

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES.

TOME QUINZIE'ME.

HISTOIRE
GENERALE
DES VOYAGES,
OU
NOUVELLE COLLECTION
DE TOUTES LES RELATIONS DE VOYAGES
PAR MER ET PAR TERRE,

Qui ont été publiées jusqu'à présent dans les différentes Langues de toutes les Nations connues :

CONTENANT

CE QU'IL Y A DE PLUS REMARQUABLE,
DE PLUS UTILE ET DE MIEUX AVERÉ DANS LES PAYS OU LES VOYAGEURS ONT PENETRÉ :

AVEC LES MŒURS DES HABITANS,
LA RELIGION, LES USAGES, ARTS, SCIENCES, COMMERCE, MANUFACTURES, &c.

POUR FORMER UN SYSTÊME COMPLET
d'Histoire & de Géographie moderne, qui représente l'état actuel de toutes les Nations :

ENRICHI
DE CARTES GÉOGRAPHIQUES ET DE FIGURES.

TOME QUINZIE'ME.



A PARIS,
Chez DIDOT, Libraire, Quai des Augustins, à la Bible d'or.

M. DCC. XLVIII.
AVEC APPROBATION ET PRIVILEGE DU ROI.



HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

PREMIERE PARTIE.

SUITE DU LIVRE X^e.

CONTENANT

LA DESCRIPTION DES COSTES, DEPUIS RIO DA VOLTA JUSQU'AU CAP LOPE CONSALVO

CHAPITRE VI.

CÔTE DES ESCLAVES.

Gouvernement du Royaume de Juida.



C'EST entre les mains du Roi & de ses Grands que réside l'autorité suprême, avec l'administration civile & militaire. Mais dans les cas de crime, le Roi fait assembler son Conseil, qui

CÔTE DES ESCLAVES.

Administration de la Justice.

Côte des Esclaves.

est composé de plusieurs personnes choisies, leur expose le fait, & recueille les opinions. Si la pluralité des suffrages s'accorde avec ses idées, la Sentence est exécutée sur le champ. S'il n'approuve pas le résultat du Conseil, il se réserve le droit de juger, en vertu de son autorité suprême.

Crimes capitaux du Pays.

Supplice des meurtriers.

Il y a peu de crimes capitaux dans le Royaume de Juida. Le meurtre & l'adultere avec les femmes du Roi, sont les seuls qui soient distingués par ce nom. Quoique les Negres craignent beaucoup la mort, ils s'y exposent quelquefois par l'une ou l'autre de ces deux voies. Dans l'espace de cinq ou six ans, Bosman vit exécuter deux meurtriers. Ils furent éventrés vifs, leurs entrailles arrachées & brûlées. Ensuite, les corps furent remplis de sel, & placés sur un pieu au milieu de la Place publique. Quatre ans après, un Negre qui avoit été surpris dans un commerce familier avec une des femmes du Roi, fut conduit au lieu de l'exécution, c'est-à-dire, en plein champ. Là, il fut placé sur une petite élévation, pour servir de but à plusieurs Grands, qui s'exercerent à lui lancer leurs zagaies. Il souffrit beaucoup dans ce barbare amusement. Ensuite, aux yeux de la coupable, qui fut amenée près

de lui, on lui coupa la partie qui l'avoit rendu criminel, & on l'obligea de la jetter lui-même au feu. On leur lia aussi-tôt à tous deux les mains & les pieds. Ils furent jettés dans une fosse assez profonde ; & l'Exécuteur de la Justice, puisant de l'eau bouillante dans une chaudiere voisine, les en arrosa par dégrés, jusqu'à ce que la chaudiere fût à demi vuide. Alors il versa le reste de l'eau dans la fosse, qui fut bouchée de terre aussi-tôt ; & les deux coupables se trouverent ensevelis.

CÔTE DES ESCLAVES.

Deux ans après cette exécution le Roi fit arrêter dans son Palais un jeune homme qui s'y étoit renfermé en habit de femme, & qui avoit obtenu les faveurs de plusieurs Princesses. La crainte d'être découvert lui avoit fait prendre la résolution de passer dans quelqu'autre Païs ; mais un reste d'inclination l'ayant retenu deux jours près d'une femme, il fut pris avec elle sur le fait. Il n'y eut point de supplice assez cruel pour lui arracher le nom de ses autres maîtresses. Il fut condamné au feu. Mais lorsqu'il fut au lieu de l'éxécution, il ne put s'empêcher de rire en voyant plusieurs femmes, qui avoient eu de la foiblesse pour lui, fort empressées à porter du bois pour son bucher. Il déclara publiquement quelles

Jeune homme arrêté au Palais en habit de femme.

CÔTE DES ŒSCLAVES.

étoient là-dessus ses idées, mais sans faire connoître les coupables par leur nom(1).

Supplice de deux adulteres.

La rigueur de la Loi, sur cet article, rend les femmes extrêmement circonspectes dans leurs intrigues, sur-tout les femmes du Roi. Elles se croyent obligées de s'aider mutuellement par toutes sortes de services. Mais l'attention des hommes est si exacte sur leur conduite, qu'elles évitent rarement de fâcheuses découvertes. La sentence suit immédiatement le crime, & les circonstances de l'exécution sont terribles. Les Officiers du Roi font creuser deux fosses, longues de six ou sept pieds, sur quatre de largeur & cinq de profondeur. Elles sont si près l'une de l'autre, que les deux criminels (2) peuvent se voir & se parler. Au milieu de l'une, on plante un pieu, auquel on attache la femme, les bras derriere le dos. Elle est liée aussi par les genoux & par les pieds. Au fond de l'autre fosse, les femmes du Roi font un amas de petits fagots. On plante, aux deux bouts, deux petites fourches de bois. L'amant est lié contre une broche de fer, & serré si fortement qu'il ne peut se remuer. On place la broche sur

(1) Description de la Guinée par Bosman, page 357 & suivantes.

(2) Voyez la Figure, qui est copiée d'après Bosman.

les deux fourches de bois, qui servent comme de chenets. Alors on met le feu aux fagots. Ils sont disposés de maniere, que l'extrêmité de la flamme touche au corps, & rotit le coupable par un feu lent. Ce supplice seroit d'une horrible cruauté, si l'on ne prenoit soin de lui tourner la tête vers le fond de la fosse; de sorte qu'il est quelquefois étouffé par la fumée avant qu'il ait pû ressentir l'ardeur du feu. Lorsqu'il ne donne plus aucun signe de vie, on délie le corps, on le jette dans la fosse, & sur le champ elle est remplie de terre.

Aussi-tôt que l'homme est mort, les femmes sortent du Palais au nombre de cinquante ou soixante, aussi richement vêtues qu'aux plus grands jours de fête. Elles sont escortées par les gardes du Roi, au son des tambours & des flutes. Chacune porte sur la tête un grand pot rempli d'eau brûlante, qu'elles vont jetter, l'une après l'autre, sur la tête de leur malheureuse compagne. Comme il est impossible qu'elle ne meure pas dans le cours de ce supplice, on délie aussitôt le corps, on arrache le pieu & l'on jette l'un & l'autre dans la fosse, qui est remplie de pierres & de terre.

Punition pour les femmes des Grands.

Si c'est la femme d'un Grand qui est surprise en adultere, le mari est en droit

CÔTE DES ESCLAVES.

de la punir de mort, ou de la vendre aux Européens. Lorſqu'il ſe détermine à lui ôter la vie, il lui fait couper la tête ou la fait étrangler par l'Exécuteur public, ſans être obligé de rendre compte au Roi de ſa conduite, pourvû qu'il paye les frais de l'exécution. Mais comme ſon pouvoir ne s'étend point ſur l'homme qui l'a deshonorée, à moins que le prenant ſur le fait, il ne lui ôte auſſi-tôt la vie, il implore la juſtice du Roi, qui condamne ordinairement le coupable à mort.

Exécution dont Des-Marchais fut témoin.

En 1725, Des-Marchais fut témoin d'une exécution de cette nature. Un Grand s'étant plaint au Roi qu'un Particulier avoit débauché ſa femme, ce Prince, après avoir examiné les preuves, porta une Sentence qui condamnoit l'offenſeur, dans quelque lieu qu'il pût ſe trouver, à être battu juſqu'à la mort, & ſon corps expoſé aux bêtes ſauvages. Les Officiers de la Juſtice de Sabi commencerent ſur le champ leurs recherches; & l'ayant trouvé qui rentroit dans ſa propre maiſon, ils l'aſſommerent à coups de maſſues, & laiſſerent le corps expoſé dans le même lieu. Ce préſent chagrina beaucoup les voiſins. Ils repréſenterent au Grand-Maître du Palais qu'un cadavre infectoit le quar-

trer, & le ſupplierent d'obtenir des ordres du Roi pour le faire tranſporter en plein champ. Cet Officier, qu'on n'avoit pas manqué d'intéreſſer par quelques préſens, fit des ſollicitations fort preſſantes. Mais le Roi répondit : » Que » ſi l'adultere n'étoit pas puni avec ri- » gueur, le repos des familles ſeroit » troublé continuellement ; que le corps » demeureroit dans le même lieu juſ- » qu'à ce qu'il fût pourri ou dévoré ; » que c'étoit au Peuple à profiter de » cette leçon, pour ne jamais ſouiller » le lit d'autrui. « Il permit néanmoins que pendant le jour on couvrît le cadavre d'une natte, en laiſſant le viſage expoſé à la vûe du Public, afin que le Criminel fût connu auſſi long-tems qu'on pourroit diſtinguer ſes traits. Cette punition s'étendit plus loin ; car il fit préſent à l'offenſé de tous les effets du coupable, de ſes femmes & de ſes eſclaves, avec la liberté de les vendre ou d'en diſpoſer à ſon gré (3).

CÔTE DES ESCLAVES.

Sentences exécutées par des femmes.

Le Roi ſe ſert quelquefois de ſes femmes, pour l'exécution des arrêts qu'il prononce. Il en détache trois ou quatre cens, avec ordre de piller la maiſon du Criminel & de la détruire juſqu'aux fondemens. Comme il eſt défendu de

(3) Des-Marchais, Vol. II, page 66 & ſuivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

les toucher, ſous peine de mort, elles rempliſſent tranquillement leur commiſſion. A l'arrivée de l'Auteur, un Negre de ſa connoiſſance fut informé qu'on le chargeoit de certains crimes, & que les ordres étoient déja donnés pour le pillage & la ruine de ſa maiſon. Son malheur étoit ſi preſſant, qu'il ne lui reſtoit pas même le temps de ſe juſtifier. Mais ſe rendant témoignage de ſon innocence, loin de prendre la fuite, il réſolut d'attendre chez lui les femmes du Roi. Elles parurent bien-tôt; & ſurpriſes de le voir, elle le preſſerent de ſe retirer, pour leur laiſſer la liberté d'executer leurs ordres. Au lieu d'obéir, il avoit placé autour de lui deux milliers de poudre; & leur déclarant qu'il n'avoit rien à ſe reprocher, il jura que ſi elles s'approchoient il alloit ſe faire ſauter, avec tout ce qui ſeroit au-tour de lui. Cette menace leur cauſa tant d'effroi, qu'elles ſe hâterent de retourner au Palais, pour rendre compte au Roi du mauvais ſuccès de leur entrepriſe. Les amis du Negre l'avoient ſervi dans l'intervalle (4), & les preuves de ſon innocence parurent ſi claires, qu'elles firent revoquer la ſentence. Suivant le même Auteur, c'eſt toujours à ſes femmes

(4) Boſman, *ubi ſup.* page 367.

mes

mes que le Roi confie l'exécution de sa justice dans la Ville de Sabi. Lorsqu'il a condamné quelqu'un au châtiment, il les fait partir en troupes, armées chacune d'une longue gaule. Dans ces occasions, elles sont suivies de la populace, qui les respecte beaucoup. En arrivant à la maison du Criminel, elles lui déclarent les ordres du Roi. Jamais elles n'y trouvent d'opposition; & se mettant à piller, à détruire ou à brûler, c'est l'ouvrage de quelques minutes. Les Rois ont établi la même méthode, pour humilier quelquefois les Grands, lorsqu'ils sont choqués de leur orgueil. Ils en usent rarement; car, malgré tous les droits d'une autorité despotique, ils craignent leur Noblesse. Cependant, lorsqu'ils peuvent donner une couleur de justice au prétexte, ils envoient deux ou trois mille femmes pour ravager les terres de ceux qui manquent de soumission pour leurs ordres, ou qui rejettent des propositions raisonnables. Le respect va si loin pour ces femmes, que personne ne pouvant les toucher sans se rendre coupable d'un nouveau crime, le rebelle aime mieux prêter l'oreille à des propositions d'accommodement, que de se voir dévorer par une legion de furies, ou que de violer une loi

Maniere dont le Roi humilie les Grands.

CÔTE DES ESCLAVES.

fondamentale de l'Etat. Les privileges des Grands, ajoute le même Voyageur, produisent quelquefois de fâcheux effets dans le Royaume de Juida (5).

Amendes pécuniaires.

La plûpart des autres crimes sont punis par des amendes pécuniaires au profit du Roi. Du temps de Bosman, il n'employoit pas d'autres ministres pour l'exécution de ces petites sentences, que le Capitaine *Carter*, son principal favori, que l'Auteur a cru pouvoir nommer l'*Ame du Roi*, parce que ce Prince n'entreprenoit rien sur sa participation. Ce Carter étoit revêtu du titre de *Capitaine Blanco*, en qualité d'Agent géneral, ou de Ministre pour toutes les affaires qui regardoient les Européens & leur Commerce. Il joignoit de la droiture à beaucoup d'habileté & d'expérience.

Ce que c'étoit que le Capitaine Carter

Dans une accusation sans preuves, le coupable est obligé de se justifier par les Fétiches, avec les mêmes formalités que sur la Côte d'Or, ou de subir une autre épreuve, qui est beaucoup plus commune. On le conduit sur le bord d'une riviere, qui coule près du Palais royal, & dont la propriété, suivant l'opinion des Negres, est de noyer sur le champ tous ceux qui ont la conscience chargée de quelque crime. Mais comme les Ne-

Epreuve & purgation des accusés.

(5) Des-Marchais, *ubi sup*, p. 200.

gres ſont habiles nageurs, Boſman, qui fut témoin pluſieurs fois de cette cérémonie, ne vit jamais aucune preuve de la qualité des eaux. L'accuſé, après s'être juſtifié, n'en paye pas moins une certaine ſomme au Roi; & l'Auteur s'imagine que cette méthode de purgation n'a pas d'autre but. Les Vicerois ou les Gouverneurs de Province s'attribuent les mêmes droits dans leur Gouvernement (6) & font tourner à leur profit toutes les amendes impoſées pour les crimes. Barbot, qui fait le même recit, ajoute que ſi le Criminel ſe noye par quelqu'accident, les Negres font bouillir ſon corps, & le mangent en haine du crime. Mais il n'aſſure pas, dit-il, que cet uſage ſoit certain. Il parle, avec plus de certitude, d'une autre cérémonie, qui ſe pratique ordinairement dans les contrats, & que les Negres appellent *boire dios*, par un mélange de François & de Portugais. Les deux Parties font chacune leur petit trou dans la terre. Elles y font tomber quelques goutes de leur propre ſang; & les mêlant avec un peu de terre, elles en avalent une petite partie. Cette maniere de promettre ou de répondre, paſſe pour l'engagement le plus ſacré. Deux Negres, liés

Autre épreuve.

(6) Boſman, p. 359.

CÔTE DES ESCLAVES.

par ce ferment, n'ont plus que les mêmes interêts & la même fortune. Ils n'ont rien de fecret l'un pour l'autre, & tous deux font perfuadés que la moindre infidélité leur couteroit la vie (7).

Credit, dettes, & maniere dont les créanciers fe font payer.

Quoique le crédit foit ici peu connu dans le Commerce, on eft quelquefois forcé de l'employer. Mais fi le débiteur fe reconnoît infolvable, le Roi accorde au créancier le droit de le vendre, lui, fa femme & fes enfans, jufqu'à la concurrence de la fomme. Les créanciers jouiffent ici d'un droit fort extraordinaire, dont le Roi même & les Grands ne font pas difpenfés. S'il a demandé trois fois, en préfence de quelques témoins, ce qui lui eft dû juftement par une perfonne que fon rang ou fa puiffance ne lui permettent pas d'arrêter, & fi ce débiteur refufe de le fatisfaire, il a droit de fe faifir du premier Efclave qu'il rencontre, fans s'informer à qui il appartient. Les Efclaves des Européens font feuls à couvert de cette étrange loi. Mais, en mettant la main fur fa proie, il doit dire à haute voix : » J'arrête cet » Efclave par la tête, pour telle fomme » qui m'eft dûe par un tel «. Les maîtres de l'Efclave font obligés de payer la

(7) Defcription de la Guinée par Barbot, page 157 & fuivantes.

somme en vingt quatre heures, sans quoi le créancier peut le vendre, pour se payer de ses propres mains. Dans ce dernier cas, c'est le maître de l'Esclave qui devient le créancier du débiteur. Aussi ceux qui ont recours à cette méthode, ne manquent-ils pas de saisir l'Esclave de quelque personne riche & puissante, parce qu'ils en sont plus sûrs du recouvrement de ce qui leur est dû. Si ce n'est point assez d'un Esclave, le créancier a droit d'en arrêter plus d'un. Cette pratique a ses inconvéniens comme ses avantages. Elle procure une espece de justice au créancier; mais elle expose souvent le riche à payer la dette du pauvre.

La loi du talion fort en usage.

Le même Auteur observe que la loi du talion est ici fort en usage. Le meurtre est puni par la mort du meurtrier, & la mutilation par la perte du même membre. A force de sollicitations, on obtient quelquefois du Roi le changement du dernier supplice en un bannissement (8) perpétuel. Les biens & la famille du Criminel sont confisqués au profit du Roi; c'est ainsi que les innocens sont enveloppés dans le châtiment du Criminel. Les incendiaires sont punis par le feu. Ce crime n'est pas com-

(8) Barbot, p. 337.

CÔTE DES ESCLAVES.

mun dans le Pays; mais si le vol y étoit puni avec la même rigueur, le Royaume de Juida seroit désert depuis longtemps. Cependant un voleur convaincu, qui ne peut restituer ce qu'il a pris, est vendu pour l'esclavage (9).

Prisons.

Le Roi & les Grands ont des prisons pour la garde des Criminels & des Esclaves qu'on leur confie. On convient avec eux d'un certain prix; mais ils repondent alors du dépôt, & doivent payer la valeur de chaque prisonnier qui s'échape (10).

Succession & couronnement des Rois.

On lit dans Des-Marchais un détail fort circonstancié de toutes les cérémonies qui s'observent au couronnement des Rois. Il assure d'abord que le Royaume est héreditaire & passe toujours à l'aîné des fils, à moins que par des raisons essentielles à l'Etat, les Grands ne se croient obligés de choisir un de ses freres, comme on en vit l'exemple en 1725. Dans toutes les Regions habitées par les Negres, depuis le Sénegal jusqu'à Rio del Volta, quoique les Rois soient toujours pris dans la famille royale, la succession descend aux enfans des sœurs. Mais les Habitans du Royaume de Juida ont meilleure opi-

(9) L'usage est le même sur la Côte d'Or.

(10) Des-Marchais, Vol. II, p. 169.

nion de la sagesse des femmes, & la succession mâle est admise sans exception; avec cette seule reserve, qu'elle tombe sur le premier fils qui est né au Roi depuis son couronnement, & que ceux qu'il avoit auparavant n'ont aucune prétention à la Couronne (11).

Éducation fort étrange de l'heritier présomptif de la Couronne.

Une autre loi, qui n'est pas moins inviolable, c'est qu'aussi-tôt que le successeur est né, les Grands le transportent dans la Province de *Zinghé* (12), sur la frontiere du Royaume, à l'Ouest, pour y être élevé comme un homme privé, sans aucune connoissance de son rang & des droits de sa naissance, & sans les instructions qui conviennent au Gouvernement. Personne n'a la liberté de le visiter ni de recevoir ses visites. Ceux qui sont chargés de sa conduite, n'ignorent pas qu'il est fils de Roi; mais ils sont obligés, sous peine de mort, de ne lui rien apprendre & de le traiter comme un de leurs enfans. Le Roi qui occupe aujourd'hui le thrône gardoit les pourceaux du Negre qu'il prenoit pour son pere, lorsque les Grands vinrent le reconnoître pour leur Souverain (13), après la mort de son prédécesseur. Il est

(11) Le même.

(12) Quelques Cartes mettent *Zuigué*.

(13) Ce Regiment doit être fort moderne, car vingt cinq ans auparavant Bosman vit les trois fils aînés du Roi à Sabi.

CÔTE DES ESCLAVES.

aisé, dit l'Auteur, de pénetrer les motifs d'une éducation si singuliere. Comme il se trouve appellé au Gouvernement du Royaume dont il ignore les interêts & les maximes, il est obligé de prendre l'avis des Grands, dans toutes sortes d'occasions, & de se remettre sur eux du soin de l'administration. Ainsi le pouvoir se perpetue d'autant plus sûrement entre leurs mains, que leurs dignités & leurs titres sont hereditaires, & que c'est toujours l'aîné des enfans mâles qui succede au rang & à la fortune de son pere (14).

Temps du couronnement des Rois de Juida.

Le nouveau Roi n'est pas couronné immediatement après son accession au thrône, c'est-à-dire, en arrivant de Zinghé. Il se passe plusieurs mois, & quelquefois des années entieres avant cette cérémonie. Les Grands, qui ont le droit d'en fixer le temps, prennent là-dessus leur interêt pour regle. Cependant ils ne peuvent différer plus de sept ans. Mais, dans cet intervalle, l'administration est entre leurs mains. Le Roi est servi & respecté, sans avoir la liberté de sortir du Palais. Enfin, lorsque le jour du couronnement est indiqué, ce Prince assemble un Conseil de tous les Grands, où la conduite qu'ils ont te-

(14) Des-Marchais, Vol. II, p. 42 & suivantes.

nue jusqu'alors est approuvée. Une décharge de dix huit pieces d'artillerie avertit le Public, à onze heures du soir, que le Conseil est fini. Les cris de joie retentissent aussi-tôt dans la Ville de *Sabi* ou *Xavier*, & se répandent si promptement de Village en Village, que dans un Royaume si peuplé ils passent en moins d'une heure jusqu'aux parties les plus éloignées de la Capitale.

Côte des Esclaves.

Demandes du grand Sacrificateur.

Dans le jour suivant, le *Beti*, ou le grand Sacrificateur, ne manque point de se rendre au Palais à dix heures du matin, & de déclarer au Roi, de la part du Serpent, qu'il faut commencer par le juste hommage qu'il doit au grand Fétiche du Royaume. Comme personne n'ignore que ce Dieu redoutable est muet, on n'est pas surpris qu'il fasse connoître ses intentions par son Ministre. Mais s'il demandoit, dans cette occasion, les plus belles & les plus cheres femmes du Roi, ce Prince seroit obligé de les lui abandonner. L'Auteur n'apprit point qu'il eût jamais poussé si loin la cruauté. Au couronnement d'Amar, qui regne aujourd'hui à Juida, il fut assez raisonnable pour se contenter d'un bœuf, d'un cheval, d'un mouton & d'une poule. Ces quatre animaux furent sacrifiés dans l'enceinte du Palais,

Côte des Esclaves.

& portés ensuite, avec beaucoup de céremonies, au milieu de la Place publique. Des deux côtés de ces victimes on plaça neuf petits pains de millet, enduits d'huile de palmier. Le grand Sacrificateur planta, de ses propres mains, un pieu de neuf ou dix pieds de long, sur lequel il arbora une piece d'étoffe en forme d'étendart ou de pavillon. Toute la céremonie se passa au bruit des tambours, des flutes & des trompettes, accompagné des acclamations du Peuple. Les carcasses des quatre bêtes furent abandonnées aux oiseaux de proie, avec défense à tous les Negres d'y toucher, sous peine de mort.

Procession des femmes.

Aussi-tôt que les victimes furent exposées, les femmes du Roi, de la troisieme classe, c'est-à-dire, celles qui par leur âge ou par d'autres raisons ne peuvent plus servir aux plaisirs du Roi (15), sortirent du Palais au nombre de dix huit, sous une escorte de quarante mousquetaires, précedée des flutes du Roi & de quatre tambours. La principale marchoit la derniere, & portoit une statue de terre, qui representoit un enfant assis. En arrivant à la Place publique, elle déposa la statue près des victimes. Ces femmes chanterent dans

(15) Ce titre sera mieux expliqué dans la suite.

leur marche une eſpece d'hymne, qui s'accordoit fort bien avec la muſique. A leur paſſage, tout le Peuple ſe proſterna religieuſement, tandis que des deux côtés l'air retentiſſoit d'une infinité de décharges, qui durerent juſqu'à leur retour.

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Grands rendent hommage au thrône.

Après ces deux céremonies, tous les Grands ſe rendirent en foule au Palais. Ils ſont ornés, dans ces occaſions, de ce qu'ils ont de plus riche & de plus éclatant. Leurs tambours, leurs flutes, leurs trompettes, marchent devant eux en fort bon ordre, & leurs Eſclaves viennent, bien armés, à leur ſuite. Ils entrent ſans ſe dépouiller de leurs habits, parce que le Roi ne ſe préſente pas d'abord. Ils ſe proſternent ſucceſſivement devant le thrône, quoique vuide, & ſortent auſſi-tôt, dans le même ordre qu'ils ſont entrés. Ces hommages durent pendant quinze jours. Les femmes du Roi ſe livrent, dans cet intervalle, aux tranſports de leur joie. On n'entend que des cris & des décharges du canon & de la mouſqueterie, Le Peuple & les Grands ſont dans une agitation qu'on prendroit pour une yvreſſe continuelle. Il faut renoncer au ſommeil pendant ces quinze jours & ſuivre le torrent public, qui n'eſt qu'un em-

CÔTE DES ESCLAVES.

portement tumultueux de rejouiſſances & de plaiſir.

Le droit de couronner le Roi appartient à un Seigneur d'Ardra.

Les Grands, après avoir rendu leur hommage, députent un d'entr'eux au Royaume d'Ardra, avec un cortege magnifique, pour amener un des Grands de ce Royaume, dont la famille eſt en poſſeſſion, depuis un temps immémorial, de couronner les Rois de Juida. Ce Seigneur eſt défrayé, avec tout ſon train. Il eſt traité avec toutes ſortes de reſpects ſur la route. Lorſqu'il arrive à deux lieues de Sabi, il trouve des chevaux & des voitures qu'on lui a préparés. Mais, comme s'il avoit beſoin de repos après un voyage de quinze ou vingt lieues, on lui propoſe de s'arrêter pour reprendre haleine. Il paſſe quarante jours dans ce lieu. On lui fait même entendre que lui, ni perſonne de ſa ſuite, ne doit approcher de Sabi avant l'expiration de ce terme. Cependant il reçoit la viſite de tous les Grands du Royaume, qui le traitent avec beaucoup de diſtinction, & qui le comblent de preſens & de careſſes. Le Roi lui envoie, deux fois la ſemaine, une grande abondance de proviſions. Ce ſont les femmes de la troiſieme claſſe qui portent les plats ſur leur tête, précedées par la muſique royale, & ſuivies d'une

garde de dix fusiliers. Aussi-tôt que les quarante jours sont expirés, le Roi fait inviter un hôte si respectable à faire son entrée dans Sabi, en le faisant assurer qu'il y sera reçu avec joie, & qu'il trouvera un logement digne de lui près du Palais. Le Seigneur d'Ardra reçoit gravement le messager royal. Il repond qu'il se rendra volontiers aux desirs du Roi; mais qu'il attend des nouvelles du Roi d'Ardra son maître, qui doit l'informer si le Roi de Juida, suivant l'ancien Traité qui subsiste entre les deux Couronnes, a fait reparer la grande porte d'*Offra* (16), Capitale du Royaume d'Ardra. En recevant cette reponse, la Roi de Juida fait partir pour Offra des Commissaires, qu'il charge de cette reparation, & qui reviennent ensuite avec un Officier du Roi d'Ardra, pour rendre témoignage que la porte est reparée & que rien ne s'oppose plus au couronnement.

Condition nécessaire au couronnement.

Après cette déclaration, tous les Grands, accompagnés de leur suite ordinaire & d'un prodigieux concours de peuple, vont prendre le Seigneur d'Ardra & le conduisent pompeusement à

Entrée du Seigneur d'Ardra dans la Ville de Sabi.

16) L'Auteur, ou l'Editeur, s'est ici trompé grossierement, car, suivant sa propre Carte, Offra est proche de Jaquin, & la Capitale d'Ardra est *Assem*.

la Ville. Il eſt reçu au bruit du canon & des acclamations du Peuple. On l'introduit dans l'appartement qui lui eſt deſtiné prés du Palais. Le Roi le fait complimenter à ſon arrivée, & donne ordre qu'il ſoit ſervi par ſes propres Officiers. Chaque jour, au matin, il lui fait renouveller les mêmes complimens. Le troiſieme jour il le reçoit à l'Audience. Cette céremonie s'exécute avec beaucoup d'éclat. Le Seigneur ne quitte point ſes habits. Il s'avance vers le Roi ſans ſe proſterner, & lui parle debout.

Intervalle juſqu'au jour du couronnement.

Pendant les cinq premiers jours il ne rend aucune viſite aux Grands du Royaume. Ils ſont occupés, avec le Peuple, à faire des proceſſions au Temple du grand Serpent, pour demander à cette puiſſante Divinité que leur nouveau Maître gouverne avec autant de juſtice & de bonté que ſon prédeceſſeur, qu'il rende le Commerce floriſſant, qu'il faſſe obſerver les loix, & qu'il maintienne les droits & la liberté du Peuple. C'eſt l'unique occupation du jour. Toutes les nuits ſont employées à des feſtins mutuels, aux chants, à la danſe, accompagnés d'acclamations & du bruit continuel des inſtrumens de muſique & de l'artillerie. Les Etrangers, qui ne ſont point accoutumés à

cet étrange vacarme, se croient menacés de devenir sourds.

Cérémonie du couronnement.

Le cinquieme jour, au soir, une décharge de neuf coups de canon avertit le Peuple que le Roi doit être couronné le jour suivant; qu'il doit paroître sur son thrône dans une cour du Palais destinée à cette cérémonie, & que les portes seront ouvertes au Public. D'un autre côté, ce Prince a l'attention de donner avis de cette grande fête aux Directeurs des Comptoirs de l'Europe, & l'honnêteté de les y inviter. Une nouvelle si agréable est reçue du Peuple avec de nouveaux transports de joie. Les Grands vont passer la nuit suivante avec le Seigneur d'Ardra, qui doit faire la céremonie du couronnement. Ils l'employent dans une conversation douce, accompagnée de prieres; & lorsqu'ils sont fatigués de ces deux exercices, ils se mettent à boire & à fumer, pour s'empêcher de dormir. Chacun de ces deux points est essentiel à la céremonie.

Ordre de l'Assemblée.

Le sixieme jour (17), à cinq heures du soir, le Roi sort du Palais, accompagné de quarante de ses principales femmes. Elles sont vêtues des plus précieuses étoffes de soie qui se trouvent dans le magasin royal ou dans les Com-

(17) Voyez la Figure.

CÔTE DES ESCLAVES.

ptoirs Européens. On les croiroit chargées, plûtôt que parées de colliers d'or, de pendans, de brasselets ; de chaînettes d'or & d'argent, & des plus riches joyaux. Le Roi lui-même est couvert de ce qu'il a de plus magnifique. Il porte sur la tête un casque doré, avec quantité de plumes rouges & blanches. Dans cet état, il traverse les cours du Palais, environné de ses gardes, & va s'asseoir sur son thrône. C'est un grand fauteuil doré, sur le dos duquel on voit les armes de France ; ce qui les fait assez reconnoître pour un present de la Compagnie Françoise. Il est placé devant un grand édifice en forme de porche, à l'Est du Palais, dans l'angle d'une cour qui porte le nom de Couronnement. Le Roi y est assis sur un coussin de velours galonné d'or. Il a sous ses pieds un autre coussin, qui n'est pas moins riche. Des-Marchais nous represente l'ordre des principaux personnages qui composent cette auguste Assemblée. Les quarante femmes du cortege étoient assises à la gauche du Roi. Les Européens étoient à sa droite, dans des fauteuils placés sur la même ligne. Doringouin, Directeur de France, l'Auteur & les autres Officiers François touchoient immediatement au côté du Roi. Les Officiers

Situation du Roi.

Anglois étoient après eux, & ceux de Hollande après les Anglois. Les Portugais occupoient la derniere place. Les domestiques de chaque Comptoir étoient assis derriere leurs maîtres, à la reserve d'un François, qui portoit l'étendart de sa Nation. Mais tandis que les François, les Anglois & les Hollandois étoient dans une situation si commode, le Directeur Portugais & ses Facteurs demeuroient debout & la tête découverte; circonstance fort humiliante pour cette fiere Nation, dont l'autorité est tellement affoiblie à la Cour de Juida, que si les Negres insultent un Portugais, il n'a pas la liberté de les frapper; au lieu qu'un François, sur lequel un Negre leveroit la main, est en droit de le tuer, sans autre assujettissement que d'expliquer au Roi l'injure qu'il a reçue.

Circonstances humiliantes pour les Portugais.

Le Roi avoit à sa droite un de ses Grands, avec un parasol à la main; ornement très inutile, puisque la céremonie se faisoit pendant la nuit. Cependant le parasol étoit d'un riche drap d'or, brodé d'or & d'argent, & bordé de franges d'or. Le manche, haut de six pieds, étoit doré, & soutenoit au sommet un coq de bois doré, de grandeur naturelle. L'Officier qui le portoit, se

Côte des Esclaves.

donnoit beaucoup de mouvement pour l'agiter ſans ceſſe & pour rafraîchir le Roi. Un autre Grand, à genoux devant lui, l'éventoit avec un pagne de ſoie, de la grandeur d'une ſerviette. Deux Nains du Roi, qui étoient debout vis-à-vis de lui, lui repreſentoient alternativement les bonnes qualités de ſon Prédeceſſeur, & l'exhortoient non ſeulement à les égaler par l'imitation, mais à les ſurpaſſer. Ces deux petites créatures conclurent leur harangue par des vœux pour la proſperité du Roi & pour la durée de ſon regne.

Harangue qu'on fait au Roi.

Fonctions du Seigneur d'Ardra.

Après ces complimens, on vit paroître le Seigneur d'Ardra, dont l'office eſt de préſider au couronnement. Il fut amené avec beaucoup de pompe & de céremonies, au bruit du canon, de la mouſqueterie, des tambours, des trompettes & des flutes. On l'introduiſit dans la cour avec toute ſa ſuite; mais elle s'arrêta, pour le garder à quelque diſtance. Il s'avança ſeul vers le thrône, en ſaluant le Roi d'une ſimple inclination de tête, & ſans ſe proſterner. Enſuite, il lui fit un petit diſcours ſur la céremonie qu'il avoit l'honneur d'exécuter; & prenant entre ſes mains le caſque que ce Prince portoit ſur la tête, il ſe tourna vers le Peuple. Alors un

ſignal fit ceſſer la muſique, & toutes les acclamations ; l'Aſſemblée demeura quelques momens dans un profond ſilence. Le Seigneur d'Ardra prononça d'une haute voix & diſtincte : » Peuple, » voilà votre Roi. Soyez-lui fidelle, & » vos prieres ſeront écoutées du Roi » d'Ardra mon Maître. Il repeta trois fois cette courte harangue, & remettant le caſque ſur la tête du Roi, il fit à ce Prince une profonde réverence. Le canon, la mouſqueterie, la muſique, & les acclamations recommencerent avec une nouvelle ardeur, tandis que pluſieurs Grands reconduiſirent le Seigneur d'Ardra juſqu'à ſon appartement, & que le Roi, ſuivi de ſes femmes, de ſes gardes, & des Européens, retourna tranquillement au Palais. Les Européens s'arrêterent à la porte, & lui firent leur compliment à l'entrée. Tous les habits & les ornemens qu'il a portés dans cette occaſion, appartiennent au Seigneur d'Ardra; mais comme la ſuperſtition feroit tirer un mauvais augure de cet uſage, s'il étoit obſervé à la lettre, le Seigneur ſe contente d'un riche preſent que le Roi lui envoie le lendemain, avec quinze Eſclaves, ou leur valeur en marchandiſes. Il part enſuite, pour retourner dans ſon Pays, ſans pou-

CÔTE DES ESCLAVES.

Diſcours qu'il adreſſe au Peuple.

Ses droits après la cérémonie.

voir s'arrêter plus de trois jours après la fête. Le lendemain de son couronnement, le Roi ne manque jamais de distribuer des presens considerables entre les Grands de son Royaume. Mais ils sont obligés, à leur tour, de lui en faire de beaucoup plus précieux. On passe quinze jours en rejouissances, & la fête se termine par une procession solemnelle au Temple du Serpent (18).

Revenus de la Couronne de Juida.

Sans pouvoir fixer les revenus de la Couronne de Juida, l'Auteur est persuadé qu'ils doivent monter à des sommes considerables, tant en monnoye du Pays, qu'en marchandises. Ils consistent dans le produit des terres royales, dans les droits que les Officiers du Roi levent sur tout ce qui se vend & qui s'achete, dans les presens des Comptoirs de l'Europe, & dans les impôts établis sur les marchandises; enfin dans les amendes & les confiscations.

Maniere dont les terres sont cultivées à Juida.

La Couronne a des terres, non seulement aux environs de Sabi, mais encore dans plusieurs Provinces du Royaume; & c'est de-là que viennent toutes les provisions de la Maison royale. Mais comme elles excedent la consommation ordinaire, le surplus se vend avec beaucoup d'avantage, & fait une des meil-

(18) Des-Marchais, Vol. II, p. 54 & suivantes.

leures parties du revenu royal. Ces terres sont cultivées sans aucune dépense de la part du Roi. Ses droits sont si absolus sur le travail de ses Sujets, qu'il ne leur fournit pas même de l'eau pour se rafraîchir, & qu'ils ne peuvent cultiver leurs propres terres, qu'après avoir achevé la culture des siennes. Ce service se renouvelle trois fois chaque année. On tire trois coups de canon pour signal, le soir du jour qui précede le travail. Dès le lendemain, à la pointe du jour, les Grands conduisent leur monde au Palais du Roi, où l'on commence par des danses & des chants qui durent l'espace d'un quart d'heure. La moitié de la troupe est armée comme pour la guerre, avec des tambours, des trompettes, & des flutes. L'autre moitié n'a pour armes que des pelles, seul instrument du labourage. Le fer de ces pelles, qui sont de la fabrique du Pays, est large à peu près comme la main. Il a peu d'épaisseur. Le manche est courbé (19) en angle droit. Cet instrument est si commode pour le travail, que le laboureur n'a pas besoin de se baisser.

Culture des terres royales dans les Provinces.

Pendant que le Peuple chante & danse à la porte du Palais, les Grands reçoivent les ordres du Roi, par la bou-

(19) Des-Marchais *ubi sup.* pag. 84 & 205.

CÔTE DES ESCLAVES.
che de ſon premier Valet de Chambre. Enſuite toute la troupe ſe rend aux lieux aſſignés. Les gens armés s'y mettent à danſer, au ſon de leur muſique, près des Grands qui ont l'inſpection du travail; & les ouvriers commencent vivement leur tâche, en ſuivant à chaque coup de bêche la meſure des tambours & des flutes. Cet exercice a l'air d'un amuſement, plus que d'un ouvrage pénible. La terre eſt ouverte en hauts ſillons, & ceux du champ royal doivent être plus élevés que les autres. Deux jours après, on plante, ou l'on ſeme. Chaque jour au ſoir, tout le monde retourne à la porte du Palais, où les danſes & les chants recommencent, tandis qne les Grands rendent compte au Roi du progrès de l'ouvrage. Enſuite, chacun ſe retire chez ſoi. Comme toutes les terres royales ne ſont point aux environs de Sabi, les Gouverneurs des Provinces ſont chargés de prendre les mêmes ſoins pour celles qui ſont ſituées dans leur département. Les moiſſons paſſent dans des magaſins, ſans qu'il en coute au Roi la moindre dépenſe. C'eſt par les mêmes ſervices que le Palais royal & le Temple du grand Serpent ſont embellis ou reparés, ſous la direction du grand Maître, & du grand Sacrificateur.

Revenus & droits du Roi. Comment ils se lévent.

Si l'on considere la petitesse du Pays, les taxes & les droits royaux vont fort loin. Le Roi leve un impôt sur tout ce qui se vend au Marché, & sur tout ce qui entre dans le Pays (20), de quelque nature que soient les marchandises. Ce droit, dit l'Auteur, n'est point affermé, comme en Europe, à la ruine manifeste du Commerce. Il est levé par les gens même du Roi, qui se dispersent en grand nombre dans les routes & les passages. Ceux qui seroient convaincus de vol ou de corruption, se croiroient fort heureux d'en être quittes pour la confiscation de leurs biens. Les moindres punitions (21) sont la perte de leur liberté, & la ruine de leur famille. Cependant il se glisse tant d'abus dans l'exercice de ces Commissions, que le Roi ne tire pas le quart de ses droits. Il seroit extrêmement riche, s'il y avoit plus d'honneur & de fidélité dans ceux qu'il employe.

Six Douanes, qui sont établies (22) au passage des rivieres & à l'entrée de son Royaume, lui font un autre revenu, qui n'est pas moins considerable. Celles des frontieres n'étant pas fixées, les Of-

(20) Description de la Guinée, par Bosman, page 362.

(21) *Ibid.*

(22) Des Marchais, *ubi sup.* page 81.

CÔTE DES ESCLAVES.

ficiers nuisent beaucoup au Commerce par leurs exactions arbitraires. Personne n'en est exempt, à la reserve des Européens, & des Grands du Royaume, avec leurs Domestiques (23).

Taxe sur le poisson.

Des-Marchais observe que la seule taxe qui se leve chaque jour sur le poisson, suffiroit pour rendre un Roi Negre fort riche, s'il en recevoit la quatrieme partie. Le produit de ce Droit est employé à l'habillement de ses femmes; car celles qui approchent de sa Personne, doivent toujours être (24) magnifiquement vêtues. Bosman assure que les deux principaux péages de l'Eufrates & de la Torri, grandes & belles rivieres, dont l'une coule dans le Pays de Popo, l'autre dans celui de Jakin, rapportent chacun la valeur de cent Esclaves; ce qui ne fait pas néanmoins plus de la moitié du profit des Collecteurs, tant ces deux rivieres fournissent de poisson pour les Marchés publics. La confiscation des biens & des personnes, produit aussi de grosses sommes. Mais Bosman juge, comme tous les autres Voyageurs, qu'il n'en revient pas le quart au Roi. Ce Prince n'est pas payé plus fidélement des amendes & des péages

Amendes & confiscations.

(23) Des-Marchais, *ubi sup.* page 81.
(24) Le même, p. 188.

de

de toutes les Provinces, dont les Gouverneurs devroient lui rendre la moitié. Enfin, le Royaume de Juida, quoiqu'un des moins étendus de la Guinée, ſans or, ſans ivoire, & ſans autres marchandiſes précieuſes, eſt ûn des plus riches & des plus floriſſans de toute la Côte, par le ſeul commerce des Eſclaves; d'où l'on doit conclure quelles ſont les richeſſes du Roi, qui tire cinq *Gallinas* de bujis pour chaque eſclave qui ſe vend dans ſes Etats. Il y a, ſuivant Boſman, trois Collecteurs en chef pour ce Commerce. Chacun d'eux ſe fait payer une riſdale par Eſclave, à titre de droit royal. Mais, avec la même infidélité que tous les autres, ils s'entendent ſi bien avec les Marchands, qu'il n'en revient rien au Roi. Les malverſations ſont plus difficiles, lorſque le payement ſe fait en bujis, parce que la ſomme ſe paye dans la préſence du Roi, & qu'il reçoit alors les droits de ſes propres mains. Encore arrive-il ſouvent que les Seigneurs viennent la demander pendant la nuit, pour tromper leur Maître; & les Européens, qui ont beſoin continuellement de leur ſecours, ne peuvent la leur refuſer lorſqu'ils la demandent (25).

CÔTE DES ESCLAVES.

Commerce des Eſclaves.

(25) Boſman, p. 362.

CÔTE DES ESCLAVES.

Droits sur les Vaisseaux de l'Europe.

Les droits sur les marchandises qui se transportent par mer, font un revenu moins sujet à la fraude, ou à la corruption. Chaque Vaisseau de l'Europe paye ici, pour le droit du Commerce, la valeur de vingt Esclaves (26), sans y comprendre les presens, qui sont toujours en pure perte pour le Capitaine ou les Facteurs. Bosman fait monter les frais de chaque Vaisseau, en péages & droits de commerce, à quatre cens livres sterling; & quelquefois (27), dit-il, on voit arriver ici cinquante Bâtimens dans le cours d'une année, quoique dans d'autre temps il n'en vienne pas la moitié de ce nombre. Les seuls présens qu'il reçoit des Capitaines & des Facteurs montent souvent à de fort grosses sommes. En un mot, repete le même Auteur, il seroit un des plus puissans Princes de ces Régions, s'ils n'étoit pas trompé. D'un autre côté, quelque riche qu'il puisse être, les occasions ne lui manquent pas (28) pour employer ses richesses. Outre les sommes qu'il fournit tous les jours pour la destruction des Popos, pour la conquête d'Offra, pour la dépense de sa maison,

Dépenses indispensables du Roi.

(26) Des-Marchais, Vol. II, p. 83 & 187.
(27) Bosman, *ubi supra*, page 362.
(28) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 187 & suiv.

& pour le culte du grand ſerpent, il entretient conſtamment quatre mille hommes ; & quoiqu'il regarde ſes Sujets comme autant d'Eſclaves, il eſt obligé, lorſqu'il les emploie, de les payer aſſez liberalement (29).

Préſens que le Roi fait aux Européens.

Les preſens que ce Prince accorde aux Européens ſont une autre charge, qui va quelquefois bien loin dans le cours d'une année, ſur-tout lorſqu'il prend de l'inclination pour leur perſonne & qu'il aſpire à leur eſtime. Il fournit leur table de moutons, de porcs, de volaille, & de bœuf, ſans compter le pain, la biere & les fruits. Pendant l'adminiſtration de Boſman, le Roi traitoit la Nation Hollandoiſe avec plus de conſideration que toutes les autres, & leur envoyoit ſouvent une double portion de vivres. Mais ſes diſpoſitions changerent beaucoup dans la ſuite, ſur-tout lorſque la conduite du Commerce fut abandonnée aux Capitaines de Vaiſſeaux, qui s'accommodant mal aux manieres d'une Contrée ſi polie, ne garderent pas plus de ménagement qu'avec les Negres des Côtes voiſines. L'Auteur prévit aiſément la décadence de leurs affaires. Auſſi le mécontentement du Roi ne manqua-t-il

(29) Boſman, p. 362.

CÔTE DES ESCLAVES.

point de lui faire hausser considérablement le prix des Esclaves. Je passe légerement sur cette matiere, ajoute Bosman (30), pour ne pas mortifier les Matelots, qui croyent entendre le Commerce aussi-bien que les Facteurs.

Officiers & Grands du Royaume de Juida.

Le Monarque qui regnoit alors à Juida aimoit le faste dans toutes les occasions d'éclat. Il suffisoit de jetter les yeux sur les Officiers qu'il avoit établis, pour se former une juste idée de ses génereuses inclinations. Les dignités qu'il confere se divisent en trois classes. La premiere, est celle des Vicerois, qui portent ici le titre de *Fidalgos* (31) & de *Governadors*. C'est le premier état du Royaume. Ils commandent avec autant d'autorité dans leurs Provinces, & tiennent une Cour aussi brillante que le Roi même. La seconde est celle des Grands Capitaines, dont la plûpart sont aussi Vicerois. La troisieme comprend les Capitaines ordinaires. Elle est fort nombreuse. Chaque Officier de cet ordre a le titre qui lui est propre, tel que ceux de Capitaine du Marché, Capitaine des

(30) Bosman, *ubi sup.* Des-Marchais, contraire à tous les autres, dit que les richesses du Roi doivent être d'autant plus considerables, que sa dépense est fort bornée. Vol. II, p. 187.

(31) Ces mots, qui sont pris des Portugais, marquent le pouvoir qu'ils ont eu dans un Pays où ils sont aujourd'hui fort méprisés.

Esclaves, Capitaine des Prisons, Capitaine du Rivage, &c. Enfin, toutes les affaires, & tous les lieux qui concernent le Roi, ont leur Capitaine, avec un titre qui le distingue. On compte encore un plus grand nombre de Capitaines honoraires, ou sans Office. Tous ces Postes s'achetent à prix d'argent; mais en les vendant bien cher, l'adresse du Roi consiste à faire regarder sa nomination comme une faveur (32).

CÔTE DES ESCLAVES.

Les Grands Conseils d'Etat s'assemblent ici pendant la nuit; à moins (33) qu'une occasion pressante n'oblige de déroger à cet usage.

Respect des Habitans pour leur Roi.

Quoique l'éducation & la personne du Roi ayent été fort négligées avant qu'il soit monté sur le Thrône, à peine est-il reconnu pour Maître, que tous ses Sujets paroissent oublier qu'il est homme, & le regardent comme une Divinité, dont ils n'approchent plus qu'avec un respect mêlé de frayeur. Aucun Negre du pays n'a la liberté de paroître devant lui (34), s'il n'est appellé par ses ordres, ou reçu avec sa permission. On ne s'avance vers lui qu'à genoux, & l'on se prosterne sur le ventre en approchant. Ceux qui vont le saluer au matin, s'é-

(32) Bosman, p. 362.

(33) Des-Marchais, Vol. II, page 62.

(34) Le même, p. 43.

COTE DES ESCLAVES.

tendent à terre devant la porte du Palais, baisent trois fois la poussiere, & prononcent, en frappant des mains, quelques mots d'adoration. Ensuite, ils s'avancent en rampant jusqu'au lieu d'où il reçoit leur hommage, & répetent la même formule de compliment. Un mot de sa bouche les fait trembler. Mais aussi-tôt qu'il a tourné la tête, ils oublient leur frayeur; & ne se souvenant pas mieux de ses ordres, ils se flatent de pouvoir l'appaiser, ou le tromper par quelques mensonges (35).

Suivant Des-Marchais, ils avancent en rampant, jusqu'à ce que le Roi frappe des mains pour leur donner la permission de parler; mais ils ne peuvent lui parler qu'avec la même céremonie.

Audiences des Grands.

L'audience qu'il accorde aux Vicerois mêmes differe peu, pour le fond, de celle des autres Sujets. Un Viceroi qui veut faire sa cour, ou communiquer quelque chose à son Maître, commence par lui faire demander la permission de se rendre au Palais. Après l'avoir obtenue, il part accompagné, ou plutôt escorté de tous ses gens armés, avec ses trompettes, ses tambours, & ses flutes. En arrivant à la premiere porte, ses Mousquetaires font leur dé-

(35) Bosman, p. 365.

charge, sa Musique fait entendre le bruit des instrumens, & le reste de sa suite pousse des cris de joie. Il entre dans la premiere cour avec tout son monde ; mais c'est pour s'y dépouiller de ses habits, de ses bracelets, de ses bagues, & de ses autres ornemens. Il se couvre d'un pagne grossier, de roseaux, ou de joncs ; & dans cet état, il est conduit par les Officiers du Palais royal jusqu'à la porte de la salle d'audience, où il se prosterne comme le plus vil Sujet. Il se retire avec les mêmes témoignages de respect & d'humilité. Dans l'intervalle, tous les gens de son cortége, qui l'attendent au milieu de la premiere cour, y demeurent prosternés la visage contre terre. Lorsqu'il les a rejoints, il reprend ses habits, & donne avis au Roi de son départ par le même bruit de sa mousqueterie & de sa musique, qui avoit annoncé son arrivée (36).

CÔTÉ DES ESCLAVES.

Ils n'en sont pas moins indépendans.

Les embarras, ou l'humiliation de ce céremonial, rend les visites des Grands fort rares, s'ils n'y sont forcés nécessairement par l'ordre du Roi, ou par leurs propres interêts. On auroit peine à nommer, dans l'Univers, un pays où la dépendance des Grands se fasse moins sentir d'ailleurs, que dans le Royaume

Excès de leur humiliation.

(36) Des-Marchais, Vol. II, p. 44 & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Juida. Non ſeulement ils partagent le gouvernement avec le Roi ; mais ce même Prince, qu'ils traitent avec tant de reſpect, n'a pas l'autorité de ſe mêler de leurs querelles particulieres (37), ou n'y entre du moins qu'à titre de Médiateur. Si leurs gens s'allarmoient de la longueur d'une audience, & commençoient à craindre qu'il n'arrivât quelque diſgrace à leur Maître, ils forceroient la Garde du Roi, & perdroient bien-tôt le reſpect qu'ils doivent à la Majeſté Royale. Comme les Gardes du Palais ne ſurpaſſent point le nombre de cent, & que les Grands ne paroiſſent jamais dans ces occaſions ſans un cortege de ſix ou ſept cens hommes, le Roi n'auroit pas la hardieſſe de s'emporter à la moindre violence. Des Sujets, qui ſe déclarent quelquefois la guerre entr'eux ſans conſulter leur Souverain, ſe réuniroient bien-tôt contre lui, s'il entreprenoit de violer leurs privileges (38).

Comment les Sujets demandent audience.

Atkins nous apprend (39) que les Sujet du commun ſonnent une cloche à la porte du Palais, pour demander audience ; & que s'ils l'obtiennent, ils rendent au grand Sacrificateur, lorſqu'il eſt preſent, les mêmes reſpects qu'au Roi

(37) Le même, p. 200.
(38) Le même, *ibid.*
(39) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110 & ſuiv.

même. Il ajoute, qu'à l'exception du jour où se payent les droits, les Européens sont rarement amis à l'honneur de le voir (40).

Maniere dont le Roi reçoit les Européens.

Des-Marchais remarque à cette occasion, que les Directeurs des Compagnies de l'Europe, les Capitaines de Vaisseau, & tous les Blancs qui se présentent devant ce Prince, soit à leur arrivée, soit à leur départ, sont exemptés du céremonial de l'adoration. Ils obtiennent une audience, lorsqu'ils la demandent. Ils saluent le Roi, comme on salue les personnes de distinction en Europe. Ce Prince les reçoit gracieusement, les prend par la main, les presse de s'asseoir, boit à leur santé; & si c'est la premiere visite qu'ils lui rendent, ou si l'Européen est un Directeur, ou un Capitaine de Vaisseau, il le fait saluer de six ou sept coups de canon, lorsqu'il sort du Palais. Ce fut avec cette politesse que le Chevalier Des-Marchais fut reçu dans sa premiere audience, le 12 de Janvier 1725 (41).

Les meubles de la Salle d'Audience sont deux petits *Bancs de pied*, ou deux petites estrades, dont l'une est couverte d'étoffe, & soutient une sellette ovale,

(40) Voyage d'Atkins, p. 110.
(41) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 46.

Côte des Esclaves.

ſuivant l'uſage du pays. Cette ſellette eſt pour le Roi. L'autre, qui eſt couverte de natte, eſt pour l'Européen. Il eſt aſſis près du Roi, & la converſation eſt ordinairement très familiere. L'uſage eſt de demeurer tête nue, pendant toute l'audience ; non que ce Prince l'exige, mais parce qu'on s'eſt apperçu que ce témoignage de reſpect le flatte. On laiſſe auſſi les épées à la porte du Palais, parce qu'il n'aime pas qu'on paroiſſe armé devant lui. On ne s'ennuie point, dit Boſman, à paſſer une journée entiere avec ce Prince. Il eſt de fort bonne compagnie, & fait la meilleure chere du monde à ſes Hôtes. Perſonne ne boit dans le même verre, ou la même coupe que lui, & s'il arrive qu'un autre y porte les levres, elle ne ſert plus à ſon uſage, quand la matiere dont elle eſt compoſée pourroit être purifiée par le feu. Il prend plaiſir à voir manger les Européens dans ſa préſence, & la table eſt ſervie avec aſſez d'ordre & de propreté. Ses Nobles ſont proſternés au-tour de lui pendant le feſtin. Il leur fait donner ce qui reſte ſur les plats ; faveur qu'ils reçoivent fort avidement, quoiqu'ils ſoient traités beaucoup mieux à leur propre table. Mais ils craindroient d'offenſer leur Maître, s'ils ne mar-

Ils ſe tiennent découverts & ſont ſans épée.

Bonne chere qu'il leur fait.

quoient pas cette ardeur pour ses moindres bienfaits.

CÔTE DES ESCLAVES.

Politique du Roi pour se faire respecter & pour la sureté de la vie.

Les Grands de la premiere classe ont souvent l'honneur de manger en sa présence ; mais personne ne le voit manger, à la reserve de ses femmes. L'Auteur s'imagine que le premier but de cet usage étoit de le faire passer aux yeux du Peuple pour un Dieu, qui est capable de vivre sans nourriture. Cependant il ne fait pas difficulté de boire à la vûe de tout le monde.

On ne sçait jamais dans quelle partie du Palais le Roi passe la nuit. Bosman ayant demandé un jour au Capitaine Carter (42) où étoit la chambre de lit du Roi, n'obtint, pour réponse, qu'une autre question : Où croyez vous que Dieu dorme ? lui dit le Capitaine. Il est aussi facile, ajouta-t-il, de sçavoir où le Roi dort. C'est apparemment pour augmenter le respect du Peuple qu'on le laisse dans cette ignorance ; ou pour éloigner du Roi toutes sortes de périls, par l'incertitude où l'on seroit de le trouver si l'on en vouloit à sa vie.

Sa magnificence en habits.

Ce Monarque est toujours vêtu magnifiquement, en étoffes de soye, en draps d'or & d'argent ; mais il ajoute quelque chose à sa parure, lorsqu'il rend

(42) Phillips l'appelle constamment *Charter*.

Côte des Esclaves.

visite à quelque Européen. Son cortege est sans éclat, car il ne se fait accompagner que de quelques femmes. Comme les logemens des Européens sont au-tour de son Palais, il peut se rendre chez eux sans être vû de son Peuple (43).

Couleur qui lui est propre.

La couleur rouge est reservée si particulierement pour la Cour, qu'en fil & en laine, comme en soye & en coton, il n'y a que le Roi, ses femmes, & ses domestiques qui ayent le droit de la porter. Les femmes du Palais ont toujours par-dessus leur pagne une écharpe de cette couleur, large de six doigts, & longue de deux aunes (44), qui est liée devant elles, & dont elles laissent pendre les deux bouts.

Vie que menent les Rois de Juida.

L'ignorance & la pauvreté où l'on éleve l'héritier de la Couronne, lui donnent une extrême avidité pour le plaisir, lorsqu'il se voit transporté tout d'un coup dans (45) le sein de l'abondance. Aussi n'est-il d'abord occupé que du changement de sa condition. Il passe le temps dans l'oisiveté, au fond de son Palais, d'où l'usage même ne lui permet de sortir que trois mois après son couronnement, pour rendre sa visite au

(43) Description de la Guinée par Bosman, page 360.

(44) Des-Marchais, Vol. II, p. 77.

(45) Le même, p. 43.

grand ſerpent. Il n'entre dans la Salle d'Audience que pour recevoir les Européens, ou pour ſe montrer quelquefois aux Grands du Royaume, ou pour adminiſtrer la juſtice à ſon Peuple. Le reſte de ſa vie eſt employé (46) avec ſes femmes. Il en a toujours ſix de la premiere claſſe, richement vêtues, & couvertes de joyaux : qui ſe tiennent à genoux près de lui. Dans cette poſture, elles s'efforcent de l'amuſer par leur entretien. Elles l'habillent, elles le ſervent à table, avec une vive émulation pour lui plaire. S'il s'en trouve une qui excite ſes deſirs, il la touche doucement, il frappe des mains, & ce ſignal avertit les autres qu'elles doivent ſe retirer. Elles attendent qu'il les rappelle, ou qu'il en demande ſix autres. Ainſi la ſcene change continuellement, au moindre ſigne de ſa volonté. Ses femmes ſont diſtinguées en trois claſſes. La premiere claſſe eſt compoſée des plus belles & des plus jeunes, & le nombre n'en eſt pas borné. Celle qui devient mere du premier fils, paſſe pour la Reine, c'eſt-à-dire, pour la principale femme du Palais, & ſert de Chef à tou-

Leur moleſſe au milieu de leurs femmes.

Trois claſſes de femmes.

(46) Des-Marchais, dit qu'il en a deux mille, & autant qu'il en veut prendre; ce qui ſert à le concilier avec Atkins, qui n'en compte que mille, & avec d'autres, qui diſent trois mille.

Côte des Esclaves.

tes les autres. Elle commande dans toute l'étendue de la Maison royale, sans autre Supérieure que la Reine Mere, dont l'autorité dépend du plus ou du moins d'ascendant qu'elle a sçû conserver sur le Roi son fils. Cette Reine Mere a son appartement séparé, avec un revenu fixe pour son entretien. Lorsqu'elle s'attire un peu de considération, les presens lui viennent en abondance; mais elle est condamnée pour toute sa vie au veuvage.

La seconde classe comprend celles qui ont eu des enfans du Roi, ou que leur âge & leurs maladies ne rendent plus propres à son amusement. La troisieme, est composée de celles qui servent les autres. Elles ne laissent pas d'être comptées au nombre des femmes du Roi, & d'être obligées, sous peine de mort, non seulement à ne lier aucun commerce avec d'autres hommes, mais à ne jamais sortir du Palais sans permission (47).

Combien les femmes sont respectées.

On a deja fait remarquer, d'après Bosman, qu'un Negre qui toucheroit une femme du Roi, soit volontairement, ou par hasard (48) seroit condamné sans pitié à la mort, ou à l'escla-

(47) Des Marchais, Vol. II, p. 62 & suiv.
(48) Bosman, p. 345.

vage; & que ceux qui entrent au Palais sont obligés d'avertir les femmes par un cri, pour leur donner le temps de se retirer. Des-Marchais donne encore plus de rigueur à cette loi. Il prétend que par un étrange excès de délicatesse, si quelque homme touche une femme du Roi en passant dans les rues, elle ne peut plus rentrer au Palais, & que les deux coupables sont vendus sur le champ pour l'esclavage. Mais s'il paroît que cette familiarité soit volontaire, la femme est vendue, & l'homme condamné au supplice, avec confiscation de tous ses biens. Le même Auteur ajoute, comme Bosman, que le cri par lequel on avertit les femmes de se retirer, est *Agoest*, qui signifie „ *prenez garde*, ou *écartez-vous*. On le repete plusieurs fois, & ce terrible mot jette la frayeur parmi toutes les femmes du Palais. C'est par la même raison que le Roi ne reçoit point d'autres services que de la main de ses femmes, & qu'il n'est permis aux hommes d'entrer au Palais que pour les travaux grossiers, qui ne conviennent point à l'autre sexe. Ainsi, lorsque les Couvreurs ou les Maçons s'occupent à reparer quelques ruines, ils doivent crier sans cesse *Ago*; & la loi pour les femmes est d'éviter jusqu'à leurs regards. Si

Précautions pour ne pas en approcher.

CÔTE DES ESCLAVES.

le Roi sort du Palais avec ses femmes, elles sont obligées d'avertir aussi les hommes qu'elles apperçoivent sur la route. Un Negre, qui sent aussi-tôt le péril, tombe à genoux, se prosterne contre terre, & laisse passer cette dangereuse troupe (49), sans avoir la hardiesse de lever les yeux.

Ce qu'elles font à la rencontre des Anglois.

Phillips observa souvent, qu'à l'approche des femmes du Roi, tous les Negres abandonnoient le chemin. S'ils voyoient un Anglois s'avancer du même côté, ils l'avertissoient par divers signes, de retourner, ou de se retirer à l'écart. Les Anglois croyoient satisfaire au devoir en s'arrêtant. Ils avoient le plaisir de voir toutes ces femmes qui les saluoient à leur passage, qui baissoient la tête, qui baisoient les mains, & qui faisoient entendre de grands éclats de rire, avec d'autres marques de contentement & d'admiration (50).

Comment elles sont traitées par le Roi.

Malgré tous les respects que le Peuple rend aux femmes du Roi, ce Prince les traite lui-même avec peu de consideration. Il les employe, comme autant d'Esclaves, à toutes sortes de services. Il les vend aux Marchands de l'Europe, sans autre regle que son caprice; & si

(49) Le même, *ibid*.
(50) Voyage de Phillips en Guinée, page 221.

CÔTE DES ESCLAVES.

l'on en croit des-Marchais, le Palais royal eſt moins un Serrail qu'une de ces Loges, que les François du pays appellent Captiverie. Il aſſure que ſi le Roi n'a point d'Eſclaves dans ſes priſons, il ne balance point à prendre une partie de ſes femmes, auſquelles il fait donner auſſi-tôt la marque de la Compagnie qui les achete (51), & qu'il les fait partir ſans regret pour l'Amerique. Phillips confirme ce témoignage. En 1693, dit-il, faute d'Eſclaves ordinaires pour en fournir aux Vaiſſeaux, le Roi vendit trois ou quatre cens de ſes propres femmes (52), & parut fort ſatisfait d'avoir rendu la cargaiſon complette. On ne ſçauroit douter de la verité de ce recit. Cependant les Hollandois n'ont jamais obtenu de ces cargaiſons de Reines; & Boſman, qui étoit ſur la Côte vers le même temps, raconte ſeulement qu'à la moindre occaſion de dégoût, le Roi vend quelquefois dix huit ou vingt de ſes femmes. Il ajoute que ce retranchement n'en diminue pas le nombre, parce que trois de ſes principaux Capitaines ont pour unique office de remplir continuellement les vuides. Lorſqu'ils découvrent une jeune &

Il les vend ſouvent pour l'eſclavage.

(51) Des-Marchais, *ubi ſup.* p. 82.
(52) Phillips, *ubi ſup.* p. 219.

CÔTE DES ESCLAVES.

belle fille, leur devoir est de la présenter au Roi. Chaque famille se croit honorée de contribuer aux plaisirs de son Maître. Une fille, que son mavais sort condamne à cet emploi, obtient deux ou trois fois l'honneur d'être caressée par ce Prince; après quoi elle est ordinairement négligée pendant tout le reste de sa vie. Aussi la plûpart des femmes sont-elles fort éloignées de regarder le titre de femme du Roi comme une grande fortune. Il s'en trouve même qui préferent une prompte mort aux miseres de cette condition. Bosman rapporte, qu'un des trois Capitaines ayant jetté les yeux sur une jeune fille; & se disposant à se saisir d'elle pour la conduire au Roi, l'horreur qu'elle conçut pour leur dessein lui fit prendre la fuite. Ils la poursuivirent. Mais lorsqu'elle désespera de pouvoir leur échaper, elle tourna vers un puits qui se présenta dans sa course, & s'y étant jettée volontairement, elle y fut noyée avant qu'on pût la sécourir (53).

Le titre de femme du Roi n'est pas recherché.

Atkins attribue aux femmes du Roi, comme un de leurs principaux privileges, le droit de faire & de vendre la biere du pays, qui s'appelle Pitto (54).

(53) Bosman, *ubi sup.* 65, 82, 180. & Des-Marchais, pages

(54) Atkins, p. 111.

Contradiction des Voyageurs sur les enfans du Roi.

A l'égard des enfans du Roi, & de leur éducation, les témoignages des Voyageurs paroiſſent peu s'accorder. Boſman rapporte qu'ils ſont élevés au Palais, & que de ſon temps l'aîné des Fils du Roi faiſoit ſa demeure à Sabi. Suivant Des-Marchais, l'héritier de la Couronne eſt élevé loin de la Cour, dans une condition fort vile, & ſans aucune connoiſſance de ſon rang. Mais ces deux Ecrivains s'accordent à repréſenter la Couronne comme héreditaire, ou du moins comme élective dans la même famille; au lieu que Phillips compte tous les Grands au nombre des Candidats, & prétend même que les Fils du Roi, lorſqu'ils ont atteint un certain âge, ne voient leur Pere qu'en ſecret, pour ne pas donner d'ombrage aux Cabaſchirs, qui aſpirent tous à lui ſucceder après ſa mort. Il ajoute (55), que les Fils du Roi rendent aux Grands les mêmes reſpects que le plus vil Negre du pays. Quelle eſperance de concilier des relations ſi oppoſées, lorſqu'on n'a point d'autre autorité que le témoignage de ceux qui ſe contrediſent!

Les Rois de Juida meurent au milieu de leurs femmes, comme ils y ont vécu. A la mort d'un Roi, ſa principale

(55) Phillips, p. 219.

CÔTE DES ESCLAVES.

femme en donne avis aux Grands, qui sont obligés de la tenir secrette pendant trois mois. Dans cet intervalle, ils s'assemblent, pour décider, à la pluralité des voix, lequel des Fils du Roi doit succeder à la Couronne, lorsque l'aîné leur paroît indigne de cet honneur, comme on en vit l'exemple en 1725.

Licence établie pendant l'interregne.

Aussi-tôt que les trois mois sont expirés, la mort du Monarque est publiée. C'est un signal de liberté, qui met tout le Peuple en droit de se conduire au gré de ses caprices. Les loix, l'ordre & le gouvernement paroissent suspendus. Ceux qui ont des haines, & d'autres passions à satisfaire, prennent ce temps pour commettre toutes sortes d'excès. Aussi les Habitans sensés se renferment-ils dans leurs maisons, parce qu'ils ne peuvent en sortir sans s'exposer au risque d'être volés ou maltraités. Il n'y a que les Grands & les Européens qui puissent paroître sans danger. Encore ne doivent-ils leur sureté qu'à leur cortege, qui est assez bien armé pour les garantir des insultes de la populace. Les femmes ne peuvent faire un pas sans avoir quelque outrage à redouter. Enfin, le desordre & le tumulte sont extrêmes.

Comment elle finit.

Heureusement qu'ils ne durent pas plus de quatre ou cinq jours après la pro-

blication de la mort du Roi. Les Grands emploient ce temps à chercher le Prince qui doit lui succeder. Ils l'amenent au Palais. Une décharge de l'Artillerie avertit le Peuple qu'on lui a donné un nouveau Maître. Au même instant, tout rentre dans l'ordre. Le commerce renaît, les Marchés sont ouverts, & chacun retourne à ses emplois ordinaires (56).

CÔTÉ DES ESCLAVES.

Bosman parle aussi de ce temps de confusion. Les Negres de Juida ont, dit-il, un étrange usage à la mort de leurs Rois. Chacun exerce, avec impunité, toutes sortes d'injustices & de pillages, & le desordre n'est arrêté par aucune loi pendant l'interregne. Mais aussi-tôt que le nouveau Roi est en possession du Thrône, il publie des Ordonnances rigoureuses qui rétablissent la tranquillité publique. Si les Grands ont peine à s'accorder dans l'élection, ils feignent d'être d'accord, pour empêcher la continuation du desordre; & publiant que le Thrône est rempli, ils font faire les proclamations de police au nom du Maître qu'ils supposent. Le même Auteur ajoute que l'élection des Rois entraîne souvent de pernicieuses divisions. L'aîné des Princes n'a pas plutôt appris

Politique des Grands pour l'arrêter.

(56) Des-Marchais, Vol. II, pag. 73 & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

la mort du Roi, qu'il intéresse tous ses amis à lui prêter leur assistance, pour se saisir du Palais, & des femmes de son Pere. Les Partisans des autres Princes veillent aussi pour la cause qu'ils embrassent; parce que celui des concurrens qui succede le premier n'a presque rien à redouter des autres, & que le Peuple ne consent point aisément à le voir déthrôner (57).

Interregne de trois mois & son usage.

On trouve dans Bosman la raison qui fait durer l'interregne pendant trois mois; mais elle ne paroît pas supposer que la mort du Roi demeure (58) si long-temps secrete. C'est l'usage, dit-il, de détruire le Palais qui a servi de demeure au Roi décedé. On emploie trois mois à faire un nouvel édifice pour son successeur, & pendant le travail, on transporte dans quelqu'autre lieu toutes les femmes qui doivent lui appartenir. Les Reines Meres sont exceptées seules de cette transmigration.

Sépulture du Roi.

Aussi-tôt que le nouveau Roi s'est mis en possession du Palais, il donne des ordres pour les funerailles de son pere. Cette céremonie est annoncée par trois décharges de cinq pieces de canon, l'u-

(57) Description de la Guinée, par Bosman, page 366.

(58) Bosman a peut-être voulu dire qu'elle n'est pas publiée solemnellement.

ne à la pointe du jour, l'autre à midi, & la troisieme, au coucher du Soleil. La derniere est suivie d'une infinité de cris lugubres, sur-tout dans le Palais, & parmi les femmes. Le Grand Sacrificateur, qui a la direction de cette pompe funebre, fait creuser une fosse de quinze pieds quarrés, & de cinq pieds de profondeur. Au centre, on fait en forme de caveau, une ouverture de huit pieds quarrés au milieu de laquelle on place le corps du Roi, avec beaucoup de céremonie. Alors le Grand Sacrificateur choisit huit des principales femmes, qui sont vêtues de riches habits, & chargées de toutes sortes de provisions, pour accompagner le mort dans l'autre monde. On les conduit à la fosse, où elles sont enterrées vives, c'est-à-dire, étouffées presqu'aussi-tôt par la quantité de terre qu'on jette dans le caveau.

Femmes enterrées avec lui.

Après les femmes, on amene les hommes qui sont destinés au même sort. Le nombre n'en est pas fixé. Il dépend de la volonté du nouveau Roi, & du grand Sacrificateur. Mais comme tout le monde ignore sur qui leur choix doit tomber, les domestiques du Roi mort se tiennent à l'écart dans ces circonstances, & ne reparoissent qu'après la cére-

Hommes sacrifiés. Sort du Favori du Roi.

monie. De tous les Officiers du Palais, il n'y en a qu'un dont le ſort ſoit reglé par ſa condition, & qui ne peut éviter de ſuivre ſon Maître au tombeau. C'eſt celui qui porte le titre de favori. L'état de cet homme eſt fort étrange. Il n'eſt revêtu d'aucun Office à la Cour. Il n'a pas même la liberté d'y entrer, ſi ce n'eſt pour demander quelque faveur. Il s'adreſſe alors au grand Sacrificateur, qui en informe le Roi; & toutes ſes demandes lui ſont accordées. Il a d'ailleurs quantité de droits, qui lui attirent beaucoup de diſtinction. Dans les Marchés, il prend tout ce qui convient à ſon uſage; & les Européens ſeuls ſont exempts de cette tyrannie. Son habit eſt une robe à grandes manches, avec un capuchon, qui reſſemble (59) à celui des Benedictins. Il porte une canne à la main. Il eſt exempt de toutes ſortes de taxes & de travaux. Cette liberté abſolue, jointe aux témoignages de reſpect qu'il reçoit de tous les Negres, rendroit ſa vie fort heureuſe, ſi elle ne dépendoit pas de celle d'autrui; mais elle doit être empoiſonnée continuellement, par l'idée du ſort qui le menace. A peine le Roi eſt-il mort, qu'on le garde ſoigneuſement à vûe; & ſa tête eſt la premie-

(59) Voyez la Figure.

re qui tombe, aussi-tôt que les femmes ont disparu dans le tombeau.

Tombeau qu'on éleve au Roi.

Tous ceux qui sont choisis pour composer le cortege du Roi dans l'autre monde, ont la tête coupée successivement. Leurs corps sont enterrés au-tour du caveau, dans la grande fosse, & leurs têtes placées près d'eux. On éleve sur ce malheureux amas de victimes un monceau de terre, qui se termine en pyramide, au sommet duquel on place les armes du Roi environnées d'un grand nombre de Fétiches, pour servir de Divinités tutelaires (60).

Bosman fait ici succeder à cette céremonie (61) la démolition du Palais, quoiqu'il ait dit, dans un autre lieu, que les trois mois de l'interregne sont employés à ce travail. Atkins remarque que le nouveau Roi reçoit de la main du grand Sacrificateur un sabre fort large (62), & qu'en montant sur le thrône il fait au Peuple des presens considerables.

Trois Rois de Juida connus par les Voyageurs.

Les Voyageurs ne nous ont fait connoître que deux ou trois Monarques de Juida. Phillips, qui avoit eu des affaires à cette Cour, en 1694 & 1695, re-

(60) Des-Marchais, Vol. II, pag 74 & suiv.

(61) Ce n'est apparemment qu'un défaut d'ordre dans la narration.

(62) Voyage d'Atkins en Guinée, pag 110.

presente celui qui regnoit alors, comme un Prince de moyenne taille & d'une physionomie commune, mais vif & plein d'esprit. Il paroissoit âgé d'environ soixante ans. C'étoit vraisemblablement le même qui regnoit trois ou quatre ans après, lorsque Bosman arriva dans le Pays. Les observations de ces deux Auteurs sur son caractere & sur sa conduite nous fournissent ici quelques circonstances, qui n'ont pû trouver place dans le recit précedent.

Caractere du premier.

Suivant l'opinion de Bosman, ce Prince étoit au dessus de cinquante ans; mais il avoit la force & la vivacité d'un homme de trente cinq. C'étoit le plus civil & le plus genereux Negre que l'Auteur ait jamais connu. Cependant les conseils interessés de quelques flatteurs changerent par degrés ses inclinations, jusqu'à le rendre dur & opiniâtre dans son commerce avec les Hollandois. Il acceptoit d'abord tout ce qui venoit de leur main; mais ensuite il devint fort difficile sur le choix des marchandises. Il ne voulut recevoir que les meilleures & celles dont il esperoit le plus de profit; au grand desavantage des Marchands, qui perdoient beaucoup sur le reste, lorsqu'il le falloit vendre separément.

Il s'étoit fait une loi de sortir de son Palais une ou deux fois l'année. Son cortege étoit magnifique, & n'étoit composé néanmoins que de ses femmes; mais il en avoit plus de mille, qui étoient ornées de leurs plus riches parures. C'étoit la seule occasion où les Etrangers pussent voir cette troupe de reines. Les thrésors de corail dont elles étoient chargées valoient beaucoup plus que le même poids en or. Quoiqu'il ne fût point accompagné d'un seul homme dans cette marche, il faisoit sçavoir à ses Grands de quel côté il vouloit se rejouir. Ils s'y rendoient pour l'attendre, avec des précautions pour ne pas se trouver sur le chemin des femmes; car la plus grande faveur qu'il leur accordât dans cette occasion étoit de les regarder de loin. Il passoit le reste de l'année dans l'enceinte de ses murs au milieu de ses favorites. Cependant il avoit des jours reglés pour recevoir ses Capitaines à l'audience, soit qu'il eût des ordres à leur donner, ou qu'il ne voulût satisfaire que sa curiosité en apprenant d'eux ce qui se passoit dans ses Etats. Il prenoit plaisir à recevoir aussi les Européens, pour les entretenir de leur Pays ou des affaires du Commerce. Bosman passoit quelquefois avec lui des

Promenade qu'il faisoit une fois chaque année.

Sa vie dans l'intérieur du Palais.

CÔTE DES ESCLAVES.

jours entiers. Leur amusement, après la conversation, étoit quelquefois des jeux de hasard, pour lesquels ce Prince n'étoit pas moins passionné que ses Sujets. Il ne jouoit pas d'argent ni de marchandises, mais un bœuf, un porc, un mouton; & si la fortune ne le favorisoit pas, il envoyoit à l'Auteur ce qu'il avoit perdu, sans vouloir jamais être payé de ses grains (63).

Ses enfans.

Il auroit été difficile d'approfondir quel étoit le nombre de ses enfans; mais l'Auteur en vit quatre, trois garçons & une fille; tous d'une pyhsionomie très agréable, sur-tout l'aîné qui étoit un des plus beaux Negres que l'Auteur ait jamais vûs. Il étoit regardé comme l'heritier présomptif de la Couronne; mais on lui connoissoit un si mauvais caractere & des principes si pervers, que tout le monde souhaitoit, qu'il ne succedât jamais à son pere. Il avoit, dans tous les quartiers de la Ville, des Emissaires, qu'il entretenoit pour voler les Habitans & les Européens. Les biens mêmes de son pere n'étoient pas épargnés. Jamais il ne sortoit de son appartement avant la nuit, & Bosman eut l'honneur de recevoir alors plusieurs fois sa visite. C'étoit sa fierté qui le tenoit

Mauvais caractere de l'aîné.

(63) Bosman, *ubi sup.* page 360 & suiv.

renfermé pendant tout le jour. Il ne vouloit, ni se montrer aux yeux du Public, ni paroître devant son pere.

CÔTE DES ESCLAVES.

Le second Prince avoit beaucoup de ressemblance avec le Roi par la politesse & la générosité. Tous les Grands s'empressoient de lui faire leur cour, & paroissoient charmés de ses manieres : d'où l'Auteur croyoit pouvoir conclure que le Pays étoit menacé d'une guerre civile après la mort du Roi. La pluralité des voix ne pouvoit manquer d'être pour le plus jeune de ces deux Princes, tandis que l'aîné employeroit ses forces domestiques & le secours des Etrangers pour faire valoir le droit de sa naissance. Mais, dans cette supposition, Bosman ne doutoit pas (64) que les Européens ne prissent parti pour son frere. C'est ce qu'ils ont fait depuis (65) en faveur du Roi qui regne aujourd'hui. François, Hollandois, Portugais, tous les Comptoirs se sont réunis pour établir ce Prince sur le Thrône, au préjudice de son frere aîné, qu'ils ont chassé du Pays.

Caractere du second.

Le Roi dont Bosman nous a laissé ce portrait, avoit épousé deux de ses filles. Mais la mort les ayant bien-tôt enlevées, il se figura que les Fétiches avoient voulu punir son crime, & s'engagea par

Le Roi de Juida avoit épousé deux de ses filles.

(64) Bosman, p. 366. (65) Des-Marchais, *ubi sup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

Il en marie une au Facteur Anglois.

un serment solemnel à n'y jamais retomber. Cependant comme la tentation étoit pressante, parce qu'il lui restoit une troisieme fille assez jolie, il prit le parti de la marier au Facteur du Comptoir Anglois. Bosman, dans un jour de familiarité, se plaignit de n'avoir pas obtenu la préference, & lui déclara qu'il vouloit être dédommagé par un présent. » J'y consens, lui dit le Roi, & » je veux que mon present porte le nom » d'amende. Mais ma fille, ajouta-t-il, » est à votre service, toute mariée » qu'elle est. Je n'ai qu'un mot à dire » pour la mettre entre vos bras. « Ainsi les Européens peuvent s'allier à peu de frais au Sang royal. Bosman regrette que cette alliance n'apporte pas plus d'avantage, sans quoi, dit-il, il auroit eu l'honneur de devenir gendr du Roi de Juida *(66)*.

Second Roi connu.

Il paroît qu'en 1721, lorsqu'Atkins aborda sur cette Côte, c'étoit le Successeur de ce Prince qui occupoit le thrône. Il étoit d'une monstrueuse grosseur *(67)*; & depuis environ douze ans qu'il jouissoit de l'autorité Souveraine il n'étoit pas sorti une seule fois de son Palais. On prétendoit, suivant le recit de l'Au-

(66) Bosman, p. 346.
(67) Voyage d'Atkins en Guinée, p. 110.

teur, que n'ayant pas fait au Peuple le present que les Rois lui doivent en recevant la Couronne, son avarice le portoit à se cacher, pour se dispenser de cette liberalité. D'autres assuroient qu'il n'avoit pas reçu le grand sabre, qui est l'emblême de son pouvoir, & que cette raison lui donnoit quelque défiance de l'attachement du Peuple & de sa propre autorité.

CÔTE DES ESCLAVES.

Troisi Roi.

Des-Marchais nous apprend qu'en 1715 (68) le Thrône de Juida fut rempli par un nouveau Prince qui se nommoit Amar, & qui l'avoit emporté sur son frere aîné. Mais l'Auteur paroît se contredire à la page suivante, lorsqu'il nous represente ce Prince gardant les pourceaux dans une Province éloignée. Il devoit être l'aîné, puisque, suivant Des-Marchais même, c'est l'aîné des fils, ou l'heritier présomptif de la Couronne, que l'usage fait élever dans une condition si basse. On pourroit douter aussi si c'étoit un nouveau Roi qui possedoit le Thrône en 1725, quoique Des-Marchais, ou peut-être son Editeur, se donne pour témoin de son couronnement. Smith & Snelgrave semblent dire, au contraire, que le Prince qui regnoit en 1726 & 1727 étoit le même

Contradiction de Des-Marchais.

Témoignage de Smith & de Snelgrave.

(68) Des-Marchais, *ubi sup.*

CÔTE DES ESCLAVES.

qui regnoit en 1721, du temps d'Atkins. Ils rendent du moins témoignage que c'étoit un des plus gros hommes qu'ils eussent jamais vûs : & Snelgrave dit formellement qu'étant monté sur le Thrône à quatorze ans, il en avoit trente en 1726, qui fut le temps de la revolution. C'est mettre son accession au Thrône en 1710 ; un an seulement plus tard qu'Atkins, qui lui donne douze ans de regne en 1721. On a vû l'Histoire de la revolution de Juida, au Tome XII, dans les Relations de Smith & de Snelgrave (69).

§ II.

Milice, Armes & Guerres du Royaume de Juida.

Nombre d'hommes dont l'armée de Juida peut être composée.

QUELQU'IDÉE qu'on ait pû prendre de la beauté du Royaume de Juida & du nombre de ses Habitans, on est surpris de lire dans les Ecrivains qui ont le mieux connu ses forces, que le Roi, sans beaucoup de dépense, peut mettre en campagne une armée de deux cens mille hommes. Au premier ordre de ce Prince, les Grands sont obligés de fournir le nombre de troupes qui est reglé pour leurs Provinces, & de leur prépa-

(69) Voyez ci-dessus les Relations de ces deux Voyageurs.

ter des provisions ; quoique, suivant les mêmes Auteurs, la dépense des munitions, c'est-à-dire, de la poudre & des balles, regarde uniquement le Roi. Une armée si nombreuse devroit rendre ce Prince redoutable à tous ses Voisins ; mais les soldats qui la composent sont si foibles & si lâches, qu'ils perdent courage à la vûe de cinq mille hommes bien armés, ne fût-ce que d'autres Negres de la Côte d'Or, & qu'à peine osent-ils soutenir la premiere attaque. On apporte plusieurs raisons de cette étrange lâcheté. Le Commerce & l'agriculture, dont ils sont uniquement occupés, leur inspire une aversion naturelle pour la guerre. D'ailleurs, ils manquent de Chefs ; & personne d'entre eux n'étant exercé dans le metier des armes, ils sont obligés d'abandonner la conduite de leurs forces à des gens sans reputation & sans experience. Mais la principale cause de leur foiblesse est la crainte de la mort, qui prévaut generalement dans toute la Nation, & qui les rend si timides, qu'ils prennent ordinairement la fuite avant que l'Ennemi paroisse. Si le hasard leur donne quelque Chef qui ait une étincelle de courage, l'entrée d'une campagne est quelquefois brillante, & la troupe qu'il conduit mar-

Les Habitans manquent de courage. Raisons qu'on en donne.

che avec un air de fermeté. Mais comme celles qui viennent à la ſuite n'ont pas les mêmes raiſons de confiance, elles tournent le dos à la vûe du moindre peril, & mettent les heros qui les précedent dans la neceſſité de prendre le même chemin. On a remarqué (70) que dans toutes leurs retraites, ce ſont toujours leurs Commandans qui donnent l'exemple de la fuite & qui arrivent les premiers à l'habitation. Boſman (71) leur attribue plus de courage pour la défenſe de leur propre Pays. Mais l'experience le dément, puiſqu'en 1726 ils ſe laiſſerent battre honteuſement par une poignée de Negres du Royaume de Dahomé (72).

Défaut de diſcipline dans la Nation.

Avec un peu de connoiſſance de la diſcipline militaire, on eſt choqué de la diſpoſition de leurs troupes pour une bataille. Il y regne un tel déſordre, que deux mille Européens mettroient en deroute leurs armées de deux cens mille hommes. Jamais ils ne menent d'artillerie en campagne, parce qu'ils n'ont ni chevaux ni chameaux pour la traîner, & que leurs Villes n'étant pas fortifiées, il n'eſt jamais queſtion de ſieges. D'ail-

(70) Des-Marchais. Vol. II, pag. 188.

(71) Boſman, *ubi ſupra*, page 395.

(72) Boſman, p. 395.

CÔTE DES ESCLAVES.

leurs, la facilité qu'ils ont à fuir, les exposeroit souvent à perdre leur canon. L'Auteur admire qu'ils manquent de courage dans leur Patrie; tandis qu'en Amerique ils sont d'une bravoure si déterminée, qu'ils ne connoissent aucun danger. Mais il ne faut pas douter que la crainte de l'esclavage, qui est le sort ordinaire des prisonniers, ne leur abbate presqu'autant le courage en Afrique que la crainte de la mort; & qu'au-contraire le desespoir d'une vie malheureuse ne les excite, en Amerique, à braver toutes sortes de hasards pour s'en délivrer. Un autre problême, que Bosman n'entreprend pas d'expliquer, c'est que malgré leur aversion pour la guerre, les moindres raisons leur suffisent pour l'entreprendre, & qu'à parler proprement ils ne sont jamais en paix.

Elle est courageuse en Amerique.

Des-Marchais nous represente (73) leur maniere de combattre. Chaque Grand mene les Negres de sa dépendance, dont il forme un gros peloton, mais sans ordre & sans rang. Lorsqu'ils sont en plus grand nombre que l'Ennemi, ils s'efforcent de l'envelopper. Mais si les forces des deux Partis sont gales, la guerre est bien-tôt finie. Chaque Parti se retire aussi vîte qu'il le peut,

Sa maniere de combattre.

(73) Des Marchais, Vol. II, page 188.

CÔTE DES ESCLAVES.

sans craindre d'être jamais poursuivi dans sa retraite. Cependant il leur arrive quelquefois de se trouver postés dans des lieux, d'où ils ne peuvent se tirer facilement, & le desespoir les rend alors furieux. Ils sentent qu'il faut vaincre, ou perir, ou se resoudre à l'esclavage. L'action commence par des cris, des reproches & des menaces. Ils font une décharge de leurs petites armes, & l'air est obscurci pendant quelques momens d'une nuée de fleches. Les tambours & les trompettes font un bruit épouvantable. Ils s'approchent ensuite de plus près, pour lancer leurs zagaies & leurs dards, mais si couverts de leurs boucliers, qu'à peine leur apperçoit-on la tête. Alors le combat s'échauffe, le tumulte augmente, & s'ils en viennent aux sabres & aux poignards le carnage est d'autant plus furieux qu'ils ne font aucun quartier. Enfin le Parti le plus foible ou le plus maltraité prend la fuite. Les vainqueurs le poursuivent, & font autant de prisonniers qu'ils en peuvent saisir. Ils retournent ensuite sur le champ de bataille, pour dépouiller les morts & leur couper la tête, qu'ils emportent comme le témoignage de leur valeur & le monument de la victoire.

Retour des

Le Roi, qui est demeuré tranquille

troupes après la victoire.

dans son Palais, monte sur son thrône à l'arrivée de ses troupes victorieuses, les reçoit avec des félicitations éclatantes, accorde des éloges & des recompenses à leurs services, & prend pour sa part la dixieme partie des Esclaves. Chacun retourne ensuite à sa cabane, attache aux murs les têtes qu'il a coupées, & vend ses Esclaves aux Marchands de l'Europe. Quelquefois les parens d'un prisonnier font des propositions pour sa liberté; mais la rançon est toujours mise à si haut prix qu'il est rarement delivré. Ce n'est point un deshonneur, dans la Nation d'avoir abandonné son poste & ses armes pour prendre la fuite. Outre que les Grands en donnent toujours l'exemple, chacun est porté, par son propre interêt, à justifier dans autrui ce qu'il auroit fait lui-même (74).

Leurs armes à feu.

Les Negres de Juida ont un grand avantage sur leurs voisins. Ils sont pourvûs d'armes à feu. Ils s'en servent fort habilement. Avec du courage & de la conduite, ils donneroient bien-tôt la loi à toutes les Nations qui les environnent. Leurs armes sont un assez grand nombre de mousquets, des arcs & des fleches, de fort beaux poignards, des sabres, de grosses zagaies, avec une for-

(74) Des-Marchais, Vol. II., page 188 & suiv.

CÔTE DES ESCLAVES.

te de maſſues auxquelles ils ont beaucoup de confiance (75).

Leur habileté à les entretenir.

Ils reçoivent leurs fuſils, leur poudre & leurs balles, des Marchands de l'Europe ; imprudence que nous devrions nous reprocher, puiſqu'elle les met en état d'employer nos preſens à notre propre ruine. A la verité, les fuſils qu'on leur vend ne ſont pas des meilleurs ; mais leurs Ouvriers ont aſſez d'habileté pour les reparer & les entretenir. Ils portent des boucliers, d'environ quatre pieds de long ſur deux de largeur, couverts de peaux de bœuf ou d'élephant. Cependant, comme une maſſe ſi peſante eſt incommode pour la marche & ſur-tout pour la fuite, la plupart s'en font d'oſier, ou de jonc, ſi bien travaillés & ſi ſerrés qu'ils ſont à l'épreuve des fleches. La grandeur ordinaire de leurs arcs eſt de cinq pieds. Le bois, qui en eſt dur & noueux, ſe trouve en abondance dans les forêts voiſines de l'Eufrates. Leurs fleches ſont des roſeaux, avec une pointe de fer, qu'ils forgent eux-mêmes, ou de bois, qu'ils font durcir au feu après lui avoir donné ſa forme.

Forme de leurs ſabres.

Les Européens leur fourniſſent des ſabres, droits & courbés, mais larges à l'extrémité. La poignée eſt ordinaire-

(75) Boſman, p. 396.

ment sans garde, & leur pesanteur marque la force de ceux qui sont capables de s'en servir. Les lames sont d'environ trois pieds. Mais ils en forgent eux-mêmes; & s'ils ne leur donnent pas plus de légereté, ils les rendent beaucoup plus tranchans. Ceux à qui l'acier manque, en font de bois & de la même forme, qui, au lieu de couper, servent à casser la tête & les bras. Bosman donne à leurs massues une aune de long & cinq ou six pouces d'épaisseur. Elles sont fort rondes, fort unies & plus épaisses du double à l'extrémité. Tous les Negres sont pourvûs de cinq ou six de ces armes. Le bois en est d'une pesanteur singuliere. Ils ont tant d'adresse à lancer cet instrument, qu'ils ne manquent point leur ennemi à la distance de plusieurs pas, & le coup brise ordinairement la partie qu'il atteint. Les Negres de la Côte d'Or redoutent presqu'autant la massue que le mousquet (76). Des-Marchais peint quelques-unes de ces massues avec la tête armée de cloux. Elles ressemblent beaucoup, dit-il, à celles du Nord de l'Amerique (77).

CÔTE DES ESCLAVES.

Leurs massues.

La longueur des dards est d'environ quatre pieds. Ils sont plus gros au milieu qu'aux deux extrémités; ce qui aug-

Leurs dards & leurs zagaies.

(76) Le même, *ibid.* (77) Des-Marchais, page 152.

CÔTE DES ESCLAVES.

mente la force du coup, & le rend plus certain. La pointe, qui eſt de fer barbelu, rend les bleſſures fort dangereuſes. Mais il ne paroît pas que les Negres de Juida ayent la methode de les empoiſonner, comme ceux des Regions Occidentales de la Côte d'Or.

Les zagaies ne different des dards que par leur longueur & par la forme de leur pointe, qui reſſemble à celle de nos demi-piques. Elle eſt de fer ou de bois endurci au feu. Les Negres ſe ſervent de ces deux armes avec tant d'adreſſe, qu'ils frappent un écu à la diſtance de cinquante pas. Tout ſoldat qui eſt ſans fuſil, a pour armes un bouclier, un ſabre ou une maſſue, une zagaie, & deux ou trois dards (78).

Guerre des Peuples de Juida.

Phillips raconte que les Negres de Juida ſont conſtamment en guerre avec ceux d'Ardra, d'Alampo, d'Aquambo, & d'Achim. Le butin ne conſiſte qu'en priſonniers des deux ſexes, qui ſont vendus pour l'eſclavage. Le même Auteur vit à Sabi ſept ou huit cours de ces malheureux captifs, que leurs vainqueurs traitoient avec beaucoup de mépris. Ils inſultoient à leur diſgrace, par des reproches & des injures, mêlés de ſauts & de cris de joie. Phillips ajoute

(78) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 195.

qu'il y en a peu qui ne portent à la poignée de leur ſabre un morceau de la machoire ou du crâne de quelqu'ennemi, qu'ils ſe vantent d'avoir tué. Il joint à cette peinture une Relation des guerres d'*Aforri* contre Juida, qui differe, dans quelques circonſtances, de celle qu'on a deja lûe d'après Boſman & Des-Marchais.

Guerre du Prince Aforri.

Vers l'année 1692, le Roi de Juida ſe crut menacé d'une puiſſante attaque par Aforri, Prince voiſin de ſes Etats, qui faiſoit le commerce des Eſclaves avec les Européens, ſur la Côte d'Alampo, & qui avoit merité leur eſtime par des qualités fort ſuperieures à celles du commun des Negres. En effet, ſur quelques ſujets de mécontentement, Aforri ſe preſenta ſur la frontiere avec ſes troupes, gagna pluſieurs batailles, & déclara qu'il étoit reſolu non ſeulement de faire la conquête du Pays, mais de n'abandonner les armes qu'après avoir coupé la tête au Roi. Une menace ſi terrible inſpira tant de frayeur au vieux Monarque de Juida, que ne ſe croyant pas capable de reſiſter par la force, il eut recours à la trahiſon. Ses richeſſes lui firent trouver dans l'armée d'Aforri deux perfides, qui empoiſonnerent ce brave Guerrier. Cependant le nom d'un

Ennemi si redouté causoit encore tant de frayeur au Roi de Juida, que suivant les observations de Phillips, il ne pouvoit l'entendre prononcer sans pâlir. Il est impossible de juger laquelle des deux Relations est la plus exacte : mais on remarquera seulement que Phillips étoit à Juida quelques années plus près de la guerre d'Aforri, & par conséquent de sa mort (79).

Variétés dans les témoignages.

§ III.

Eclaircissement sur les Malayens, ou les Malays, Nation qui fait le Commerce à Juida.

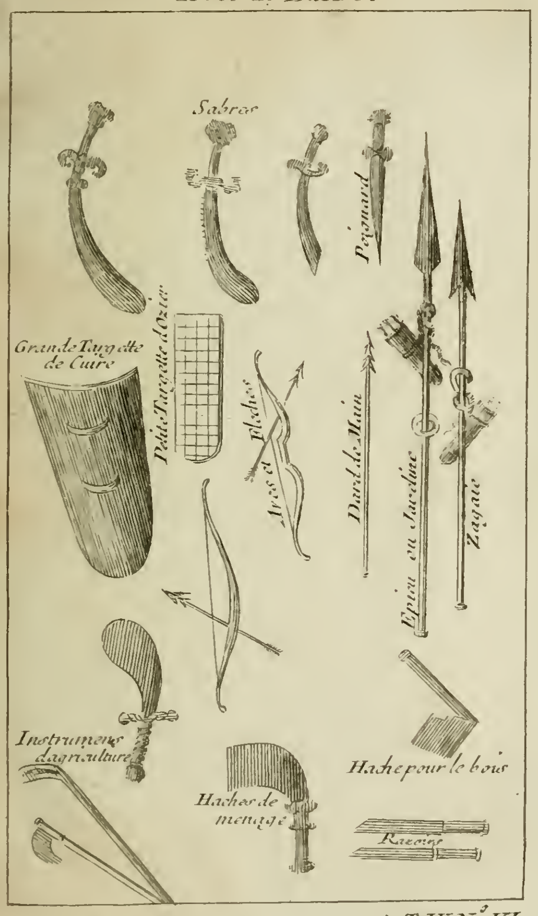
LA plupart des Voyageurs parlent des Malayens ou des Malays, sans avoir pris soin de faire la moindre recherche sur leur origine. C'est une Nation, disent-ils, qui vient depuis long-temps exercer le Commerce dans le pays d'Ardra, sans que les Negres de cette Côte ayent jamais eu le courage de penetrer jusqu'aux lieux où l'on suppose qu'elle est établie.

Premiers Malayens qu'on ait vûs sur cette Côte.

Les premiers Malayens qui ayent paru sur la Côte de Juida, y arriverent en 1704. Ils étoient deux ; grands, bien faits & de bonne mine. L'un étoit noir, l'autre basané. Ils sçavoient tous deux

(79) Phillips, p. 220.

Armes des Negres de la Côte d'Or tirées de Barbot.



T.IV.N°.VI.

l'art d'écrire. Ils recueillirent, en forme de Memoires, tout ce qu'ils remarquerent d'extraordinaire dans le Pays; c'est-à-dire, les manieres, les usages & le prix des marchandises. Mais cette curiosité leur devint funeste. Ils furent arrêtés à Sabi, & se rendirent sans resistance, avec la seule précaution de renvoyer à Jakin un Interprete & quelques domestiques qu'ils en avoient amenés. Le Roi de Juida les prenant pour deux espions, qui étoient venus observer son Pays par l'ordre de leur Prince pour en faire quelque jour la conquête, s'en défit secrettement.

Quelques Negres de Juida, qui faisoient le Commerce à Jakin & vers le Nord-Est, eurent l'occasion, dans la suite, de connoître mieux la Nation des Malayens. Ils trouverent que c'étoit un Peuple doux, civil, ami de la justice, avec lequel on pouvoit faire un Commerce avantageux, non seulement en Esclaves, mais en plusieurs sortes de marchandises. Un témoignage si favorable porta le Roi & les Grands du Royaume de Juida à faire offrir aux Malayens la liberté & la sûreté du Commerce. Ils accepterent cette offre. Les engagemens furent confirmés sous la garantie du grand Serpent. Ce Traité,

Leur Traité de Commerce avec le Roi de Juida.

CÔTE DES ESCLAVES.

qui subsiste encore, amenant plusieurs de ces Marchands étrangers à Sabi & à Jakin, Des-Marchais eut l'occasion de les voir & de former avec eux quelque liaison.

Qualités de ce Peuple.

Ils parlent la Langue Arabe & l'écrivent fort bien. Leur humeur est vive & leur caractere honnête. Ils entendent parfaitement le Commerce. Ils sont braves, diligens & curieux. L'Auteur, sans être certain de leur Religion, juge que c'est le Mahometisme. Ils ne voyagent point à pied, comme la plûpart des autres Negres. Leurs montures sont des chevaux, de la grandeur de nos chevaux de carosse. Ils ne les ferrent jamais, parce que la Nature leur a donné des sabots fort épais & fort durs.

Eloignement de leur Pays.

Les Malayens mettent trois Lunes, c'est-à-dire, environ quatre-vingt dix jours, à faire le voyage de leur Pays au Royaume d'Ardra. Dix lieues par jour en feroient neuf cens. Mais ils s'arrêtent de trois jours l'un, pour donner du repos à leurs Esclaves, qui sont chargés de provisions & de marchandises. Ainsi leur Pays n'est point à plus de six cens lieues d'Ardra.

Leurs marchandises. D'où ils les tirent.

Ils apportent des étoffes de coton, des mousselines, des calicots & d'autres toiles de Perse & de l'Inde. Comme on

ne sçauroit supposer qu'ils les tirent des Européens, qui leur sont tout-à-fait inconnus, ils doivent les avoir reçus des Mores de l'Inde ou des Arabes; & l'Auteur en conclut que leur Pays est situé vers la Mer rouge, ou sur les frontieres de l'Abissinie.

CÔTE DES ESCLAVES.

Leurs habits & leurs armes.

Leurs habits sont de longues robbes plissées, qui leur tombent jusqu'aux talons, avec des manches fort longues & fort larges. Ils y attachent une sorte de capuchon ou de bonnet, dont ils se couvrent la tête dans l'occasion. Ces robbes sont de laine ou de cotton; blanches ou bleues, car on ne leur voit jamais porter d'autre couleur. Ils ont des sandales de cuir, des ceintures ou des écharpes de mousseline, avec de grands mouchoirs pendans, & des bourses ou de petits sacs qui leur servent de poches & qu'ils portent sur la poitrine, par dessus leur robbe. Pour monter à cheval, ils retroussent leur robbe & la lient avec leur ceinture. Ils ont la tête rasée; mais ils laissent croître leur barbe & mettent leur gloire à l'avoir fort longue. On ne leur voit pas ordinairement d'autre arme qu'un couteau, qu'ils portent à la ceinture, & un sabre de trois pieds & demi de long, en y comprenant la poignée. Leur sabre a la forme de nos ba-

CÔTE DES ESCLAVES.

Forme de leurs sabres.

toirs, c'est-à-dire, que la lame est plate, ronde par le bout & tranchante des deux côtés. Ils tirent le fer de leur propre Pays & lui donnent une trempe excellente. Leurs lames sont si bien travaillées, qu'ils peuvent en porter un paquet sous le bras comme nous portons un livre. Si l'on frape du plat, elles plient & ne peuvent causer aucun mal. Mais les coups du tranchant sont terribles. On a vû quelquefois, à ces Malayens, des fusils qu'ils fabriquent aussi dans leur contrée; mais ils sont plus courts que les nôtres, ou plûtôt c'est une espece d'arquebuse, qui portent deux onces de balle. Leur poudre ne vaut pas celle de l'Europe. Cependant ils ne marquent point d'empressement pour la nôtre; apparemment parce qu'ils la croyent trop forte pour la qualité de leurs armes, sans faire reflexion qu'ils en pourroient diminuer la quantité. Ceux qui ont examiné leurs fusils, assurent qu'ils portent assez loin la balle & que leur fabrique ressemble à celle des nôtres, mais qu'elle a moins de propreté.

Ils ont des armes à feu.

Productions de leur Pays. Espece de cuivre lumineux.

Le Pays des Malayens abonde en metaux, tels que l'or, l'argent, le plomb, le cuivre, l'étain & le fer. Leur cuivre rouge est d'une espece singuliere. Ils en

font des bagues, qu'ils portent au premier doigt de la main droite. L'Auteur assure que ces bagues sont de la nature des phosphores, & qu'étant placées sur une table, elles rendent autant de lumiere dans les tenebres que deux flambeaux de cire. Aussi n'employent-ils pas d'autres lampes dans leur Pays. Des-Marchais acheta d'eux une de ces bagues, pour la valeur de deux écus en marchandises, & verifia leur vertu avec beaucoup d'étonnement. Il se proposoit de l'apporter en Europe, mais il eut le malheur de la perdre. Quel avantage, dit-il, ne tireroit-on pas de ce curieux metal, pour éviter les incendies !

CÔTE DES ESCLAVES.

Nature de leur commerce.

Les Malayens n'ont pas le criminel usage de se vendre les uns les autres. Les Esclaves qu'ils employent dans leur Pays, ou qu'ils amenent au Marché d'Ardra, sont des Etrangers qu'ils achetent sur la route ou dans les regions voisines. On les préfere à tous les autres, dans le Commerce, parce qu'ils sont tout à la fois robustes & dociles. Ils viennent chargés d'étoffes, de toiles & de dents d'éléphans. Les seuls échanges que les Malayens demandent pour ces marchandises, sont des bujis & de l'eau-de-vie. Ils ont pris aussi, dans ces derniers temps, quelques bijoux de l'Europe.

CÔTE DES ESCLAVES.

Leur habileté dans le Commerce & les précautions qu'ils prennent contre la fraude, n'empêchent pas qu'ils ne soient remplis de droiture & d'équité.

Religion des Malayens.

Il n'est pas aisé de découvrir leur Religion. Quoiqu'on prétende qu'ils soient circoncis, il n'y a rien à conclure d'un usage qui est commun dans toute l'Afrique aux Juifs, aux Mahometans & aux Idolâtres. Mais ce qui fait juger, avec plus de raison, qu'ils sont Juifs, c'est qu'ils s'abstiennent de certaines viandes, & qu'ils prennent soin de tuer eux-mêmes & de préparer tout ce qu'ils mangent. Cependant les Mahometans ont aussi cette pratique. D'un autre côté les Malayens boivent librement de l'eau-de-vie & du vin.

L'Arabe qu'ils parlent est fort pur. Ils prient Dieu plusieurs fois le jour, sans aucune ablution avant leur priere. Ils n'ont point de Fétiches ni de Gris-gris.

Facilité que les François auroient à se lier avec eux.

L'affection particuliere qu'ils marquent pour les François pourroit engager la Compagnie de France à lier avec eux un Commerce qui ne seroit pas sans avantage, & qui conduiroit infailliblement à la découverte de leur Pays. Il faudroit employer pour cette entreprise un Voyageur habile, qui entendît l'Arabe

& qui fut versé dans l'art de prendre les latitudes & de mesurer les distances, mais qui eût sur-tout autant de conduite que de courage, & qui fût animé par des recompenses proportionnées à ses peines. L'Auteur, persuadé que cette Nation habite les environs de la Mer rouge ou quelque partie de la Côte Orientale d'Afrique, auroit entrepris le voyage, si son devoir lui eût permis d'abandonner son Vaisseau (80).

CÔTE DES ESCLAVES.

On a remarqué que plusieurs Auteurs, tels qu'Atkins & Snelgrave, ont parlé des Malayens sans aucun éclaircissement sur leur origine. Smith, qui en parle aussi, semble avoir porté plus loin ses informations. Il raconte que ce Peuple est originaire de la Peninsule de Malaca, aux Indes Orientales; mais que son inclination naturelle pour les courses & les voyages, lui avoit fait former divers établissemens à Sumatra, dans les Isles Moluques & dans d'autres lieux. Les Hollandois s'étant rendus maîtres de la plûpart de ces Pays, & portant la rigueur jusqu'à punir de mort ceux qui faisoient le commerce avec d'autres Nations, la haine de l'oppression fit chercher une retraite aux Malayens vers le Cap de Guardafu en Afrique,

Eclaircissement de Smith sur les Malayens.

(80) Des-Marchais, Vol. II, p. 219 & suiv.

près de l'embouchure de la Mer rouge. C'eſt de-là qu'ils entreprennent des voyages d'une longueur ſurprenante, au travers du Continent, juſqu'à la Côte de Guinée, pour faire la traite des Eſclaves avec les Cabaſchirs. Il en vient auſſi, par intervalles, dans le Canton d'Akra & dans les Forts Européens. A l'égard de leurs perſonnes, le même Auteur obſerve qu'ils ſont fort différens des Negres de Guinée, & qu'on les reconnoît facilement pour des Indiens Orientaux. Leur couleur n'eſt pas baſanée. Leurs cheveux ſont longs & noirs. Ils portent de longues robbes. Ils ſçavent lire & écrire. Enfin leur langage, ſuivant Smith, eſt le veritable Malayen (81).

Conjectures d'Atkins.

Atkins ſe borne à dire que les Malayens ſont des Turcs noirs, qui habitent le centre de l'Afrique, & qui ſont quelque commerce avec le Royaume de Juida. Il croit que c'eſt d'eux (82) que les Negres de Juida ont pris l'uſage de la circonciſion. Mais cette opinion auroit peu de vraiſemblance, s'il étoit vrai, comme l'aſſure Smith, que les Malayens tiraſſent leur origine de Malaca. Il paroît certain que la circonci-

(81) Voyage de Smith, page 130 & ſuiv. Le Malayen & l'Arabe ne ſont pas la même Langue.

(82) Voyage d'Atkins, p. 116.

fion eft beaucoup plus ancienne ici que leurs tranfmigrations.

Côte des Esclaves.

CHAPITRE VII.

Hiftoire Naturelle du Royaume de Juida.

Malignité de l'air dans la faifon des pluies.

DANS cette région, la faifon des pluies commence au milieu du mois de Mai & finit au commencement du mois d'Août. C'eft un temps dangereux, dont Phillips fe reffentit triftement par les maladies qui fe repandirent fur fon Vaiffeau, même entre les Negres. Il avoit eu le malheur d'arriver dans la rade de Juida au milieu de cette faifon. Pendant toute la durée des pluies, les Habitans mêmes ne fe déterminent pas aifément à fortir de leurs cabanes. Mais le péril eft encore plus redoutable pour les Matelots Anglois. L'eau du Ciel, dit l'Auteur, tombe moins en goutes de pluie qu'en torrens. Elle eft auffi ardente que fi elle avoit été chauffée fur le feu. Dans les lieux étroits, l'air eft auffi chaud qu'il nous le paroît en Europe à l'ouverture d'un four. Il n'y a point d'autre reffource que de fe faire rafraîchir continuellement par les Negres, avec de grands éventails de peau (83).

(83) Voyage de Phillips, p. 215.

CÔTE DES ESCLAVES.

Le terroir de Juida eſt rouge. Il eſt auſſi fertile qu'on en peut juger par les trois moiſſons qu'il produit annuellement. Cependant les arbres ſont rares ſur la Côte, juſqu'à ce qu'on ait paſſé l'Eufrates, & ne portent aucun fruit. Leur ſtérilité n'empêche pas qu'on ne regarde comme un grand crime, dans la Nation de les abbattre ou d'en couper même une branche. Ils ſont reſpectés des Negres comme autant de Divinités. Les Etrangers ne ſont pas moins ſujets à cette loi que les Habitans. Il en coûta cher à quelques Hollandois, pour avoir entrepris un jour de couper un arbre. Leurs marchandiſes furent pillées & pluſieurs de leurs gens maſſacrés. Des-Marchais juge que cette conſécration des arbres eſt une invention politique des Rois du pays, pour empêcher que le peu qui en reſte ne ſoit entierement détruit (84).

Arbres conſacrés au long de la mer.

Outre les mêmes fruits qui croiſſent ſur la Côte d'Or, on trouve ici des tamarins en abondance, & quelques arbres fruitiers qui n'ont pas de noms; c'eſt-à-dire, dans le langage ordinaire de l'Auteur, qu'il ne put s'en procurer la connoiſſance; ou que la médiocrité des fruits lui ôta la curioſité de s'en in-

Peu de fruits ou médiocres dans le Royaume de Juida.

(84) Des-Marchais, p. 14 & 205.

former, comme il avoue que cette raison l'empêche de les décrire (85).

Le pays est rempli de palmiers; mais les Habitans ont peu de passion pour le vin qu'on en tire. Leur biere est une liqueur qu'ils préferent au vin, & la plûpart ne cultivent leurs palmiers qu'en faveur de l'huile. Quoique l'Auteur parle des fruits du pays avec si peu d'estime, il est persuadé, dit-il, que le terroir étant si fertile, l'Afrique & l'Europe n'ont pas de fruits qui n'y prosperassent merveilleusement.

Le polon, ou le fromager.

Le *Polon*, ou l'arbre qui porte le nom de Fromager dans les Isles de l'Amerique, est ici fort commun, & produit une espece de duvet, court, mais d'une grande beauté, qui fait de fort bonnes étoffes, lorsqu'il est bien cardé. Un Directeur Anglois en fit teindre une piece en écarlate. Tous les Européens du pays furent charmés de sa finesse, de sa force, & de l'excellence incomparable de la couleur. On pourroit employer aussi cette espece de coton à faire des chapeaux qui seroient, tout à la fois, beaux, legers, & fort chauds.

Fruit rouge fort vanté.

Des-Marchais vante un petit fruit rouge, qui n'a, dit-il, ni nom, ni figure, & qui ne laisseroit pas d'être utile

(85) Bosman, p. 393.

CÔTE DES ESCLAVES.

en France, s'il y pouvoit croître. Dans cette esperance, il en prit de la graine, qui ressemble beaucoup aux pepins de nos poires. Ce fruit, quand on le mâche sans l'avaler (86), a la proprieté de faire trouver une saveur fort douce aux choses les plus aigres, ou les plus ameres. Il y a beaucoup d'apparence, sur cette description, que c'est le *Kola*, dont Bosman rapporte les vertus dans sa Relation de la Côte d'Or, mais qu'il ne nomme point entre les fruits du Royaume de Juida. Il croît, dit-il, sur des arbres fort épais. Sa grosseur surpasse un peu celle de la noix, & sa coquille est à peu près la même. L'intérieur est naturellement divisé en plusieurs parties, les unes rouges, d'autres blanches. Les Européens sont aussi passionnés que les Negres pour ce fruit. On se contente de le mâcher pour en tirer le jus, & l'on jette le marc. Le goût en est âcre, assez amer, & capable même de resserrer un peu la bouche. On lui attribue une vertu diuretique; mais ses admirateurs prétendent qu'il fait trouver le vin de palmier beaucoup plus agréable. Bosman, qui le regarde d'ailleurs comme un mauvais fruit, ne croit pas qu'aucune de ces deux raisons doi-

Il a les proprietés du kola. Le kola, décrit par Bosman.

(86) Des-Marchais, Vol. II, p. 203.

ve le rendre plus estimable. On le mâche ordinairement avec un peu de sel & de malaguete. Les Habitans le nomment *Busi*, & les Hollandois *Koel*. Mais l'Auteur lui donneroit plus volontiers le nom de Bétel d'Afrique, ou d'*Areka*, parce qu'il a le goût & les proprietés du Bétel (87).

Il le nomme Betel d'Afrique.

Cannes de sucre & indigo.

Le terroir de Juida, suivant le même Voyageur, est aussi propre à la culture des cannes de sucre & de l'indigo, qu'aucun autre pays du monde. Il insiste particulierement sur l'indigo, qui y croît deja fort abondamment, & qui égale, dit-il, s'il ne surpasse pas, celui de l'Asie & de l'Amerique. Les Habitans n'ont presque pas d'autre teinture pour leurs habits; mais comme ils ignorent la bonne methode de la préparer, ils y emploient beaucoup plus de temps qu'elle n'en demande. Leur indigo, dit Bosman, produiroit bien plus en Hollande que les étoffes mêmes qu'il sert à teindre.

Combien le terroir est propre aux légumes.

Les Negres de Juida font de leurs patates une sorte de pain, qu'ils mangent avec tous leurs autres alimens. Ils ont des ignames, mais moins bonnes & moins abondamment que sur la Côte d'Or. Aussi n'en font ils pas beaucoup

(87) Description de la Guinée par Bosman, p. 507.

CÔTE DES ESCLAVES.

d'usage. Ils ont des oignons & du gingembre; mais en petite quantité. Toutes les racines qui se trouvent sur la Côte, croissent ici avec peu de culture. Bosman eut la curiosité de semer des choux, des carottes, des navets, des sercifix d'Espagne, du persil, & d'autres légumes qui vinrent aussi parfaitement qu'en Europe. Il assure même que le premier terroir du monde pour les légumes & les salades est celui de Juida. On y voit en abondance plusieurs especes de petites feves. Les Hollandois en emploient une à faire leurs gauffres, qui portent ici le nom d'*Ackraes*; & qui sont aussi legeres que celles de Hollande. Si le goût en paroît d'abord étrange, on s'accoutume bien-tôt à le trouver agreable (88). Cette pâtisserie se fait à l'huile.

Pois singuliers.

Leur description.

Des-Marchais fait observer particulierement une sorte de pois, dont il prit soin d'emporter de la semence. Ils produisent un arbuste, tel que celui du piment, ou du poivre rouge, de la hauteur de dix huit ou vingt pouces. La forme de la tige, de l'écorce, & des feuilles a tant de ressemblance aussi avec celle du piment, qu'on a peine à les distinguer. Ils ne portent point de fleurs

(88) Le même, p. 393.

(89). Les pois croissent dans une cosse, ou une membrane, presqu'aussi forte que le parchemin. Elle est placée au bas de la tige, entre les racines, dont la plante tire sa nourriture. Cette cosse, ou ce sac contient depuis cent vingt, jusqu'à cent cinquante pois, tendres, aisés à digerer, & d'un aussi bon goût que ceux de l'Europe. On en fait d'excellens potages. Le temps de leur maturité pour les Negres, est lorsque les feuilles commencent à jaunir. Ils arrachent alors la plante ou l'arbuste, avec ses racines, & la membrane s'ouvre facilement, pour rendre le fruit. Mais les Européens les cueillent plutôt, & les mangent verds comme nos petits pois. Ensuite, s'ils les veulent plus murs, ils laissent secher le reste sur la plante. Ces pois se sement à la fin des pluies. Six semaines leur suffisent pour croître & meurir. L'Auteur juge que s'ils étoient cultivés avec plus de soin, & sur-tout mieux arrosés d'eau, on pourroit en recueillir plusieurs moissons (90).

CÔTE DES ESCLAVES.

Trois sortes de bled.

Le Pays a trois sortes de bled. On met au premier rang le grand *Milhio*, qui est aussi bon que celui de la Côte d'Or, sans être aussi gros. Mais les Negres ne s'en servent ici que pour la composition

(89) Voyez la Figure. (90) Dès-Marchais, *ubi sup.*

Côte des Esclaves.

de leur biere, & ne ſement que ce qui eſt neceſſaire pour cet uſage.

Abondance de la moiſſon.

Le petit *Milhio* ou le maïz, qui reſſemble à celui de la Côte d'Or, eſt l'objet principal du travail de la Nation. On le ſeme deux fois l'année, quoique moins abondamment dans une ſaiſon que dans l'autre. La terre en eſt ſi couverte, dans la meilleure des deux ſaiſons, qu'à peine y reſte-t-il des ſentiers pour le paſſage. On peut s'imaginer quelle eſt l'abondance de la moiſſon dans un Pays ſi fertile. Cependant il arrive plus ſouvent de manquer de maïz à la fin de l'année, que d'en avoir de reſte; autant, parce que le Pays eſt exceſſivement peuplé, que par l'habitude où l'on eſt d'en vendre beaucoup tous les ans aux Popos, & à d'autres voiſins.

Effets de la famine dans le pays.

De-là vient qu'une année ſtérile cauſe ici une famine incroyable. On a vû des perſonnes libres ſe vendre aux Européens pour ſe procurer des vivres, & d'autres, accorder la liberté à tous leurs Eſclaves, parce qu'ils ſe trouvoient dans l'impoſſibilité de les nourrir. Un Vaiſſeau Anglois, profitant un jour de cette calamité publique, fit une groſſe cargaiſon d'Eſclaves, qui ne lui couta que des vivres.

La troiſieme ſorte de *Milhio* reſſem-

ble à la seconde par la tige que l'Auteur compare à celle de l'avoine. Le grain en est rougeâtre, & demeure sept ou huit mois en terre avant que d'être mûr. On ne le mange point. Les Negres le mêlent avec le grand Milhio pour faire leur biere, & la rendre plus forte.

CÔTE DES ESCLAVES.

Biere du Royaume de Juida.

Les femmes du Pays entendent fort bien l'art de brasser cette liqueur. Entre plusieurs especes, elles en composent une qui vaut la biere forte de Hollande, mais qui se vend une risdale le pot, tandis que la biere commune se donne à trois sols. Tous les Habitans, sans en excepter les Esclaves, boivent uniquement de la biere, parce que l'eau de leurs puits, qui ont ordinairement vingt ou trente brasses de profondeur, sur sept ou huit pieds de large, est si froide & si crue, qu'elle ne peut être que fort mal saine dans un climat si chaud. On n'en sçauroit boire quatre jours sans gagner la fievre. D'un autre côté, comme la biere forte est trop chaude, les Européens sont obligés d'y mêler une égale quantité d'eau, ce qui en fait une liqueur saine & agréable. Bosman ajoute, qu'il n'y a point un seul four dans le Pays. Les Habitans cuisent tout à l'eau, jusqu'à leur pain (91).

(91) Bosman, p. 39.

CÔTE DES ESCLAVES.

Animaux du Pays.

Le Royaume de Juida est trop peuplé pour servir de retraite aux bêtes farouches. Les élephans, les buffles, & les tigres (92) s'arrêtent dans les montagnes qui séparent le Pays des terres intérieures. Mais on y voit des dains, & sur-tout une fort nombreuse espece de lievres (93), qui ressemblent à ceux d'Apam & d'Akra, & qui ont aussi quelque ressemblance avec ceux de l'Europe. Des-Marchais ne trouve ni les lievres, ni les lapins de Juida, d'aussi bon goût que les nôtres. En récompense on y voit les plus beaux singes du monde, & de toutes les especes, mais ils sont tous également méchans. Ceux de Jakin sont extrêmement jolis, & capables d'apprendre tout ce qu'on leur montre, pourvû qu'on les instruise le fouet à la main. Ils sont d'un naturel si capricieux, qu'on ne peut les vaincre qu'à force de corrections (94).

Le Pays ne manque point de chevaux, quoiqu'ils ne vaillent gueres mieux que ceux de la Côté d'Or. L'Auteur étant obligé de se rendre par terre

(92) Phillips rapporte, sur le témoignage d'autrui, qu'il y a beaucoup d'éléphans, de lions, de tigres, de leopards, &c, dans les parties hautes du Pays, page 223.

(93) Bosman, p. 449. & 390.

(94) Des-Marchais, Vol. II, p. 219.

à Mina (95), en acheta cinq ou ſix, dont le meilleur ne lui revint pas à plus de quatre livres ſterling. Phillips nomme Juida pour le ſeul Pays de l'Afrique où il ait vû des chevaux ; mais fort petits, dit-il, fort indociles, & propres ſeulement à ſervir de nourriture aux Negres, qui en aiment la chair autant (96) que celle des chiens. Cependant Des-Marchais aſſure qu'il n'a vû aux environs de Sabi, ni chevaux, ni chameaux, ni ânes, ni mules ; & que pour le tranſport des fardeaux, les Negres n'ont pas d'autre commodité que leurs (97) épaules.

Qualités des quadrupedes.

Les Quadrupedes privés, tels que les bœufs, les vaches, les chevres, & les porcs, ne ſont pas differens de ceux de la Côte d'Or ; mais la beauté des prairies, & l'excellence de l'herbe les rendent plus gras, plus charnus, & de beaucoup meilleur goût. Ils ne ſont pas même trop chers (98), car on achete un bœuf ou une vache pour dix riſdales, un mouton pour deux, un porc de même, & une chevre pour la moitié. Phillips ne paya pour une vache (99) que vingt ſchellings d'Angleterre en marchandi-

(95) Boſman, p. 389.

(96) Phillips, p. 215 & 228.

(97) Des-Marchais, *ubi ſup.* page 211.

(98) Boſman, *ubi ſup.*

(99) Phillips, p. 213 & 228.

Côte des Esclaves.

ses. Il n'eſt pas aiſé, ſuivant Des-Marchais, de rendre raiſon de la petiteſſe des bœufs & des vaches de Juida, quand on conſidere que les pâturages y ſont excellens, & qu'on n'y emploie point ces animaux au travail, comme dans le Pays de Senegal. Il ajoute neanmoins que le bœuf eſt tendre, gros, & (1) nourriſſant.

Porcs de Juida.

Phillips vante les porcs de Juida. Ils ſont fort gras, dit-il, & donnent d'excellent lard, plus doux même, & plus blanc que celui d'Angleterre. Comment ne feroit-il pas bon, ajoute-t-il, lorſque les plus pauvres Negres ont plus de conſideration pour leurs porcs que pour eux-mêmes, & les nourriſſent mieux ? Cependant Des-Marchais ne juge pas ſi avantageuſement des porcs du Pays. Il prétend que n'ayant gueres d'autre nourriture que les immondices des rues, leur chair n'eſt pas ſi ſaine, ni de ſi bon goût que dans d'autres Pays. Elle n'eſt pas facile à digerer. Elle cauſe des maladies aux Européens. Mais les Negres, qui ont l'eſtomach beaucoup plus chaud, n'en reſſentent aucune incommodité. Le même Auteur loue le veau & les (2) chevreaux de Juida. Il ne trouve pas le mou-

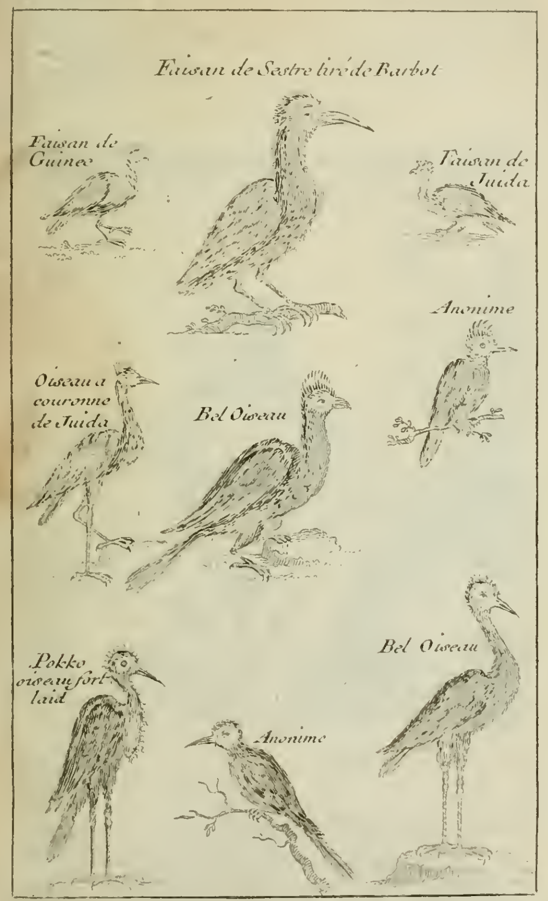
(1) Des-Marchais, *ubi ſup.* p. 211.
(2) Boſman, *ubi ſup.*

OISEAUX DE GUINÉE tirés de Bosman



Sup. tom. II. pag. 240. et Suivantes.

OISEAUX DE GUINEE tirés de Bosman



Sup. tom. II. pag. 244. et Suivantes.



Sup. T. IV. N°. III.



CHIMPANEZE agé de 21. Mois
haut de 2. pieds 4. pouces apporte
d'Angola en 1738.



Sup. T. IV. N°. V.

ton de la même bonté, & lui reproche de sentir le suif. Phillips dit au contraire que les chevreaux ne valent pas mieux que le mouton (3).

Côte des Esclaves.

Diverses especes de serpens.

En parlant du culte des serpens, on n'a point assez expliqué leurs proprietés. Atkins en distingue deux sortes: l'une noire & venimeuse; l'autre si incapable de nuire, que sa douceur l'a fait ériger en Divinité. Ces Dieux du Royaume de Juida, sont jaunes & marbrés dans quelques parties de la peau. Ils ont le gosier fort étroit, mais capable de dilatation, comme la plûpart des serpens, jusqu'à devenir aussi gros que le bras, lorsqu'ils prennent leur nourriture. On prétend qu'ils font la guerre aux reptiles venimeux, & qu'ils détruisent différentes sortes de vermines (4), qui sont aussi fort nuisibles aux grains. Snelgrave regarde ces serpens, comme une espece tout-à-fait singuliere. Ils ont, dit-il, le milieu du corps fort gros, & le dos rond comme (5) les porcs, mais la tête & la queue fort petites; ce qui rend leur mouvement d'une extrême lenteur. Il ajoute, que le

(3) Phillips, p. 221.

(4) Des Marchais, *ubi sup.*

(5) Cette description n'est pas differente de celle qu'on a deja lue; mais on a peine à concevoir qu'un animal si massif & si lent soit capable des exercices qu'on lui attribue.

CÔTE DES ESCLAVES.

fond de leur couleur eſt jaune & blanc, avec un mélange de rayes brunes, & que leur morſure ne cauſe aucun mal.

Phillips vit, dans pluſieurs cantons de Juida, des ſerpens noirs, d'une groſſeur prodigieuſe, & ſi peu nuiſibles, qu'il les croit de la même eſpece que ceux qu'on adore. Les Negres l'aſſurerent qu'il n'en devoit rien craindre; & ſouvent il les voyoit entrer dans ſa chambre, & juſque dans ſon lit. La caution des Negres ne ſuffiſant pas pour le raſſurer, il s'éloignoit avec beaucoup de frayeur. Alors quelques domeſtiques Negres, qu'il avoit toujours près de ſon lit, prenoient doucement ces animaux dans leurs bras, & les portoient dans quelque champ voiſin, ſans leur faire de mal, & ſans en recevoir. Ils leur rendoient le même ſervice, lorſqu'ils les trouvoient dans quelque chemin. On aſſura l'Auteur qu'il en avoit couté la vie à pluſieurs Européens, pour avoir tué un de ces monſtres (6).

Oiſeaux. Leur multitude & leur beauté.

Une auſſi belle Contrée que celle de Juida, eſt l'aſyle naturel des plus belles eſpeces d'oiſeaux. Le nombre en eſt infini, & leur beauté n'eſt comparable qu'à leur varieté. Cependant l'oiſeau à

L'oiſeau à couronne

(6) Phillips, *ubi ſup.* p. 223. & ſuiv.

couronne (7) y est moins beau qu'en Guinée. Il a la taille & les jambes du butor. La touffe, dont il est couronné, est jaunâtre, & mêlée de quelques plumes jaspées. Le plumage du corps est noir. Les aîles sont composées de grosses plumes rouges, jaunes, blanches & noires. Il a, des deux côtés de la tête, des taches d'un beau pourpre. Le devant, qui est couvert d'un duvet noir fort serré, a l'apparence du velours. Ces oiseaux, dit l'Auteur, sont si recherchés en Europe, qu'on reçoit sans cesse aux Comptoirs des instances & des ordres pour en faire partir. Il ajoute, que le Roi d'Angleterre (8) parut charmé d'en recevoir un, dont la Compagnie lui fit présent; mais que pour lui, si l'on excepte la tête & le col, il ne leur trouve rien d'admirable (9), & que le corps lui paroît plutôt laid que beau. Il fit tirer dans la même planche un oiseau du même Pays, qui est de la grosseur d'un poulet, avec le col & les jambes courtes, les yeux & les sourcils comme ceux de l'homme, le bec court & fort épais. Sa couleur est un mélange de noir & de bleu. Il a les jambes & le bec d'une force singuliere (10).

CÔTE DES ESCLAVES.

moins beau à Juida qu'en Guinée.

(7) Voyez les Figures.

(8) Guillaume III.

(9) Bosman, pag. 364 & suivantes.

(10) Le même, p. 372.

CÔTE DES ESCLAVES.

Differentes sortes de beaux oiseaux.

Les oiseaux les plus extraordinaires du Pays ont deja paru dans la description (11) des Côtes Occidentales de l'Afrique, sous le nom géneral d'oiseaux rouges, bleus, noirs, ou jaunes. Ils ne sont pas connus autrement ; & leur différence ne consiste ici que dans l'éclat de leurs nuances, qui sont un peu plus vives & plus luisantes. Le sieur Brue en apporta quelques-uns à Paris ; mais l'Auteur observe qu'il manque une circonstance à ses remarques. Il ne fit point attention qu'à chaque mue ces oiseaux changent de couleur ; de sorte, qu'après avoir été noirs cette année, ils deviennent bleus ou rouges l'année suivante, & jaunes ou verds l'année d'après. Leurs changemens ne roulent jamais qu'entre ces cinq couleurs, & jamais ils n'en prennent plus d'une à la fois. Le Royaume de Juida est rempli de ces charmans animaux : mais ils sont d'une délicatesse qui les rend fort difficiles à transporter. La plûpart des pertoquets de Juida sont gris, avec quelques plumes rouges à la tête, aux aîles & à la queue. Ils s'apprivoisent facilement, & n'apprennent pas moins vîte à parler.

Ils changent de couleur à chaque mue.

Les perdrix rouges, les faisans, les

(11) Voyez l'Histoire Naturelle du dixieme Tome.

grives, les tourterelles, les pintades, les canards ſauvages, les ſarcelles, les becaſſes, les ortolans, les pigeons ramiers, ſont fort bons (12) dans leur eſpece; & l'abondance en eſt ſi grande, que tout le Pays en paroît couvert. Les pies & les canards domeſtiques, les bécaſſines, & vingt autres ſortes d'oiſeaux de table, ſe trouvent communément, & ſe vendent à fort bon marché. En ordonnant le ſoir à un Negre d'aller à la chaſſe le jour ſuivant, on eſt ſûr d'avoir pluſieurs pieces de gibier, dont il ſe croit bien payé par une douzaine de pipes. Les tourterelles ſont particulierement en ſi grand nombre, qu'un chaſſeur Hollandois du Comptoir de Boſman auroit parié d'en tuer cent tous les jours, depuis ſix juſqu'à neuf heures du matin, & depuis ſix heures du ſoir juſqu'à neuf (13).

CÔTE DES ESCLAVES.

Chaſſe facile & abondante.

Phillips parle d'un grand nombre de prodigieuſes chauves-ſouris, qui ſe logent pendant le jour ſur les grands arbres. Un Anglois, qui avoit tiré au haſard un coup de fuſil à petit plomb, fut effrayé d'en voir tomber plus d'une douzaine, de la groſſeur de (14) nos merles. Des-Marchais obſerve que ſi l'on man-

Chauves-ſouris monſtrueuſes.

(12) Des-Marchais prétend que les perdrix n'ont pas le fumet des nôtres, Vol. II, page 209.

(13) Boſman, p. 390.

(14) Phillips, p. 223.

Côte des Esclaves.

geoit ici les chauves-souris, comme aux Indes Orientales, on n'auroit jamais à craindre la famine. Elles sont, dit-il, si communes, qu'elles obscurcissent le ciel au coucher du Soleil. Le matin à la pointe du jour, elles s'attachent au sommet des grands arbres, pendues l'une à l'autre, comme un essain d'abeilles, ou comme une grappe de noix de cocos. C'est un amusement fort agréable de rompre cette chaîne, d'un coup de fusil, & de voir l'embarras où ces hideuses créatures sont pendant le jour. Leur grosseur commune est celle d'un poulet. Elles entrent souvent dans les maisons, où les Negres se font un passe-temps de les tuer. Mais ils les regardent avec une sorte d'horreur; & quoique la faim paroisse les presser continuellement, ils ne sont pas tentés d'en manger (15).

Où elles se retirent pendant le jour.

Volaille domestique.

La volaille domestique ne consiste ici, comme sur la Côte d'Or, qu'en trois sortes d'animaux; des coqs & des poules d'Inde, des canards, & des poulets. Le nombre des deux premieres especes est médiocre; mais les poulets sont dans une abondance incroyable. Quoique petits, ils sont gras, & de fort bon goût. Le prix est de six sols en marchandises, & de trois sols en argent. Bosman trou-

(15) Des-Marchais, Vol. II, p. 203.

voit encore plus d'avantage à les acheter pour des pipes. Avec trois pipes, dit-il, il étoit sûr d'avoir le meilleur poulet (16).

Côte des Esclaves.

Phillips ne trouva point ici les canards, qu'on a nommés de Moscovie, aussi communs que sur la Côte d'Or. Mais il parle avec la même admiration que Bosman, de la multitude des oiseaux de riviere, & de l'abondance de la volaille (17).

Oiseaux de proie.

Enfin, les oiseaux de proie ne sont pas non plus en aussi grand nombre ici que (18) sur la Côte d'Or. Phillips se plaint de l'incommodité qu'on reçoit des mosquites. La moindre de leurs piqueures enflamme la chair, & cause de l'enflure, avec une demangeaison excessive. Le meilleur remede, que l'expérience ait appris à l'Auteur, est de frotter la partie blessée, avec du jus de limon, ou du vinaigre. La douleur n'augmente un moment, que pour s'appaiser presqu'aussi-tôt. Mais ceux qui veulent écarter ces fâcheux animaux pendant la nuit, n'ont pas d'autre ressource que de faire veiller un Negre, avec un grand éventail de peau, qui sert en même-temps à rafraîchir l'air (19).

Incommodité des mosquites.

(16) Bosman, *ubi sup.*
(17) Phillips, p. 121.
(18) Bosman, p. 391.
(19) Phillips, p. 215.

Quoique la mer ſoit toujours groſſe, & les vagues dans une agitation continuelle, le poiſſon eſt en abondance dans la rade de Juida, & les Negres ſe haſardent ſans crainte dans leurs Canots, pour le prendre à la ligne; car il eſt impoſſible d'employer le filet. Les Scharks ou les Requins, qui ſont en grand nombre au long de la Côte, leur dérobent toujours une partie de leur pêche.

Deux poiſſons ſinguliers. La lune & le ſinge.

Deſcription du ſinge.

Des-Marchais prit ici deux poiſſons fort extraordinaires. Le premier que les Matelots ont nommé *Lune*, eſt décrit dans l'Hiſtoire Naturelle de notre dixieme Tome. Le ſecond, a reçu le nom de *Singe*, & ce n'eſt pas ſans raiſon. On le prend à la ligne, ou avec le harpon, lorſqu'il s'approche aſſez d'un Vaiſſeau pour recevoir le coup. C'eſt un fort gros animal. Il s'en trouve d'environ dix pieds de long. Sa largeur eſt de trois ou quatre pieds, depuis l'extrémité du col, juſqu'au tiers de ſa longueur, ou diminuant inſenſiblement, il ſe termine en queue ronde & fort longue. Son nom lui vient de ſa tête & de ſa queue. La tête eſt ronde & les yeux petits. Le poil qui eſt entre le nez & les levres a l'apparence de deux mouſtaches. Le menton eſt fort court, & le col parfaitement diſtingué du corps. Le ſommet de la tête

Côte des Esclaves.

eſt couvert d'une excreſcence, qu'on prendroit pour une couronne. Il a quatre nageoires, & deux autres excreſcences, dont la plus grande, qui eſt à l'extrémité du col, a la forme d'une ſpatule. Elle eſt longue, large, & très forte. Celle de la queue eſt un peu plus petite. Les quatre nageoires reſſemblent à la barbe ou aux mouſtaches d'une baleine. On peut donner le nom de mains aux deux premieres, ſi l'on veut conſiderer leur uſage, plutôt que leur forme. Elles peuvent ſe joindre au-deſſous du ventre ou ſur le col, & porter à la gueule tout ce qu'elles ſaiſiſſent. Les deux autres ſont placées au deſſous du ventre; & ſont plus petites que celles du devant. On ne leur connoît pas de qualités extraordinaires. Ce poiſſon eſt ſort vif, & nage avec beaucoup de legereté. Lorſqu'il ſe montre ſur la ſurface de l'eau, avant qu'il ait ſaiſi l'hameçon, ſes mouvemens & ſes ſauts ſont fort amuſans. Il s'approche de l'amorce, il obſerve, il y touche du bout des levres, & ſe retire. Il l'avalle enfin; mais auſſi-tôt qu'il ſe trouve pris, il fait cent contorſions qui rejouiſſent les ſpectateurs.

Il devroit être nommé Negre.

Le ſinge n'a pas d'écailles; mais ſa peau eſt marquetée de petites puſtules comme celle du requin. Elle eſt noire,

Côte des Esclaves.

& même aussi brillante que le jais, lorsque l'animal est vivant; mais après sa mort elle perd bien-tôt ce lustre. Sa chair est bonne, sans être extrêmement délicate. Les Européens lui trouvent le goût du bœuf maigre. Il se nourrit de poisson & d'herbes marines. L'Auteur est surpris que sa couleur, & la Côte qu'il fréquente, ne l'ayent pas fait nommer Negre, plutôt que Singe (20).

Poissons d'eau douces.

Les rivieres d'eau douce fournissent quantité d'excellens poissons, entre lesquels il s'en trouve de fort gros (21). Le Roi en faisoit quelquefois des présens considerables au Capitaine Phillips. Comme les deux principales rivieres qui traversent le Royaume de Juida sont fort poissonneuses, les Habitans ont moins d'ardeur que leurs voisins pour la pêche de la mer, & le poisson est toujours à bon marché dans le Pays. Les mêmes rivieres sont remplies de toutes sortes de coquillages, de grosses anguilles, de surmullets, d'anges, de mullets, d'une espece de poisson blanc qui ressemble au brochet, & même de soles & de raies, qui remontent par l'embouchure, & qui sont beaucoup meilleures que celles qui se prennent

(20) Des Marchais, Vol. II, p. 19 & suivantes.
(21) Phillips, p. 221.

nent en pleine mer. On trouve, dans l'Eufrates, des crocodiles, qui détruisent quantité d'autres poissons; des Lamentins, ou des vaches de mer; des chevaux de riviere, que les Negres haïssent mortellement, à cause du ravage qu'ils font dans leurs moissons. Ils en tuent un assez grand nombre, à coups de fusil; & mangeant la chair, qu'ils trouvent excellente, ils vendent (22) les dents. Phillips observe qu'à Sabi, près du Palais Royal, il y a deux grands étangs, remplis d'*Alligators*, & que le Roi s'en fait honneur, comme d'une magnificence extraordinaire. On les voit dormir tranquillement sur les bords, à la chaleur du soleil, ou nager en montrant le museau. Les plus grands n'ont pas plus de quatre aunes de long. L'Auteur a quelquefois pris plaisir à leur jetter un morceau de terre, (car à l'exception du kanki, qui se transporte, on ne trouveroit pas une pierre dans le Pays). Ils ouvroient une gueule fort large, & poussant un grand cri, ils plongeoient aussi-tôt dans l'étang. Un jour, Phillips leur fit jetter une chevre morte. Elle fut déchirée à l'instant; mais elle causa une guerre furieuse entre ces monstres, qui s'en arrachoient

CÔTE DES ESCLAVES.

Etangs remplis d'Alligators.

(22) Des-Marchais, *ubi sup.* page 207.

les morceaux. Les Negres ne souffriroient pas qu'on tirât dessus à coups de balle, parce que l'Alligator est la Divinité du Royaume d'Ardra, comme le serpent est celle de Juida, & qu'ils croient devoir du respect aux Fétiches de leurs voisins (23).

Pourquoi cet animal est respecté.

§ I.

Eclaircissement sur les Forts Européens & sur la Ville de Sabi, ou Xavier, Capitale de Juida.

Situation de Gregoué.

LA Ville ou le Village de *Gregoué*, qui donne son nom à la Province, est située à quatre ou cinq milles de la rade de Juida, de l'autre côté de la riviere de Jakin, c'est-à-dire, un peu au-delà du Marais. Le Pays qui sépare cette Ville de la mer est si bas & si marécageux, qu'on ne peut le traverser que dans un hamack, dont les Porteurs sont obligés de se relever d'espace en espace, parce qu'ils s'enfoncent quelquefois dans la boue jusqu'aux épaules (24).

Forme de la Ville.

Gregoué est une assez grande Ville. Tous ses Habitans sont Bateliers ou Pêcheurs; & se trouvant fort près des établissemens de l'Europe, ils menent

(23) Phillips, p. 203.

(24) Barbot donne à Gregoué le nom de *Pilleau*, p. 324.

CÔTE DES ESCLAVES.

tous une vie fort aisée. Leurs édifices sont de terre, ou de branches entrelassées, qu'ils enduisent d'une couche d'argile, de l'épaisseur d'un pied. Chaque famille a plusieurs cabanes, parce que l'usage ne permet pas de loger deux femmes sous le même toît. Ici, comme ailleurs, dit Snelgrave, les femmes sont jalouses, capricieuses & de mauvaise humeur. Elles ne souffriroient pas que leurs maris fissent un partage inégal de leurs faveurs, & l'interêt de la paix oblige les Negres à les (25) séparer.

Forts des François & des Anglois.

Description du Fort François.

Les François & les Anglois ont chacun leur Fort, à la pointe Ouest de Gregoué. Le Fort François, qui est le plus Occidental, consiste en quatre bastions (26), avec un large & profond fossé. Mais il n'a ni chemin couvert, ni glacis, ni palissade; & toute sa défense extérieure est une espece de demi-lune, qui couvre la porte & le pont-levis. Les bastions & les courtines sont montés de trente pieces de canon, dont les principales batteries sont vers le Fort Anglois. L'Edifice est un grand bâtiment à quatre aîles, dont la cour for-

(25) Snelgrave dit que les maisons sont couvertes de roseaux, suivant l'usage du Pays, p. 115.

(26) Voyez ci-dessous le détail de cet Etablissement, dans la Relation d'Elbée.

Côte des Esclaves.

me une belle place d'armes, & qui renferment des magasins, des appartemens pour les Officiers, des barraques pour la garnison, & des loges d'Esclaves, que les François appellent captiverie. Au milieu de la cour est une Chapelle, où l'on dit la Messe, lorsqu'il se trouve un Chapelain dans le Port. Il est commandé par un Lieutenant, à la nomination du Directeur Géneral, qui fait sa residence à Sabi. La Garnison est composée de dix Soldats François, deux Sergens, un Tambour, deux Canoniers, & trente Esclaves Bambarras, qui appartiennent à la Compagnie.

Son origine.

Cet établissement François fut commencé en 1671, par un Agent de la Compagnie, qui se nommoit *Carlof*, & qui avoit obtenu du Roi de Juida, non seulement la permission de bâtir un Fort, mais celle d'étendre son commerce dans le Royaume d'Ardra (27), qui étoit alors revolté, & qui s'étoit mis sous la protection de ce Prince.

Description du Fort Anglois.

Le Fort Anglois est gouverné par un Lieutenant, sous le Directeur Géneral de la même Nation, qui fait aussi sa demeure à Sabi. Il est situé à cent pas du Fort François, du côté de l'Est. Sa forme est quarrée ; mais au lieu de bastions,

(27) Barbot, p. 324.

ſes angles ſont couverts (28) de boulevards ronds. Il eſt environné d'un foſſé ſec, ſans chemin couvert, & ſans paliſſades. La porte n'eſt gardée que par un pont-levis. Il a vingt ſix pieces (29) de canon. Les Anglois le nomment *William Fort*, ou le Fort Guillaume. Ce Comptoir fut bâti par le Capitaine Wiburne, frere du Chevalier du même nom. Comme ſa ſituation eſt au milieu d'un grand marais, le ſéjour en eſt fort mal ſain, & les Anglois qui s'y renferment pour ſervir leur Compagnie, ont rarement le bonheur d'en ſortir. Sa circonference eſt d'environ deux cens verges. Il n'a qu'un mur de terre, de ſix pieds de hauteur, dont la porte regarde le Sud. La place intérieure eſt aſſez grande; mais les édifices ne ſont pas d'une autre matiere que le mur, & ſont couverts de chaume. C'eſt-là qu'un Facteur vit renfermé avec quelques Blancs. On voit dans l'enceinte un magaſin, une loge d'Eſclaves, & un cimetiere pour les Blancs, qu'on a nommé ridiculement the-hogs-yard, ou la cour des cochons. Phillips y met auſſi une forge, & quelques autres petites cabanes (30). A l'Eſt de la place, on trouve deux pe-

CÔTE DES ESCLAVES.

(28) Voyez les Figures. Vol. II, page 33.
(29) Des-Marchais, (30) Phillips, p. 215.

tits cavaliers de terre, montés de quelques mauvais canons, & de quelques vieilles arquebuſes, qui ne ſervent qu'à effrayer les Negres. Pendant le ſejour que Phillips fit ſur la Côte, le Facteur fit creuſer au-tour du Comptoir un nouveau foſſé, qui le rendit un peu plus capable de défenſe. Juſqu'alors, il étoit ouvert dans tous les temps de pluie, parce que l'eau ne manquoit jamais de faire écrouler le mur; & l'on étoit accoutumé à reparer le deſordre au retour de la belle ſaiſon (31).

Utilité des Forts de Juida.

Les Portugais n'ont pas de Fort à Gregoué, quoique le Roi leur ait accordé un terrain qui n'eſt éloigné que de cent pas, au Sud, du Fort Anglois. Leur Directeur reſide à Sabi, dans une maiſon qui touche au Palais du Roi. Un Fort, ſuivant Des-Marchais, ne ſert qu'à mettre les marchandiſes à couvert du pillage des Negres, qui cherchent continuellement l'occaſion d'enlever le bien d'autrui, ſans diſtinguer leurs amis de ceux dont ils ſouhaitent la (32) ruine.

Obſervations ſur ces Forts.

Il ſeroit ridicule, dit-il, dans un autre lieu, d'attribuer la ſureté des Européens à des Forts ſi peu capables de

(31) Des-Marchais, p. 35.
(32) Des-Marchais, p. 35.

resistance. La seule utilité d'une barriere si foible seroit d'arrêter les premiers coups dans une attaque soudaine ; car outre le mauvais état des fortifications, la barre qui est entre les mains des Negres, ne laisse aucune esperance de secours. Il n'y a point ici d'autre sureté pour les Européens, que l'interêt même des Negres, qui ont assez de jugement pour concevoir que l'entretien habituel du commerce leur est plus avantageux qu'un pillage passager ; & sans une raison si puissante, tous les Forts des Européens seroient détruits depuis long-temps. Il en est autrement sur la Côte d'Or, où non seulement les Forteresses sont plus considerables, mais où la facilité d'aborder sur la Côte donne constamment celle d'y porter du secours (33).

Un demi-mille à l'Est du Comptoir Anglois, on rencontre un (34) Village, dont les Habitans se donnent eux-mêmes le nom de *Mineurs*, ou d'*Ouvriers des mines*, & qui assistent les Vaisseaux Hollandois dans tous les travaux du commerce.

Phillips observe, que depuis le Com-

(33) Le même, page 192.

(34) Phillips, p. 216. Les Habitans donnent le nom de Krums à leurs Villages.

CÔTE DES ESCLAVES.

ptoir Anglois, jusqu'à la Ville Royale; on compte environ quatre milles, au travers des plus beaux champs du monde, où le bled de Guinée, les patates, & les ignames croissent en abondance, & rendent ordinairement deux moissons (35).

Peu de forêts dans le Pays.

Le Pays a peu de forêts; mais il est rempli de petits bois, qui paroissent avoir été plantés regulierement; si l'on n'aime mieux croire que les Habitans les ont laissés subsister exprès, lorsqu'ils ont défriché cette contrée. Elle est si peuplée, qu'il n'y a point d'endroit où l'on ne puisse découvrir d'un coup d'œil vingt ou trente (36) Villages.

En transportant les marchandises du Port à Gregoué, ou à Sabi, les Negres ne cherchent pas moins l'occasion de piller, qu'en les apportant au rivage. Leurs Portefaix ont une sorte de bonnets, composés de roseaux, qui peut contenir une calebasse d'une pinte, ou un petit sac de la même grosseur. C'est un reservoir toujours prêt pour l'eau-de-vie & les bujis qu'ils trouvent le moyen de voler. Ils n'ont pas d'autre lieu qui puisse servir à cacher leur vol;

(35) Le même, *ibid.*
(36) Des-Marchais, Vol. II, p. 29.

car tout leur habillement consiste dans une guenille, qui leur couvre la ceinture. Lorsqu'on a débarqué assez de marchandises pour le commerce qu'on se propose, le Capitaine Européen les fait transporter aux Comptoirs par ces Portefaix Negres, après avoir tiré parole de leur Chef, qu'ils seront diligens & fideles. Mais comme l'expérience n'a que trop appris qu'il faut s'en défier, on les fait accompagner de cinq ou six Blancs armés (37), dont la vigilance n'est pas toujours capable d'empêcher le desordre.

CÔTE DES ESCLAVES.

Situation de la Capitale.

Xavier, Xabier, Sabi ou Sabié (38), car on trouve cette varieté dans les Voyageurs, & même entre les Negres, est la Capitale du Royaume de Juida. Elle est située à deux lieues au Nord-Est de Grégoué, & par consequent à trois lieues & demie dela mer (39) dans une grande plaine qui est au Sud-Est de l'Eufrates. C'est lui faire beaucoup d'honneur, suivant Des-Marchais, que de lui donner le nom de Ville. Cependant on lui accorde ce titre, parce que c'est la residence du Roi & des Directeurs

(37) Le même, *ibid.*

(38) Barbot l'appelle *Savi*, & Atkins *Sabée*. Le premier dit qu'elle est à l'entrée d'un bois.

(39) Atkins la place à six milles seulement de la mer. Barbot & Phillips ne la mettent qu'à quatre milles de Gregoué.

CÔTE DES ESCLAVES.

Description de la Ville de Sabi.

Européens. Chaque famille a son terrain, qui est environné d'un mur, & qui contient un nombre de cabanes proportionné à celui de ses Habitans. Tous ces enclos étant separés l'un de l'autre, on peut donner le nom de rues aux espaces qui les separent. La plûpart sont si étroits, qu'à peine y passeroit-on deux de front; & ceux qui ont plus de largeur sont si pleins de trous, qu'on n'y passe point sans danger, sur-tout pendant la nuit. Comme tous les édifices sont de terre, & que les Negres la prennent au-tour de leur demeure, les lieux voisins se trouvent nécessairement remplis de fosses & de ravines; ils y jettent leurs immondices & leurs excrémens, sans s'embarrasser de l'odeur insupportable, dont l'air est infecté. Si l'on sort le matin, avant que les porcs ayent nettoyé toutes ces cloaques, on a beaucoup à souffrir de cet excès de puanteur (40).

Les maisons de Sabi n'ont qu'un étage. Celle du Capitaine *Assou*, Protecteur de la Nation Françoise, est la seule, à l'exception du Palais Royal, qui ait deux appartemens l'un sur l'autre, & quelques pieces de canon fort bien montées devant la porte. Il a obtenu cette distinction en faveur des services

(40) Des-Marchais, *ubi sup.* p. 36 & suivantes.

CÔTE DES ESCLAVES.

qu'il a rendus à l'Etat, & par l'influence des Directeurs François (41). Avant la revolution de 1726 (42), Barbot croyoit la Ville de Sabi aussi peuplée que toute la Côte d'Or, mais la conquête du Roi de Dahomé a rendu cette Capitale fort deserte. Les Européens donnent le nom de Serrail aux édifices qui composent le Palais Royal. L'enceinte (43) en est spacieuse, & fermée d'un mur de terre, haut de neuf ou dix pieds, dont les angles sont revêtus de petites tours rondes de la même matiere & de la même hauteur, pour le logement des Gardes ou des Sentinelles (44). On distingue le Palais en deux parties, dont l'une se nomme le grand, & l'autre, le petit Serrail. Celle ci sert d'entrée à la premiere. Elle consiste dans une vaste cour, environnée de trois côtés par des bâtimens, & du quatrieme, par un mur, au milieu duquel on trouve une grande porte, qui est toujours gardée par deux Negres. Cette porte est défendue par une batterie de douze pieces de canon, montées sur des affuts de mer; & vis-à-vis la tour de l'angle, on découvre une autre batterie de neuf pieces. Le logement du premier Valet

Combien elle étoit peuplée avant la revolution.

Description du Palais du Roi.

(41) Le même, p. 186.
(42) Barbot, p. 327.
(43) Voyez les Figures.
(44) Voyez les Figures.

CÔTE DES ESCLAVES.

de Chambre du Roi occupe tout le côté gauche de la cour. On entre de-là dans celle des cuisines ; & de celle-ci dans une troisieme, qui porte le nom de Cour des Douanes, parce qu'on y reçoit au nom du Roi les taxes qu'il impose sur ses Sujets, & les droits que les Européens lui payent pour la liberté du commerce. L'extrémité de cette cour est fermée par un grand bâtiment, qui sert de salle d'audience. Le Thrône du Roi est un fauteuil, placé dans une alcove, qui est couverte d'un tapis de Turquie. Le reste de la salle est revêtu de nattes, & meublé de quelques fauteuils, pour les Européens qui sont admis à l'Audience. L'usage ne permet point aux Blancs de pénétrer plus loin dans l'intérieur du Palais ; mais l'Auteur trouva le moyen de se faire excepter de cette regle (45), & de tirer le plan de tout l'édifice. Il n'a qu'un étage, un peu élevé au-dessus du rez de chaussée. La matiere des murs est un argile rouge, qui ne manque pas de solidité. Les voutes sont de paille, ou de feuilles de palmier, d'un tissu si serré (46), que le vent, le soleil & la pluie n'y peuvent pénetrer. On est étonné de lire dans Des-

Des-Marchais en leve le plan.

Faste dans les meubles

(45) Des-Marchais, Vol. II, p. 36 & suiv.
(46) Des-Marchais, Vol. II, p. 36.

Marchais (47), que non seulement la disposition des appartemens intérieurs est fort belle dans le Palais, mais que les meubles n'ont rien d'inférieur à ceux de l'Europe. On y voit, dit-il, des lits magnifiques, des fauteuils, des canapés, des tabourets; en un mot tout ce qui peut servir à l'ornement d'une maison. Les Grands, & les riches Negocians imitent l'exemple du Roi. Ils ont jusqu'à d'habiles cuisiniers Negres (48) qui ont pris des leçons dans nos Comptoirs; & les Facteurs qui dînent chez eux, ne trouvent pas de différence entre leurs tables & celles des meilleures Maisons de l'Europe. Peut-être adopteront-ils quelque jour notre maniere de se vêtir. Ils ont deja pris l'usage de faire des provisions de vins d'Espagne, de Canarie, de Madere, & même de France. Ils aiment l'eau-de-vie & les liqueurs fines. Ils sçavent distinguer les meilleures. Les confitures, le thé, le caffé, & le chocolat ne leur sont plus étrangers. Le linge de leur table est fort beau. Ils ont jusqu'à de la vaisselle d'argent, & de la porcelaine. Enfin, loin de conserver aucune trace de l'ancien-

CÔTE DES ESCLAVES.

& dans les usages.

(47) Le même, p. 71.

(48) Atkins, page 110. Un Negre de la Côte d'Or, qui avoit été quelque temps aide de cuisine au Comptoir Anglois, passoit pour un cuisinier fameux à la Cour de Juida.

CÔTE DES ESCLAVES.

ne barbarie, ils sont non seulement civilisés, mais polis. Cet éloge ne regarde néanmoins que les Grands, & les riches, car on apperçoit peu de changement dans le Peuple (49).

Idée qu'Atkins & Phillips donnent du Palais.

Atkins, qui n'avoit pas vu l'intérieur du Palais, le représente comme un grand & sale amas d'édifices de Bambous, d'un mille ou deux de circonference, où le Roi entretient près de mille femmes. Phillips ne met point les femmes dans le Palais. Il leur donne pour habitation un quartier voisin, qu'il nomme une Ville, & qui est composé d'environ quarante maisons dans la même enceinte. Il ajoute que la liberté de les voir, n'est accordée qu'à un vieux Cabaschir, qui est chargé de leur conduite; & sur le témoignage du Capitaine Thom, Interprete de la Compagnie Angloise, il assure qu'elles sont au nombre d'environ trois mille. Ce recit, dit-il, doit paroître fort probable, si l'on considere que chaque Cabaschir en a dix, vingt, & plus ou moins, suivant son caprice & ses facultés (50).

Arsenal de Juida.

On voit, fort près du Palais, une vieille maison ruinée, qui porte le nom d'Arsenal, où le Roi conserve précieusement six vieux canons, chacun du

(49) Phillips, p. 219. (50) Le même, p. 220.

poids de cinq cens livres, mais démontés, & fort en desordre. Il en fait beaucoup de cas, quoiqu'il ne puisse en tirer aucun service, & qu'ils ne soient propres qu'à contenir dans la crainte & la soumission un peuple ignorant. Il les fait tirer quelquefois dans cette vue, & l'Auteur fut honoré d'une de ces rares décharges en débarquant sur la (51) Côte.

CÔTE DES ESCLAVES.

Comptoirs Européens, près du Palais.

Les Comptoirs des Nations de l'Europe, c'est-à-dire, les maisons des Directeurs, sont à la gauche du Palais, & portent ici le nom d'Hôtels. Le plus spacieux, & le plus beau de ces Edifices est le Comptoir ou l'Hôtel de France. Il consiste dans une grande cour, environnée de bâtimens uniformes (52), au milieu desquels est le jardin potager; avec quelques orangers, qui croissent naturellement en pleine terre. La porte d'entrée est un gros bâtiment, sur lequel on voit le pavillon François déployé. Elle a de chaque côté un corps de garde. Derriere le principal logement, qui est au fond de la cour, on trouve un autre petit jardin, une forge, une cuisine & d'autres offices pour la commodité de la maison. Le Directeur entre-

(51) *Ibid.*

(52) Ils furent consumés par le feu en 1727 ou 28. Smith, p. 199.

CÔTE DES ESCLAVES.

tient une fort bonne table, où les Capitaines & tous les Officiers de Vaisseaux ont leur couvert. Il y invite souvent les Seigneurs du Pays, & les Officiers du Palais (53) dont le crédit ou le caractere peuvent être utiles à la Compagnie.

L'Hôtel, ou le Comptoir d'Angleterre, n'est separé de celui de France que par un mur fort leger. Il touche au Palais royal, comme le Comptoir Portugais, qui n'est separé aussi de celui de France que par une rue fort étroite. Vis-à-vis, & contre la porte du Palais, est le Comptoir de Hollande. Tous ces édifices sont au-tour de la grande Place ou du Marché de la Ville; & les maisons des Negres sont dispersées au-tour (54) d'eux.

Temoignage de Bosman.

Bosman raconte que de son temps le Comptoir Hollandois, qui avoit d'abord été bâti pour l'usage du Roi, étoit fort spacieux; qu'il contenoit trois magasins & sept chambres, avec une belle cour intérieure; mais que les logemens des autres Nations de l'Europe étoient petits & sans aucune commodité (55).

(53) Des-Marchais, Vol. II, p. 39 & suivantes.

(54) Le même, *ibid.*

(55) Description de la Guinée par Bosman, p. 365. On conçoit que les François peuvent s'être mieux logés dans la suite.

CHAPITRE VIII.

Voyage du Sieur d'Elbée au Royaume d'Ardra, en 1669 & 1670.

CETTE Relation, qui a paru pour la premiere fois dans le second Tome des Voyages du Chevalier Des-Marchais, contient deux parties également curieuses; l'une, qui concerne *Assem*, Ville Capitale du Royaume d'Ardra, & la situation des affaires de cette contrée; l'autre, qui est le recit d'une Ambassade du Roi d'Ardra au Roi Louis XIV, avec un détail intéressant des usages & du caractere des Seigneurs Negres. Comme l'Auteur a pris soin de nous informer lui-même de sa condition & des motifs de son voyage, il seroit inutile de donner plus d'étendue à cette Introduction.

D'ELBÉE 1669. Introduction.

La Compagnie des Indes Orientales, établie en 1664, manquant d'Esclaves Negres dans ses établissemens, équipa deux Vaisseaux au Havre de Grace pour faire le Voyage de Guinée; l'un, nommé *la Justice*, & l'autre *la Concorde*; tous deux du Port de cinquante tonneaux & de trente deux pieces de canon. Le sieur d'Elbée, Commissaire de

Départ & qualité de l'Auteur.

D'ELBE'E. 1669.

la Marine fut revêtu du commandement. Il se mit à bord de la Justice, accompagné du sieur Dubourg, qui avoit été nommé Commandant du Fort & du Comptoir de la Côte d'Ardra. Entre les Facteurs qui furent employés dans cette expédition, il voyoit avec joie un Marchand étranger, nommé *Carlof*, qui avoit acquis la connoissance des usages de l'Afrique au service des Hollandois, & qui avoit embrassé celui de la Compagnie Françoise. Les deux Vaisseaux partirent le premier Novembre 1669. Après avoir gagné la Côte d'Afrique & touché au Cap Blanco, ils arriverent dans la rade d'Ardra, où ils jetterent l'ancre le 4 Janvier 1670 (56).

Il est accompagné du Facteur Carlof. Leur arrivée.

1670.

Carlof se rend à Offra. Il apprend que les Hollandois le traversent,

Le jour suivant, Carlof descendit au rivage pour se rendre à la Ville d'Offra. Il avoit appris à Praya (57), du Fidalgo Negre ou du Gouverneur, que les Hollandois, informés du dessein de la Compagnie de France, employoient secretement toutes sortes de voies pour la ruine d'une entreprise qu'ils croyoient nuisible à leurs interêts. Cependant,

(56) Des-Marchais, Vol. II, p. 230 & 31.

(57) On a deja remarqué que Praya est un mot Portugais, qui signifie greve ou rivage. C'est ici le lieu du débarquement, que Barbot & d'autres Voyageurs appellent le Port du Petit Ardra & la rade de Jakin.

après avoir donné avis au Viceroi, par un courier, de l'arrivée de la flotte Françoise, il fit heureusement son voyage, & revint à bord avec la satisfaction d'avoir reçu du Viceroi toutes sortes d'honnêtetés & de caresses. Le second Officier du Comptoir Hollandois vint complimenter le Commandant François sur son Vaisseau & lui apporta des rafraîchissemens. Il fut traité avec beaucoup d'amitié & renvoyé avec des présens, quoique le recit de Carlof eût deja fait connoître la verité de ses intentions.

D'ELBE'E. 1670.

Dubourg & Carlof partirent le lendemain pour Offra, où le Facteur Anglois leur avoit fait préparer un logement & des provisions. Il n'étoit pas permis aux Negres de leur en offrir, sans avoir reçu l'ordre du Roi pour l'ouverture du Commerce. Cependant le Viceroi fit à Dubourg un accueil fort civil. La reponse de la Cour se fit attendre pendant plusieurs jours. Carlof en fut surpris. Il avoit écrit au Roi pour lui rappeller leur ancienne amitié. Dans leur jeunesse ils avoient bû plus d'une fois ensemble, *bouche à bouche*, suivant le langage du Pays; c'est-à-dire, dans le même verre; & cette marque de confiance passe dans la Nation pour un gage si sacré d'estime & d'amitié, qu'il ne

Il retourne à Offra avec Dubourg.

Il avoit été ami du Roi dans leur jeunesse.

D'ELBE'E. 1670.

peut être violé sans un prompt châtiment du Ciel. On n'en prit pas moins la resolution de faire débarquer les présens que la Compagnie de France envoyoit au Roi. Il y avoit entr'autres un beau carosse doré, avec de magnifiques harnois. Les Portugais avoient introduit dans le Pays l'usage de cette voiture.

La Cour d'Ardra fait attendre longtemps ses reponses aux Etrangers. Mais en faveur de Carlof & de l'ancienne amitié, le Roi voulut bien abreger les delais. Un Capitaine Negre, depêché par ce Prince, arriva le 16 de Janvier à Offra. Il se rendit au logis du sieur Dubourg; & demandant à voir Carlof au nom du Roi, il lui dit que Sa Majesté étoit extrêmement satisfaite de retrouver ses anciens amis, lorsqu'elle les croyoit dignes de reparoître devant elle; qu'il auroit l'honneur de la voir immédiatement; & que pour lui marquer qu'elle se souvenoit de lui, elle le dispensoit de la loi imposée aux autres Etrangers, de faire leurs présens avant que d'être reçus à l'audience. Le Messager ajouta que le Roi étoit bien disposé en faveur des François; qu'il leur accorderoit volontiers tous les privileges dont les autres Nations jouissoient dans

Députation du Roi.

le Pays, & qu'il en joindroit de nouveaux; enfin qu'il avoit donné ordre au Prince ſon fils & au Grand-Capitaine de ſe rendre à Offra, pour recevoir Carlof & le conduire à la Cour.

D'ELBE'E. 1670.

Cette nouvelle, que les François affecterent de publier, mortifia beaucoup les Hollandois. Deux jours après, le Prince héreditaire & le Grand-Capitaine arriverent enſemble. Dubourg, accompagné de Carlof, ſe hâta de viſiter le Prince. Cette entrevûe ne ſe paſſa qu'en complimens mutuels; & comme la fin du jour approchoit, on remit les affaires au lendemain. En effet, dès le matin du jour ſuivant, le Prince, accompagné du Grand-Capitaine, ſe fit conduire au logement des François. Après les premieres civilités, il dit à Carlof qu'il étoit envoyé par le Roi ſon pere pour le conduire à *Aſſem;* mais qu'auparavant il vouloit boire avec lui au bord de la mer, d'où ils reviendroient à Offra pour ſe rendre à la Cour.

Le Prince ſon fils vient lui-même.

Cette viſite du Prince donna aux François la liberté d'acheter des Habitáns toutes les proviſions dont ils avoient beſoin, non ſeulement dans la Ville, mais ſur leurs propres Vaiſſeaux; quoique cette permiſſion fût d'ailleurs inutile, parce que les Negres de la Côte

D'ELBE'E. 1670.

Le Prince se rend au bord de la mer.

leur portoient toutes sortes de rafraîchissemens pendant la nuit. Quatre jours après, le Prince se fit porter au bord de la mer, où l'on avoit pris soin de lui dresser une grande tente. Il avoit pour cortege le Capitaine du commerce, Dubourg & Carlof, les Facteurs Anglois & les Ecrivains ou les Secretaires du Comptoir Hollandois. Il arriva au rivage sur les neuf heures du matin. Aussi-tôt qu'il parut, d'Elbée, qui étoit demeuré à bord, le salua de quatre décharges de douze pieces de canon, & se mit dans une chaloupe pour descendre à terre. Le Prince envoya au-devant de lui quelques gens de sa suite, qui le prirent sur leurs épaules & l'apporterent heureusement de plus de soixante pas en mer; tandis que d'autres Negres, avec autant d'adresse que de force, lancerent à la même distance la Chaloupe sur le rivage. Ces Negres étoient des hommes de haute taille & fort robustes, mais tout-à-fait nuds, à la reserve d'une piece de coton qui leur couvroit la ceinture.

D'Elbée se fait conduire au rivage.

Céremonie avec lesquelles il y est reçu.

Lorsque d'Elbée fut avancé de quelques pas, un Officier Negre vint le prier, en langue Portugaise, de s'arrêter dans le lieu où il étoit. Il y consentit; & tout le Peuple que la curiosité

avoit amené pour le voir, s'étant retiré par un mouvement de respect, il demeura seul avec son cortege & l'Officier Negre. Bien-tôt il vit venir vers lui une troupe de Negres, qui portoient de petites banieres, dont le manche étoit un bâton courbé dans la forme d'une *S*, & qu'ils agitoient de mille manieres avec beaucoup d'adresse & de legereté. Divers instrumens de musique suivirent immédiatement. Les premiers, qui étoient des tambours, avoient leurs caisses peintes & fort bien ornées. Ils battoient juste, avec des cadences agréables. D'autres, qui venoient à leur suite, portoient de petes cloches de fer poli, sur lesquelles ils frappoient avec des baguettes, en s'accordant avec le son des tambours. Ils étoient suivis d'une grande troupe de comédiens ou de baladins, les uns dansant, d'autres chantant, avec des mouvemens & des attitudes fort comiques; d'autres recitant des avantures rejouissantes, & d'autres encore jouant différens airs sur des flutes de cuivre & d'ivoire, dont les sons repondoient à celui des autres instrumens. Cette premiere bande composoit la musique du Prince, & l'accompagne toujours lorsqu'il marche avec la pompe de son rang.

D'ELBE'E. 1670.

Marche de la suite du Prince.

D'ELBE'E. 1670.

Elle passa devant d'Elbée en fort bon ordre, & ne manqua point de lui donner sa meilleure symphonie. Les Officiers de la maison du Prince, s'avancerent ensuite à la tête de ses gardes, qui marchoient après eux le fusil sur l'épaule, avec de grands sabres à poignées dorées. Ensuite venoit le Grand-Ecuyer ou le Grand-Maître de la Cavalerie, qui marchoit seul, richement vêtu & le chapeau sur la tête. Il portoit sur son épaule le sabre du Prince, comme on porte à Genes l'épée de l'Etat devant le Doge. Enfin, le Prince suivoit immédiatement. Quelques Negres soutenoient sur sa tête un grand parasol. Il marchoit lentement, appuyé sur deux de ses Officiers. Le Grand-Capitaine, ou le Géneral des armes, étoit à sa droite; & le Grand-Capitaine du Commerce à sa gauche. Il avoit à sa suite quantité de Nobles ou de Seigneurs, & la marche étoit fermée par une troupe d'environ dix mille Negres.

Compliment qu'il reçoit de d'Elbée & sa réponse.

Il s'arrêta lorsqu'il fut à dix pas des François. L'Officier Negre qui étoit demeuré avec eux avertit leur Commandant qu'il étoit temps de s'avancer. D'Elbée fit quelques pas au-devant du Prince & lui fit une reverence à la Françoise. Le Prince lui présenta la main, dans

laquelle

laquelle il mit respectueusement la sienne. Le Prince la lui pressa doucement & le regarda d'un œil ferme, sans lui parler. D'Elbée, après avoir marqué son respect par un moment de silence, fit son compliment en Portugais. Le Prince se le fit expliquer par l'Interprete, quoiqu'il sçût aussi la Langue Portugaise. Il se servit de la même voie pour repondre qu'il étoit charmé de voir des François ; qu'il employeroit en leur faveur tout le credit qu'il avoit auprès du Roi son pere, & qu'il les remercioit de leurs offres obligeantes. Ensuite, prenant d'Elbée par la main, il le fit marcher près de lui sous le même parasol. Il voulut voir la Chaloupe qu'il avoit apportée au rivage. Il l'examina curieusement ; & s'étant fait donner le pavillon qu'on y avoit élevé, il le plaça vis-à-vis sa tente, à la tête d'une Compagnie de cent mousquetaires. Ces marques de distinction causerent de la jalousie aux Hollandois, qui n'avoient jamais été traités avec tant d'honneur. La conversation fut fort polie entre le Prince & le Commandant François, quoiqu'elle continuât de se faire par le ministere de l'Interprete. Sans perdre la gravité de son rang, le Prince montra beaucoup d'agrément & de vivacité. Il étoit d'u-

D'ELBÉE. 1670.

Politesses qu'il fait aux François.

Portrait du Prince.

ne taille puissante, mais d'un embonpoint mediocre. Il avoit le visage fort beau, les yeux vifs, les dents belles & le sourire gracieux. Toute sa personne présentoit un air de grandeur & de dignité, temperé par une douceur qui lui attiroit tout à la fois du respect & de l'affection. A l'heure du dîner, on étendit dans la tente de fort belles nattes, au-tour desquelles on mit des coussins de damas. Le Prince prit d'abord sa place & fit mettre d'Elbée à sa droite. Dubourg, Carlof & les Facteurs Anglois se mirent à sa gauche. Le festin fut composé de plusieurs sortes de mets, rotis & bouillis. C'étoit du bœuf, du sanglier, du chevreau, des poulets & d'autres pieces de volaille, avec divers ragouts à l'huile de palmier, qui ne pouvoient être fort agréables pour ceux qui n'en avoient pas l'habitude. Il ne parut point d'autre vaisselle que des *Kowis*, c'est-à-dire, des moitiés de calebasses, peintes d'un vernis si brillant, qu'on les prendroit pour de l'écaille de tortue des plus belles especes.

Il dîne avec d'Elbée.

Usage singulier du Pays.

Pendant le repas, deux Officiers rafraîchirent continuellement le Prince avec des éventails de cuir parfumé. Tous les Negres qui étoient derriere lui le servirent à genoux, avec de grands témoi-

gnages de reſpect. Il y avoit dans ce nombre, mais plus près de ſon côté, trois hommes, auxquels il fit ſigne de s'avancer, & dans la bouche deſquels il mit (58) quelques morceaux de pain & de viande. D'Elbée apprit que c'étoient ſes favoris, & que par un ſentiment de reſpect & de délicateſſe, ils ne devoient pas toucher de la main ni laiſſer tomber de leur bouche, ce qui leur étoit donné par le Prince, ſous peine de perdre ſes bonnes graces. On ne ſervoit point à boire, & perſonne n'en demanda pendant le dîner, quoiqu'il eût duré aſſez long-temps. Mais la converſation du Prince n'en fut pas moins vive ni moins amuſante. D'Elbée le trouva mieux inſtruit des affaires de l'Europe qu'il n'auroit pû ſe l'imaginer. Il fut obligé de repondre à diverſes queſtions qui marquoient de la délicateſſe d'eſprit & de de la pénetration. D'ELBE'E. 1670.

Après le dernier ſervice, on offrit de l'eau dans des verres de criſtal, pour ſe laver la bouche. Enſuite on mit devant chaque convive une nouvelle ſerviete de coton, fort proprement pliée. Les Officiers du Prince apporterent alors du On ne ſert à boire qu'après le repas.

(58) Les Sauvages du Canada & de la Louiſiane ont le même uſage, lorſqu'ils veulent faire honneur à quelqu'un.

D'ELBE'E. 1670.

vin de palmier, du vin d'Eſpagne, de Portugal & de France, dont on but ſans excès; car le Prince ne forçoit perſonne à boire contre ſon inclination, quoiqu'il invitât ſouvent tout le monde à prendre ſon verre. Il fit boire pluſieurs fois d'Elbée en même temps que lui dans le ſien; témoignage de conſidération & d'amitié, qui n'a rien d'égal dans la Nation. La difficulté eſt de concevoir comment deux perſonnes peuvent boire dans le même verre, à moins que les verres d'Ardra ne ſoient différens de France, ou ſemblables à ceux d'Italie, qui ont huit ou dix pouces de largeur & qui n'en ont pas un de profondeur. Pendant que le Prince dînoit ſous ſa tente, les Negres de ſa ſuite furent traités dans pluſieurs petites loges qu'on avoit dreſſées pour eux. Les ſoldats & les matelots François qui accompagnoient d'Elbée, eurent part auſſi à la fête, & tous les reſtes des alimens furent diſtribués à la populace. D'Elbée, en ſortant de la tente, jetta quelques poignées de bujis, qui exciterent beaucoup d'acclamations. Depuis ce moment le Commerce fut ouvert, & les François eurent la liberté de traiter avec les Sujets du Roi.

Deux perſonnes boivent en même tems dans le même verre.

L'âge du Prince étoit de trente ou trente cinq ans. Il n'avoit pour habits

Age & figure du Prince d'Ardra.

que deux pagnes, qui traînoient tous deux jusqu'à terre; l'un de satin, l'autre de taffetas; avec une large écharpe de taffetas au-tour de la ceinture. Le reste de son corps étoit nud; mais il avoit sur la tête un chapeau garni de plumes rouges & blanches, & des sandales rouges aux pieds. D'ELBÉE. 1670.

Lorsque les François prirent congé de lui, vers le soir, il renouvella ses civilités, en leur promettant toutes sortes de bons offices en faveur de leur Nation. Il voulut voir entrer d'Elbée dans sa Chaloupe. Plusieurs Negres fort robustes la prirent sur leurs épaules & la transporterent au-delà des plus grosses vagues. D'Elbée fit saluer le Prince par des cris de joie, qui servirent de signal aux deux Vaisseaux pour faire successivement quatre décharges de douze pieces de canon (59).

Dubourg & Carlof demeurent à terre.

Dubourg & Carlof, qui demeuroient au rivage, se mirent, comme le Prince, chacun dans un hamak porté par des Negres. On leur mit, comme à lui, des parasols sur la tête. Ils partirent avec lui, toujours accompagnés de ses gardes, de sa musique & d'une grande foule de peuple. Il étoit nuit lorsqu'ils arriverent à Offra. Le jour suivant, qui étoit

(59) *Ubi suprà*, p. 236 & suivantes.

D'ELBEE. 1670.

Ils se rendent à Assem avec le Prince.

le 21 de Janvier, le Prince fit une visite à Dubourg avec ses deux grands Capitaines, & lui proposa de l'accompagner à Assem. Il fit préparer deux hamacks pour lui & pour Carlof. Le départ fut différé jusqu'au 24. En voyageant avec le Prince, les deux Officiers de France eurent l'avantage de voir le pays pendant le jour; faveur qu'on refuse à tous les Etrangers. Le Prince leur donna une fète au *Grand-Foro*, Village considerable, qui est à moitié chemin entre Offra & Assem. Comme ils étoient partis assez tard, ils furent surpris des tenebres avant que d'arriver à la Capitale. On les conduisit au Palais, dans un appartement qu'on avoit préparé pour eux, & le Roi leur fit porter à souper.

Débarquement & transport des marchandises.

Dans le même temps, d'Elbée débarquoit ses marchandises, qui furent transportées du rivage à Offra par des Negres. Leur salaire n'étoit que de vingt bujis pour chaque voyage. Mais quelque petit qu'il puisse paroître, il étoit proportionné à leur fardeau, qui n'excede jamais deux barres de fer, ou l'équivalent de ce poids. Ils le nomment *Tonié*. La barre de fer n'a ici que neuf pieds de long & deux pouces de large, sur un quart d'épaisseur. Les presens destinés au Roi furent portés de même jus-

qu'à la Capitale, avec les marchaudises qui devoient servir à commercer avec les Grands. D'ELBE'E. 1670.

Premiere audience du Roi.

Le 27 de Janvier, Dubourg eut sa premiere audience du Roi, en qualité d'Ambassadeur du Roi de France. Il fut introduit par le Prince, fils du Roi, par le Grand-Prêtre & les grands Capitaines. Le Roi le fit asseoir sur un lit de coton, près de son fauteuil ou de son Thrône. Dubourg fit son compliment en Langue Portugaise, que ce Prince entendoit & parloit en perfection. Cependant il se le fit expliquer par ses deux Interpretes, nommés *Matteo* & *Francisco*. L'office d'Interprete est ici fort considerable; mais la moindre erreur les expose au supplice.

Le Roi fit une reponse obligeante, après laquelle Dubourg lui présenta le carosse & les autres presens de la Compagnie. Ensuite il lui demanda la permission de bâtir une Loge ou un Comptoir à Offra, en promettant que la Compagnie Françoise enverroit chaque année quatre Vaisseaux pour le Commerce. Le Roi repondit qu'à l'égard du Commerce, les Hollandois lui envoyoient tous les ans plus de Vaisseaux qu'il n'en pouvoit charger; que l'année précedente plusieurs avoient été obligés

Explication de ce Prince à l'égard du Commerce.

JALLOT. 1670. de retourner ſans cargaiſon ; qu'il y en avoit actuellement ſix ſur la Côte & quatre à Mina, qui n'attendoient que l'avis de leur Comptoir pour venir dans ſa rade ; enfin, qu'il n'avoit beſoin, ni de Vaiſſeaux, ni de marchandiſes : que les Hollandois d'ailleurs lui faiſoient des offres conſiderables pour l'engager dans une alliance excluſive, & qu'il avoit d'autant plus de raiſons de les accepter, que les Anglois paroiſſoient negliger ſon Commerce, & que les François, après l'avoir autrefois cultivé, n'étoient pas plus fideles à leurs engagemens ; faute qu'il n'avoit point à reprocher aux Hollandois. Sa Majeſté ajouta, que malgré de ſi juſtes ſujets de plainte, ce qu'il avoit appris de la grandeur du Roi de France & du zele qu'un de ſes Miniſtres avoit pour le progrès du Commerce, faiſoit naître dans ſon cœur une vive paſſion de mériter l'eſtime d'un ſi grand Monarque, par les faveurs qu'il étoit réſolu d'accorder à ſes Sujets ; que dans cette vûe il avoit déja donné ordre à ſon grand Capitaine de bâtir à Offra un Comptoir pour les François, de proteger leur Commerce & de l'encourager de tout ſon pouvoir. Dubourg ſe fit apporter les plus précieuſes marchandiſes des deux Vaiſſeaux. Il en

Politique de Carlof.

offrit le choix au Roi & lui laissa les prix. Cette galanterie produisit un effet merveilleux, & donna une haute idée de la politesse des François. Dubourg étant tombé malade, la direction du Commerce fut abandonnée à Carlof, qui mit aussi-tôt le prix des Esclaves à dix huit barres par tête, quoique jusqu'alors il n'eût jamais été au-dessus de douze. Le but de cette politique étoit de ruiner le Commerce des Hollandois. En effet, ils aimerent mieux garder leurs marchandises que de ne pas en tirer leurs anciens avantages.

D'ELBÉE. 1670.

Carlof envoya des presens à la Reine-Mere & à la Reine. Ensuite, se livrant aux soins du Commerce, il commença par acheter du Prince, du Grand-Prêtre & des grands Capitaines, trois cens Esclaves, qu'il fit conduire immédiatement à bord. Un Officier du Roi lui en amena soixante quinze autres, de la part de ce Monarque, pour le payement des marchandises qu'il avoit choisies.

Facilités qu'il se procure pour le Commerce.

Le 8 de Février, on publia dans toute l'étendue du Pays une proclamation qui accordoit la liberté de vendre, à la Compagnie, le nombre d'Esclaves dont le Roi étoit convenu avec les Officiers François. Comme le Traité s'étoit fait à Offra, les Receveurs du Domaine y éta-

D'ELBE'E. 1670.

blirent une Douane & les mêmes droits que dans la Capitale. Les Esclaves achetés du Roi en furent exempts. Dès le premier jour de Mars, la *Justice* auroit pû mettre à la voile avec sa cargaison complette, si d'Elbée n'eût été résolu d'attendre son second Bâtiment. L'envie de hâter son départ lui fit faire un voyage à la Cour, accompagné de Carlof & de Marriage, & suivi de ses domestiques. Le Viceroi d'Offra leur fournit des hamacks & des porteurs. N'ayant pas le Prince pour guide, leur marche se fit pendant la nuit. Mais le temps étoit clair, & la lune si brillante, qu'il leur fut aisé d'observer que le Pays est plat & uni, bien cultivé & rempli de Villes & de Villages. Le Capitaine des Etrangers, qui étoit chargé de leur conduite, & qui se faisoit porter dans un hamack à la tête du convoi, eut soin continuellement d'éviter les Villes, & fit quantité de détours pour les laisser toujours à quelque distance.

D'Elbée se rend à la Capitale.

D'Elbée entra dans la Capitale avant le lever du soleil. Mais pendant le sejour qu'il y fit, on lui accorda la liberté de visiter la Ville (60) & les lieux voisins, sous l'escorte de deux Officiers du

(60) On en verra la description dans l'article geographique du Pays.

Roi. A son arrivée, il avoit été conduit à l'appartement des François, où le Roi lui avoit d'abord envoyé toutes sortes de rafraîchissemens. Le Prince, le Grand-Prêtre & tous les Grands lui ayant fait les mêmes civilités, il se vit assez de provisions pour traiter deux cens personnes. Le lendemain il reçut la visite de tous les Grands; mais le Prince se fit excuser de ne pouvoir lui rendre la sienne, parce qu'il avoit perdu un de ses enfans. Il se tenoit renfermé, sans voir personne; ce qui passe dans le Pays pour la marque d'une (61) extrême douleur. D'ELBÉE. 1670.

Audience extraordinaire qu'il obtient.

Le Roi ne rend jamais de visites. Mais il voulut accorder une faveur extraordinaire à d'Elbée, en le recevant le même jour à l'audience. Les deux grands Capitaines reçurent ordre de le conduire, en marchant à ses deux côtés. Il fut introduit dans un jardin du Palais, où le Roi étoit assis dans un fauteuil de damas, sous une gallerie.

Portrait du Roi d'Ardra.

Ce Prince, qui se nommoit *Tofizon*, paroissoit âgé d'environ soixante-dix ans. Il étoit de haute taille & d'une grosseur proportionnée. Ses yeux étoient grands & pleins de feu. Si sa contenance faisoit juger avantageusement de

(61) Des-Marchais, Vol. II, page 242.

D'ELBÉE. 1670. sa pénetration, de son jugement & de sa sagesse, ses discours & ses reponses, dans une longue audience, ne firent pas moins connoître la vivacité de son esprit. Il étoit vêtu de deux pagnes, à la mode Persienne, l'un sur l'autre, comme deux jupons. Celui de dessous étoit de taffetas, & l'autre de satin piqué. Une large écharpe de taffetas lui servoit de ceinture. Il avoit le reste du corps tout-à-fait nud; mais il portoit sur la tête une sorte de bonnet de toile bordée de dentelle, & par-dessus, une couronne de bois noir, luisant comme l'ébene, qui rendoit une odeur agréable. Il tenoit dans la main un petit fouet, dont le manche, qui étoit aussi de bois noir, avoit plusieurs ornemens. La corde étoit de soie ou de *pite*.

D'Elbée s'étant approché, avec trois profondes reverences, le Roi lui présenta la main & prit la sienne. En la lui pressant, il fit craquer trois fois son pouce, par un témoignage distingué d'affection & de faveur. Ensuite ayant fait apporter des nattes & des coussins, il l'invita par un signe à s'asseoir avec ses deux Officiers, tandis que les domestiques attendirent hors de la gallerie.

Propositions que lui fait d'Elbée. Après les complimens ordinaires, d'Elbée pria le Roi de laisser aux Fran-

çois la liberté de se bâtir un Comptoir à leur gré, parce que celui qu'il leur avoit donné lui même étoit trop petit & fort incommode. Il ajouta qu'il le supplioit de donner des ordres pour la sûreté du Directeur & des Facteurs d'Offra. Le Monarque repondit que les François pouvoient compter sur sa protection; qu'il ne souffriroit pas qu'on leur donnât le moindre sujet de plainte, & qu'il alloit même ordonner que les dettes de ses Sujets fussent payées dans l'espace de vingt quatre heures; qu'à l'égard du Comptoir d'Offra, il chargeroit le Prince son fils & les deux grands Capitaines de s'y rendre en personnes, pour faire augmenter les bâtimens; mais qu'il ne pouvoit permettre aux Facteurs François de bâtir suivant les usages de leur Pays: » Vous commencerez, lui dit-il, par une batterie de deux pieces de canon; l'année » d'après, vous en aurez une de quatre, & par degrés votre Comptoir » deviendra un Fort, qui vous rendra » maîtres de mon Pays, & capables de » me donner des loix. « Il accompagna ce raisonnement de plusieurs comparaisons fort justes & fort ingenieuses, avec un air si gai & tant de bonnes plaisanteries, que d'Elbée ne put s'offenser

D'ELBÉE. 1670.

Reponse du Roi.

D'ELBE'E. 1670.

Il demande des marchandises plus rares & plus précieuses.

d'un refus si gracieux & si politique.

Il ajouta qu'il étoit surpris que le Royaume de France étant si spacieux & si rempli d'habiles Ouvriers, la Compagnie chargeât ses Vaisseaux de marchandises communes, telles qu'il en venoit d'Angleterre & de Hollande. D'Elbée repondit que ce premier voyage n'étoit qu'un essai de la Compagnie, pour reconnoître la nature du Commerce d'Ardra; mais qu'à l'avenir elle enverroit à Sa Majesté ce que la France avoit de plus rare & de plus curieux. Il la pria de nommer ce qu'il trouveroit de plus agréable. Le Roi nomma une épée Françoise à poignée d'argent & un coutelas, de grands miroirs, de belles toiles, des mules de velours, du drap écarlate, des gands parfumés, des bas de soie & quelques autres marchandises d'ajustement. D'Elbée lui promit d'en apporter lui-même, ou d'en envoyer par le premier Vaisseau qui partiroit de France après son retour. Cette conversation fut suivie d'un present de deux pistolets & d'un fusil garnis d'argent, que le Roi parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Il invita le Commandant François à voir le Prince son fils, en l'assurant que sa visite seroit reçue volontiers, quoique le Prince fût dans la dou-

leur d'une perte fort recente. Ensuite le prenant par la main, il le congédia, avec plus de faveurs & de distinctions qu'il n'en avoit jamais marqué pour aucun autre Européen.

D'ELBÉE. 1670.

Ce Prince est si respecté de ses Sujets, qu'à l'exception de son fils & du Grand-Prêtre, personne ne paroît devant lui sans se prosterner le visage contre terre (62), & n'ose lever les yeux sur lui. Seulement, lorsqu'ils sont obligés de lui repondre, ils levent un peu la tête, pour la baisser aussi-tôt qu'ils ont cessé de parler. D'Elbée fut témoin, dans son audience, que les deux grands Capitaines mêmes n'étoient pas exempts de cette humiliante cérémonie. Mais le Prince & le Grand-Prêtre en étoient dispensés. Ils parloient debout au Roi, & leur rang ou la faveur de ce Monarque leur donnoit la liberté d'entrer au Palais jour & nuit, à toutes les heures, sans y être appellés.

Respect qu'on portoit au Roi Tofizon.

D'Elbée ayant obtenu du Roi la permission de voir le Palais & les jardins, visita tous les appartemens, à la reserve de celui des femmes, où personne n'a la liberté d'entrer. Il fut conduit chez le

D'Elbée visite son Palais,

(62) D'Elbée prit pour une prérogative particuliere du Roi Tofizon, ce qui est d'usage ordinaire dans toutes les Cours de cette region.

D'ELBE'E. 1670. Prince par le Grand Capitaine de la Cavalerie, à la tête de cent cavaliers Negres armés d'arquebuses & de sabres.

Cavalerie d'Ardra. Leurs chevaux sont gros & robustes, mais fort mal en bouche. Leurs selles sont petites & plates (63), sans étriers, à la maniere du Portugal. L'habillement de cette cavalerie consiste dans un seul pagne, un bonnet pointu comme nos dragons, des bottes de cuir, ou plutôt des bottines, qui ne vont qu'au milieu de la jambe, & de grands éperons, qui n'ont qu'une seule pointe. D'Elbée & sa suite étoient dans des hamacks. On lui portoit un parasol sur la tête.

Demeure du Prince, fils du Roi, & visite que lui rend d'Elbée. Le Prince ne faisoit pas sa demeure dans la Capitale. Sa Cour étoit une petite Ville, qui n'étoit éloignée que d'une lieue. Comme Assem n'a qu'une seule porte, la cavalcade qui escortoit d'Elbée fut obligée de faire le tour des murs pour gagner le chemin. Le Prince reçut le Commandant François avec beaucoup de caresses. C'étoit une faveur extraordinaire de le dispenser du cérémonial; car l'usage ne permet point aux personnes de distinction de recevoir compagnie pendant le deuil. Sa salle d'audience étoit fort grande & couverte

(63) Voyez la Figure.

d'un tapis de Turquie. Le Prince parut, assis sur une natte. Il en fit apporter d'autres pour d'Elbée & les deux Officiers François qui l'accompagnoient. Après une heure de conversation, où le Prince renouvella ses protestations d'amitié & de zele pour les François, on apporta des liqueurs; il but *bouche à bouche* (64) avec d'Elbée, & fit présenter des liqueurs aux deux autres. Ensuite s'étant levé, les François prirent congé de lui & retournerent vers la Ville par la même route. Mais ils s'arrêterent à la maison du Grand-Prêtre, qui avoit invité d'Elbée à souper. Ils y furent reçus avec une politesse dont on ne trouve point d'exemple dans les autres Voyageurs. La salle du festin étoit couverte d'un grand tapis de Turquie, sur lequel on étendit des nattes d'une finesse & d'une propreté admirable, pour servir de nappe. La vaisselle étoit de terre de Delft, & les servietes plus grandes du double que les nôtres. Les mets consistoient en diverses sortes de viandes, roties & bouillies, avec des ragouts à la mode du Pays. L'abondance & la variété regnerent pour les liqueurs. Enfin le Grand-Prêtre n'avoit rien épargné dans une fête, dont il vouloit se

D'ELBÉE. 1670.

D'Elbée est invité à souper chez le Grand-Prêtre.

(64) On a deja vû le sens de cette expression.

D'ELBE'E. 1670.

faire autant de merite auprès de son Maître que d'honneur aux yeux des Etrangers. Comme il n'ignoroit pas que l'usage des Européens n'est pas de s'asseoir à terre, il avoit préparé des coussins de taffetas & de satin pour rendre leur situation plus commode. Un concert de musique se fit entendre au milieu du repas. C'étoient des voix qui ressembloient à celles des enfans & qui paroissoient venir de loin. Elles étoient accompagnées d'un tintement de cloche, qui s'attira l'attention de d'Elbée, parce qu'il crut y trouver de (65) l'harmonie.

Musique qu'il entend.

Explication qu'il en reçoit du Grand-Prêtre.

Le Grand-Prêtre, qui parloit très bien la Langue Portugaise, lui demanda ce qu'il pensoit des voix ausquelles il paroissoit prêter l'oreille. D'Elbée repondit que c'étoit sans doute de petits enfans, qui chantoient avec beaucoup de mélodie, & qui s'accordoient fort bien avec la mesure des Instrumens.

Il obtient la faveur de voir ses femmes.

» Ce sont mes femmes, reprit le Prê-» tre, qui ont entrepris de vous don-» ner cet amusement. Nous ne sommes » point ici dans l'usage de montrer nos » femmes; mais pour vous convaincre » de l'affection que je porte aux Fran-

(65) Second Tome de Des-Marchais, page 245 & suivantes.

» çois, je suis prêt, si vous le souhai- D'ELBE'E.
» tez, à vous donner cette satisfac- 1670.
» tion. « D'Elbée parut fort sensible à cette marque de confiance. A la fin du souper, le Grand-Prêtre le conduisit avec sa compagnie dans une gallerie haute, d'où l'on pouvoit jetter les yeux par une fenêtre dans la salle à manger. Les femmes y étoient rassemblées au nombre de soixante-dix ou quatre-vingt. Elles n'avoient pour habits que des pagnes ou des jupons qui les couvroient depuis la ceinture jusqu'aux pieds, & toutes les parties superieures étoient nues. Quelques-unes portoient des ceintures de taffetas. Elles étoient assises sur des nattes, des deux côtés de la gallerie, assez serrées l'une près l'autre. L'arrivée du Pontife & celle des Etrangers parut leur causer aussi peu d'émotion que de curiosité. Elles continuerent leur concert, en frappant, avec de petites baguettes, sur des cloches de fer & d'autre métal, de la forme d'un cylindre & de differentes grandeurs. Leur modestie (66), dans une occasion si extraordinaire, parut fort louable à d'Elbée, & sa reflexion l'est aussi. Mais que penser de Labat, son Editeur, qui semble croire ici qu'en vertu de sa corres-

(66) *Ibid.*

D'ELBÉE. 1670. pondance avec le Diable, le Grand-Prêtre avoit fasciné les yeux de ses femmes jusqu'à les empêcher d'appercevoir les François ?

Figure du Diable, & discours du Grand-Prêtre.

Au coin de la gallerie; d'Elbée observa une Figure blanche, de la grandeur d'un enfant de quatre ans. Il demanda ce qu'elle signifioit : » C'est le » Diable, lui dit le Prêtre. « Mais le Diable n'est pas blanc, lui repondit d'Elbée. » Vous le faites noir, repliqua » le Prêtre, mais c'est une grande er» reur. Pour moi, qui l'ai vû & qui lui » ai parlé plusieurs fois, je puis vous » assurer qu'il est blanc. Il y a six mois, » continua-t-il, qu'il m'apprit le des» sein que vous aviez formé en France » de tourner ici votre Commerce. Vous » lui êtes fort obligés, puisque suivant » ses avis vous avez negligé les autres » Européens, pour trouver ici plus » promprement votre cargaison d'Es» claves «. D'Elbée se crut libre de penser tout ce qu'il vouloit de ce discours, & ne jugea point à propos d'entrer là-dessus en dispute avec le Grand-Prêtre.

Caractere de sa personne.

Ce Pontife d'Ardra étoit un homme d'environ quarante ans, grand, bien fait, & d'une physionomie agréable. Il portoit le même habillement que les

principaux Officiers du Roi, c'eſt-à-dire, deux grands pagnes d'étoffe de ſoie ou de brocard, l'un ſur l'autre; une grande écharpe à la ceinture; des caleçons de coton d'aſſez bonne longueur; des ſandales ou des eſcarpins de cuir d'Eſpagne; un chapeau à l'Européenne; un grand couteau à manche doré, qui pendoit à ſa ceinture, avec une canne à la main. De tous ces ornemens il ne quitte que ſa canne lorſqu'il entre dans les appartemens du Roi, dont il eſt le premier Miniſtre pour les affaires d'Etat comme pour celles de la Religion. Il jouit ſeul du droit de ſe préſenter devant ſon Maître à toutes les heures du jour, & de lui parler librement ſans ſe proſterner. Ses civilités pour les François ne ſe démentirent pas juſqu'au dernier moment. Il les conduiſit juſqu'à la porte de ſon Palais, & ne voulut rentrer qu'après les avoir vûs dans leurs hamacks. La même nuit ils furent tranſportés à Offra, avec la même eſcorte qui les avoit amenés à la Capitale.

D'ELBE'E, 1670.

Grandeur & forces du Royaume d'Arda.

Depuis que les contrées de Juida & de Popo ont été démembrées du Royaume d'Ardra, ſon étendue n'eſt pas conſiderable du côté de la mer. Il n'a pas plus de vingt cinq lieues au long de la Côte; mais s'enfonçant bien loin dans les ter-

D'ELBE'E. 1670.

res, ses bornes à l'Est & à l'Ouest, qui sont les rivieres de Volta & de Benin, renferment un espace d'environ cent lieues. Cependant il ne peut mettre sous les armes que quarante mille hommes; ce qui n'approche guere des forces du Royaume de Juida, qui en peut lever deux cens mille. Mais il faut considerer que les troupes d'Ardra forment une milice réguliere, qui est entretenue constamment, & qui ne manque que d'Officiers & d'armes à feu pour faire rentrer dans la soumission les Provinces revoltées. Le Peuple d'Ardra ignore l'art de lire & d'écrire. Il employe pour les calculs & pour aider sa memoire, de petites cordes, avec des nœuds qui ont leur signification. Les Grands, qui entendent la Langue Portugaise, la lisent & l'écrivent fort bien; mais ils n'ont point de caracteres pour leur propre langue (67).

Cordes & nœuds que les Negres emploient au lieu de l'écriture.

Habillemens du Pays.

Tous les Negres de quelque distinction portent ici deux pagnes de taffetas ou d'une autre étoffe de soie. Ils ont des écharpes de soie, les uns en ceinture, d'autres en forme de baudrier. Leur usage ordinaire est d'avoir la tête & les pieds nuds; mais il leur est libre de porter des bonnets ou des chapeaux, &

(67) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 254.

des sandales ou des bottines, excepté lorsqu'ils paroissent devant le Roi. Les gens du commun ne sont couverts que depuis les reins jusqu'aux genoux, d'une piece de serge qu'ils se passent deux fois au-tour du corps & dont les deux bouts sont croisés au-dessus du nombril. Les laboureurs & les pauvres n'ont qu'un morceau de natte ou d'étoffe de coton, sur le devant du corps, pour cacher la nudité.

Les habits des femmes de condition sont des pagnes & des écharpes. Comme elles sortent rarement, elles ne se couvrent ni la tête ni les pieds. Les femmes du commun n'ont que des pagnes très courts. L'Auteur fait observer ici une coutume fort bisarre. Une femme mariée qui se prostitue à un Esclave, devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, lorsque ce Maître est d'une condition superieure à celle du mari : mais au contraire, si la dignité du mari l'emporte, c'est l'adultere qui devient son Esclave (68).

Bisarre punition de l'adultere.

Tous les Officiers de la maison du Roi joignent le titre de Capitaine au nom de leur Emploi. Ainsi le grand

Officiers de la maison du Roi.

(68) *Ibid.* p. 263. L'Auteur remarque que cet usage autorise l'indulgence pour le vice de la part des Maîtres puissans.

D'ELBE'E. 1670.

Maître d'Hôtel se nomme Capitaine de la table ; le Pourvoyeur, Capitaine des vivres ; l'Echanson, Capitaine du vin, &c. Personne ne voit manger le Roi. Il est même défendu, sous peine de mort, de le regarder lorsqu'il boit. Un Officier donne le signal avec deux baguettes de fer, & tous les assistans sont obligés de se prosterner, le visage contre terre. Celui qui présente la couppe doit avoir le dos tourné vers le Roi & le servir dans cette posture. On prétend que cet usage est institué pour mettre sa vie à couvert de toutes sortes de charmes & de sortileges. Un jeune enfant, que le Roi aimoit beaucoup & qui s'étoit endormi près de lui, eut le malheur de s'éveiller au bruit des deux baguettes & de lever les yeux sur la couppe au moment que le Roi la touchoit de ses levres. Le Grand-Prêtre, qui s'en apperçut, fit tuer aussi-tôt l'enfant & jetter quelques goutes de son sang sur les habits du Roi, pour expier le crime & prévenir de redoutables conséquences. Le Roi est toujours servi à genoux. On rend les mêmes respects aux plats qui vont à sa table ou qui en sortent ; c'est-à-dire, qu'à l'approche de l'Officier qui les conduit, tout le monde se prosterne & baisse le visage jusqu'à terre. C'est un

Respect qu'on a pour les viandes de sa table.

si grand crime d'avoir jetté les yeux sur les alimens du Roi (69), que le coupable est puni de mort & toute sa famille condamnée à l'esclavage. Il faut supposer néanmoins que les Cuisiniers & les Officiers qui portent les vivres sont exempts.

D'ELBÉE. 1670.

Autorité de la Reine.

Quoique les femmes du Roi soient en fort grand nombre, il n'y en a qu'une qui soit honorée du titre de Reine. C'est celle qui devient mere du premier mâle. Les autres sont moins ses compagnes que ses esclaves. L'autorité qu'elle a sur elles est si peu bornée, qu'elle les vend quelquefois pour l'esclavage, sans consulter même le Roi, qui est obligé de fermer les yeux sur cette violence. D'Elbée fut temoin d'une avanture qui confirme ce recit. Le Roi Tofizon ayant refusé à la Reine quelques marchandises ou quelques bijoux qu'elle desiroit, cette impérieuse Princesse se les fit apporter secretement; & pour les payer au Comptoir, elle y fit conduire huit femmes du Roi, qui reçurent immédiatement la marque de la Compagnie & furent conduites à bord. Ces malheureuses créatures n'auroient pas resisté long-temps au chagrin de leur

(69) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* page 363 & suivantes.

D'ELBÉE. 1670.

difgrace, fi d'Elbée n'eût pris foin de les faire traiter avec un peu de diftinction. Elles arriverent en bonne fanté à la Martinique (70).

Religion du Pays.

La Religion d'Ardra eft un amas confus de fuperftitions, qui ne peuvent être rappellées aux principes naturels du bon fens. L'idée même d'un Etre fupérieur n'a rien de fixe & de reglé dans l'efprit des Habitans. Ils n'ont ni Temples, ni aucune forme de culte. Ils n'offrent point de prieres ni de facrifices. Toutes leurs vûes fe bornent à la vie préfente, fans aucun foupçon d'un état futur. Tofizon, Roi d'Ardra, avoit été élevé dans un Couvent Portugais de l'Ifle St-Thomas. Il n'avoit que du mépris pour la Religion de fon Pays; & d'Elbée n'auroit pas defefperé de fa converfion, s'il n'eût remarqué l'afcendant du Grand-Prêtre. L'autorité de ce Tyran eft fi bien établie, qu'il pourroit déthrôner fon Maître au moindre changement qu'il entreprendroit de faire dans la Religion. C'eft lui qui affigne à chaque famille les Fétiches ou les Idoles qu'elle doit adorer.

Fétiches du Roi & de l'Etat.

Les Fétiches du Roi & de l'Etat font de gros oifeaux noirs, qui reffemblent

(70) On ne dit pas que la compaffion ait eu d'autres effets dans cette Ifle.

D'ELBE'E, 1670.

aux corbeaux de l'Europe. On les nourrit avec beaucoup de ſoin, & les jardins du Palais en ſont remplis; mais le culte qu'ils reçoivent n'approche point de celui qu'on rend aux ſerpens de Juida. Il ſe reduit à croire qu'on ne peut les tuer ou les bleſſer ſans attirer ſur le Pays les plus grandes infortunes. Chaque Negre a ſon propre Fétiche. Les uns choiſiſſent une montagne, d'autres un arbre, une pierre, une piece de bois ou quelqu'autre ſubſtance inanimée, qu'ils regardent avec reſpect, mais ſans prieres & ſans ſacrifices. Religion commode & dégagée de toutes ſortes de céremonies.

Pratique d'éducation pour les femmes.

On ne connoît dans le Royaume d'Ardra qu'une ſeule pratique, où l'on pourroit s'imaginer qu'il entre quelqu'ombre de religion. Le Grand-Prêtre a dans chaque Ville une maiſon, où il envoie les femmes tour à tour, pour apprendre certains exercices qui demandent cinq ou ſix mois d'inſtruction. Ce ſont des chants & des danſes, qui conſiſtent dans des mouvemens & des ſauts fort pénibles, avec un mélange de cris & de hurlemens où l'on garde une certaine meſure. Les femmes deſtinées à cet exercice s'aſſemblent dans une grande ſalle. On leur charge les pieds & les mains

D'ELBÉE. 1670.

d'instrumens de fer & de cuivre, pour augmenter le bruit, & ce fardeau rend encore leurs agitations plus fatiguantes. Elles ne cessent de danser qu'en tombant de foiblesse & de lassitude. Alors les vieilles maîtresses appellent une nouvelle bande d'écolieres, qui continuent ce divertissement, sans marquer beaucoup d'embarras pour le repos de ceux qui vivent dans le voisinage. D'Elbée eut le malheur de s'y trouver logé, & ne put fermer les yeux jour & nuit pendant tout le temps qu'il y demeura. Il trouva dans la Ville d'Assem quelques Chrétiens Negres, qui vinrent lui demander des chapelets & qui marquerent un desir ardent d'entendre la Messe. Mais il ne s'étoit pas fait accompagner de son Chapelain. Ces Negres avoient sans doute été baptisés par les Portugais, pendant qu'ils étoient établis dans le Royaume d'Ardra; mais il ne s'y trouvoit plus aucun Marchand de cette Nation (71).

Commerce du Pays.

Le Commerce d'Ardra consiste en Esclaves & en provisions. Les Européens tirent annuellement de cette contrée environ trois mille Esclaves. Une partie de ces malheureux est composée de

(71) Relation de d'Elbée, *ubi suprà*, page 260 & suivantes.

prisonniers de guerre. D'autres viennent des Provinces tributaires du Royaume, & sont levés en forme de contribution. Quelques-uns sont des criminels, dont le supplice est changé dans un bannissement perpétuel. D'autres sont nés dans l'esclavage, tels que les enfans mêmes des Esclaves, à quelqu'office que leurs peres ayent été employés. Enfin d'autres sont des débiteurs insolvables, qui ont été vendus au profit de leurs créanciers. Tous les Negres qui ont manqué de soumission pour les ordres du Roi, sont condamnés à mort sans esperance de grace, & leurs femmes, avec tous leurs parens jusqu'à un certain degré, deviennent Esclaves du Roi (72).

Fidelité du Roi dans le Commerce.

On accorde au Roi la premiere vûe & le choix de toutes les marchandises, soit pour le payement des droits, ou pour celui des Esclaves qu'on achete de lui. Sa reputation est bien établie pour l'exactitude & la fidelité du Commerce. Il ne fait jamais d'emprunts aux Marchands, comme les autres Rois Negres. Après lui, c'est au Prince héreditaire, au Grand-Prêtre & aux Grands-Capitaines qu'appartient le droit de choisir

(72) *Ibid.* p. 258. Cet usage est géneralement établi sur toute la Côte.

D'ELBE'E. 1670.

& celui de vendre les premiers leurs Esclaves. Le Peuple a son tarif particulier pour le commerce ; & le prix des Esclaves, comme celui des marchandises, est reglé avec tant de soin, qu'il s'éleve peu de difficultés. Celles qui peuvent arriver sont ajustées sur le champ par le Roi.

Droits que lui payent les Vaisseaux.

Tous les Vaisseaux, grands & petits, payent le même droit de cinquante Esclaves. A dix huit barres par tête, cet impôt royal fait, pour chaque Vaisseaux, neuf cens barres en marchandises. On paye la valeur de deux Esclaves pour la liberté de faire de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais le Roi n'exige rien pour le mouillage d'un Vaisseau qui n'a pas besoin de ces deux secours.

Marchandises que les Negres desirent.

Les marchandises qui conviennent ici au commerce des Esclaves, sont de grands colliers (73) de verre blanc, de gros pendans-d'oreilles de christal, des taffetas de couleur, des étoffes rayées & mouchetées, de beaux mouchoirs à glands, des barres de fer, des bujis, des sonnettes de cuivre de forme conique ou cylindrique, du corail long, des chaudrons de cuivre de toutes sortes de grandeurs, des fusils, de l'eau-de-vie,

(73) L'Auteur les appelle *Margriettes*.

de grands parasols, des miroirs à quadre doré, des soies & des taffetas de la Chine & de l'Inde, de l'or & de l'argent en poudre, & des écus d'Angleterre ou de Hollande. Dix de ces écus faisant le prix du meilleur Esclave, il y a beaucoup à gagner dans ce commerce. D'ELBÉE. 1670.

Avec quelque diligence que d'Elbée pressât la cargaison de la Concorde, elle ne put être si-tôt finie qu'il se l'étoit proposé; & la Justice n'ayant rien à desirer pour la sienne, qui consistoit en six cens Esclaves, il prit le parti de mettre à la voile avec un seul Vaisseau. La Concorde demeura dans la rade jusqu'au 13 de Mars, & s'étant rendue à St-Thomas, où elle avoit besoin d'augmenter ses provisions, elle partit de-là pour le voyage de la Martinique (74). Départ de d'Elbée.

§ II.

Ambassade du Roi d'Ardra à la Cour de France.

LES Hollandois, qui voyoient d'un œil d'envie le nouvel établissement des François dans le Royaume d'Ardra & la faveur dont ils jouissoient à cette Cour, commencerent à craindre serieusement pour leur commerce. Jalousie des Hollandois, & ses effets.

(74) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 265.

D'ELBE'E. 1670.

La présence de d'Elbée & de ses deux Vaisseaux les avoit forcés de contraindre leur ressentiment. Mais le départ de la Justice, qui laissoit la Concorde seule, la mort du sieur *Jamain*, Capitaine de ce Vaisseau, qui arriva peu de jours après, & l'arrivée de deux Bâtimens de leur Nation qui entrerent dans la rade, leur fit lever le masque avec si peu de ménagement, qu'ils commencerent par arracher le pavillon François du Comptoir de Praya, sous prétexte qu'ils étoient seuls en possession de ce privilege. Marriage, Directeur François, se hâta de paroître avec tous ses gens, pour s'opposer à cette violence. Mais le Fidalgo Negre, ou le Gouverneur de la Ville, interposa si heureusement son autorité, qu'il rétablit quelqu'apparence de paix entre les deux Nations. Il leur représenta combien son Maître seroit offensé de leurs emportemens; & leur déclarant qu'il ne souffriroit rien, dans ses Etats, de contraire à la tranquillité publique, il fit craindre aux agresseurs d'en être chassés sans (75) retour.

Querelle des François avec les Hollandois.

Cette menace arrêta la furie des Hollandois, & leur fit promettre de s'en rapporter à la décision du Roi. Chaque

(75) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 207.

Parti dépêcha un courier à la Capitale, & reçut ordre de s'y rendre, sans avoir la hardiesse de prétendre à des innovations dans les Droits & dans le Commerce. Une affaire si importante jetta le Roi & son Conseil dans une extrême embarras. Leur incertitude duroit encore, lorsque les deux Facteurs arriverent à la Cour ; & le feu de la division fut prêt de se rallumer à l'occasion d'une nouvelle difficulté. Le Facteur Hollandois demanda la préference sur Marriage, Facteur François. Marriage lui repondit froidement que s'il osoit faire un pas devant lui il lui passeroit son épée au travers du corps. Le Prince héreditaire eut la sagesse de prévenir cette querelle, en donnant la main droite à Marriage & la gauche au Facteur Hollandois. Il les conduisit dans cet ordre à l'audience.

D'ELB . . . 1670.

Fermeté du Facteur François.

A l'exemple du Prince, le Roi plaça le François sur une natte à sa droite, & le Hollandois à sa gauche. Ensuite il leur laissa la liberté d'exposer leurs plaintes. Le Hollandois, après une longue harangue, insista sur l'ancien établissement de sa Nation, quoiqu'il ne pût desavouer que les Etats Generaux ses Maîtres avoient toujours reconnu la supériorité du pavillon François. Marriage fit une reponse assez brusque & ne man-

Le Roi d'Ardra termine ce différend.

D'ELBE'E. 1670.

qua pas d'humilier le Hollandois, en lui rappellant l'origine de la Republique & l'obligation qu'elle avoit à la France de sa liberté. On commençoit à s'échauffer de part & d'autre, lorsque le Roi imposant silence aux deux Partis, leur tint ce discours avec beaucoup de majesté:

Son discours aux deux Facteurs.

» Le reglement des droits de la préséance & du pavillon appartient à vos » Maîtres. Comme j'ignore leur puissance, il ne me conviendroit pas de » décider là-dessus, & c'est à eux que » vous devez vous adresser. Quoique » la datte de l'établissement Hollandois dans mes Etats semble leur donner quelque droit à la préference sur » de nouveaux venus, les grandes choses qu'on m'a racontées du Roi de » France & de l'étendue de ses domaines, me portent plutôt à blesser un » peu les prétentions des Hollandois, » qu'à manquer de respect pour un si » grand Prince. Ainsi je vous défends à » tous deux d'arborer vos pavillons & » de recommencer les disputes, jusqu'à » ce que vous ayez reçu la décision de » vos Supérieurs. Et comme je souhaite » beaucoup de connoître la grandeur » du Roi de France & de l'assurer de » ma considération, je nomme pour

» mon Ambaſſadeur auprès de lui Matteo Loppez (76), Interprete de ma » Cour, & je vous demande pour ce » Miniſtre, continua-t-il, en s'adreſ- » ſant à Marriage, le paſſage ſur votre » Vaiſſeau, dans l'eſperance que vous » prendrez ſoin de lui & que vous le » ferez conduire ſûrement à la Cour de » votre Roi. En attendant, ma volonté » eſt que vous vous embraſſiez devant » moi, que vous mangiez enſemble & » que vous me promettiez de vivre en » bonne intelligence.

Ils ſe reconcilient.

Les deux Facteurs trouverent trop d'équité dans cette décifion pour ne pas s'y ſoumettre. Ils s'embraſſerent, & furent traités magnifiquement par le Prince dans un des appartemens du Palais. Le Roi leur envoya divers mets de ſa table & du vin de ſa bouche. Il leur fit dire qu'il les auroit honorés volontiers de ſa compagnie, s'il n'eût été retenu par les uſages du Pays. Enſuite il accorda une longue audience à Marriage, ſans autres témoins que le Prince & l'Ambaſſadeur. Comme le Vaiſſeau François étoit prêt à partir, Lopez eut fort peu de jours pour ſe diſpoſer au voyage. Les

(76) Ce nom, dans un Negre, marque encore le crédit qu'avoient eu les Portugais dans le Royaume d'Ardra. Labat remarque qu'ils y avoient introduit leur Langue, leurs Coutumes & leur Religion.

D'ELBE'E. 1670.

préſens que le Roi d'Ardra envoyoit au Roi de France n'avoient de précieux que leur nouveauté. Ils conſiſtoient en deux poignards & deux zagaies fort bien travaillés ; une veſte d'étoffe du Pays, & un tapis d'écorce d'arbre d'une fineſſe admirable.

Le Roi d'Ardra envoie un Ambaſſadeur en France.

Qualités de l'Ambaſſadeur.

La Concorde mit à la voile avec près de ſix cens Eſclaves, & l'Ambaſſadeur Negre fut traité avec toute la diſtinction qui convenoit à ſon merite perſonnel & à ſon caractere. La blancheur de ſes cheveux & de ſa barbe le faiſoit reconnoître pour un vieillard ; mais il marchoit d'un pas ferme, il avoit de la vivacité dans les yeux, un air de qualité, & la phyſionomie fort agréable. Ses manieres étoient douces & polies. Il parloit la langue Portugaiſe avec beaucoup d'élegance. A l'Office d'Interprete, il joignoit celui de Secretaire d'Etat. Il avoit été élevé dans les principes de la Religion Romaine, & s'étoit engagé à recevoir le Baptême auſſi-tôt que le Roi ſon Maître auroit reçu des Miſſionnaires. Il ſçavoit les prieres de l'Egliſe en Portugais, & pendant le voyage il ne manqua jamais d'aſſiſter à la Meſſe avec beaucoup de vénération. C'étoit un homme ſenſé, qui parloit peu, mais qui faiſoit beaucoup de queſtions, &

qui écrivoit tout ce qu'il voyoit ou qu'il entendoit. Dans plusieurs Ambassades, dont il avoit été chargé aux Cours de Benin & d'Oyko, il paroissoit qu'il avoit acquis une parfaite connoissance des régions voisines de celle d'Ardra. Son train consistoit en trois de ses femmes, trois de ses plus jeunes enfans & sept ou huit domestiques (77).

D'Elbée. 1670.

Il arrive à la Martinique & se rembarque pour l'Europe.

Le Vaisseau François n'arriva que le 13 de Septembre à la Martinique; mais dans une si longue route il lui mourut peu d'Esclaves. Mr de-Baas, Lieutenant Géneral & Gouverneur de la Martinique, & le sieur Pesselier, Directeur Géneral de la Compagnie, firent un accueil fort honorable à l'Ambassadeur. Comme l'hyver approchoit & que son habillement ne convenoit point au climat de l'Europe, ils le firent habiller à la Françoise, lui & toutes les personnes de sa suite. On prit le même soin de lui fournir toutes les commodités necessaires au voyage. Il s'embarqua le 27 de Septembre, sur un Vaisseau de la Compagnie; mais les vents contraires firent durer sa navigation pendant soixante quatre jours, jusqu'au Port de Dieppe, où il jetta l'ancre le 3 de Dé-

(77) Relation de d'Elbée, *ubi suprà*, page 279 & suivantes.

D'ELBE'E. 1670.

Son arrivée à Diepe.

Son entrée à Paris.

cembre. Il y fut reçu avec toutes sortes d'honneurs par le Gouverneur de la Ville, qui l'arrêta quelques jours, pour le rétablir des fatigues du voyage. Les Directeurs de la Compagnie ne furent pas plutôt informés de son débarquement, qu'ils firent disposer à Paris l'Hôtel de Luynes pour sa reception. A son approche, ils envoyerent au-devant de lui deux de leurs Membres avec deux carosses à six chevaux, qui le reçurent à Saint-Denys. Il fit son entrée dans Paris le 15 de Décembre, & la Compagnie le fit complimenter à l'Hôtel où il étoit descendu (78).

Aussi-tôt que le Roi fut informé de son arrivée, il lui envoya un de ses Gentilshommes ordinaires, avec ordre de demeurer près de lui & de l'accompagner continuellement. La Compagnie lui envoya aussi le sieur d'Elbée & quelques autres Officiers. Elle lui donna deux carosses pour son usage ordinaire & le fit traiter avec beaucoup de magnificence. On lui dit que le Roi devoit venir à Paris le 19, & lui accorder sa premiere audience à dix heures du matin dans son Palais des Thuilleries. L'Ambassadeur fit paroître beaucoup de bon sens dans cette occasion. Il dit à

(78) *Ibidem.*

d'Elbée : » N'ai-je pas fait une faute, » en sortant hier de cette maison ? » J'aurois dû ne rien voir jusqu'à ce » que j'aye vû le Roi, qui est le princi- » pal objet de mon voyage. Je ne veux » plus sortir avant que d'avoir eu cet » honneur (79). D'ELBE'E. 1670.

Visite qu'il reçoit de la Compagnie en Corps.

Tous les Directeurs de la Compagnie le visiterent en Corps. Celui qui portoit la parole en langue Portugaise, s'étendit d'abord sur la Grandeur du Roi, sur ses richesses & ses vertus. Ensuite il ajouta que son Excellence pouvoit remarquer aisément la différence qu'il y avoit entre une Compagnie qui étoit honorée de la protection d'un grand Roi, & celle des Hollandois. L'Ambassadeur repondit que ce qu'il avoit vû en France depuis son débarquement, lui apprenoit à juger de la verité ; & que, sans avoir vû les autres Pays de l'Europe, il s'imaginoit aisément qu'il n'y en avoit pas de comparable à la France : qu'il jugeoit aussi de la puissance de la Compagnie par le traitement qu'il recevoit d'elle, & qu'il n'avoit pas besoin d'autre preuve pour se convaincre des impostures du Facteur Hollandois. Mais, ajouta-t-il, j'aurai

Ses discours.

(79) Relation de d'Elbée, *ubi suprà*, page 274 & suivantes.

D'ELBE'E. 1670.

l'honneur de voir le Roi. Je l'assurerai que le Royaume d'Ardra est entierement à lui, & que tous ses Ports & son Commerce sont au service de la Compagnie. Un des Directeurs lui ayant demandé comment il se portoit, il repondit : » Ma santé étoit médiocre ; mais » je me trouve mieux depuis que j'ai » vû Messieurs de la Compagnie ; & » lorsque j'aurai vû le Roi, je me por- » terai parfaitement bien.

On le fait habiller richement.

La Compagnie ayant fait faire des habits fort riches, pour lui, pour ses femmes & pour ses enfans, il dit à ceux qui les lui présenterent : » Je vois que » la France veut faire briller ses riches- » ses, en revêtant ainsi ceux dont la » pauvreté est le partage.

Il est conduit à l'audience du Roi au Château des Thuilleries.

Le jour de l'audience, Mr De-Berlise, Maître des Céremonies, se rendit à l'Hôtel de Luynes avec les carosses du Roi & de la Reine, pour conduire l'Ambassadeur au Palais des Thuilleries. Son Excellence fut placée dans le carosse du Roi, & ses enfans dans celui de la Reine. Ils furent conduits dans la grande Place des Thuilleries, où les Gardes Françoises & Suisses formoient deux bataillons. Les deux Compagnies des Mousquetaires du Roi en formoient deux autres dans la cour intérieure.

D'ELBE'E. 1670.

L'Ambaſſadeur marqua beaucoup d'admiration pour de ſi belles troupes, & pour la richeſſe de leurs armes & de leur parure. On l'introduiſit dans une ſalle des appartemens inférieurs, où l'on avoit expoſé, ſur de grandes tables, quantité de choſes précieuſes. Il les regarda long-temps avec beaucoup d'attention; & lorſqu'on lui demanda ce qu'il en penſoit, il repondit: » Je » vais voir le Roi, qui eſt fort au-deſſus » de tout ce que je vois.

Sa reception.

Après lui avoir laiſſé trois quarts d'heure pour ſe raſſaſier de ce riche ſpectacle, Mr De-Berliſe vint l'avertir qu'il étoit temps de monter à l'audience. Il trouva, des deux côtés de l'eſcalier, les Archers du Grand-Prevôt de France, vêtus magnifiquement, avec le Marquis de Sourches, leur Chef, à leur tête. Les Cent-Suiſſes de la garde étoient rangés ſur le haut de l'eſcalier juſqu'à la porte des appartemens. A la porte même, il fut reçu par Mr De-Rochefort, Capitaine des Gardes de quartier, au milieu d'un cercle de ſes Officiers, & conduit entre deux rangées de Gardes du corps juſqu'à la porte de la premiere antichambre, qu'il paſſa au travers d'une foule de perſonnes diſtinguées, dont la gallerie étoit remplie.

D'ELBE'E. 1670.

Ce ne fut pas ſans peine qu'il arriva au pied du Thrône, qui étoit à l'extrêmité de la gallerie & où le Roi étoit aſſis ſur une eſtrade de pluſieurs degrés.

Pompe de l'audience.

Sa Majeſté étoit diſtinguée, non ſeulement par l'air de grandeur qui lui étoit naturel, mais par un prodigieux nombre de diamans dont ſes habits étoient couverts. Il avoit à ſa droite Monſeigneur le Dauphin, & Mr le Duc d'Orleans à ſa gauche. Au-deſſous de ces deux Princes étoient, des deux côtés, les Princes du Sang, & plus bas les Ducs & Pairs de France, qui formoient un cercle fort brillant au-tour du Thrône. L'Ambaſſadeur fit une profonde reverence en arrivant au milieu de la gallerie. Il en fit plus loin une ſeconde, & une troiſieme lorſqu'il fut au pied du Thrône. On le fit monter ſur l'eſtrade, avec ſes enfans, qui le ſuivoient à quelques pas. Il ſe proſterna aux pieds du Roi, & ſes enfans l'imiterent. Le compliment qu'il fit de bouche étoit en langue Portugaiſe. Dans la ſituation où il étoit, il leva un peu la tête pour le commencer. » Le Roi d'Ardra, ſon Maî- » tre, ayant entendu parler des mer- » veilles que la Renommée publioit de » Sa Majeſté Françoiſe, l'avoit envoyé » pour aſſurer un ſi grand Roi de la

Diſcours qu'il fait de bouche au Roi.

» passion qu'il avoit d'obtenir son esti- D'ELBÉE. 1670.
» me, & pour lui offrir la disposition
» de sa personne & de ses Etats. Le Roi
le fit lever, & s'appercevant qu'il tenoit un papier à la main, avec quelques marques de confusion, il demanda ce que c'étoit. D'Elbée, qui servoit d'interprete, repondit que l'Ambassadeur ayant appréhendé que la terreur de la Majesté Royale ne mît quelque desordre dans son discours, l'avoit écrit la veille & l'avoit fait traduire en François, dans l'esperance que Sa Majesté lui feroit la grace d'en entendre la lecture. Le Roi témoigna qu'il y consentoit, & donna ordre à d'Elbée de lire le Discours à haute voix. Il étoit conçu dans ces termes : » SIRE, le Roi d'Ardra
» & d'Alghemi, mon Souverain, m'a
» nommé Ambassadeur auprès de Vo-
» tre Majesté, pour vous offrir tout ce
» que son Royaume est capable de pro-
» duire, & sa protection pour tous les
» Vaisseaux qu'il vous plaira d'envoyer
» dans ses Ports, vous assurant que ses
» Domaines, ses Ports & son Commer-
» ce vous sont entierement dévoués &
» sont ouverts à tous vos Sujets. Dans
» le dessein de convaincre plus parfai-
» tement Votre Majesté du desir since-
» re qu'il a d'entretenir l'amitié qu'il

Autre discours que le Roi lui permet de faire lire.

D'ELBE'E. 1670.

» vous prie de lui accorder, il m'a char-
» gé de vous déclarer qu'à l'avenir les
» Officiers de la Compagnie établis à
» Offra ne payeront pas plus de vingt
» Esclaves pour les droits, au lieu de
» quatre-vingt qu'ils payent à présent,
» c'est-à-dire, moins que les Portugais
» ne payoient autrefois, & que les Es-
» pagnols, les Danois, les Suedois &
» les Anglois ne payent encore, en fa-
» veur des Hollandois, qui exercent
» depuis long-temps le Commerce avec
» eux. Mais il m'a ordonné d'assurer
» particulierement Votre Majesté qu'il
» protegera vos Sujets contre les entre-
» prises des Hollandois, & qu'il sera
» fidele à cette promesse. Il engage aussi
» sa parole que les Vaisseaux François,
» dans ses Ports, seront préferés en
» toutes sortes d'occasions aux Vais-
» seaux Hollandois, & qu'ils acheve-
» ront de charger avant que les autres
» ayent la permission de commencer
» leur cargaison.

» Le Roi m'a chargé d'informer Vo-
» tre Majesté, qu'à l'occasion du dif-
» ferend qui s'est élevé entre vos Sujets
» & les Hollandois par rapport au Pa-
» villon, reconnoissant la distinction
» qu'il devoit à un si grand Prince, il
» a placé le Facteur, votre Sujet, à sa

D'ELBE'E. 1670.

» droite & l'a logé dans son Palais ; » tandis que le Facteur de Hollande n'a » eu que la gauche & n'a été logé qu'a- » vec le Prince son fils. Il souhaite à » cette occasion de sçavoir de Votre » Majesté quels honneurs elle deman- » de pour son Pavillon, afin qu'il puisse » ordonner qu'ils lui soient rendus dans » tous les Pays de son obéissance.

» Entre plusieurs graces qu'il espere » de Votre Majesté, il la supplie d'en- » voyer dans ses Etats deux Religieux, » pour instruire quelques-uns de ses Su- » jets qui ont quelque connoissance de » la Religion chrétienne, & qui sou- » haiteroient de la cultiver. Il m'a com- » mandé aussi de présenter à Votre Ma- » jesté deux de mes fils, & de vous prier » de les recevoir favorablement ; ce que » j'estimerai le plus grand bonheur qui » puisse m'arriver, par les avantages » qu'ils trouveront au service d'un si » grand Prince ; enfin de vous présen- » ter deux poignards, deux zagaies, » une veste & un tapis. Il supplie in- » stamment Votre Majesté de les accep- » ter, & d'être persuadé que si son Pays » produisoit quelque chose de plus cu- » rieux, ou qu'il pût croire plus agréa- » ble à Votre Majesté, il vous l'auroit » envoyé avec beaucoup de joie, ne de-

D'ELBE'E. 1670.

» ſirant rien plus ardemment que de per-
» ſuader à Votre Majeſté que ſes Etats
» vous appartiennent autant qu'à lui.

Reponſe du Roi à l'Ambaſſadeur.

Le Roi prêta beaucoup d'attention à ce Diſcours, & fit repondre à l'Ambaſſadeur, qu'il étoit fort obligé au Roi d'Ardra ſon Maître de ſes complimens, & de lui avoir envoyé un Ambaſſadeur dont la perſonne lui étoit fort agréable : qu'il acceptoit l'offre qu'il faiſoit de ſes deux fils, qu'ils demeureroient auprès de leur pere pendant le ſejour qu'il feroit à Paris, après quoi il prendroit ſoin d'eux lui-même ; & que pour ce qui concernoit le Commerce, il le renvoyoit à la Compagnie.

Après cette reponſe, Mr De-Berliſe ayant fait ſigne à l'Ambaſſadeur qu'il étoit temps de ſe retirer, il ſe proſterna encore aux pieds du Roi. Enſuite il ſe leva. Il fit une profonde reverence, & reculant en arriere, ſans ſe tourner, il fit une nouvelle reverence à la porte de la gallerie. Mr De-Berliſe le fit remonter dans le caroſſe du Roi, & le reconduiſit à l'Hôtel de Luynes dans le même ordre qu'il étoit venu.

Audience de la Reine.

Le lendemain, qui étoit le 20 de Décembre, à deux heures après midi, Mr De-Berliſe vint le prendre avec le même cortege, pour le conduire à l'audience

de la Reine. Il trouva sur le haut de l'escalier les Cent-Suisses de la garde sur deux lignes, & le Capitaine des Gardes le reçut à la porte. Il fut introduit dans l'appartement de la Reine, qui étoit environnée des Princesses & de toutes les Dames de la Cour, aussi parées, que le dueil où l'on étoit alors pouvoit le permettre. D'Elbe'e. 1670.

L'Ambassadeur fit trois profondes reverences en entrant. Lorsqu'il fut à quatre pas de la Reine, il se prosterna, comme il avoit fait devant le Roi, avec ses trois femmes & ses trois enfans, & tous sept ils commencerent à battre des mains, pour exprimer leur véneration. Ensuite l'Ambassadeur se mit à genoux & fit son compliment en Portugais. La Reine l'obligea de se lever malgré toute sa resistance, & lui fit une reponse fort gracieuse en Espagnol. Il se mit encore à genoux, se leva, & reculant en arriere il fit trois reverences jusqu'à la porte. Ses femmes & ses enfans imiterent son exemple & firent paroître une extrême admiration par leurs regards. La foule étoit si grande, qu'ils ne purent arriver aux carosses qu'avec beaucoup de difficulté.

Le jour suivant, l'Ambassadeur fut conduit au Louvre à l'audience de Mon- Audience de Mr le Dauphin.

d'Elbée. 1670.

ſeigneur le Dauphin & reçu par Mr De-Montauſier, qui l'introduiſit dans l'appartement de ce Prince. Il obſerva les mêmes céremonies qu'à l'audience du Roi & de la Reine. Dans ſon compliment, il félicita le Duc De-Montauſier, d'avoir été choiſi pour l'éducation du premier Prince du Monde. Il dit à Monſeigneur le Dauphin que le Prince héreditaire d'Ardra l'avoit chargé de l'aſſurer de ſon reſpect & du deſir qu'il avoit de meriter ſon eſtime & ſon amitié. Enſuite il lui préſenta quelques armes que ce Prince lui envoyoit. Le Dauphin ayant fait une reponſe obligeante à ce compliment, l'Ambaſſadeur ſe retira & fut reconduit, comme les jours précedens.

On donne à l'Ambaſſadeur la Comedie & des Fêtes.

Il rendit enſuite ſa viſite aux Miniſtres & aux principaux Seigneurs de la Cour, qui le viſiterent à leur tour, avec toutes les careſſes & les civilités poſſibles. On le conduiſit à la Comedie, où l'on donna pour eux le *Feſtin de Pierre.* Un ſpectacle ſi nouveau parut l'amuſer beaucoup. Il aſſiſta ſouvent au Service Divin dans les principales Egliſes, & ſon attention y fut toujours édifiante. Les Directeurs de la Compagnie lui donnerent une fête à Rambouillet (80)

(80) C'eſt le Rambouillet du Fauxbourg St Antoine.

avec

avec un concert de haut-bois du Roi, qu'il trouva plus agreable que la musique de son Pays. Il dit plusieurs fois assez plaisamment : » Ils me prendront » pour un menteur, lorsque je leur ra» conterai ce que j'ai vû en France, & » mon recit surpassera toutes leurs ima» ginations. Il y avoit à Rambouillet quatre tables de douze couverts, qui furent toutes servies en même temps avec beaucoup d'élégance. L'Ambassadeur fut placé à la premiere, avec les Gentilshommes de la Maison du Roi qui l'accompagnoient, & quelques Directeurs de la Compagnie. Ses enfans & quelques autres Directurs occuperent la seconde. On plaça ses femmes à la troisieme, avec plusieurs Dames Françoises, qui s'étoient fait un amusement de les accompagner. La quatrieme fut remplie par quelques Directeurs, avec les amis qu'ils avoient invités. Les hautbois jouerent pendant le festin. Tout le monde admira la politesse, le bon sens & la sobriété de l'Ambassadeur.

D'ELBÉE, 1670.

Après le dîner, on l'amusa quelque temps par divers spectacles. Ensuite on le conduisit à Vincennes, où il parut prendre beaucoup de plaisir à voir les appartemens & la richesse des meubles. Il dit dans cette occasion, qu'après

SIBERIE. 1670.

avoir vû la France il étoit inutile de voir le reste du Monde.

Il fut ramené à la lumiere des flambeaux. On lui fit employer les jours suivans à voir divers Palais de Paris & les belles maisons de campagne qui sont aux environs.

Audience qu'il eut de Mr de Lionne.

Dans l'audience qu'il eut de Mr de Lionne, Secretaire d'Etat pour les affaires Etrangeres, il fut reçu par ce Ministre au haut de l'escalier & conduit au travers de plusieurs riches appartemens jusqu'au grand cabinet, où ils s'assirent chacun sur un fauteuil, au milieu d'un grand nombre de personnes de distinction qui avoient souhaité d'être témoins de cette visite. L'Ambassadeur dit à Mr de Lionne, en Portugais, qu'ayant été envoyé par le Roi son Maître pour offrir au Roi de France ses services & la disposition de ses Etats, il regardoit comme son principal devoir d'engager le Ministre d'un si grand Prince à ne point épargner ses bons offices pour entretenir la correspondance que le Commerce alloit établir entre les deux Etats, & qu'il se flattoit d'autant plus d'obtenir de lui cette grace, qu'il étoit bien informé de son merite particulier & du zele dont il étoit rempli pour l'honneur de son Souverain.

1670.

Explications qu'il donne sur son Pays.

Le Ministre François lui repondit, en Langue Espagnole, qu'il employeroit avec joie tout son credit pour le service du Roi d'Ardra & pour l'entretien de la bonne intelligence qu'il desiroit. Ensuite il lui demanda quels Ports le Roi son Maître avoit dans ses Etats, si le Royaume d'Ardra étoit d'une grande étendue & s'il avoit souvent la guerre avec ses voisins? L'Ambassadeur repliqua que le Pays d'Ardra ne s'étendoit pas beaucoup au long de la Côte, mais que dans l'intérieur des terres il falloit quinze jours pour le traverser; que sur la Côte d'Ardra & dans toute la Guinée on ne trouvoit point de Ports ni de Havres, mais de bonnes Rades, où les plus grands Vaisseaux pouvoient mouiller en sûreté; que les tempêtes y étoient rares, & qu'il n'y avoit point d'autre incommodité pour le débarquement que la violente & continuelle agitation de la mer au long du rivage: que le Roi son Maître avoit des voisins puissans, avec lesquels il étoit sans cesse en guerre; que dans ces occasions il marchoit toujours à la tête d'une nombreuse armée, qui étoit composée de cavalerie & d'infanterie, l'une & l'autre bien fournie d'armes & soumise aux loix d'une severe discipline.

D'ELBEE. 1670. Sa visite à l'Hôtel de la Compagnie.

En prenant congé de Mr de-Lionne, qui le reconduisit jusqu'à son carosse, il fut mené à l'Hôtel de la Compagnie, où tous les Directeurs s'étoient assemblés pour le recevoir. Il leur dit qu'il attendoit depuis long-temps, avec impatience, l'occasion de leur faire ses remercimens, pour toutes les faveurs qu'il avoit reçues & qu'il recevoit continuellement de la Compagnie; que sa reconnoissance seroit éternelle, & qu'ils pouvoient le regarder comme un Serviteur, dont le zele & l'attachement ne seroient jamais capables de se refroidir. Les Directeurs firent une reponse convenable, & le remercierent de la diligence avec laquelle le Roi son Maître avoit expedié leurs Vaisseaux la Concorde & la Justice, & de la faveur qu'il leur avoit accordée, en leur permettant d'établir un Comptoir dans ses Etats.

L'Ambassadeur témoigna quelque desir d'apprendre d'eux-mêmes ce qu'ils avoient à proposer pour le progrès du Commerce, & leur promit de consentir à toutes leurs demandes, autant que ses instructions lui en laisseroient le pouvoir. Alors un des Directeurs lui fit les propositions suivantes au nom de la Compagnie.

Articles

1°. Que les Vaisseaux de la Compa-

gnie, qui feroient envoyés pour le Commerce au Royaume d'Ardra, eussent la préference sur toutes les autres Nations.

D'ELBÉE. 1670. qu'on lui propose:

2°. Qu'ils ne payassent pour les droits que vingt Esclaves, au lieu de quatre-vingt que les derniers Vaisseaux avoient payés, & qu'en faveur de la France cet impôt fût reduit aux bornes qu'il avoit du temps des Portugais.

3°. Que le Roi d'Ardra, obligeât ceux de ses Sujets qui devoient quelque chose au Comptoir de la Compagnie, à s'acquitter promptement.

4°. Que les Facteurs François fussent dispensés de faire credit aux Seigneurs d'Ardra, lorsqu'ils ne les croiroient pas capables de payer.

5°. Qu'il plût au Roi de prendre sous sa protection *immediate*, la Compagnie, ses Facteurs & ses Effets (81).

A ces conditions, la Compagnie promettoit de tenir ses magasins constamment remplis de marchandises, jusqu'à la valeur de cinq cens Esclaves, pour servir comme de caution dans les mains du Roi; d'envoyer annuellement un nombre de Vaisseaux pour le fonds du Commerce, & de ne s'engager, pour la

(81) Relation de d'Elbée, *ubi sup.* p. 282.

D'ELBEE. 1670.

traite des Esclaves avec aucun autre Prince.

Restrictions qu'il y met.

Après avoir reflechi sur ces cinq articles, l'Ambassadeur les approuva sans restriction, à la reserve du premier & du dernier. Sur le premier, il repondit que si la Compagnie vouloit promettre formellement de ne faire la traite des Esclaves qu'avec le Roi son Maître, il pouvoit l'assurer qu'elle auroit toujours la préférence & que ses Vaisseaux seroient chargés avant ceux de toute autre Nation. A l'égard du cinquieme, il ne voulut s'engager qu'à faire tous ses efforts pour l'obtenir du Roi d'Ardra, parce que n'étant pas sûr de ses intentions il ne pouvoit se rendre garant du succès.

Acte du Traité & Presens mutuels.

Tel fut le resultat de cette Négociation. La Compagnie en fit dresser un Acte autentique, dont on tira deux copies qui furent signées des deux Parties; l'une pour être conservée en France, l'autre pour être remise entre les mains de l'Ambassadeur. Il fit present à l'Assemblée d'un tapis d'écorce d'arbre, & les Directeurs lui donnerent un grand miroir avec un quadre de cuivre doré, dont il parut fort satisfait. En prenant congé d'eux, il fut reconduit par toute l'Assemblée jusqu'à son carosse.

Pendant le reste de son sejour à Paris, il n'eut plus d'autre occupation que celle de recevoir & de rendre des visites. Dans tous les lieux où il parut, on ne cessa point de le traiter avec des témoignages distingués de politesse & de consideration. Plusieurs personnes de qualité lui firent des presens. Les Dames en firent à ses femmes, qui avoient bien-tôt appris à mettre beaucoup de différence entre les manieres de l'Europe & celles de leur Pays. Elles firent connoître par leurs expressions qu'elles auroient volontiers choisi la condition de leurs enfans, & qu'elles portoient envie au bonheur qu'ils avoient de demeurer en France.

D'Et. 1670.

L'Ambassadeur eut son audience de congé avec les mêmes cérémonies que la premiere. Il s'étoit familiarisé si promptement avec les usages de France, qu'en reparoissant devant le Roi, la Reine & le Dauphin, il parut aussi peu contraint dans sa figure que dans ses discours. Il partit de Paris vers le milieu de Janvier 1671, pour se rendre au Havre-de-Grace, où il étoit attendu par deux Vaisseaux. Les ordres furent donnés pour le défrayer sur la route & pour lui rendre tous les honneurs imaginables. Lorsqu'on apporta devant lui les

L'Ambassadeur obtient son audience de congé.

Son départ de France.

D'ELBE'E. 1670.

présens du Roi pour son Maître & pour lui-même, il parut également frappé de leur nombre, de leur richesse & de leur beauté. Il repeta plusieurs fois, comme s'il fût sorti d'une profonde extase: » Mon Maître ne croira jamais » ce que j'ai à lui raconter. Il doutera » même de ce qu'il verra de ses propres » yeux.

La Compagnie tire peu de fruit de cette Ambassade.

On ne sçauroit douter que si la Compagnie eût subsisté plus long-temps, elle n'eût tiré de grands avantages de cette Ambassade; mais diverses raisons (82) la firent supprimer quelques années après, & les Isles Françoises de l'Amerique avec toutes leurs Concessions, furent réunies à la Couronne. La Compagnie du Sénegal, qui succeda au Commerce de Guinée, négligea l'Etablissement d'Ardra, & se détermina, par des considerations particulieres, à fixer son Comptoir dans le Pays de Juida. L'Auteur remarque que c'est la methode ordinaire des François dans leurs Etablissemens. Ils en jettent les fondemens avec beaucoup d'ordre & de sagesse; mais ils ne soutiennent pas long-temps leur entreprise (83).

(82) Voyez ci-dessus l'Introduction à l'établissement des François en Afrique, Tome VII.

(83) Second Tome des Voyages de Des Marchais, publié par Labat, p. 287.

D'ELBE'E. 1670. Supplément tiré de Barbot.

On s'est attaché, pour toutes les circonstances, à la Relation dont on a nommé la source dans l'Introduction de cet article. Comme elle finit au départ de l'Ambassadeur d'Ardra, Barbot nous offre de quoi suppléer à ce qui manque pour la conclusion de cet évenement. Il raconte que les presens furent confiés au soin de Carlof, & qu'en arrivant dans la rade d'Ardra le premier d'Octobre 1671, Matteo Lopez prétendit qu'ils devoient être remis entre ses mains pour les délivrer au Roi. Carlof refusa d'y consentir, parce qu'il soupçonnoit l'Ambassadeur d'en detourner quelque partie pour son propre usage; & la suite fit connoître que cette défiance avoit été juste. Matteo Lopez irrité d'un refus dont il crut son honneur blessé, employa tout son credit contre les François, & nuisit beaucoup au succès de leurs affaires. Le Roi étoit alors occupé à retablir la paix dans ses propres Etats, où il s'étoit élevé une guerre civile qui avoit interrompu le cours du Commerce. Les passages avoient été bouchés pour l'arrivée des Esclaves. A peine en étoit-il arrivé deux cens à Offra pendant le voyage de l'Ambassadeur Negre, & ces obstacles avoient été si nuisibles au Commerce des Hollandois, que cinq de leurs Vaisseaux

D'ELBE'E. 1670.

L'Ambassadeur Matteo Lopez repond mal à l'espoir des François.

étoient retournés à Mina sans cargaison. Carlof, qui trouva le Pays dans cette agitation, & qui ne fut pas long-temps à s'appercevoir de l'infidelité de Matteo, prit le parti de garder les presens du Roi Louis XIV, pour les renvoyer en France, & d'établir un Comptoir dans le Pays de Popo, où il avoit fait anciennement quelque Commerce. Entre plusieurs conditions avantageuses, il obtint que les droits seroient reduits, en faveur des François, à vingt huit Esclaves pour la cargaison de chaque Vaisseau. Mais ayant fait un jour le voyage de Popo à Juida, il y reçut un accueil si favorable du Roi dans cette Contrée, & des assurances si formelles d'une protection constante pour la Nation Françoise, qu'il abandonna Popo pour se fixer à Juida. Une autre raison qui pouvoit le porter à ce changement, c'est que les chemins d'Ardra vers Sabi étant alors ouverts, on amenoit un grand nombre d'Esclaves dans le Royaume de Juida, au travers du Pays même d'Ardra & du consentement du Roi, qui, n'en tirant pas moins ses droits ordinaires, étoit bien aise de punir ses Sujets rebelles en leur ôtant le Commerce d'Offra (84).

Le Comptoir François est transporté à Juida.

(84) C'est apparemment celui que Snelgrave nomme *Jeq*

CHAPITRE IX.

Description du Royaume d'Ardra.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Etendue & bornes du Royaume d'Ardra.

QUOIQU'ON soit bien informé que le Royaume d'Ardra est une region spacieuse & bien peuplée, qui renferme plusieurs autres Pays de sa dépendance, les Européens ne l'ont point assez frequenté pour être bien certains de ses limites. Il est assez étroit vers la mer, entre les contrées de Juida & de Benin; mais il s'élargit considérablement dans les terres. Quelques Voyageurs lui donnent pour bornes à l'Ouest, Rio da Volta, & Bénin à l'Est, en y comprenant trois autres Royaumes; celui de Juida au Nord, celui d'Oyeo (85) au Nord & au Nord-Ouest, celui d'Alghemi, & d'autres Pays d'une grande étendue.

Sa division.

Bosman, & Barbot après lui, divisent cette region en deux parties, qu'ils nomment le Grand & le Petit Ardra. Sous le nom du Petit Ardra, ils comprennent toute la Côte maritime, en remontant dans les terres jusqu'au-de-là d'Offra, dont elle porte aussi le nom.

(85) Description de la Guinée par Barbot, page 327 & 346.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Ils renferment tout le reste sous le nom de Grand Ardra, & semblent mettre aussi dans cette division le petit territoire de Tori ou Torri, qu'ils placent entre Juida & le petit Ardra. Mais il y a beaucoup d'apparence que l'idée de cette chorographie n'est qu'une conjecture de Voyageur, qui faute d'informations & de moyens pour s'en procurer, ne rapporte dans sa Patrie que des opinions fausses ou incertaines (86).

Qualités de l'air & du terroir.

En géneral, l'air de ce Pays est extrêmement mal sain, pour les Européens. De quarante, à peine en échape-t-il cinq à la mort. Cependant la plûpart ne doivent attribuer leur malheur qu'à leur intemperance, ou à l'indiscrétion qu'ils ont de s'exposer à la rosée du soir; car les Habitans naturels sont vigoureux & ne meurent que dans un âge fort avancé. La petite verole seulement en fait perir un grand nombre.

Le Pays est plat & uni, & le terroir fertile. Mais dans plusieurs cantons il est couvert de ronces. Dans d'autres, il est couvert de bois, entremêlés de vallées fort agreables. Il produit une prodigieuse quantité de bled d'Inde, de millet, d'ignames, de patates, de limons, d'oranges, de noix de cocos, de

(86) Bosman, p. 343, & Barbot, *ubi sup.*

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

vin de palmier, & de ſel, qui ſe fait dans les lieux bas & marécageux, & que les Habitans des Iſles de Korama viennent charger dans leurs (87) Canots.

Le pays n'a pas d'élephans.

On ne voit pas plus d'élephans dans le Royaume d'Ardra que dans celui de Juida. Les Negres du Pays en tuerent un du temps de Boſman; mais ils aſſuroient qu'on n'en avoit pas vû d'exemple depuis plus de ſoixante ans. Ce peſant animal s'étoit ſans doute égaré de quelque pays voiſin du côté de l'Eſt, où le nombre de ces bêtes eſt ſi extraordinaire, qu'il eſt ſurprenant que des hommes y puiſſent vivre (88).

Chemins d'Ardra.

De tous côtés, le Royaume d'Ardra eſt rempli de chemins commodes & de rivieres, petites, mais profondes, qui ſont propres au tranſport des marchandiſes. Quoiqu'il y ait beaucoup de chevaux dans le Canton d'Aſſem, qui eſt la Capitale du Royaume, on ne les employe guere qu'à monter la cavalerie du Roi (89). La voiture ordinaire pour les voyages eſt le hamack, & les Européens s'en ſervent auſſi volontiers que les Habitans; mais on ne leur permet de voyager que pendant la nuit, dans la défian-

(87) Barbot, p. 347.
(88) Boſman, p. 253.
(89) Barbot, *ubi ſup.*

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

ce où l'on est continuellement de leurs observations. On a vû, par l'exemple de Dubourg & de Carlof, que la Cour se relâche de cette regle en faveur des Etrangers qui voyagent avec un Prince du pays; mais on affecte alors de les conduire par des chemins detournés & de les écarter des Villes.

Villes connues des Européens.

Les Européens ne connoissent du Royaume d'Ardra qu'un petit nombre de Villes, la plûpart voisines de la mer.

Foulaon.

La premiere qu'on rencontre est *Foulaon*, que Barbot prend pour la Capitale de Torri. Elle est située sur la Riviere de Torri (90), qui coule entre l'Est & l'Ouest du Grand-Popo. L'occupation commune des Habitans est l'agriculture. Ils vendent des provisions aux Etrangers; & souvent, à l'exemple de leurs voisins du Grand-Popo, ils ne vivent eux-mêmes (91) que de leurs pillages. Dans un autre endroit, le même Auteur dit que Foulaon est l'unique Port maritime de Torri. Cette contrée forme un petit Etat, d'environ quatre lieues de circonference, entre Juida, vers l'Ouest, & le petit-Ardra ou Offra du côté de l'Est. Elle est arrosée au Sud par la mer, & sa distance de la

(90) C'est la même Riviere que celle de Jakin.
(91) Barbot, p. 345.

Rade de Juida n'eſt que d'environ trois lieues.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Praya ou Petit-Ardra.

La ſeconde Place qui ſe preſente ſur la Côte eſt *Praya*, que d'autres nomment le *Petit Ardra* ou le Port du Petit Ardra. Depuis la Rade de Juida juſqu'ici, l'étendue de la Côte à l'Eſt pendant l'eſpace d'environ neuf lieues. C'eſt une terre baſſe & plate, couverte de bois dans pluſieurs endroits. Vers Praya (92) neanmoins, le rivage s'éleve un peu & s'avance par trois petits monts, fort près l'un de l'autre, qui forment une eſpece de Cap. Ce Cap ou cette pointe, fait le commencement d'une grande Baye, où le mouillage eſt fort bon. Praya eſt dans le fond de cette Baye. La Riviere qui coule entre les pays du Grand & du Petit-Ardra & qui les ſepare tous deux du Royaume de Benin, ſe jette dans la même Baye; mais ſon eau ſe ſent beaucoup du voiſinage de la mer.

Sa Baye, ſes marques de terre & ſon mouillage.

En approchant de la terre, du côté de l'Oueſt, Praya ſe fait reconnoître à quatre grandes touffes d'arbres, qu'on decouvre à la diſtance d'environ trois lieues l'un de l'autre. Les François don-

(92) L'Auteur l'appelle toujours *Petit-Ardra*; mais on s'en tient ici au nom de Praya, pour éviter la confuſion.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

nent, au fond de la Baye, le nom de Rade d'Ardra, & les Anglois celui de Rade de Jakin. La Ville est à deux cens pas du rivage, sur un terrain plus élevé, qui a dans sa circonference environ deux cens toises. Dans la saison de l'Eté, c'est-à-dire, depuis le mois de Decembre jusqu'au mois d'Avril, le mouillage le plus commode est sur six brasses d'un fond de sable, à trois quarts de lieue du rivage. En Hyver, ou dans la haute saison, c'est-à-dire, depuis le mois de Mai jusqu'au mois de Novembre; on jette l'ancre à une lieue & demie de la terre, sur huit ou neuf brasses. La Baye est d'une profondeur extrême devant le Port; ce qui augmente beaucoup l'agitation naturelle des vagues. Pendant tout l'Eté, l'air est clair sur la Côte & n'est pas si mal sain qu'en Hyver. Il est du moins plus favorable aux Européens.

Offra.

La Ville d'Offra est située dans les terres (93), à la distance d'environ sept mille Anglois de Praya. Les Anglois & les Hollandois y ont chacun leur Comptoir, tous deux fort bien bâtis; sur-tout celui des Hollandois, qui exercent ici un Commerce considerable en Esclaves.

Jakin & son Canton.

La Ville de Jakin est entre Offra &

(93) Sur la route d'Assem, Capitale du Pays.

Praya. Elle tire ſon nom d'un Negre, qui, s'y étant autrefois établi, forma inſenſiblement une Ville par ſes bienfaits plutôt que par ſa puiſſance. Elle eſt ſituée ſur une petite riviere, dans un enclos de quinze cens toiſes de terrain, qui eſt environné d'un ſimple mur de terre, mais épais & ſolide. La maiſon du Gouverneur eſt ſupportable (94), quoiqu'elle ne ſoit compoſée que d'argile. Boſman prétend que le Canton de Jakin eſt à quatre lieues de Juida, du côté de l'Eſt, & depend du Grand-Ardra, qui y entretient un Gouverneur. A l'égard du territoire d'Offra, que les Européens nomment le petit-Ardra, le même Auteur obſerve qu'il eſt ſitué un peu plus bas, & plus loin que Jakin dans les terres. Il ajoute que la Compagnie Hollandoiſe s'y eſt établie depuis pluſieurs années, & qu'elle y exerçoit un Commerce conſiderable; mais qu'elle n'y a point envoyé de Vaiſſeaux depuis que les Negres de Popo ont tué ſon Facteur & ravagé le pays; que la moitié des terres y ſont demeurées ſans culture, & qu'elles étoient menacées d'être long-temps dans ce déſordre (95), parce que les Rois d'Ardra & de Juida

(94) Barbot, pag. 345 & ſuivantes,

(95) Boſman, pag. 398.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Differences sur sa situation.

étoient en guerre pour le Domaine. Mais on apperçoit dans toutes ces Relations autant de confusion que d'incertitude. Jakin, suivant notre Carte, est située sur une riviere du même nom, qui paroît être celle de Torri ou Tari, à un mille au Nord-Est d'Offra & à sept milles de la mer. Smith, dans sa Carte de Guinée, la place sur le rivage; mais il est clair que suivant l'usage des gens de mer, il donne à Praya le nom de la Ville dont elle est le Port. Cette explication se trouve confirmée par Snelgrave, qui ayant jetté l'ancre & pris terre, dit-il, à Jakin, se rendit le jour suivant à la Ville, qu'il place à trois milles de la Côte (96) sur le bord Sud de la riviere. Il ajoute que les Anglois & les Hollandois y avoient alors des Comptoirs, mais que celui des Anglois fut abandonné. A son arrivée, Jakin étoit gouverné par un Viceroi du Royaume d'Ardra. Les guerres du Roi de Dahomé ayant ruiné le pays, le Viceroi & tous les Habitans se retirerent dans une Isle qu'ils avoient fortifiée au milieu de la riviere (97), du côté d'*Appak*, environ dix lieues à l'Est (98).

(96) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, au Tome XII.

(97) Snelgrave, pages 13 & 92.

(98) Le Royaume d'Appak s'étend jusqu'à la baye de Benin.

Entre Offra & Aſſem, vers la moitié du chemin, on rencontre *Grand-Foro*, ſpacieux Village, dont on a deja vû le nom dans la Relation du voyage de d'Elbée à la Cour d'Aſſem. Les Hollandois l'ont nommé *Pleyſter-Plaets*. On y trouve une ſorte d'hôtellerie, pour la commodité des Voyageurs (99).

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA. Grand-Foro.

Aſſem, ou Azem, comme l'appellent les Negres, ou le Grand-Ardra, ſuivant la plûpart des Européens, eſt la reſidence ordinaire du Roi d'Ardra. Cette Ville eſt ſituée à ſeize lieues dans les terres, au Nord-Oueſt du petit-Ardra ou de Praya, avec un grand chemin de communication entre l'un & l'autre. Les Negres donnent neuf milles Anglois de circonference à leur Capitale; ce qui n'eſt pas ſans vraiſemblance (1), ſi l'on conſidere que les rues ſont d'une largeur extraordinaire, & que dans la crainte du feu les maiſons ſont ſeparées par de grands enclos. D'Elbée, qui étoit dans le pays en 1669, obſerve qu'en entrant dans la Ville d'Aſſem, on le fit paſſer par quatre grandes portes (2), & que les murs, quoique de terre, étoient fort épais & fort

Aſſem, Capitale d'Ardra, & ſa deſcription.

Ses fortifications.

(99) Barbot écrit *Grand-Fero.*

(1) Barbot, *ibid.* page 345 & ſuivantes.

(2) On va voir que chaque porte a ſon mur.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

hauts. Cette terre ou cette argile eſt rougeâtre. Elle ſe lie parfaitement ; & ſans aucun mêlange de chaux elle n'eſt pas moins ferme & moins unie que du plâtre. Les portes ne ſont pas vis-à-vis l'une de l'autre. Chacune eſt défendue par un large foſſé ; mais contre la methode de l'Europe, les foſſés ſont du côté interieur des murs. On paſſe chaque foſſé ſur un pont leger, qui peut être changé ou briſé facilement ſuivant l'occaſion. Les piliers qui ſoutiennent les portes ſont de grands poteaux, qui paroiſſent fort bien joints. Sur chaque porte eſt une chambre pour le logement du portier. Elle a des deux côtés une gallerie, qui ſert de corps de garde, où d'Elbée vit en paſſant des ſoldats en ligne, armés de ſabres & de mouſquets. Entre chaque foſſé & ſon mur, il remarqua un eſpace de terre, qui ſert de communication intérieure d'une porte à l'autre. Les venteaux, dedans & dehors, ſont couverts de pluſieurs peaux de bœufs, preſſées l'une ſur l'autre & ſoigneuſement affermies avec des cloux. Cette défenſe eſt ſuffiſante ici pour reſiſter aux coups de haches, qui ſont les ſeules armes avec leſquelles on pourroit entreprendre de forcer le paſſage (3).

(3) Des-Marchais, Vol. II, p. 247.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

Ses édifices & ses rues.

La moitié de la Ville est environnée de l'Eufrates, qui lui sert de fossé naturel; & du côté de cette riviere il n'y a qu'un simple mur interieur, qui n'est pas si haut ni si épais que les autres. On n'entre dans la Ville que d'un seul côté, quoiqu'elle ait réellement beaucoup d'étendue. Elle a cet avantage sur Sabi, Capitale de Juida, que ses édifices sont plus reguliers, ses rues plus grandes & plus nettes, sans fossés & sans inégalités dans le terrain, & qu'avec fort peu de femmes, qui se fassent voir hors des maisons, on ne laisse pas de rencontrer à chaque pas une foule d'Habitans (4).

Ameublemens des maisons.

Barbot dit que les édifices sont composés d'une terre grasse; que l'épaisseur des murs est d'environ trois pieds; que les toits sont de paille, que les meubles, comme dans les autres pays de la Guinée, ne consistent que dans quelques ustensiles necessaires aux besoins de la vie. Le Palais même du Roi, suivant le même Auteur, n'est pas meublé plus richement que les maisons communes, à l'exception de quelques fauteuils de Damas, dont les Européens lui ont fait present (5).

Palais du Roi.

Cependant cette demeure royale est

(4) Le même, p. 253. (5) Barbot, p. 347

CÔTE DES ESCLAVES.
ROYAUME D'ARDRA.

fort spacieuse. Elle est composée de plusieurs grandes cours, environnées de galleries ou de portiques, au-dessus desquels on a menagé les appartemens. La chaleur du climat ne permet pas de donner beaucoup d'ouverture aux fenêtres. Dans quelques chambres on trouve des tapis de Turquie, qui couvrent le plancher ; & dans d'autres, des nattes : mais chacune n'a qu'un seul fauteuil, avec un grand nombre de coussins, revêtus de quelqu'étoffe de soie. On y voit neanmoins des tables, des écrans, des cabinets de porcelaine & des armoires de la Chine. Au lieu de vîtres les fenêtres ont des chassis d'étoffe blanche, avec des rideaux de taffetas.

Les jardins sont fort grands. Ils sont partagés en quantité d'allées (6), longues & étroites, bordées de diverses sortes d'arbres qui donnent de l'ombre ou du fruit. On y trouve des parterres entourés de thin, & remplis de fleurs. L'Auteur y vit des lys de trois couleurs, dont les feuilles sont plus longues & plus minces que celles des lys de l'Europe. L'odeur en est moins forte & plus agréable (7).

Assem a

Barbot donne au Roi, dans la Ville,

(6) Des-Marchais, page 250.

(7) Voyage de Des-Marchais, Vol. II, p. 250.

deux grands Palais, dont l'un est sa residence ordinaire, & l'autre toujours prêt à lui servir d'asyle dans le cas d'une incendie. Ils étoient environnés tous deux d'un rempart de terre, haut de six pieds, semblable à celui qui environnoit la Ville. Les bâtimens étoient d'argile & couverts de paille. Ils étoient divisés en plusieurs appartemens. Ces Palais contenoient plusieurs cours & divers jardins. Au-dessous regnoient de longues & larges galleries, sous lesquelles le peuple avoit la liberté de se promener. Les jardins étoient entourés de murs, & divisés en grandes allées d'arbres verds, entremêlés de parterres, où l'on distinguoit entre un grand nombre de fleurs trois differentes sortes de lys. Dans la ruine generale du Royaume d'Ardra par la conquête du Roi de Dahomé, en 1724, la Ville d'Assem fut renversée de fond en comble.

deux Palais royaux.

Le pays a plusieurs Villes qui sont environnées, comme la Capitale d'un ou de plusieurs murs de terre. Les Negres vantent particulierement Jago & Ba; la premiere à trois journées de Jakin; l'autre, plus éloignée de deux milles. Jago a deux portes du côtés du Sud. Au Nord, elle est arrosée par une riviere qui vient de Benin. Les Hollandois ont

Autres Villes du Pays. Jago & Ba.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

un Comptoir dans la Ville de Ba. S'il y a quelques Villes, dans le Royaume, qui ne soient point entourées de murs, c'est qu'elles sont défendues naturellement par leur situation.

Marchés publics.

Les Marchés publiques sont en fort grand nombre dans toutes les parties du Royaume. Celui de Ba, qui se tient tous les quatre jours, est celebre pour le sel, qu'on transporte sur des canots dans la contrée d'Alghemi, & de-là beaucoup plus loin dans les terres. A cinq ou six milles de Ba, on rencontre dans la plaine un fort gros arbre, autour duquel il se tient un Marché en certains temps de l'année. Il s'y rassemble trois ou quatre mille Marchands, avec toutes sortes de marchandises d'Afrique (8).

Habits & manieres du pays d'Ardra.

Il y a peu de différence entre les Habitans de ce Royaume & ceux de Juida (9) pour les manieres, le Gouvernement & la Religion. Leur habillement consiste en cinq ou six bons pagnes, d'étoffes fabriquées dans le pays, qu'ils mettent l'un sur l'autre. Dans ce nombre, quelques-uns sont enrichis

(8) Barbot, *ubi sup.* pag. 346.

(9) Le detail suivant est de Barbot, p. 347; *mais* il a copié Dapper, dans la traduction d'Ogilby, page 465 & suivantes.

d'or

d'or trait ou battu, qui leur donne beaucoup d'éclat.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Les Grands & les autres personnes de distinction portent ordinairement sur les épaules une sorte de manteau court, sous lequel ils sont enveloppés de quelqu'étoffe de soie des Indes, ou d'une chemise de beau calico blanc, qui se fait dans le Royaume.

L'habit ordinaire du Roi est composé de deux pagnes, l'un sur l'autre, en forme de juppons, mais l'un plus long que l'autre, à la maniere de Perse. Quelquefois il y joint une écharpe de soie passée en baudrier, avec une sorte de coeffe à dentelle qui lui tombe sur les épaules, & qui couvre, sur sa tête, une petite couronne de bois noir, dont il sort une odeur très agréable. Il tient à la main un petit fouet, dont le manche est curieusement travaillé.

Luxe & propreté des femmes.

Les femmes portent ici le luxe des habits beaucoup plus loin que les hommes. Elles ont communement de fort belles étoffes des Indes ou de la Chine, avec divers ornemens d'une grande richesse.

On admire dans les deux sexes un soin extrême de se laver matin & soir, & de se frotter de civette. Les femmes surtout ne négligent rien pour la propreté

du corps, dans la vûe de plaire à leurs maris, qu'elles connoissent également délicats & lascifs.

Alimens du Pays.

La preparation du bled est la même dans le Royaume d'Ardra que sur la Côte d'Or. On en fait une sorte de gâteau, qui se nomme *Kanki*. Les Habitans rotissent leurs ignames sur le charbon, ou les font bouillir avec du beurre, qu'ils ont l'art de battre fort habilement. Leurs alimens communs sont du riz, des legumes, des herbes & des racines, avec du bœuf, de la volaille & de la chair de chien, &c. Ils donnent indifferemment le nom de *Kade* à tous ces mets. Leur boisson est de la biere, qu'ils nomment *Pitau*, comme sur la Côte d'Or. Celle de Foro & d'Offra passe pour la meilleure. Cette biere, mêlée avec de l'eau, est une liqueur assez agréable; mais il fut en user avec moderation, parce qu'elle est dangereuse en elle-même, ou capable du moins de causer des tranchées fort violentes. On lui reproche aussi de s'aigrir aisément & de ne pouvoir souffrir le transport.

Mariages & commerce des femmes.

Les hommes ont ici la liberté, comme à Juida & dans les autres parties de la Guinée, de prendre autant de femmes qu'ils en peuvent nourrir. La principale femme du Roi porte le titre de

Reine, avec l'étrange prérogative de pouvoir vendre les compagnes de son sort, pour suppléer à ses besoins lorsque leur mari refuse d'y satisfaire. La plûpart des Grands épousent de jeunes filles de qualité, qui n'ont pas plus de neuf ou dix ans ; mais ils ne consomment le mariage qu'après les avoir entretenues pendant quelques années en qualité de servantes. Elles sont tout-à-fait nues dans cet intervalle, & lorsque le temps de la consommation est fixe, elles commencent à se couvrir d'un petit pagne ou d'une robbe fort courte.

Les mariages ne demandent point d'autre céremonie que le consentement mutuel des parens. L'usage n'oblige l'homme qu'à faire présent de deux ou trois pagnes neufs à la femme qu'il épouse, & qu'à traiter ses parens & ses amis avec quelques pots de pitau. Il déclare alors à l'assemblée qu'il prend la fille qu'il nomme, en qualité de sa principale épouse. Comme la naissance & la fortune sont comptées pour rien dans ces alliances, le Negre de la plus basse condition peut aspirer aux femmes de la plus haute qualité.

Usages entre les deux sexes.

L'air d'Ardra n'est pas favorable à la propagation de l'espece humaine. Il est rare qu'une femme ait plus de deux ou

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

trois enfans. Les femmes d'un homme de qualité sant toujours reſpectueuſes en ſa preſence, & ne lui parleroient pas ſans avoir reçu ſes ordres. Lorſqu'un mari les fait paroître aux yeux de quelqu'Etranger, elles ſont aſſiſes l'une près de l'autre, ſur des nattes, dans l'enfoncement d'une chambre; & s'il les avertit par un ſigne, elles ſe mettent à battre en cadence, avec deux bâtons, ſur une petite cloche de fer ou de cuivre, qui eſt l'inſtrument muſical de leur ſexe. Une femme qui mettroit au monde deux enfans dans une ſeule couche, paſſeroit pour adultere, parce que les Habitans ne peuvent ſe perſuader qu'elle puiſſe avoir à la fois deux enfans du même homme.

Incontinence commune aux hommes & aux femmes.

La continence n'eſt pas ici plus connue des femmes que ſur le reſte de la Côte, & la crainte même de l'eſclavage ne les empêche pas de ſe livrer aux Etrangers lorſqu'elles en trouvent l'occaſion. Elles affectent de paroître laſcives & libertines, dans l'air & dans les manieres. Les hommes, encore moins capables de retenue, ne ſe bornent pas à leurs propres femmes & mettent tous leurs ſoins à ſeduire celles d'autrui. Cependant la contrainte où elles ſont retenues par les Grands & les Riches, fait

regner plus de modeſtie & de ſageſſe dans les conditions ſupérieures. La liberté de les voir n'eſt jamais accordée aux hommes du même Pays ; & les Européens même ne l'obtiennent qu'après avoir fait naître une opinion fort avantageuſe de leur caractere.

Côté des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Les Habitans de la Côte s'employent à la pêche, à faire bouillir du ſel & aux exercices du Commerce. Dans les terres, l'occupation des Negres d'Ardra eſt l'agriculture. Ils cultivent la terre à force de bras, avec beaucoup d'aſſiduité & de vigueur au travail.

Leur langage.

Leur Langue doit être ou fort difficile ou fort deſagréable, puiſque dans l'uſage ils préferent ordinairement celle d'Alghemi, & qu'ils la trouvent plus douce & plus commode (10).

Funerailles.

Leurs funerailles ne different de celles de la Côte d'Or que dans deux circonſtances ; l'une, qu'au lieu que ſur la Côte d'Or c'eſt la famille du Mort qui fournit l'étoffe dont on envelope le cadavre, cette dépenſe tombe ici ſur le Gouverneur de la Place ; & que le lieu de la ſépulture eſt ordinairement la maiſon même que le Mort habitoit, où l'on conſtruit un caveau pour cet uſa-

(10) Deſcription de la Guinée, par Barbot, page 348.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

ge. Ces enterremens se font avec peu de pompe & de céremonies. Les Rois mêmes ne sont pas plus distingués; mais trois mois après leur mort (11) on sacrifie quelques Esclaves, qu'on enterre près d'eux.

Politesse de la Nation pour les Européens.

Toute la Nation traite ici les Européens avec beaucoup de consideration & de civilité. On s'empresse de leur fournir toutes sortes de commodités & de rafraîchissemens, à si bon marché, qu'il semble toujours que la politesse y ait plus de part que l'interêt. Un baril d'eau fraîche, une charge de bois à brûler ne leur coute que deux bagues de cuivre. On leur donne un boisseau de sel pour quatre bagues, un pot de biere pour une. Ces bagues se reduisent en *Poules*. Quatre bagues, que les Habitans appellent un *Jaune*, font cinq *Poules*.

Commerce actif & passif du Pays.

Les Hollandois font un commerce considerable (12) dans le Royaume d'Ardra. Celui des Anglois, sans avoir autant d'étendue, leur rapporte aussi de grands avantages. Ils ont des Comptoirs ou des Loges dans les deux Villes de Praya & d'Offra. Les marchandises qu'ils y achetent sont des étoffes de co-

(11) Le même, page 348 & 353.
(12) Le même, page 352.

ton, des pierres bleues, qui s'appellent *Aigris* ou *Akkoris*, & qui sont fort recherchées sur toute la Côte; mais surtout un grand nombre d'Esclaves des deux sexes (13). La meilleure commodité qu'ils puissent apporter dans le Pays, est la monnoie favorite des Negres, c'est-à-dire, des bujis, dont le cours est en usage ici comme celui de l'or, de l'argent & du cuivre en Europe. Les Esclaves se payent, moitié en bujis, moitié en marchandises; à moins que le Marchand, faute de bujis, ne soit obligé de faire autrement son Traité. Mais ils y entrent toujours pour un tiers, ou du moins pour un quart. Les barres de fer plates tiennent le second rang, car les Negres ne les aiment ni rondes ni quarrées. Le corail long, les *Sarcenets* de la Chine, les cuirs dorés, les damas rouges & blancs, les draps rouges, les chaudrons & les bassins de cuivre, les bagues ou les anneaux de même metal, la verroterie de Venise & les colliers de différentes couleurs, les agates, les miroirs à quadre doré, les serges de Leyde, les toiles des Indes & de l'Europe, l'eau-de-vie de France, le vin de Ca-

(13) Barbot dit, p. 350, que les Hollandois l'emportent beaucoup sur les Anglois & qu'ils transportent annuellement trois mille Esclaves.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

narie, la malvoisie, les chapeaux noirs de Caudebec, les taffetas d'Italie blancs & rouges, les étoffes d'or & d'argent, les couteaux de Hollande qui se nomment *Bosmans*, les armoisins à fleurs, ou rayés, les brocatelles d'or ou d'argent, les fusils, les mousquets, la poudre à tirer, les grands colliers de Rouen, les *Sarcenets* blancs à fleurs, les armoisins des Indes, les serviettes damassées, les grands pendans de corail, les coutelas larges & dorés, les écharpes de soie, les grands parasols, les pieces de huit & les sonnettes de forme cylindrique ou pyramidale, sont autant de marchandises dont les Negres sont idolâtres, & qui sont recherchées avec la même passion sur toute la Côte, jusqu'à la riviere de Gabon.

Presens & droits.

Ici, comme à Juida, c'est avec le Roi qu'on fait les traités particuliers de Commerce. A l'arrivée d'un Vaisseau, le Capitaine ou le Supercargo doit s'adresser au Gouverneur de Praya, pour se faire conduire à la Cour avec ses presens, qui consistent ordinairement, pour le Roi, dans une pacotille de trois ou quatre livres de corail & de quelques pieces d'étoffe, une autre pacotille de corail pour la Reine, une piece de serviettes damassées pour le Prince, une

piece d'armoiſin pour le Foella ou le Capitaine des Blancs, une autre piece de la même étoffe pour les portiers de la Cour, une autre pour les Courtiſans; dix *Gallinhas* de bujis pour les Danſeurs, ou la valeur en d'autres marchandiſes. L'Européen eſt accompagné, depuis le rivage juſqu'au Palais d'Aſſem (14), par le Gouverneur de Praya ou ſes principaux Officiers, avec une fort belle ſuite & des hamacks, dont le prix, pour chaque porteur, eſt quatre bagues par jour avec la ſubſiſtance. Cependant, ſi les marchandiſes ſont pour le Roi, chaque porteur ne peut exiger qu'une bague. L'uſage établi pour les Européens, eſt de donner au Roi, pour la permiſſion du Commerce & pour ſes droits ſur chaque Vaiſſeau, la valeur de cinquante Eſclaves en marchandiſes. Le Prince a deux Eſclaves pour la permiſſion de prendre de l'eau, & quatre pour celle de couper du bois. Mais ſi le Vaiſſeau n'a pas beſoin de ces deux ſecours, il eſt exemt de ces derniers droits.

Le Honga, ou le Capitaine de la Barre, reçoit un Eſclave en marchandiſe pour douze voyages d'un Canot, de la terre au Vaiſſeau, ou du Vaiſſeau à terre. Il eſt obligé, à ce prix, de ſe

(14) L'Auteur appelle Aſſem le Grand Ardra.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

tenir sur le rivage avec tous ses gens, pour veiller sur les rameurs, presser le travail & donner tous les secours necessaires au transport des marchandises, parce que la Barre est ici fort dangereuse (15).

Préliminaires du Commerce à l'arrivée d'un Vaisseau.

Il n'est pas permis aux Européens de faire le commerce des Esclaves, & des aigris ou des pierres bleues, avant que la permission ait été publiée, comme à Juida, par un crieur public, à qui le Capitaine doit payer pour sa peine quarante bagues de civre, vingt poules, une chevre, une piece de kanequin & une piece de petit armoisin. Il est conduit ensuite, avec le même cortege, dans un Village que les Hollandois ont nommé *Stock-vis-dorp*, quatre milles au Sud-Sud-Ouest de Praya, où il fait transporter toute sa cargaison dans un logement que le Roi lui prête, & d'où il envoie au Palais d'Assem les marchandises qui sont pour le Roi & pour la Cour. Après ces préliminaires, c'est au Grand-Capitaine du Commerce qu'appartient le droit de choisir les meilleures marchandises de la cargaison. Mais comme les Facteurs ont à servir plusieurs Negocians du Pays, qui achetent plus cher que le Roi & le

(15) Voyez ci dessus sa description.

Grand-Capitaine, il eſt rare qu'ils préſentent ce qu'ils ont de meilleur au Roi & à ſes Officiers.

La meſure des bujis & la maniere de compter avec des nœuds ſur une corde, eſt ici la même qu'à Juida.

Concluſion du Commerce.

Lorſque la vente eſt finie, le Capitaine Européen doit préſenter au Roi deux mouſquets, vingt cinq livres de poudre & la valeur de neuf Eſclaves en autres marchandiſes, comme un temoignage de reconnoiſſance pour la permiſſion du Commerce. Il doit donner, par le même motif, une piece d'armoiſin au Foella, une autre piece au Capitaine de la Barre, & une troiſieme à quelques Officiers inferieurs. Ainſi (16) tous les droits pour un Vaiſſeau montent à la valeur de ſoixante dix, ſoixante quinze ou quatre-vingt Eſclaves en marchandiſes; au lieu qu'à Juida ils ne paſſent jamais trente deux ou trente cinq Eſclaves.

Obſervations ſur la Religion d'Ardra.

Les Voyageurs ont obſervé quelques differences entre la Religion d'Ardra & celle de Juida. Elles viennent du caprice des Prêtres qui en ont la direction; car malgré l'indifference des Habitans

(16) Deſcription de la Guinée par Barbot, page 348; & Dapper, dans la Traduction d'Ogilby, page 469.

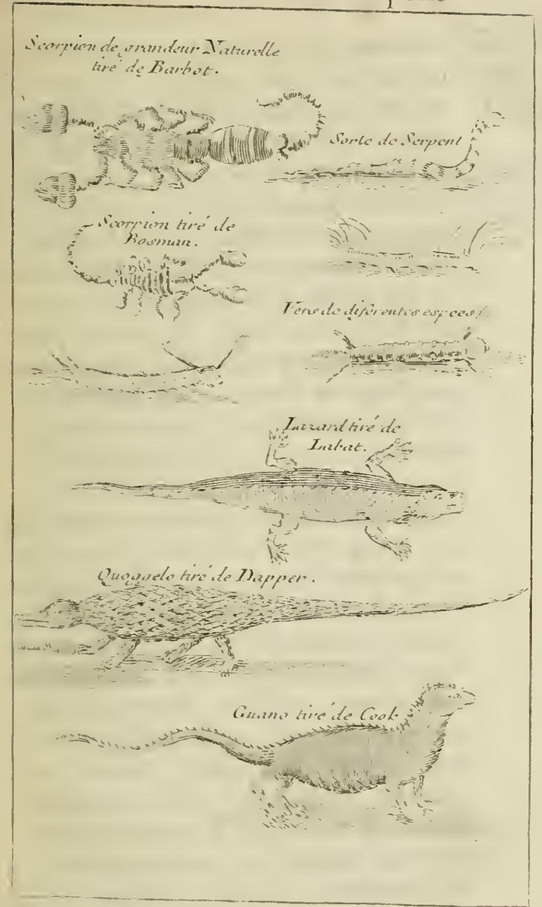
Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

pour tout ce qui regarde les interêts d'une autre vie, le nombre des Prêtres est infini dans toutes les parties du Royaume, & les personnes riches se font honneur d'en entretenir un dans leur maison.

La plûpart des Negres d'Ardra, quoique plongés dans une grossiere idolâtrie & sans aucune notion de l'immortalité de l'ame, ne laissent pas de se former quelqu'idée confuse d'un Etre superieur, puisqu'ils reconnoissent un pouvoir qui regle le temps où chacun d'eux doit arriver au monde, en sortir, y retourner, & qui arrange à son gré les autres évenemens de la vie. Ils sont allarmés des moindres accidens. On les voit trembler au seul nom de la mort. Quoiqu'ils paroissent persuadés que le corps & l'ame sont détruits par la pourriture, ils croient que ceux qui ont été tués en combattant pour la Patrie reviennent sur la terre, mais avec d'autres traits & une nouvelle figure, qui ne permettent pas à leurs meilleurs amis de les reconnoître. Cette opinion est une invention politique de leurs Prêtres, pour inspirer du courage aux soldats. Ils racontent là-dessus mille histoires extravagantes; & comme ils marchent en campagne à la suite des armées, ils prennent soin d'en-

Politique des Prêtres.

Diverses sortes de Serpens



terrer ſecretement pendant la nuit ceux qui ont peri dans une action, pour ſe donner la liberté d'aſſurer qu'ils les ont vûs reparoître pleins de vie & de ſanté.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Fétiches du Pays & culte qu'on leur rend.

Chacun a ſes Fétiches particuliers, de la même nature que ceux que Juida, & donne la même explication au culte qu'il leur rend. L'uſage commun eſt de couvrir les Fétiches d'un grand pot de terre. Tous les ſix mois, le Chef d'une famille leur fait publiquement ſes offrandes, & leur propoſe les queſtions ou les demandes qui conviennent à ſes beſoins. Si le Prêtre trouve l'offrande trop vile, il déclare à l'Adorateur que les Fétiches rejettent ſes prieres, & ne lui feront point de reponſe juſqu'à ce qu'ils ayent reçu quelque choſe de plus précieux. Il n'en eſt pas quitte à moins d'une chevre, d'un chien ou de quelques poules. Alors le prêtre fait à voix baſſe la reponſe de l'Idole, que la ſtupidité des Negres leur fait prendre pour une ſecrete inſpiration. Après avoir prononcé l'oracle, le Prêtre fait rentrer la Divinité ſous ſon pot & l'arroſe de quelques goutes de liqueur. Les amis & les voiſins, qui ont été temoins du ſacrifice, font après lui les mêmes aſperſions.

Si la céremonie ſe fait pour un ma-

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

lade, le Prêtre sacrifie quelqu'animal, arrose le Fétiche du sang de la victime & jette la chair hors de la maison, comme un reste impur & profane.

Respect des Negres pour leurs Prêtres.

Le respect des Negres est extrême pour les Prêtres. Ils rendent une espece d'adoration au Grand-Pontife & le regardent comme un Prophete ou un Devin, qui a la vertu de prédire les choses futures après avoir conversé avec une Statue difforme, placée dans une grande salle où il donne ses audiences au Public. Cette Figure est de la grosseur d'un enfant de quatre ans. Sa couleur est blanche; car les Negres sont persuadés que c'est celle du Diable, & qu'il n'arrive point de Vaisseau sur la Côte d'Ardra dont il ne revele l'approche au Grand Prêtre. Ils croient aussi, comme les Negres de la Côte d'Or, que le Diable les bat cruellement. On leur entend du moins jetter des cris (17) dans les tenebres, & c'est à cette cause qu'ils les attribuent.

Figure du Diable.

Snelgrave observe, comme une preuve du respect qu'on porte aux Prêtres, que malgré la loi, qui condamne à mort un Negre par la maison duquel un incendie commence, le feu ayant pris à Jakin près de la Cour, & le Palais du

(17) Barbot, *ubi sup.* p. 352 & suivantes.

Prince ayant été consumé par les flammes, on ne fit aucune recherche (18), parce qu'on n'ignoroit pas que l'incendie avoit commencé par la maison d'un Prêtre. Le même Auteur raconte que le Fétiche du Seigneur de Jakin étoit placé au centre d'une grande cour quarrée, entre quatre belles allées d'arbres. L'édifice qui lui servoit de Temple avoit la figure d'un tas de foin, & le toît n'étoit que de paille. Mais au lieu d'occuper l'intérieur de ce bâtiment, le Fétiche, qui étoit un crane de Mort, avoit été placé au sommet du toît, & c'étoit devant cette redoutable Idole (19) qu'on faisoit des vœux & des offrandes pour la santé & la conservation du Prince. On lit dans Phillips, que le Fétiche du Roi d'Ardra est un crocodile. Mais d'Elbée prétend que c'est un oiseau noir, qui ressemble au corbeau (20).

Fétiche du Seigneur de Jakin.

Dans le Royaume d'Ardra, un Négre qui manque de soumission pour les ordres de la Cour, a la tête tranchée, & ses femmes avec ses enfans deviennent esclaves du Roi.

Diverses loix du Pays.

Les débiteurs insolvables sont abandonnés à la merci de leur créancier, qui

(18) Voyez ci-dessus la Relation de Snelgrave, Tome XII.

(19) Voyage de Snelgrave, page 142.

(20) Voyez ci dessus la Relation de Phillips, Tome XI.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

a la liberté de les vendre pour se rembourser de la somme. L'usage impose le même châtiment à ceux qui débauchent la femme d'autrui. Une femme qui couche avec un Esclave devient elle-même l'Esclave du Maître de son amant, s'il est d'une condition superieure à celle du mari offensé; mais si la qualité du mari l'emporte, il devient le maître de l'Esclave adultere. Pour les autres crimes, les punitions sont les mêmes qu'à Juida (21).

Titres du Roi d'Ardra.

Le Roi d'Ardra prend aussi le titre de Roi (22) d'Alghemi. Celui qui regnoit en 1670, pendant le voyage de d'Elbée, se nommoit Tofizon. Il n'avoit pas voulu permettre aux Hollandois de bâtir un Fort dans ses Etats, par la raison qui lui fit refuser la même grace aux François. Il étoit fils de Tési, Roi d'Ardra & d'Alghemi. Son autorité étoit absolue, & l'on n'approchoit de sa personne qu'avec les soumissions qu'on a deja représentées. Son Grand-Prêtre, qui étoit revétu tout à la fois du Ministere de l'Etat & de la Religion, jouissoit seul du privilege de lui parler debout.

(21) Barbot, p. 352.

(22) Voyez ci-dessus l'Ambassade de Matteo Lopez, dans la Relation de d'Elbée.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

Tous les Habitans du Royaume, sans en excepter les Etrangers, payent au Roi une Capitation considerable. La Cour de ce Monarque est nombreuse. Chaque Officier porte le titre de Capitaine, avec le nom de l'emploi qu'il exerce. Les Blancs qui font le voyage d'Assem pour obtenir une audience du Roi, sont logés au Palais, dans un appartement destiné à l'usage de chaque Nation. Ils y sont traités aux dépens du Roi jusqu'au jour de l'audience. Ce sont ordinairement les Capitaines du Commerce & de la Cavalerie qui leur servent d'Introducteurs. Le Roi fait ordinairement quelques pas au-devant d'un Européen, lui prend la main, la presse dans la sienne & lui touche trois fois successivement le premier doigt. Ensuite il le fait asseoir à son côté, sur des nattes fort propres. L'Etranger fait apporter ses presens, les expose à la vue du Monarque, declare ses intentions ou ses demandes par la bouche de l'Interprete ordinaire, & reçoit une reponse par le même canal.

Comment il reçoit les Européens.

Après l'audience du Roi il est conduit à celle du Prince, qui reside ordinairement dans une grande Ville, environnée de murs, à deux milles de la Capitale. Les formalités de cette visite sont

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

à peu près les mêmes. De-là il est ramené chez le Grand-Prêtre, où les Etrangers sont traités fort noblement. On y est assis, à la maniere des Turcs, sur des coussins, placés sur de très belles nattes. Si ce Pontife veut donner à quelqu'un des marques particulieres de distinction, il fait paroître ses femmes, qui sont au nombre d'environ quatre-vingt. Elles dansent & chantent dans une grande salle, au bruit de leurs instrumens de musique.

Le Roi & le Prince ne se montrent jamais en public sans une garde nombreuse, armée de fusils & conduite par le Géneral de la Cavalerie, qui marche la tête couverte & le sabre à la main. Le Roi suit, appuyé ordinairement sur les épaules de deux Officiers, avec les deux grands Capitaines à ses côtés & quantité de Seigneurs au-tour de lui.

Forces du Royaume d'Ardra.

Les principales forces du Roi d'Ardra consistent dans une armée de quarante mille bommes de Cavalerie, qu'il peut mettre en campagne au premier ordre. Il n'y a d'ailleurs que l'enfance ou la vieillesse qui dispensent ses Sujets de prendre les armes lorsqu'il les appelle sous ses Enseignes. Sur la Côte les Soldats sont armés de mousquets & de sabres. Mais plus loin, dans les ter-

Armes & instrumens militaires.

res, ils ont encore l'uſage des arcs & des fleches, des poignards, des javelines & des maſſues de bois. Quoique grands & robuſtes, ils ne ſont pas plus braves (23) que les Negres de Juida. Cependant ils ont des fêtes anniverſaires, pour célebrer leurs anciennes victoires; & les Etrangers en prendroient une haute opinion, s'ils en jugeoient par les expreſſions de leur joie. Dans leurs expéditions militaires, ils portent une ſorte de pieu ou de gaule, dont la forme eſt celle d'un *S*, & ſur l'extrêmité ſupérieure un petit étendart déployé, auquel ils donnent quantité de mouvemens fort biſarres. Leurs tambours ſe terminent en pointes. Ils les battent avec une ſorte de meſure, tandis que d'autres frappent avec des bâtons ſur de petites cloches, dont le ſon a la vertu de cauſer aux ſoldats mille agitations ridicules. Cet inſtrument produit ſur eux le même effet dans leurs amuſemens & dans leurs fêtes. La muſique vocale eſt en uſage auſſi dans leurs armées. Ils ont des chanteurs & des bouffons pour animer le ſoldat par des chants, par des recits & des poſtures martiales. La Cava-

(23) Barbot fait la même peinture des troupes d'Ardra, pour la lâcheté, le défaut de diſcipline & l'ignorance des Chefs, que Boſman fait de celle de Juida.

CÔTE DES ESCLAVES. ROYAUME D'ARDRA.

lerie a de petites trompettes, qui forment des cœurs & dont le bruit eſt fort aigu. Mais tous ces ſecours ont peu de force (24) pour leur échauffer le courage. Boſman obſerve que le Roi d'Ardra, avec toutes les contrées qui dépendent de lui, eſt vingt fois plus puiſſant que celui de Juida, mais qu'il n'a pas la hardieſſe de lui déclarer la guerre, quoique l'inimitié ſoit perpétuelle entre ces deux Couronnes (24).

Etats puiſſans dans l'intérieur des terres.

L'intérieur des terres a des Etats encore plus puiſſans. Mais les informations de l'Auteur ſe reduiſent à quelques faits dont il fut temoin. Pendant qu'il étoit à la Cour d'Ardra, il y vit arriver des Ambaſſadeurs d'un grand Monarque, qui venoient avertir le Roi que pluſieurs de ſes Sujets avoient porté des plaintes à leur Maître, & lui déclarer de ſa part que ſi les Gouverneurs du Royaume d'Ardra ne traitoient pas le Peuple avec plus de douceur, il ſeroit obligé, contre ſes propres deſirs, de marcher au ſecours de ceux qui demandoient ſa protection. Le Roi d'Ardra reçut cette menace avec un ſourire; & pour faire éclater le mépris qu'il en faiſoit, il envoya les Ambaſſadeurs au

Fierté d'un Monarque Negre, & guerre qu'il fait à celui d'Ardra.

(24) Barbot, p. 350 & ſuivantes.

(25) Boſman, p. 377 & ſuivantes.

ſupplice. Après cette inſulte, le Monarque des terres intérieures fit entrer dans le Royaume d'Ardra une armée d'un million d'hommes, qui porterent de tous côtés le ravage & la deſolation. Son Géneral retourna chargé de butin & s'attendoit à recevoir des recompenſes du Roi ſon Maître; mais ce fier Monarque le fit pendre à ſon arrivée, parce qu'il ne lui avoit point amené le Roi même d'Ardra, dont ſa vengeance demandoit la tête plutôt que la ruine de ſes Sujets. Il y a beaucoup d'apparence que cette Nation redoutable, dont l'Auteur ne nous apprend pas le nom, eſt celle des Oyos ou des Oycos, nommés Ios par Snelgrave, qui ont la mer pour Fétiche national, mais à qui leurs Prêtres défendent par reſpect d'en approcher & de la voir. Snelgrave apprit ces circonſtances d'un Mulâtre Portugais, qui avoit été long-temps priſonnier à la Cour de Dahomey (26).

CÔTE DES ESCLAVES ROYAUME D'ARDRA.

Le Roi de Dahomey fait la conquête d'Ardra.

Dans ces derniers temps, les Negres d'Ardra n'ont point eu de plus mortels ennemis que ceux de Dahomey, & l'on a deja lu, dans pluſieurs Relations, que leur Pays eſt devenu la proie de ces barbares vainqueurs. La Nation & le Pays des Dahomeys n'ont été connus qu'à

Les Dahomeys ne ſont connus que par cet évenement.

(26) Voyage de Snelgrave, p. 59.

Côte des Esclaves. Royaume d'Ardra.

l'occaſion de leurs conquêtes & de leurs cruautés. Snelgrave raconte que leur Roi ſacrifia dans un ſeul jour à ſes Idoles quatre mille Negres de Juida, & qu'il fit donner la mort à pluſieurs jeunes priſonniers de la Nation des Tuffos, pour accompagner dans l'autre monde quelques-unes de ſes femmes (27).

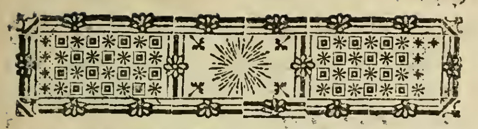
Le principal Fétiche des Dahomeys n'eſt, dans leur opinion, qu'un Genie ſubordonné à quelque Dieu plus puiſſant, qui pourroit bien être, diſent-ils, le Dieu des Européens; mais comme ce Dieu ne s'eſt pas fait connoître dans leur Pays (28), ils croient devoir ſe borner au Genie qu'ils adorent. Snelgrave obſerve que le Roi ne ſe laiſſe voir à perſonne dans les jours conſacrés au Fétiche (29).

(27) *Ibid.* p. 48.

(28) Voyez ci-deſſus l'article de Snelgrave, au Tome XII.

(29) Voyage du même Auteur, p. 76.





HISTOIRE GENERALE DES VOYAGES,

Depuis le commencement du XVe Siecle.

PREMIERE PARTIE.

LIVRE ONZIEME.

VOYAGES DANS LA GUINE'E, ET AU ROYAUME DE BENIN ;

Contenant la Description du Royaume de Benin & de toute la Côte, jusqu'au Royaume de Congo.

CHAPITRE PREMIER.

Description du Royaume de Benin.



QUOIQU'ON ait publié, en divers temps, plusieurs Voyages au Royaume de Benin, nous avons peu de Relations qui nous fassent connoître l'intérieur du Pays & le caractere des Habi- INTRODUCT.

INTRODUCT. tans. Les deux principales, font celle de *Gotard Artus*, plus connu fous le nom d'Artus de Dantzick, & celle de *David Van Nyendael.*

Idée generale de la defcription d'Artus.

On trouve la premiere dans le fecond Tome de la Collection de Bry. Elle fait la fixieme Partie de l'*India Orientalis*, fous le titre de Defcription hiftorique & veritable de la Côte d'Or. Mais il faut obferver qu'elle eft moins l'ouvrage d'Artus, que celui d'un Hollandois qui avoit fait le voyage de la Côte d'Or, & qui n'avoit rien écrit que fur le témoignage de fes propres yeux. Elle fut d'abord compofée en Hollandois; & les Allemands l'ayant traduite auffi-tôt dans leur Langue, c'eft cette Traduction qu'Artus a mife en langue Latine. Cet éclairciffement fe lit dans l'Epître dédicatoire, qui eft adreffée à l'Electeur de Mayence. Comme le nom du premier Auteur ne paroît ni dans l'Original ni dans les deux Traductions, ce fera toujours fous le nom d'Artus que nous y renverrons ici nos Lecteurs, pour la facilité des citations.

Ce qu'elle contient.

Cette Defcription eft divifée en vingt fept Chapitres. L'Auteur commence par le départ de deux Vaiffeaux qui fortirent du Texel, en 1609, pour faire voile à Mina. Il les fait arriver heureufement

reusement sur cette Côte, dont il donne la description dans les trois premiers Chapitres. Après s'être étendu sur les mœurs & les usages des Habitans, il traite l'Histoire Naturelle du Pays, & finit par une ample Description de Mina & du Gouvernement Portugais. Toutes ces matieres forment cinquante Chapitres, dont le fond est entré jusqu'ici dans le Texte de ce Recueil ou dans les Notes. Le cinquante-quatrieme contient un Voyage de Mawri à Benin & à Rio Forcados; le cinquante-cinquieme, une Description de la Ville de Benin; & les deux suivans, celle de la Côte jusqu'au Cap Lopez-Consalvo.

INTRODUCTION.

Les Figures & les Perspectives sont au nombre de vingt six; mais on ne nous apprend pas si elles ont été dessinées par l'Auteur, ou si De-Bry les a fait composer d'après ses Descriptions.

Noms des Figures.

1. Negres de la Côte d'Or.
2. Divers habillemens de femmes.
3. Habits d'hommes.
4. Marché du Cap Corse.
5. Cérémonies religieuses.
6. Trois Guerriers armés.
7. Jugemems & punitions.
8. Maniere de commercer sur la Côte.
9. Pèche pendant le jour.

INTRODUCTION.

10. Pêche pendant la nuit.
11. Bestiaux & animaux privés.
12. Chasses des bêtes feroces.
13. Differentes especes de bêtes sauvages.
14. Agriculture & arbres fruitiers.
15. Maisons & meubles du Pays.
16. Création d'un Noble.
17. Différens habits de femmes.
18. Céremonies funebres.
19. Audience du Roi, au Cap Lopez-Consalvo.
20. Habitans du même Cap.
21. Combat sur la Côte d'Or.
22. Funerailles d'un Roi.
23. Maisons de la Ville de Benin.
24. Château de Mina.
25. Vûe de l'Isle St-Thomas.
26. Bustes d'hommes & de femmes.

Barbot les a copiées.

Au bas de chaque Figure on en lit l'explication, suivant la methode de De-Bry. Barbot a copié, dans sa Description de la Guinée, toutes les Planches qui sont marquées d'une étoile; mais rien n'est moins fidele que cette Copie, & les Figures n'y paroissent pas sous les mêmes titres que dans l'Original.

Où l'on trouve la Relation de Van-Nyendael.

On est redevable de la Relation de *Van Nyendael*, à Bosman, qui l'a inserée dans sa Description de la Côte

d'Or. Elle fait la vingt-neuvieme Lettre de cet Ouvrage, sous le titre de Description de la riviere Formosa & de celle de Benin. Les avantures personnelles de l'Auteur se reduisent à une navigation tranquille depuis le Port de Praya jusqu'à ces deux rivieres, à bord du Yacht *la Jeanne-Marie*, d'où cette Lettre fut écrite à Bosman le premier de Septembre 1702.

INTRODUCTION.

Caractere de Dapper & de Barbot.

On pourroit joindre à ces deux Auteurs, Dapper & Barbot. Mais ils meritent moins le nom de Voyageurs, que celui d'Historiens Geographes, dont les Ouvrages ne sont qu'une revûe des observations d'autrui. Barbot même, qui avoit fait le voyage de Guinée, ne peut passer que pour un Compilateur, surtout dans sa relation de Benin, où tout est emprunté de Nyendael & de Dapper, avec tant de mauvaise foi, qu'il ne les a pas même nommés. Dapper s'étant rendu coupable de la même faute, ils ont tous deux peu d'autorité. Aussi n'avons-nous jamais cité leur témoignage qu'avec beaucoup de précaution, du-moins lorsqu'il n'est pas confirmé par par celui de quelqu'autre Ecrivain.

Eclaircissement sur Bosman & ses Ouvrages.

Il ne sera pas inutile de joindre ici quelqu'éclaircissement sur le caractere de Bosman, à qui l'on a dû remarquer

INTRODUCTION.

jusqu'à present que nous n'avons pas eu peu d'obligation. Ce celebre Hollandois avoit puisé dans la lecture des voyages une ardente curiosité de voir les Pays étrangers. Il trouva l'occasion de la satisfaire, dans un Emploi qu'il obtint au service de la Compagnie de Hollande. Après avoir exercé pendant plusieurs années l'Office de Facteur en Guinée, il fut élevé à celui de Facteur en chef, ou Directeur particulier du Comptoir d'Axim, principal Etablissement des Hollandois sur la Côte d'Or. Il passa de cette administration à celle de Mina. Quatorze ans de sejour qu'il fit dans le Pays, lui donnerent les moyens de satisfaire la passion qu'il avoit de s'instruire. Il n'y eut point de place considerable sur la Côte, qu'il ne visitât dans cet intervalle; &, rempli de tant d'observations utiles, il se crut obligé de les communiquer à sa Patrie par la voie l'impression.

Plan de son Ouvrage.

Il divisa ses Remarques en cinq Livres. Le premier traite de l'étendue, de la division & de la fertilité de la Côte d'Or; le second, des manieres, des usages, de la Religion & du Gouvernement; le troisieme, du Commerce des Negres & des Européens; le quatrieme, des animaux, sauvages & pri-

vés, quadrupedes, reptiles, insectes, oiseaux, poissons, & des plantes, des legumes, des fruits & autres vegetaux; le cinquieme, des Royaumes de *Landinghur*, de *Koto*, des deux Popos & de la charmante contrée de Juida. L'Auteur y joignit une Description des Côtes, dans un voyage qu'il fit en 1698. Mais, dans la suite, ayant eu l'occasion d'envoyer toutes les parties de son Ouvrage, en vingt deux Lettres, à un Medecin de ses amis, il prit la résolution de le publier dans cette forme, avec une addition de deux Lettres qu'il avoit reçues en divers temps, de deux Officiers de la Compagnie; l'une, de David Van-Nyendael, concernant Benin; l'autre, qui contient une Description des Côtes d'Ivoire & de Malaguette, par John Sneck.

INTRODUCTION.

Cet Ouvrage, après avoir paru d'abord en Hollandois, fut traduit en plusieurs autres Langues. L'Angleterre en compte trois Editions; la premiere en 1705. C'est celle dont on s'est servi pour ce Recueil.

Motifs de l'Auteur pour donner ses Observations au Public.

Outre les motifs communs, qui peuvent exciter un Voyageur à publier ses observations, Bosman considera que la Côte de Guinée étoit alors un pays presqu'inconnu à toute l'Europe, & qu'à la

INTRODUCTION.

reserve de quelques peintures hasardées, qui n'offroient qu'une miserable esquisse, il n'en avoit point encore paru (1) de veritable Description. Il prit connoissance de deux gros Ouvrages du siecle précedent, qui, sans être meprisables dans ce qu'ils contiennent sur la Hollande & sur d'autres pays de l'Europe, ne lui parurent dignes d'aucune attention, dans tout ce qui concerne les autres parties du Monde. Il s'est dispensé de nommer les Auteurs qu'il censure; mais on croit reconnoître, à divers traits, *Olfert Dapper* & Guillaume *Godschalck Van Fockenbrog*, ou *Folquenbrog*, comme d'autres l'écrivent. Sa critique les épargne peu dans le cours de ses Relations (2). Tandis qu'il achevoit son entreprise, il eut le bonheur de voir arriver sur la Côte un habile Dessinateur. C'étoit l'homme qui lui manquoit pour lever tous les Plans des Forts Européens à l'Est de Mina. Il se hâta de l'employer; & pour écarter les obstacles, il l'accompagna dans cette

Hasard qui lui procure des Plans.

(1) Bosman, qu'on ne fait ici que traduire, paroît avoir ignoré l'Ouvrage dont on a parlé sous le nom d'Artus. Cependant il s'accorde si parfaitement avec lui dans ses Remarques, qu'on est quelquefois tenté de le soupçonner de plagiat, comme Barbot.

(2) Voyez la Description de la Guinée par Bosman, page 112, 222 & dans plusieurs autres endroits.

entreprise, à l'occasion d'une affaire de Commerce dont il fut alors chargé par le Directeur géneral de Hollande. Les animaux furent tirés d'après nature ; & les Forts, suivant les regles ordinaires de la perspective. Mais la mort lui enleva cet Artiste lorsqu'il se préparoit à faire un autre voyage à l'Ouest de Mina (3).

INTRODUCTION.

Les Figures de Bosman consistent en sept Planches, dont les quatre premieres contiennent les Perspectives des Forts. La cinquieme renferme les quadrupedes, & les deux dernieres, les oiseaux. Chaque Fort est tiré sous deux points de vûe. On voit dans la premiere Planche ceux de Mina, de Mawri & d'Anamabo ; dans la seconde, celui de Conradsbourg & du Cap Corse ; dans la troisieme, Apam, Cormantin & Simpa ou Wineba ; & dans la quatrieme, les Forts Anglois, Hollandois & Danois de la Côte d'Acra (4).

(3) C'est la raison qui nous a privés du Plan des Forts à l'Ouest.

(4) Description de la Guinée par Bosman, dans les Préfaces.



§ I.

Geographie de Benin.

ROYAUME DE BENIN. Situation de cette contrée.

LE Royaume de Benin, *Binnin*, *Binni* ou *Benni*, car on le trouve écrit avec cette varieté (5) dans les Voyageurs, est une region dont les bornes sont connues avec peu de certitude. Cependant plusieurs Géographes le placent entre le dix-neuvieme & le trente-cinquieme degré de longitude Est, & entre le dixieme degré Nord & le troisieme degré Sud de latitude, lui donnant ainsi environ neuf cens trente milles de longueur de l'Ouest à l'Est, & six cens quarante de largeur du Nord au Sud. Dans cette supposition, ses bornes à l'Ouest sont le Golfe de Benin & la Côte d'Or, de laquelle il est separé par Rio Da Volta; la Négritie au Nord; les Royaumes de Mayack & de Makoko à l'Est, & le Golfe de Congo (6) au Sud. On lui fait ainsi renfermer les Royaume de Koto, de Popo, de Juida & d'Ardra, dont on a deja vû la Description, avec toutes les Côtes; qui sont distinguées dans nos Cartes par

(5) Bosman, & plusieurs autres l'appellent Grand-Benin.

(6) Voyez la derniere Carte de l'Afrique, par De-l'Isle, à l'usage du Roi.

les noms de Benin, de Biafara & de Majumbo; & du côté du Sud on l'étend au-de-là du Cap Lope-Consalvo jusqu'à Loango, qui appartient au Royaume de Congo. Mais, en le resserant dans ses veritables limites, il ne renferme qu'une petite partie de ce vaste espace. Il est borné à l'Ouest par le Royaume d'Ardra; au Sud par le Golfe, & par les contrées d'Averri & de Kalbari ou Kalabar; au Nord, suivant quelques Geographes, par les Royaumes de *Jabu*, d'*Oudobo*; d'*Alghemi*, d'*Isago* & de *Jabou*; à l'Est, par celui d'*Istanna*. Cependant les Auteurs de ce Recueil ne prétendent point se rendre garans de cette Geographie, & bien moins en fixer les dimensions. Ils se reduisent à juger qu'il peut avoir au long de la Côte, depuis le Cap Lagos jusqu'à Rio Forcados, environ cent soixante ou cent soixante-dix milles d'étendue.

ROYAUME DE BENIN.

Son étendue & ses bornes.

De Praya, ou de la rade de Jakin, qui est neuf ou dix lieues à l'Ouest du Cap Lagos, jusqu'à Rio Formosa, les gens de mer comptent cinquante ou cinquante cinq lieues, en droite ligne au-dessus des Isles de Karamo. C'est la route ordinaire des Hollandois; mais les Anglois & les Portugais prennent entre ces Isles & le Continent, qui s'en-

Disposition de la Côte jusqu'à Benin.

Double route.

ROYAUME DE BENIN.

fonce ici en demi-cercle. Ce paſſage ou ce canal peut être diviſé en trois parties; l'une, qui appartient à Lagos; l'autre aux Iſles de Karamo, & la troiſieme à Benin. Le Canal de Lagos, qui commence au Cap du même nom, s'étend juſqu'à la riviere du Lagos, c'eſt-à-dire, l'eſpace d'environ ſeize lieues au Nord-Eſt; & quoiqu'il en ait dix de largeur à l'entrée, c'eſt-à-dire, entre le Cap & la premiere Iſle, il eſt bouché par tant de baſſes, que dans pluſieurs endroits & pendant pluſieurs lieues il n'eſt pas plus large qu'une grande riviere. Le Canal de Karamo commence à la riviere de Lagos, & ſa largeur l'a fait nommer par quelques Ecrivains Lac de Karamo. Vers le milieu il n'a pas moins de quatorze ou quinze braſſes de fond, & dans toute ſon étendue il eſt navigable pour les Brigantins & les Bâtimens de la même grandeur. Sa longueur eſt d'environ trente lieues juſqu'au Canal de Benin, qui eſt plus étroit & qui conduit dans la riviere de Formoſa.

Trois parties du Canal de Karamo ou Karan.

Entre le Cap Lagos & la riviere qui porte ſon nom, on rencontre à gauche, du côté du Continent, les rivieres d'Albo & de Dodo, mais ſans aucune Ville. Sur la pointe Eſt de Lagos eſt ſitué le

Rivieres qui s'y déchargent.

Village d'Almeta, & un peu plus loin la Ville de *Kuran* (7), qui eſt environnée d'une double paliſſade. Treize lieues plus loin à l'Eſt, on trouve celle de *Jabun*, qui eſt défendue auſſi par un mur de bois, ſur la rive Oueſt de la riviere *Palmar*. Douze lieues au-de-là, on arrive à la riviere *Primeria*; & vingt lieues plus loin à la Pointe-rouge, qui fait l'entrée de la riviere Formoſa. En remontant l'eſpace d'environ vingt lieues, dans cette riviere, on rencontre, ſur ſa rive Eſt, la Ville de *Gatton* ou d'*Agatton* (8); & ſur la rive oppoſée, au Nord-Oueſt, la Ville d'*Argun* ou d'*Arguna*, dont la même riviere porte auſſi le nom.

ROYAUME DE BENIN.

Barre de la riviere de Lagos.

Barbot obſerve que la riviere de Lagos, en ſe déchargeant dans le Canal, eſt bouchée par une Barre, où la violence des flots rend le paſſage difficile aux Chaloupes mêmes; & que les Portugais placent à quelques lieues dans les terres, ſur le bord de cette riviere, la Ville de Jabu, qu'ils appellent *Ciudad de Jabu*. Il ajoute que dans la Ville de Karamo, nommée *Karan* par les Pilotes Anglois, les Negres font de belles étof-

Ciudad de Jabu.

(7) Barbot l'appelle Karamo ou Kuramo.

(8) Les Pilotes Anglois l'appellent Gato, & la confondent avec la Ville de Benin. Barbot, page 354.

ROYAUME DE BENIN.

ses, qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or.

La distance entre la plus Orientale des Isles Karamo & la pointe Sud-Est de Rio Formosa, est d'environ dix lieues. On y trouve par-tout depuis douze jusqu'à quinze pieds d'eau; & depuis ce lieu jusqu'à la Pointe rouge, que les Hollandois nomment *Ruyge-hoeck*, & qui se presente dans l'éloignement comme un grand rocher dont le sommet est plat, l'embouchure de la riviere a huit ou neuf lieues de largeur. Mais les deux rives se resserrant par degrés, elle diminue jusqu'à quatre milles d'Angleterre, & cet espace varie ensuite à mesure qu'on avance. Si l'on arrive du côté de l'Ouest, la riviere se fait distinguer pleinement. Vers Ardra, fort loin dans les terres, le pays est uni & couvert de bois. La pointe Ouest de la riviere s'éleve beaucoup, & paroît comme un roc dont on auroit coupé le sommet. Mais la pointe Est est basse, & le pays fort plat aux environs. L'embouchure ne devant être prise que du lieu où les deux côtés du rivage commencent à se rapprocher, on ne peut lui donner proprement que quatre ou cinq milles de largeur; mais cette riviere se partage en quantité de bras,

Embouchure de la Riviere Formose ou de Benin.

Multitude de ses bras.

dont quelques-uns sont assez larges pour meriter le nom de rivieres, & dont les bords sont habités par différentes Nations, qui ont chacune leur Chef ou leur Roi. Dans la division d'un si grand nombre de bras, il n'est pas aisé de naviguer sur la riviere Formosa, & la prudence oblige toujours de prendre un Pilote du Pays.

A quels Pays elle communique.

L'Auteur ne put être informé de la longueur de cette riviere, ni du pays où elle prend sa source. Mais il juge qu'elle arrose par ses bras toutes les contrées voisines, parce qu'il vit arriver par cette voie quantité de Marchands Negres, qui venoient d'Ardra, de Kalabar, & de divers autres lieux. Il apprit aussi des Portugais qu'il y avoit deux chemins pour se rendre à Kalabar, l'un par terre, & l'autre beaucoup plus commode par eau; qu'avec un Canot on pouvoit gagner les rivieres de Lagos, d'Elbrei, de Kamarones, &c. & qu'on remontoit même jusqu'à Rio Da Volta. Si ce recit fait naître quelque doute, c'est particulierement pour la communication avec Rio Da Volta (9), qui paroît peu vraisemblable dans une si grande distance.

Juan-Alfonso *de-Aveiro*, à qui l'on

(9) Nyendal, dans Bosman, p. 426 & suiv.

ROYAUME DE BENIN.

Le Royaume de Benin découvert par Aveiro.

doit la découverte du Royaume de Benin, nomma cette riviere *Formosa* ou *la Belle*. Les François, les Anglois & les Hollandois l'appellent indifféremment *Riviere de Benin* ou d'*Argun* (10).

A quelques lieues dans les terres le pays est bas & marecageux; mais les bords de la riviere sont continuellement ornés d'arbres fort hauts & fort touffus. La multitude de ses bras forme un grand nombre d'Isles, entre lesquelles il s'en trouve de flottantes, que le vent & les Travados poussent souvent d'un lieu à l'autre, & rendent par consequent fort dangereuses pour la navigation. Elles sont couvertes d'arbustes & de roseaux.

Mauvaise qualité de l'air.

Quoique la riviere de Benin soit fort agréable, l'air y est mal sain, comme sur la plûpart des autres rivieres de la Côte. L'Auteur attribue cette fâcheuse qualité aux exhalaisons qui sortent des marais & des lieux bas. Les mosquites, ou les cousins sont une autre peste, qui n'est pas moins insupportable, sur-tout pendant la nuit. Leurs piquures sont si douloureuses qu'elles ne permettent point de dormir & qu'elles rendent le visage absolument méconnoissable le jour suivant. Deux inconveniens si per-

(10) Barbot, p. 355.

nicieux abregent beaucoup la vie des Etrangers. L'Auteur perdit la moitié de ses gens à chaque voyage. Cinq de ses Matelots eurent la temerité de parier entr'eux, qui sortiroit vivant de la riviere. Ils engagerent dans leur pari le valet de l'Auteur, & celui-ci enterra successivement les cinq Matelots.

ROYAUME DE BENIN.

Pari de cinq Hollandois.

La riviere de Benin a quatre principales Villes, où les Hollandois portent leur Commerce, & où cette raison attire un grand nombre de Negres, surtout à l'arrivée des Vaisseaux. Nyendael les nomme *Bododo*, *Arebo* ou *Arbon*, *Agatton* on *Gatton*, & Meiberg.

Quatre Villes de Commerce.

Bododo contient environ cinquante maisons, bâties de roseaux ou de feuilles. Son Canton est gouverné par un Viceroi & par quelques Seigneurs, dont l'autorité ne s'étend qu'aux affaires civiles. Dans les évenemens de quelqu'importance & pour toutes les affaires criminelles, ils sont obligés de consulter la Cour & d'attendre ses ordres (11).

Bododo.

A deux milles de l'embouchure, la riviere se divise en deux bras, éloignés l'un de l'autre d'environ deux milles d'Angleterre, sur l'un desquels est située la Ville d'*Awerri* ou d'*Ouverre*, qui dépend d'un Prince independant de

(11) Nyendal, p. 428.

ROYAUME DE BENIN.

Benin. Les Portugais y ont une Eglise & un Comptoir.

Arebo ou Arbon.

Arebo ou *Arbon*, qui est aujourd'hui comme le centre du Commerce de Benin est située sur la riviere à soixante lieues de l'embouchure. Les Vaisseaux peuvent remonter plus haut, mais c'est par cent bras differens ; sans parler des criques, dont plusieurs sont fort grandes. La Ville d'Arebo est grande, belle & bien peuplée. Sa forme est ovale. Les édifices y sont plus grands qu'à Bododo, quoique bâtis dans le même goût. Cette Place & le pays voisin sont gouvernés par un Viceroi. Les Anglois & les Hollandois y avoient autrefois chacun leur Comptoir, avec des Mercedors & des Fiadors, qui sont une espece d'Agens du pays. Mais la negligence des Anglois pour cette partie de leur Commerce ayant laissé tomber leur Comptoir en ruines, leurs Facteurs se sont unis dans la même demeure avec ceux de Hollande (12).

Agatton ou Gatton.

Agatton ou Gatton étoit autrefois une Ville considerable par sa grandeur & par la richesse de son Commerce. Les ravages de la guerre l'ont rendue deserte. Elle est située sur une petite éminence, qui forme une Isle dans la riviere, mais

(12) Le même, p. 462 ; & Barbot, p. 355.

fort près de la rive. Ses débris rendent encore témoignage de son ancienne grandeur. L'air y est plus sain que dans toutes les autres parties de la même contrée. Aussi les Negres ont-ils commencé à la rebâtir. Le pays, aux environs, est rempli de toutes sortes d'arbres fruitiers. On y découvre quantité de petits Villages, dont les Habitans viennent en foule au Marché d'Agatton, qui se tient tous les cinq jours. La Ville de Benin, residence ordinaire du Roi & des principaux Seigneurs, n'en est éloignée que d'une journée (13).

ROYAUME DE BENIN.

Barbot dit que Gatton, nommée par les Portugais, *Hugatton* ou *Agatton*, est vingt quatre lieues plus haut qu'Arbock, sur la riviere, au Nord-Est, & que le Canal se retrecit entre ces deux Villes. Il ajoute qu'elle a douze lieues au Nord d'Oedo, Capitale du Royaume (14).

Meiberg.

La derniere des quatre Villes de Commerce est Meiberg, qui a tiré vraisemblablement son nom de quelque Facteur Hollandois. La Compagnie de Hollande y avoit autrefois un Etablissement considerable, qui est devenu encore plus celebre par un évenement fort tra-

(13) Nyendal, *ubi supra*, page 430 & suivantes; & Barbot, p. 360.

(14) Barbot, p. 355.

ROYAUME DE BENIN.

Effet tragique de l'incontinence d'un Hollandois.

gique. *Beldſnyder*, dernier Facteur, ayant conçu une folle paſſion pour une des femmes du Gouverneur Negre, prit le parti de l'enlever. Le mari, tranſporté de cet outrage, ſe rendit au Comptoir avec une troupe de Negres armés, dans la réſolution de tuer ſon ennemi. Beldſnyder eut beaucoup du peine à ſe ſauver ſur un Vaiſſeau, & fut bleſſé ſi dangereuſement dans ſa fuite, qu'ayant été mal panſé par un mauvais Chirurrurgien, il mourut de cette bleſſure. Le Directeur géneral de la Compagnie, mal informé des circonſtances, fit partir de Mina un Brigantin bien armé, avec ordre de venger la mort de ſon Facteur. Ses intentions furent ſuivies avec tant de rigueur par les ſoldats Hollandois, qu'ils maſſacrerent ou firent priſonniers tous les Habitans de Meiberg qui ne purent ſe dérober par la fuite. Le Roi de Benin ſe fit expliquer la cauſe de cette ſanglante exécution; mais au lieu de tourner ſon reſſentiment contre les Hollandois, dont l'emportement avoit bleſſé toutes les regles de la juſtice, il ſe fit amener ſon Gouverneur, qui n'avoit penſé qu'à défendre l'honneur de ſa famille, & le fit couper en pieces, lui & toute ſa race. Les corps mutilés de toutes ces miſera-

bles victimes furent abandonnées aux bêtes, & leurs maisons rasées jusqu'aux fondemens, avec défense de les jamais retablir. Ce zele aveugle pour les interêts de la Compagnie, inspira tant de confiance aux Hollandois (15) qu'ils ont continué jusqu'à present leur Commerce.

ROYAUME DE BENIN.

Oedo, ou Benin, Capitale du Royaume.

La principale Ville, ou la Capitale du Royaume, porte le nom d'Oedo dans le pays; mais les Européens lui donnent communement celui de Benin. Nyendal prétend neanmoins que c'est d'elle que le Royaume & la riviere ont pris leur nom. Elle est située, dit-il, à douze lieues d'Agatton, au Nord-Est, dans une delicieuse plaine, qui est couverte des plus beaux arbres du monde. La circonference de cette Ville est d'environ six lieues, en y comprenant le Palais. Cependant l'Auteur ne lui donne que le nom de village & prétend qu'elle n'en merite point d'autre (16).

Description de cette Ville.

La ville de Benin, dit Artus de Dantzick, paroît fort grande à la premiere vûe. On entre d'abord dans une rue si spacieuse, que le même Ecrivain lui donne huit fois plus de largeur qu'à celles de Hollande. Elle traverse toute

(15) Nyendal, *ubi sup.* page 432 & suiv.
(16) Bosman, p. 461.

ROYAUME DE BENIN.

la Ville. Après y avoir marché un quart-d'heure, on découvre le sommet d'un arbre, éloigné de près de deux milles, au-de-là duquel elle s'étend encore fort loin. Mais les maisons de ce côté ne sont pas fort agreables. Ceux qui ont pris la peine de mesurer cette grande rue, lui donnent plus d'une lieue de longueur, sans y comprendre les fauxbourgs. Elle est coupée par quantité d'autres qui sont fort droites & qui s'étendent à perte de vûe. On n'arrive à la porte qu'après avoir passé par un grand fauxbourg. Cette porte n'est que de bois; mais, outre une garde continuelle, l'entrée est défendue par un gros boulevart de terre, avec un fossé large & profond, quoique sec, dont les bords sont revêtus de grands arbres extrêmement serrés. L'Auteur ne put s'assurer de son étendue, ni s'il environne la Ville, parce que les Etrangers n'ont pas la liberté de porter si loin leurs observations. En approchant de Benin, ils trouvent un Officier du Roi pour les conduire, sous prétexte de leur montrer le chemin, mais, au fond (17), dans la vûe d'empêcher qu'ils ne prennent trop de connoissance du pays.

Defiance que les Habitans ont des Etrangers.

(17) Artus dans la Collection de Bry, Vol. II, Part. VI, p. 119.

Cependant, depuis le temps d'Artus, les Européens ont trouvé mille occasions de satisfaire leur curiosité. Suivant Dapper, Benin est couvert d'un côté par un double mur de bois, c'est-à-dire, de gros troncs d'arbres, hauts de dix pieds, enfoncés dans la terre comme des palissades, & croisés par des barres de cinq ou six pieds. L'espace qui separe ces deux rangées de troncs, est rempli de terre rouge; de sorte qu'à quelque distance on croit voir un mur fort épais & fort uni. L'autre côté de la Ville est défendu par un large fossé, bordé de ronces si épaisses (18), qu'il est impossible d'en approcher. Les portes ont dix pieds de hauteur & cinq de largeur. Elles sont d'une seule piece, & tournent sur un pieu, qui les traverse de bas en haut (19). On y fait une garde assidue.

ROYAUME DE BENIN.

Division de Benin en quartiers.

Oedo, ou Benin, est divisé en plusieurs quartiers, qui ont chacun leur Gouverneur ou leur Chef. On y compte trente grandes rues, dont la plûpart ont vingt toises de largeur & sont longues d'environ deux milles d'Angleterre. Elles s'étendent en droite ligne d'une porte à l'autre. Le nombre des rues

(18) Barbot dit que c'est un grand marais, entouré de ronces fort épaisses.

(19) Ogilby, p. 470; & Barbot, p. 358.

de traverſe eſt infini. Les femmes y entretiennent une propreté continuelle, par le ſoin qu'elles ont, comme en Hollande, de netoyer conſtamment le devant de leur porte (20).

Forme & qualité des édifices.

Les maiſons, du temps d'Artus, étoient l'une contre l'autre & fort bien alignées, comme en Europe. Celles des Grands & de la Nobleſſe avoient plus d'élevation que les autres. On y montoit par un certain nombre de degrés. A l'entrée, on trouvoit un veſtibule, ou un porche, ſous lequel on pouvoit s'aſſeoir ou ſe promener à couvert du vent & du ſoleil. Ce lieu étoit netoyé tous les jours au matin par des Eſclaves & revêtu de nattes de paille. Les chambres intérieures étoient quarrées, avec une ouverture au milieu du toît, pour donner paſſage à l'air & à la lumiere. Ces appartemens n'étoient que pour l'habitation des Maîtres; car les logemens des domeſtiques, les cuiſines & les offices formoient des édifices à part. Toute la maçonnerie étoit de terre, détrempée d'eau & ſechée au ſoleil; ce qui en fait des murs fort ſolides. Ils avoient deux pieds d'épaiſſeur, pour reſiſter plus facilement à la force de l'air (21), qui

(20) Nyendal, *ubi ſup.* page 462.

(21) Artus, *ubi ſup.* page 120.

ne laissoit pas de les détruire insensiblement.

ROYAUME DE BENIN.

Changement qui s'y est fait.

Autrefois, dit Nyendal, les maisons de Benin étoient trop serrées, & les Habitans y étoient comme l'un sur l'autre. On s'en apperçoit encore aux ruines des anciens bâtimens. Mais les distances sont aujourd'hui fort bien menagées, & tous les édifices peuvent passer sans exception pour des logemens agreables & commodes. Ils sont de terre, parce qu'on ne trouveroit pas dans tout le Canton une pierre de la grosseur du doigt. Les toîts sont de roseaux, de paille ou de feuilles. L'architecture en est supportable, du-moins quand on la compare à celle des autres pays Negres. Elle ressemble beaucoup à celle d'Axim, sur la Côte d'Or (22).

Guerre civile qui a rendu cette Ville deserte.

Mais la Ville de Benin se ressent encore du ravage & de la désolation d'une guerre civile dont Nyendal rapporte l'origine & les principales circonstances. Le Roi avoit fait mettre à mort deux Chefs de quartier, sous prétexte qu'ils avoient conspiré contre sa vie; mais, suivant l'opinion de tout le monde, parce qu'il en vouloit à leurs richesses. Un troisieme Chef, qui étoit menacé du même sort, fut averti as-

(22) Nyendal, *ubi sup.* page 461.

ROYAUME DE BENIN.

ſez-tôt, pour prendre heureuſement la fuite. Il étoit ſi tendrement aimé du Public, que les trois quarts des Habitans abandonnerent la Ville pour le ſuivre. Le Roi fit marcher d'abord un corps de troupes, dans la ſeule vûe de ramener les fugitifs; mais ſes ordres furent peu reſpectés. On fit main-baſſe ſur ſon détachement; & lorſqu'il employa des forces plus conſiderables pour ſoutenir ſon autorité, elles furent repouſſées avec une vigueur à laquelle il ne s'étoit pas attendu. Le Chef de quartier, devenu plus audacieux par ce ſuccès, retourna dans la Ville, la mit au pillage, & n'excepta de ſes violences que le Palais du Roi. Il ſe retira tranquillement après cette expedition; mais demeurant ſous les armes avec tous ſes Partiſans, il continua pendant dix ans de piller le pays & de tenir le Roi dans une vive allarme. Enfin la paix fut conclue par la médiation des Portugais. Le Roi fit grace aux rebelles & preſſa leur Chef de venir reprendre ſa maiſon dans la Ville. Mais ce coupable Sujet, n'oſant ſe fier aux promeſſes de ſon Maître, prit le parti de s'établir à deux ou trois journées de Benin, & s'y fit une Cour auſſi brillante que celle du Roi. Quelques-uns de ſes amis eurent la hardieſſe

de

de retourner à Benin. Ils y furent reçus avec beaucoup de caresses, & distingués même par des emplois & par d'autres faveurs. L'esperance du Roi, dans cette conduite, étoit d'engager le reste à suivre leur exemple. Mais la défiance, qui accompagne le crime, ne leur permit pas de quitter leur retraite; & dans le temps que l'Auteur écrivoit sa Relation, la plus grande partie de Benin étoit encore inhabitée (23).

ROYAUME DE BENIN.

Description du Palais Royal.

Artus représente le Palais royal comme un lieu de si grande étendue (24) qu'après y avoir penetré fort loin, dit-il, & s'être lassé à marcher, on n'en apperçoit pas la fin. C'est un prodigieux nombre de cours quarrées, qui communiquent l'une à l'autre. Lorsqu'on se croit à la derniere, on est surpris d'en retrouver d'autres plus grandes que toutes celles qu'on a traversées. Elles contiennent non seulement des appartemens pour les hommes & pour les femmes, mais quantité de magasins pour les provisions, & d'étables pour les bestiaux (25).

Ordre des cours & des édifices.

Cette courte description est confirmée par les recits de Nyendal. La Cour

(23) Le même, *ibidem*, page 466 & suiv.

(24) Atkins, *ubi sup.* page 121.

(25) Artus dans la Collection de Bry, Vol. II, Part. VI, page 121.

ROYAUME DE BENIN.

du Roi, dit-il, compoſe la principale partie de la Ville. Elle eſt ſituée dans une grande plaine, au-tour de laquelle il n'y a pas d'autres maiſons. Sa vaſte étendue eſt ce qu'elle a de plus remarquable. Le premier édifice qui ſe preſente eſt une gallerie fort longue (26), ſoutenue par cinquante huit fortes planches, au lieu de colomnes. Leur hauteur eſt de douze pieds. Cette gallerie conduit au mur de terre, où l'on découvre trois portes; l'une au milieu, & les deux autres aux deux coins. La plus belle, qui eſt celle du centre, ſoutient une tourrelle de bois, en forme de cheminée, de ſoixante ou ſoixante-dix pieds de hauteur. Au ſommet, on voit la figure d'un gros ſerpent, qui panche la tête en bas. Cette piece eſt fort belle, & l'Auteur n'en a pas vû de ſi parfaite dans toutes ces regions. On entre, par les trois portes, dans un enclos d'un mille quarré, dont le mur eſt aſſez bas.

Belle figure d'un ſerpent.

A l'extrêmité de cette cour, on trouve une autre gallerie ſemblable à la premiere, mais ſans mur & ſans tourrelle. Depuis quelque temps le feu du Ciel a ruiné preſqu'entierement cette ſeconde gallerie, & l'on a négligé de la réta-

(26) C'eſt ce que les Anglois appellent Piazza, d'après les Italiens.

ROYAUME DE BENIN.

Têtes de cuivre.

blir. Elle a de chaque côté une porte, qu'on n'a pas plutôt passée, qu'il se présente une troisieme gallerie, dont toute la difference d'avec les deux premieres est que les planches qui lui servent de piliers sont taillées en figure humaine, mais l'ouvrage est si miserable, qu'il est presqu'impossible de distinguer si l'intention du Sculpteur étoit d'en faire des hommes ou des bêtes. Cependant les Negres, qui servoient de guides à l'Auteur les vanterent beaucoup, comme des figures de Marchands & de Soldats. Nyendal vit, derriere un rideau de coton, onze têtes d'hommes de cuivre, & sur chaque tête une dent d'élephant. Mais l'ouvrage ne valoit pas mieux que ceux de sculpture. Après avoir traversé cette gallerie on se trouve dans une très grande cour, & l'on gagne une quatrieme gallerie, au-de-là de laquelle sont les appartemens du Roi. Le premier mur offre encore la figure d'un gros serpent. A l'entrée de cette cour, dans le premier appartement, est la salle de l'audience (27).

Dapper dit (28) que le Palais est situé à la droite de la Ville, en entrant par la porte de Gatton ou d'Agatton,

(27) Nyendal, *ubi sup.* p. 463.
(28) Dans la Traduction d'Ogilby, p. 470.

Marchés de Benin, & provisions.

& Barbot le represente aussi grand que la Rochelle on Bordeaux. Dans les plus grandes rues il se tient tous les jours des Marchés, où l'on vend des bestiaux, du coton, des dents d'élephans, des marchandises de l'Europe, & tout ce que les Pays voisins produisent de meilleur. Artus nomme deux de ces Marchés; l'un qui s'appelle *Dia de Ferro*; l'autre, simplement Ferro. On y expose en vente des chiens vivans, dont les Negres aiment passionnément la chair; des singes & des babous rôtis; des chauves-souris & de gros rats; des perroquets, des poules, des lezards sechés au soleil, des fruits & du vin de palmier; de la vaisselle de bois & d'autres meubles; des étoffes de coton, des instrumens de fer pour la pêche & pour la culture des terres, des zagaies, des dards & toutes sortes d'armes. Chaque marchandise a ses boutiques & ses quartiers separés. L'ordre & la propreté y regnent également. A l'égard des provisions, la Ville est bien fournie de bestiaux & de fruits. Les Habitans ont deux sortes de vins, qu'ils appellent *Vino de pali* & *Vino de Bordon* ou *Pardon*. Le premier se boit le matin ou à midi, & l'autre le soir. Ils ont une sorte de fruit, qui a le goût de l'ail, mais qui

Deux sortes de vins du Pays.

eſt de couleur pourpre. Dans leurs ſermens, il jurent de s'en abſtenir (29).

ROYAUME DE BENIN.

Reveſtu des Negres qui ſuivent la Cour.

Benin a quantité de riches Habitans, qui ſuivent la Cour, ſans ſe mêler du Commerce ni de l'agriculture, & qui laiſſent la conduite de leurs affaires à leurs femmes & à leurs domeſtiques. Ils ont un grand nombre de ces Agens ſubalternes qui ſe repandent dans les Villages voiſins, pour y trafiquer en toutes ſortes de marchandiſes, ou pour y travailler à gage, & qui apportent à leur Maître la plus grande partie de leur gain. Tous ces Habitans de Benin ſont nés dans la Ville, & les Etrangers n'ont pas la liberté de s'y établir (30). Mais quoique le Royaume ſoit fort peuplé, il s'en faut beaucoup qu'il le ſoit autant que celui d'Ardra, du moins à proportion de la grandeur. Les Villes y ſont fort éloignées l'une de l'autre, dans les terres comme ſur la Riviere & ſur la Côte (31).

Caractere des Habitans.

En géneral, les Habitans du Royaume de Benin ſont d'un fort bon naturel, doux, civils, & capables de ſe rendre à la raiſon lorſqu'on emploie de bonnes manieres pour les perſuader.

(29) Artus, *ubi ſuprà*, p. 120 & 122.

(30) Nyendal, *ubi ſuprà*, page 462.

(31) Le même, *ibid.* page 430.

Leur faites-vous des presens ? ils vous en rendent au double. Si vous leur demandez quelque chose qui leur appartienne, il est rare qu'ils le refusent, quoiqu'ils en ayent eux-mêmes besoin. Mais les traiter durement, ou prétendre l'emporter par la force, c'est s'exposer à ne rien obtenir. Ils sont habiles dans les affaires & fort attachés à leurs anciens usages. En se prêtant un peu à leurs principes, il est aisé de composer avec eux dans toutes sortes de commerce.

Entr'eux ils sont civils & complaisans dans la societé ; mais reservés & défians dans les affaires. Ils traitent tous les Européens avec politesse, à l'exception des Portugais, pour lesquels ils ont de l'aversion. Mais ils ont une prédilection déclarée pour les Hollandois (32).

Leur consideration pour les Européens.

Artus represente les Negres de Benin comme un Peuple ennemi de la violence, juste à l'égard des Etrangers, & si complaisant, qu'un porte-faix du Pays, quoique pesamment chargé, se retire pour laisser le passage libre à un Matelot de l'Europe. C'est un crime capital, dans la Nation, d'outrager le moindre Européen. La punition est severe. On arrête le coupable, on lui lie

(32) Le même, page 434.

les mains derriere le dos, on lui bouche les yeux; & lui faisant pancher la tête, on la lui abbat d'un coup de hache. Le corps est partagé en quatre parties & jetté aux bêtes farouches (33).

ROYAUME DE BENIN.

Libertinage des Negres.

Avec ce fond de justice & de moderation naturelle, les Negres sont extrêmement dereglés dans leurs mœurs & livrés à tous les excès de l'incontinence. Ils attribuent eux-mêmes ce penchant à leur vin de Pardon & à l'excellence de leurs alimens. Ils évitent les obscenités grossieres dans leurs conversations; mais ils aiment les équivoques, & ceux qui ont l'art d'envelopper les idées sales sous des expressions honnêtes passent pour des gens d'esprit (34).

Leurs habits.

Les habits du Royaume de Benin sont riches, parans & de meilleur goût que ceux de la Côte d'Or. Celui des personnes riches est composé d'abord d'un calico blanc, long d'une aune & large de la moitié, qui leur sert comme de hautes-chausses. Par-dessus, ils ont une étoffe plus fine, de soie ou de coton, qui n'a pas moins de quinze ou seize aunes de longueur & qui est fort proprement plissée, sur laquelle ils passent une écharpe, dont le bout est orné d'une

(33) Le même, p. 453.
(34) Artus, *ubi sup.* p. 122, & Nyendal, p. 445.

dentelle d'or. Ce ſecond pagne reſſemble aſſez à l'habillement des femmes de la Côte d'Or. Toutes les parties ſuperieures du corps ſont nues. Cette maniere de ſe vêtir eſt celle de tous les Grands ; mais elle n'eſt d'uſage qu'en public ; car dans l'interieur de leurs maiſons ils portent, au lieu de hautes-chauſſes, un pagne aſſez groſſier, couvert d'une étoffe peinte, de la fabrique du Pays, dont ils s'enveloppent comme d'une robbe.

Habits des femmes.

Les femmes de diſtinction ont des pagnes d'un fort beau calico, qui ſe fait auſſi dans le Royaume, & dont les couleurs ſont variées avec beaucoup d'agrément. Cette eſpece de jupon ne leur deſcend que vers le milieu des jambes. Il eſt fermé avec des boucles, comme dans le Pays de Juida ; mais au lieu de ſe fermer par derriere, comme à Juida, il ſe boucle ici par devant. La tête & les épaules ſont couvertes d'une belle mantille, ou plutôt d'une ſorte de voile d'une aune de longueur. Les colliers ſont ordinairement de corail, & fort bien arrangés. Aux bras & aux jambes, c'eſt une multitude de petits cercles luiſans, les uns de cuivre, d'autres de fer. Les doigts ſont chargés d'autant d'anneaux de cuivre qu'ils en peuvent

contenir. La difference entre les personnes de qualité & le peuple, ne consiste que dans la richesse des étoffes & des ornemens; car chacun a la liberté de se vêtir suivant ses facultés.

ROYAUME DE BENIN.

Tous les enfans de l'un & de l'autre sexe sont nuds jusqu'à l'âge de dix ou douze ans. Les filles portent seulement quelques cordons de corail au-tour de la ceinture (35).

Nudité des enfans.

Artus assure que l'usage pour les deux sexes est d'être nud jusqu'au temps du mariage; à moins qu'on n'obtienne du Roi le privilege de porter plutôt des habits; ce qui passe pour une si grande faveur, qu'elle est célebrée dans les familles par des rejouissances & des fêtes (36).

Les hommes laissent croître leurs cheveux dans leur forme naturelle, à la reserve de quelques boucles, qui leur servent à suspendre des ornemens de corail. Mais les femmes apportent beaucoup d'art à leur chevelure. Elles la frisent en grandes & petites boucles. Au sommet de la tête elles lui donnent la forme d'une crête de coq, environnée d'une frisure fort reguliere. D'autres se contentent de la diviser en vingt ou trente boucles, suivant son épaisseur,

Parures de la tête.

(35) Nyendal, *ubi sup.* p. 239 & suiv.
(36) Artus, *ubi sup.*

ROYAUME DE BENIN.

& l'enduiſent d'huile de palmier, qui prend en ſechant une couleur jaune, qu'elles aiment beaucoup ; quoiqu'au jugement de l'Auteur rien ne ſoit ſi deſagréable & ſi difforme (37).

Alimens ordinaires.

Le goût de la bonne chere eſt commun à toute la Nation. Mais les perſonnes riches n'épargnent rien pour leur table. Le bœuf, le mouton, la volaille, ſont leurs mets ordinaires, & la poudre ou la farine d'ignames, bouillie à l'eau, ou cuite ſous la cendre, leur compoſe une eſpece de pain. Ils ſe traitent ſouvent les uns & les autres, & les reſtes de leurs feſtins ſont diſtribués aux pauvres.

Dans les conditions inferieures, la nourriture commune eſt du poiſſon frais cuit à l'eau, ou ſeché au ſoleil après avoir été ſalé. Il reſſemble à ce que les Hollandois nomment *Raf* & *Reekel*. Leur pain eſt de la farine d'ignames ou de feves. Leur vin, pour lequel ils ont tant de paſſion, a peu d'agrément pour les Européens, mais les Grands & les Riches du Pays boivent de l'eau-de-vie, mêlée avec de l'eau, lorſqu'ils peuvent s'en procurer (38).

(37) L'Auteur dit que cette huile s'exprime de la noix en la rotiſſant.

(38) Nyendal, *ubi ſup.* p. 441 & ſuiv.

Leurs inſtrumens de muſique ſont de grands & de petits tambours, qui ſont peu differens de ceux de la Côte d'Or. Ils ont de petites cloches, comme à Juida, ſur leſquelles ils frappent avec une ſorte de meſure; & des calebaſſes remplies de bujis, qui leur ſervent de caſtagnetes. Le mélange de tous ces ſons n'eſt pas ſans harmonie. Nyendal leur donne un autre inſtrument de muſique, qui eſt composé, dit-il (59), de ſix ou ſept roſeaux étendus, ſur leſquels ils jouent avec aſſez d'art & qu'ils accompagnent de la voix, en danſant à leur maniere. Leurs danſes ſont fort au-deſſus de celles mêmes d'Axim, par la varieté & l'agrément. Ils n'ont pas d'inclination pour les jeux de haſard; le ſeul dont ils ayent l'uſage eſt un jeu de feves, & jamais ils ne jouent pour de l'argent.

ROYAUME DE BENIN.

Muſique du Pays.

La pluralité des femmes n'eſt pas moins établie dans le Royaume de Benin que dans toutes les autres parties de l'Afrique; ſans autres bornes que celles des facultés d'un mari pour les entretenir. Il y a peu de céremonies dans le mariage. Un homme qui prend du goût pour une femme la fait demander par un de ſes parens & ne manque guere de l'obtenir. Le conſentement du

Mariages & commerce des femmes.

(59) Le même, p. 455.

ROYAUME DE BENIN.

pere eſt ſuivi de quelques preſens, d'habits, de colliers & de braſſelets, pour leſquels l'Amant ne conſulte que ſa fortune ou la force de ſon inclination. Il traite les parens des deux familles, mais avec peu d'embarras, parce que la fête ne ſe donne pas chez lui & qu'il envoie ſa part à chacun dans ſa propre maiſon. Il entre enſuite dans tous les droits du mariage.

Biſarre jalouſie des Negres.

La jalouſie des Negres eſt fort vive entr'eux : mais ils accordent aux Européens toutes ſortes de libertés auprès de leurs femmes ; & cette indulgence va ſi loin, qu'un mari, que ſes affaires appellent hors de ſa maiſon, y laiſſe tranquillement un Hollandois, & recommande à ſes femmes de le rejouir & de l'amuſer. D'un autre côté, c'eſt un crime pour les Negres d'approcher de la femme d'autrui. Dans les viſites qu'ils ſe rendent entr'eux, leurs femmes ne paroiſſent jamais & ſe tiennent renfermées dans quelqu'appartement intérieur ; mais tout eſt ouvert pour un Européen, & le mari les appelle lui-même, lorſqu'elles ſont trop lentes à ſe preſenter (40).

Vie pénible des femmes.

La vie des femmes eſt auſſi laborieuſe dans la Capitale, qu'aux champs &

(40) Le même, p. 441.

dans les moindres Villages du Royaume. Elles sont obligées de vendre & d'acheter, de prendre soin de leurs enfans & de l'interieur de leurs maisons, de préparer les alimens, de cultiver la terre, & d'employer le jour entier à des offices très pénibles. Elles s'en acquittent (41) avec une ardeur & une satisfaction surprenantes. Comme la stérilité n'est point un défaut du Pays, & que les hommes jouissent d'une parfaite liberté pour le choix, la multiplication de l'espece est ici fort abondante. Une femme qui a donné plusieurs enfans à son mari, est respectée de tout le monde. Celles qui ont le malheur d'être stériles (42) languissent dans le mépris. Pendant la grossesse, l'usage les prive de toute sorte de communication avec leur mari. Si l'enfant est un mâle, il est presenté au Roi comme un bien qui appartient à la Couronne; & de-là vient que tous les hommes se glorifient du titre d'esclaves de l'Etat. Mais les filles appartiennent au pere, & doivent vivre près de lui jusqu'à l'âge nubile, où il dispose d'elles à son gré.

ROYAUME DE BENIN.

Huit ou quinze jours après la naissance, & quelquefois plus tard, les en-

Circoncision des deux sexes.

(41) Le même, p. 463.
(42) Le même, p. 447.

ROYAUME DE BENIN.

fans des deux fexes reçoivent la circoncifion. On coupe le prépuce aux mâles, & une petite partie du clitoris aux filles (43). Pendant leurs indifpofitions lunaires les femmes paffent pour impures, & n'ont pas même la liberté d'entrer dans l'appartement de leur mari. Elles fe retirent dans des lieux feparés, d'où elles ne fortent qu'après s'être lavées & foigneufement purifiées. Si vous demandez aux Negres de Benin d'où leur viennent ces deux ufages (44), ils vous repondent, comme dans les autres Pays de la même Côte, qu'ils l'ignorent, mais qu'ils leur ont été tranfmis par leurs ancêtres. Outre les douleurs de la circoncifion, ils doivent effuyer celle d'une infinité d'incifions & de piquures, dont on leur forme fur tout le corps des figures affez (45) regulieres. Les femmes ont beaucoup plus de ces ornemens que les hommes. On ne conçoit pas que les enfans puiffent les recevoir fans être cruellement tourmentés; mais dans un autre âge,

Purificatiosn des femmes.

(43) Artus dit feulement qu'ils ont l'ufage de la circoncifion comme les Mahometans.

(44) Nyendal, p. 447.

(45) Artus dit qu'on leur ouvre de chaque côté trois grandes raies fur le devant du corps, depuis les épaules jufqu'au nombril, & que cette operation paffe pour utile à la fante, *ubi fup.* page 122.

ils feroient au defefpoir qu'une fauffe compaffion les eût privés de cette parure.

Le feptieme jour après celui de leur naiffance, le pere s'imaginant que le temps du danger eft paffé pour eux, célebre fa joie par une petite fête; & pour les garantir de la méchanceté de certains Efprits, il expofe des liqueurs & des alimens fur les chemins publics. Loin de faire un crime aux femmes de porter deux enfans, comme dans le Royaume d'Ardra, la naiffance de deux jumeaux paffe ici pour un heureux augure. Le Roi en eft informé. Il ordonne des rejouiffances publiques au fon des inftrumens, & pour menager une femme fi chere à l'Etat, on donne à l'un des deux enfans une nourrice, qui eft ordinairement la mere de quelqu'autre enfant mort. Cependant le même Roi, qui eft capable d'une conduite fi fage à Benin, laiffe fubfifter dans la Ville d'Arebo une pratique fort oppofée. Les Habitans de ce lieu ont l'ufage d'égorger une mere qui met au monde deux enfans d'une même couche. Ils la facrifient, elle & fes deux fruits, à l'honneur d'un certain Demon, qui habite un bois voifin de la Ville. A la verité, le mari eft libre de racheter fa fem-

Honneur qu'on rend aux femmes pour avoir eu deux enfans à la fois.

Pratique barbare à la même occafion.

ROYAUME DE BENIN.

me, en offrant à sa place une Esclave du même sexe ; mais les enfans sont condamnés sans pitié. En 1699, l'Auteur connut la femme d'un Marchand, nommée *Ellaroë* ou *Mof*, qui avoit été rachetée par son mari, mais qui avoit vu perir miserablement ses deux fils, & qui déploroit encore son malheur avec beaucoup de larmes. L'année suivante, il vit arriver la même chose à la femme d'un Prêtre ; c'est-à-dire, qu'elle fut rachetée aux dépens d'une Esclave ; mais le pere se vit obligé, par son office, de sacrifier ses deux enfans de sa propre main. Neuf ou dix mois après, la même femme en eut deux autres. Mais l'Auteur ne put sçavoir quel fut leur sort. Cette loi barbare commençoit à faire tant d'impression sur les maris, que dans la grossesse de leurs femmes, la plûpart les éloignoient & leur laissoient le temps d'accoucher dans un autre Pays ; d'où l'Auteur crut pouvoir conclure que ces inhumanités touchoient à leur fin.

Demon d'Arobo, & bois qui lui est consacré.

Le Bois, qui sert de residence au Demon d'Arobo, est si sacré pour les Habitans, qu'ils ne permettent pas aux Negres mêmes des autres cantons ni à leurs femmes d'y mettre le pied. S'il arrive qu'un Etranger s'engage dans quel-

que ſentier qui conduiſe à ce Bois, ils le forcent de retourner ſur ſes traces juſqu'au grand-chemin dont il s'eſt détourné, ſans ſouffrir qu'il prenne une autre voie pour racourcir ſa marche. Ils ſont perſuadés que ſi cet uſage & celui du ſacrifice étoient violés, leur pays ſeroit ravagé par une peſte cruelle ou par quelqu'autre accident. L'Auteur, pour leur faire ouvrir les yeux ſur une ſi folle prévention, alloit ſouvent à la chaſſe dans leur bois & paſſoit indifferemment d'un ſentier à l'autre. Sa hardieſſe paroiſſoit leur cauſer beaucoup d'étonnement, & leur ſurpriſe étoit encore plus grande de la voir impunie. Mais leurs Prêtres ne manquoient pas d'excuſer le Demon, en les aſſurant qu'il s'embarraſſoit peu de la conduite des Blancs; au lieu que ſi les Negres oſoient ſuivre cet exemple, ils reſſentiroient bien-tôt les effets de ſa vengeance (46).

Les Habitans du Royaume de Benin ſont moins effrayés de la mort que ceux des autres Pays, de la même Côte. Ils ne craignent point d'en prononcer le nom, parce qu'ils croyent que la durée de leur vie eſt reglée par leurs Dieux. Cette perſuaſion ne les empêche pas d'employer toutes ſortes de moyens

(46) Nyendal, p. 444.

ROYAUME DE BENIN.

Remedes des Negres de Benin dans leurs maladies.

pour la prolonger. S'ils tombent malades, leur premiere ressource est dans leurs Prêtres, qui sont aussi leurs Medecins, comme sur la Côte de Guinée. Ils en reçoivent d'abord quelques herbes. Si ce remede est sans force, ils ont recours aux sacrifices. La guerison d'un Malade met le Prêtre en honneur. Lorsqu'elle paroît trop lente, on appelle un autre Prêtre; & si la maladie triomphe de tous les soins, on trouve, comme en Europe, des explications qui sont toujours au desavantage du Mort. Malgré cet excès de confiance pour les Prêtres, la plûpart sont fort pauvres. L'Auteur en apporte deux raisons; l'une, que la consideration qu'on a pour eux ne dure pas plus que la maladie; l'autre, que dans l'exercice même de la Religion, chaque Particulier sacrifie ses propres victimes & ne fait jamais passer ses offrandes par leurs mains.

Les Habitans de la Capitale y sont toujours enterrés.

Aussi-tôt qu'un Malade est expiré (47) on lave soigneusement le corps. Les Habitans de la Ville de Benin, qui meurent dans quelqu'autre endroit du Royaume, sont rapportés fidellement au lieu de leur naissance. On fait secher leurs corps avec un feu lent, on le renferme dans un cercueil, & l'on

(47) Nyendal, *ubi sup.* p. 447 & suiv.

attend la premiere occaſion pour le faire tranſporter à Benin. Il ſe paſſe quelquefois pluſieurs années avant que ce devoir ſoit rempli. Le corps ſe conſerve avec ſoin dans l'intervalle, & l'Auteur en vit pluſieurs exemples aux environs d'Arobo. Les plus proches parens d'un Mort, ſes femmes & ſes eſclaves, portent le deuil en ſe faiſant raſer les cheveux ou la barbe. Quelques-uns neanmoins ne ſe raſent que la moitié de la tête. Les temoignages publics de douleur durent l'eſpace de quatorze jours. Ils conſiſtent dans des cris & des lamentations, accompagnés de pluſieurs inſtrumens de muſique, qui finiſſent & recommencent à certaines heures du jour. Après les funerailles, tous les amis & les voiſins ſe retirent; mais le deuil des parens continue pendant pluſieurs mois.

Deuil de Benin.

A l'enterrement des perſonnes de diſtinction, l'uſage eſt de maſſacrer trente ou quarante Eſclaves. L'Auteur apprit qu'aux funerailles d'une grande Dame on en avoit ſacrifié ſoixante dix huit, qui lui avoient appartenu; & que pour faire le nombre de quatre-vingt, on y avoit joint un jeune garçon & une fille du même âge, qu'elle avoit tendrement aimés. Mais cette boucherie

Sacrifice pour les Grands.

ROYAUME DE BENIN.

est beaucoup plus sanglante à la mort des Rois.

Barbare pratique à la mort des Rois.

Un Roi de Benin n'a pas plutôt rendu le dernier soupir, qu'on ouvre, près du Palais, une fort grande fosse, & si profonde, que les ouvriers sont quelquefois en danger d'y perir, par la quantité d'eau qui s'y amasse. Cette espece de puits n'a de largeur que par le fond; & l'entrée, au contraire, en est assez étroite pour être bouchée facilement d'une grande pierre (48). On y jette d'abord le corps du Roi. Ensuite on fait faire le même saut à quantité de ses domestiques, de l'un & de l'autre sexe, qui sont choisis pour cet honneur. Après cette premiere exécution on bouche l'ouverture du puits, à la vûe d'une foule de Peuple, que la curiosité retient nuit & jour dans le même lieu. Le jour suivant on leve la pierre, & quelques Officiers destinés à cet emploi baissent la tête vers le fond du trou, pour demander à ceux qu'on y a précipités s'ils ont rencontré le Roi. Au moindre cri que ces malheureux peuvent faire entendre, on rebouche le

(48) Cette description des funerailles du Roi est tirée de Barbot, p. 366 : mais il paroît s'être peu souvenu d'avoir dit plus haut, qu'on ne trouve point à Benin une pierre de la grosseur du poing. Il est vrai que celle-ci peut y avoir été apportée.

puits, & le lendemain on recommence la même céremonie, qui se renouvelle encore les jours suivans, jusqu'à ce que le bruit cessant dans la fosse; on ne doute plus que toutes les victimes ne soint mortes.

ROYAUME DE BENIN.

Après cette affreuse exécution, le premier Ministre d'Etat en va rendre compte au Successeur du Roi mort, qui se rend aussi-tôt sur le bord du puits; & l'ayant fait fermer en sa présence, fait apporter sur la pierre toutes sortes de viandes & de liqueurs pour traiter le Peuple. Chacun boit & mange abondamment jusqu'à la nuit. Ensuite cette multitude de gens, échauffés par le vin, parcourt toutes les rues de la Ville, en commettant les derniers desordres. Elle tue tout ce qu'elle rencontre, hommes & bêtes; elle leur coupe la tête & porte les corps au puits sepulchral, où elle les précipite, comme une nouvelle offrande que la Nation fait à son Roi (49).

Humanité qui regne d'ailleurs à Benin.

Au milieu de ces barbares usages, le Royaume de Benin est rempli d'établissemens qui respirent la douceur & l'humanité. Le Roi, les Grands & les Gouverneurs de Provinces, font sub-

(49) Description de la Guinée par Bosman, page 371.

ROYAUME DE BENIN.

ſiſter les Pauvres dans les Villes de leur demeure, employent à divers exercices ceux que leur âge & leur ſanté rendent propres au travail, & nourriſſent gratuitement les Vieillards & les Malades. Auſſi ne voit-on pas de mendians dans le Pays. La liberalité eſt une vertu commune à toute la Nation. Les Habitans ſe font des preſens mutuels. Ils envoient aux Européens des rafraîchiſſemens en abondance, & ſouvent aux dépens de leur propre commodité, qui ne leur permet pas toujours d'être ſi génereux. A la verité, quelques richeſſes qu'ils ayent acquiſes, ils s'efforcent de les deguiſer ſous une apparence de ſimplicité, dans la crainte que le Roi ou le Gouverneur (50) ne ſe ſaiſiſſe de leurs effets. Cette raiſon les oblige auſſi de ſe traiter entr'eux avec politeſſe, pour ôter à leurs voiſins la penſée de les accuſer (51).

Les Habitans ont peu d'induſtrie.

Ils ont peu d'induſtrie & de goût pour le travail. Tous ceux qui ne ſont point aſſez pauvres pour ſe trouver forcés d'employer leurs bras, laiſſent le fardeau des occupations manuelles à leurs femmes & leurs eſclaves, c'eſt à dire, le ſoin de cultiver la terre, de préparer le coton, de fabriquer les étoffes, &

(50) Nyendal, *ubi ſup.* page 439.
(51) Le même, *ibidem*, page 434.

ROYAUME DE BENIN.

l'exercice même des métiers les plus pénibles : tels que ceux de ſerruriers, de charpentiers & de tanneurs. Ils n'en ont guere d'autres, & les ouvrages du Pays (52) ſont fort groſſiers. Un homme qui a gagné quelque choſe, par les mains de ſes femmes ou de ſes domeſtiques, s'attache auſſi-tôt au commerce, ſoit avec les Vaiſſeaux de l'Europe, ſoit, dans leur abſence, avec les Negres des Pays intérieurs (53) qui achetent volontiers du poiſſon & d'autres commodités de la Côte. Leur plus grand défaut, ſuivant Nyendal, eſt un excès de lenteur dans les affaires. Ils ſont huit ou dix jours à regler un article de commerce. Mais ces delais ſont menagés avec tant de politeſſe, qu'il eſt impoſſible de ſe fâcher contr'eux. Un autre inconvenient pour les Hollandois, c'eſt qu'étant obligés de donner à crédit les pagnes ou les étoffes, le payement ſe fait attendre ſi long-temps, que le progrès de la ſaiſon & les maladies de l'équipage mettent un Capitaine de Vaiſſeau dans la neceſſité de partir ſans avoir touché le prix de ſes marchandiſes ; quoiqu'à ſon retour, dans la ſaiſon ſuivante, il ſoit ſûr d'être payé fidellement.

Leur lenteur dans les affaires.

(52) Le même, p. 438. (53) Le même, p. 462.

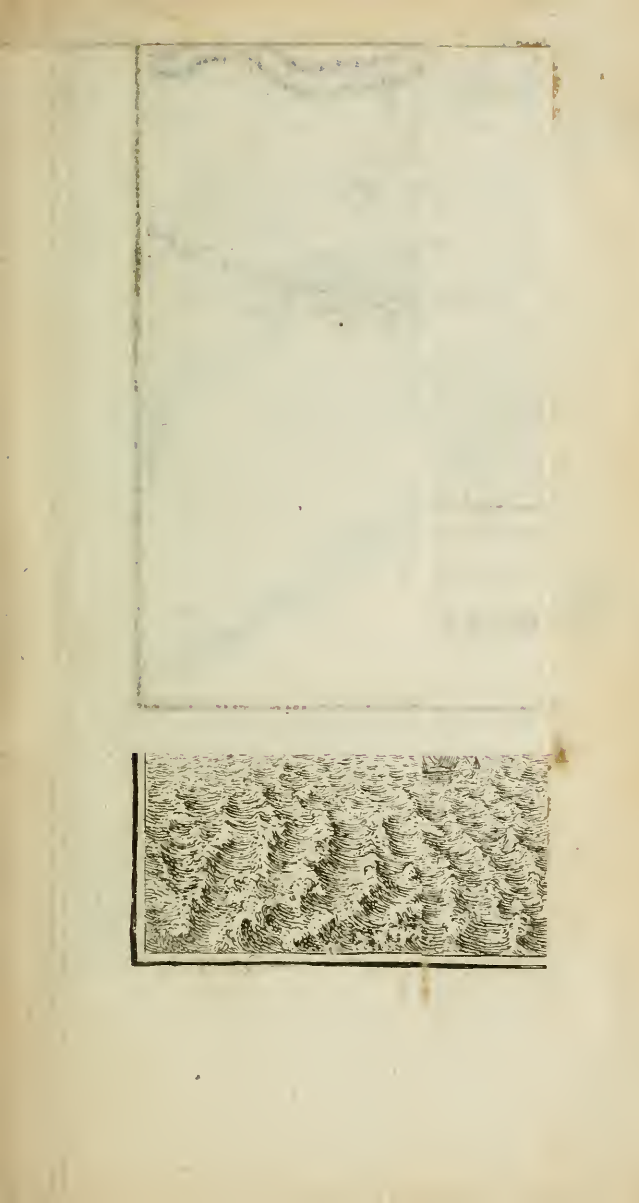
ROYAUME DE BENIN.

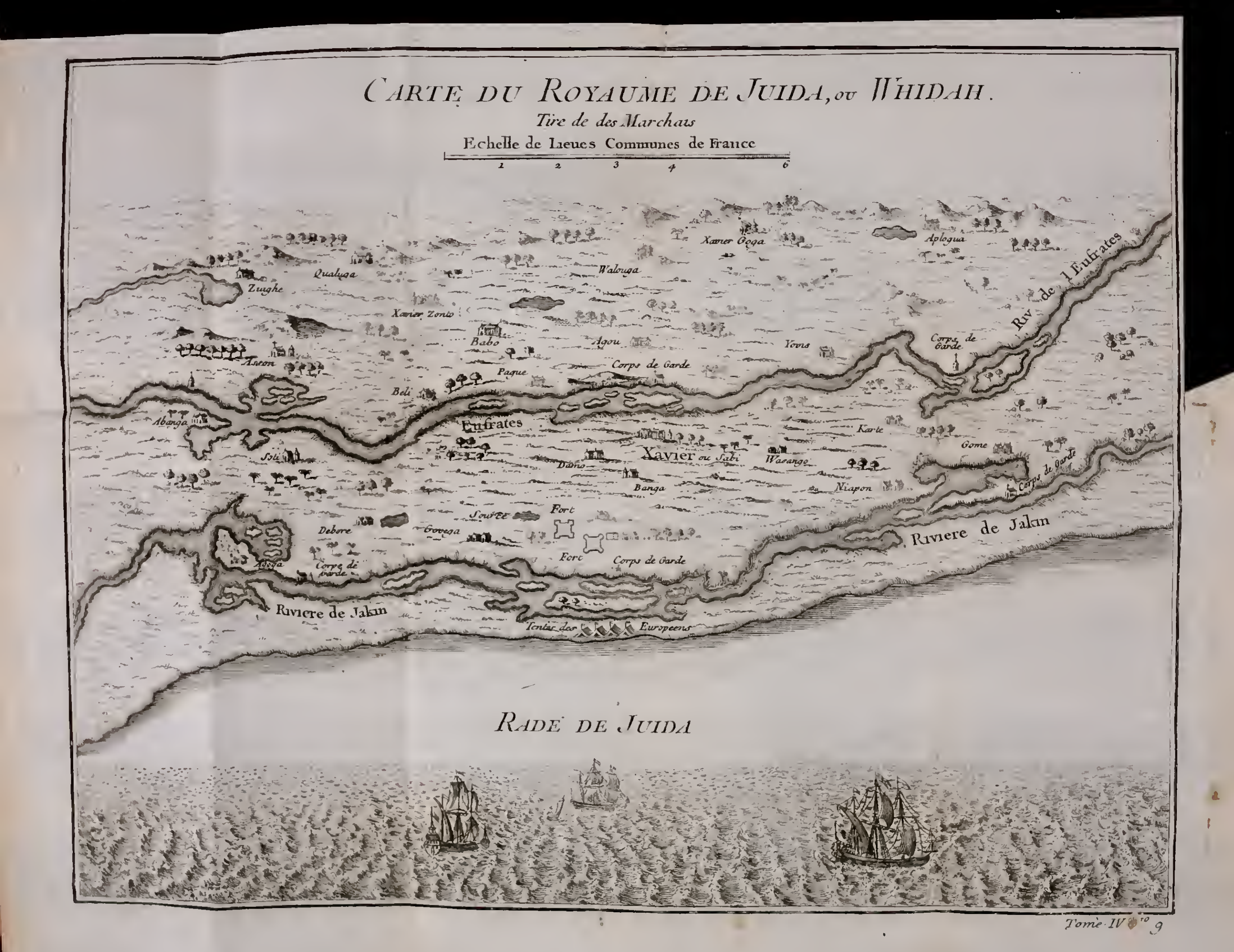
Agens Negres, nommés Fiadors.

Les Agens Negres, qui menagent le commerce entre les Hollandois & les Habitans, font nommés par la Cour, & portent le titre de *Mercadors* & de *Fiadors*. Cet ufage eft paffé prefqu'en loi, quoique dans l'origine les Européens priffent librement ceux qui fçavoient un peu de Portugais & n'euffent pas d'autre raifon pour les employer. Aujourd'hui même, le feul merite de ces Agens eft de pouvoir fervir d'Interpretes; car la plûpart font la plus vile canaille de la Nation. Cependant les Hollandois font obligés, en arrivant fur la Côte, de leur payer quelques droits; mais fi peu confiderables, dit l'Auteur, qu'ils ne meritent pas d'être remarqués.

Les Habitans font libres & ne peuvent être tranfportés, excepté les femmes.

Tous les Efclaves mâles qui fervent ou qui fe vendent dans le Pays, font étrangers; ou fi quelques Habitans font condamnés à l'efclavage pour leurs crimes, il eft défendu de les vendre pour le tranfport. La liberté eft un privilege naturel de la Nation, auquel le Roi même ne donne jamais d'atteinte. Chaque Particulier fe qualifie d'Efclave de l'Etat; mais cette qualité n'emporte pas d'autre dépendance que celle de tous les Peuples libres à l'égard de leur Prince & de leur Patrie. Les femmes, toujours




CARTE DU ROYAUME DE JUIDA, ou WHIDAH.
Tire de des Marchais
Echelle de Lieues Communes de France
1 2 3 4 6
Xavier Goga
Aplogua
Walouga
Qualuga
Zughe
Xavier Zonto
Babo
Agou
Yovis
Corps de Garde
Riv. de l'Eufrates
Aston
Paque
Corps de Garde
Beli
Abanga
Eufrates
Karte
Gome
Soli
Xavier ou Sabi
Wasange
Dovo
Banga
Niapon
Corps de Garde
Fort
Debore
Govega
Fort
Corps de Garde
Corps de Garde
Riviere de Jakin
Riviere de Jakin
Tentes des Europeens
RADE DE JUIDA
Tome IV No 9

jours humiliées & maltraitées en Afrique, ſont ſeules exceptées d'une loi ſi favorable aux hommes, & peuvent être vendues & tranſportées au gré de leurs maris (54).

ROYAUME DE BENIN.

§ I I.

Religion & Gouvernement du Royaume de Benin.

LE regne des Fétiches eſt établi à Benin comme ſur toutes les Côtes précedentes. Nyendal rapporte que les Habitans prennent tout ce qu'ils voyent d'un peu extraordinaire pour autant de divinités, juſqu'aux cranes & aux ſquelettes des morts. Cependant ils les conſiderent comme des divinités ſubalternes, qui ſervent de médiateurs entr'eux & le Dieu principal, dont ils ont une idée moins groſſiere. Ils le croient immateriel & tout-puiſſant ; & dans la perſuaſion qu'il n'a pas de corps, ils regardent comme une abſurdité de le repréſenter (55) par des images ſenſibles. Ils donnent le nom de Diable à tout ce qui eſt mauvais ; mais ils n'ont pas non plus (56) de figures qui le repreſentent.

Notion aſſez juſte qu'ils ont de Dieu.

(54) Nyendal, *ubi ſup.* page 462

(55) Il eſt remarquable que c'eſt le premier Peuple de toute la Côte qui s'en forme une idée ſi juſte.

(56) L'Auteur ne laiſſe pas de dire, quelques lignes plus haut, que dans leurs images ils adorent indifferemment Dieu & le Diable.

ROYAUME DE BENIN.

Suivant Dapper, ils ont de veritables notions d'un Etre ſuprême & d'une nature inviſible, qui a créé le Ciel & la Terre, & qui continue de gouverner le Monde par les loix d'une profonde ſageſſe. Ils l'appellent *Oriſſa*. Mais ils croient qu'il eſt inutile de l'honorer, parce qu'il eſt néceſſairement bon ; au lieu que le Diable étant un Eſprit méchant, qui peut leur nuire, ils ſe croient obligés de l'appaiſer par des prieres & des ſacrifices (57).

Ils croient aux apparitions des Morts.

Ils parlent beaucoup d'apparitions nocturnes, & du retour de leurs parens & de leurs amis ; mais pour demander certaines offrandes, qu'ils ne manquent point de leur accorder auſſi-tôt que le jour paroît. Si leur fortune ne le permettoit pas, ils iroient à l'emprunt chez leurs voiſins plutôt que de négliger un devoir ſi ſacré. Leurs offrandes journalieres ne ſont pas d'un grand prix. Ce ſont quelques ignames bouillies & mêlées d'un peu d'huile. Ils offrent quelquefois un coq, mais ſi le ſang eſt pour le Fétiche, ils gardent la chair pour leur propre uſage.

Sacrifices des Grands.

Les Grands font des ſacrifices annuels, avec une pompe qui les engage dans de groſſes dépenſes. Ils tuent, dans

(57) Nyendal, p. 454.

ROYAUME DE BENIN.

ces occasions, un grand nombre de bœufs ou de vaches, de moutons & de toutes sortes d'animaux. Tous leurs amis sont invités à la fête, qui dure pendant plusieurs jours & qui se termine par de fort beaux présens.

Idée qu'ils ont de l'Ombre & du Paradis.

Les Negres de Benin placent l'Enfer & le Paradis dans la mer. Ils s'imaginent que l'ombre d'un homme est un Etre réel, qu'ils nomment *Passador*, ou conducteur, & qui doit rendre temoignage un jour de la bonne ou mauvaise vie de celui qu'il n'a pas cessé d'accompagner.

Toutes les maisons sont tellement remplies de Fétiches, qu'à peine s'y trouve-t-il quelqu'endroit libre. Ces Idoles ont aussi des hutes particulieres, où les Habitans vont quelquefois leur offrir des sacrifices (58). Leurs Prêtres s'attribuent une correspondance familiere avec le Diable, & l'art de penetrer dans l'avenir par le moyen d'un pot percé de trois trous (59), dont ils tirent un certain son. Nyendal prétend que chaque Negre est son propre Prêtre; si *est* n'est point une faute d'impression au lieu d'*a*, qui s'accorderoit avec le temoignage de Barbot. Ils le consultent dans toutes leurs entreprises de religion

(58) Nyendal, p. 455. (59) Ogilby, p. 478.

ROYAUME DE BENIN.

& se conduisent par ses avis. Barbot ajoute que c'est une loi inviolable pour les Prêtres, de ne jamais sortir du Royaume sans la permission du Roi, & que la contravention est toujours punie de mort. Il n'est pas moins défendu aux Prêtres des Provinces d'entrer dans la Capitale du Royaume. Mais l'Auteur ne put se procurer aucun éclaircissement sur les motifs d'une Ordonnance si bisarre (60).

Prêtre de Loebo, fameux par ses prédictions.

Le Grand-Prêtre de Loebo, Ville du Pays, à l'embouchure de la riviere Formosa, est fameux par son habileté dans la magie. Les Negres, sans en excepter le Roi, sont persuadés que son pouvoir s'étend sur la mer & sur l'air, qu'il prévoit l'arrivée des Vaisseaux, les naufrages & quantité d'autres évenemens. Le Roi frappé de tant de merveilles, lui a fait present de la Ville de Loebo & de toutes les terres de sa dépendance. Ce Pontife est si respecté, qu'on n'approche de lui qu'en tremblant & que personne n'ose lui toucher la main (61).

Oiseaux noirs, redoutés à Benin.

Artus raconte que les Habitans de Benin redoutent beaucoup une espece d'oiseaux noirs, & qu'il est défendu,

(60) Nyendal, p. 454.
(61) Ogilby, *ubi sup.* & Barbot, p. 375.

ROYAUME DE BENIN.

ſous peine de mort, de leur cauſer le moindre mal. Il y a des Miniſtres établis pour les ſervir & pour leur porter leur nourriture, dans un endroit des montagnes qui leur eſt particulierement conſacré (62).

Diviſion du temps.

Dans le Royaume de Benin le temps ſe diviſe en années, en mois, en ſemaines & en jours, & chaque diviſion eſt diſtinguée par un nom propre. Mais l'année eſt compoſée de quatorze mois. Le ſabbat, ou le jour de repos, revient de cinq en cinq jours. Il eſt célebré par des offrandes & des ſacrifices. Les Grands immolent des vaches, des moutons & des chevres, tandis que la devotion du Peuple ſe reduit à ſacrifier des chiens, des chats & des poulets. On diſtribue aux Pauvres une partie des victimes pour les mettre en état de prendre part à la fête.

Jours conſacrés à la Religion.

Il y a beaucoup d'autres jours conſacrés à la Religion. Dapper s'étend ſur la Fête anniverſaire (63) qu'on célebre à l'honneur des Morts. Il aſſure qu'on ſacrifie dans cette occaſion, non ſeulement un grand nombre d'animaux, mais pluſieurs victimes humaines, qui ſont ordinairement des criminels condam-

(62) Atkins, *ubi ſup.* p. 122.
(63) Nyendal, p. 456.

Royaume de Benin.

nés à mort, & reservés pour cette solemnité. L'usage en demande vingt cinq. S'il s'en trouve moins, les Officiers du Roi ont ordre de parcourir les rues de Benin pendant la nuit, & d'enlever indifferemment toutes les personnes qu'ils rencontrent sans lumiere. On permet aux riches de se racheter; mais les pauvres sont immolés sans pitié. Les Esclaves d'un Grand peuvent être rachetés par leur Maître, pourvû qu'il fournisse d'autres victimes. Cette methode de prendre des hommes au hasard est fort avantageuse pour les Prêtres, parce qu'en recevant le prix de ceux qu'on rachete, ils font aisément croire au Peuple, que les prisonniers ont été tués secretement (64).

Fête du Corail.

Mais la plus grande Fête du Royaume de Benin, est celle qui se nomme Fête du Corail. On la célebre au mois de Mai, & c'est la seule occasion de l'année où le Roi se fasse voir en public. Nyendal, qui fut temoin de cette céremonie, en 1702, nous apprend que ce Prince s'avança, dans la seconde cour du Palais, vêtu superbement, & qu'il s'y assit sous un dais fort riche. Ses femmes & ses principaux Officiers se rangerent au-tour de lui. Pendant la pro-

(64) Ogilby, p. 476, & Barbot, p. 372.

cession, qui commença bien-tôt, il ne quitta point son thrône. Mais il se leva, lorsqu'elle fut finie, pour offrir son sacrifice en plein air, & faire l'ouverture de la Fête. Cette action fut accompagnée des acclamations du Peuple. Après y avoir employé un quart d'heure, il remonta sur son thrône, où il demeura l'espace de deux heures, pour donner le temps au Peuple de faire ses devotions. Ensuite il rentra dans l'interieur du Palais. Le reste du jour fut employé en rejouissances & en festins, au frais du Roi & des Grands, qui firent distribuer dans toute la Ville une grande abondance de vivres & de vin de pardon. L'Auteur ne put découvrir l'origine, ni même le but de cette Fête; & lorsqu'il interrogea les Negres, il ne les trouva pas mieux informés que lui sur ces deux points (65).

ROYAUME DE BENIN.

Gouvernement de Benin.

Les Habitans de la riviere de Benin & des Contrées voisines sont gouvernés par differens Princes, qui reconnoissent le Roi de Benin pour leur Chef, à l'exception de celui d'*Ouserri*, où les Portugais ont leur établissement, & des Pirates d'*Usa*, qui n'ont jamais voulu se regarder comme ses Vassaux.

Ils s'attribuent tous la qualité de Peu-

(65) Nyendal, *ubi sup.* p. 465 & suiv.

ROYAUME DE BENIN.

Trois Ordres de l'Etat.

ple libre, quoiqu'ils ſoient traités en Eſclaves par le Roi, & qu'ils ſe faſſent même honneur (66) de ce titre. L'autorité du Roi eſt abſolue, & ſa volonté paſſe pour la loi ſuprême. L'Etat eſt compoſé de trois Ordres, dont trois Grands forment le premier. Leur principale fonction eſt d'être ſans ceſſe près de la perſonne du Roi, & de ſervir d'interpretes, ou d'organes, aux graces qu'on lui demande, & qu'il accorde. Comme ils ne lui expliquent que ce qu'ils jugent à propos, & qu'ils donnent auſſi le tour qu'il leur plaît à ſes reponſes, le pouvoir du Gouvernement ſemble reſider entre leurs mains.

Le ſecond Ordre de l'Etat eſt compoſé de ceux qui portent le titre de *Are de Roes*, ou *Chefs des Rues*. Les uns préſident ſur le Peuple, d'autres ſur les Eſclaves, ſur les affaires militaires, ſur les beſtiaux, ſur les fruits de la terre, &c. On auroit peine à nommer quelque choſe de connu dans la Nation, qui n'ait ainſi ſon Chef ou ſon Intendant. C'eſt parmi les *Are de Roes*, que le Monarque choiſit ſes Vicerois ou ſes Gouverneurs des Provinces. Ils ſont ſoumis à l'autorité des trois premiers Grands, comme c'eſt à leur recomman-

(66) A peu près comme en Turquie.

dation qu'ils ſont redevables de leurs emplois (67).

ROYAUME DE BENIN.

Les Fiadors ou les Viadors compoſent le troiſieme Ordre (68).

Forme de l'adminiſtration.

L'adminiſtration du Royaume appartient naturellement au Roi ; mais ſes trois premiers Grands jouiſſent en effet de l'exercice du pouvoir ſouverain, tandis qu'il reçoit les honneurs d'un vain titre. Les Vicerois mêmes, ou les Gouverneurs des Provinces, reſſortiſſent uniquement au Conſeil de ce Triumvirat, & ne reconnoiſſent point d'autres ordres (69).

Dapper s'étend un peu plus ſur cette forme de Gouvernement. Outre les trois premiers Miniſtres, qu'il appelle Grands Viadors, auſquels il attribue l'adminiſtration de la Juſtice & celle des revenus publics, il nomme un Grand Maréchal de la Couronne, qui eſt chargé de tout ce qui concerne la guerre. Ces quatre grands Officiers ſont obligés de temps en temps de viſiter toutes les parties du Royaume, pour y maintenir le bon ordre. Ils ont des Officiers ſubordonnés, dont le premier ſe nomme *Onegoua*, le ſecond *Oſſade*, & le troiſieme *Arribou* ; ſur leſqueles ils ſe re-

(67) Nyendal, p. 430.
(68) Le même, *ibidem*, page 435 & ſuivantes.
(69) Le même, p. 437.

ROYAUME DE BENIN.

posent d'une partie de leurs fonctions exterieures, parce que leur propre interêt, autant que la necessité des affaires publiques, les attachent constamment à la Cour (70).

Cordon de Corail, espece de Chevalerie.

Lorsqu'un Seigneur Negre est élevé à l'un de ces trois grands Postes, le Roi lui donne, comme une marque insigne de faveur & de distinction, un cordon de corail, qui est l'équivalent de nos Ordres de Chevalerie. Cette grace s'accorde aussi aux Mercadors qui se sont signalés dans leur profession, aux Fulladors ou aux Intercesseurs, & aux Vieillards d'une sagesse éprouvée. Ceux qui l'ont reçue du Souverain sont obligés de porter sans cesse leur cordon ou leur collier au-tour du col, & la mort seroit le châtiment infaillible de ceux qui le quitteroient un instant. L'Auteur en cite deux exemples. Un Negre, à qui l'on avoit dérobé son cordon, fut conduit sur le champ au supplice. Le voleur ayant été arrêté, subit le même sort, avec trois autres personnes qui avoient eu quelque connoissance du crime, sans l'avoir revelé à la Justice. Ainsi, pour une chaine de corail, qui ne valoit pas deux sols, il en coûta la

Ceux qui le quittent ou qui le perdent sont punis de mort.

Deux exemples.

(70) Afrique d'Ogilby, p. 474; & Description de la Guinée par Barbot, p. 367.

vie à cinq perſonnes. Le ſecond exemple eſt encore plus extraordinaire. Tandis que l'Auteur étoit à Bododo, en 1700, Le Capitaine d'un Vaiſſeau Portugais, qui attendoit le payement de quelques dettes, ennuié d'un trop long delai, prit le parti de faire arrêter à bord ſon principal débiteur. C'étoit un riche Marchand Negre, qui fit des effort violens pour s'échapper. Mais le Pilote Portugais l'arrêta par ſon cordon de corail ; & mettant en pieces cette précieuſe parure, il la jetta dans la Mer. Le Negre perdit courage à cette vûe, & conſentit à demeurer ſur le Vaiſſeau. Mais ayant bien-tôt trouvé le Pilote endormi, il le tua d'un coup de fuſil dans la tête ; & ne ſe bornant point à cette vengeance, il perça le cadavre de pluſieurs coups de couteau. Enſuite jettant ſes armes, il déclara qu'il étoit indifférent pour tout ce qui pouvoit lui arriver. Ma mort, dit-il, étoit certaine après avoir perdu mon Corail. Qu'ai-je à craindre de pis ? Le Capitaine Portugais n'oſa le faire punir ; mais il le livra au Gouverneur de la Place, qui l'envoya auſſi-tôt à la Cour, & le Roi donna ordre qu'il fût gardé dans une étroite priſon, pour le faire executer aux yeux des premiers Portugais qui ar-

ROYAUME DE BENIN.

riveroient sur la Côte. L'Auteur vit ce malheureux dans les chaînes ; & l'année même qu'il partit de Benin il y arriva deux Bâtimens Portugais, qui venoient demander justice de meurtre de leur Pilote. Il ignora quelle fut la conclusion de cette avanture ; mais il ne douta point qu'elle n'eût fini par le supplice du Chevalier Negre.

De quoi ces cordons sont composés.

Le Roi se charge lui même de la garde de ces colliers. Celui qui auroit la hardiesse de les contrefaire, ou d'en conserver un sans sa permission, n'éviteroit pas la mort. Quoiqu'ils portent le nom de corail, ils sont composés d'une terre cuite d'un rouge-pâle, ou d'une pierre fort unie, qu'on prendroit pour du marbre à veines rouges (71).

Methode des heritages.

Le droit d'héritage, dans le Royaume de Benin, appartient à l'aîné des fils. Mais s'il est d'une naissance au-dessus du commun, il est obligé d'obtenir le consentement du Roi, en lui presentant un Esclave, & un autre aux trois Ministres. La justice qu'il demande n'est jamais refusée, sans d'importantes raisons. Il est déclaré seul heritier de son pere, avec le droit de faire à ses freres le partage qu'il juge à propos. Mais si sa mere est vivante, il ne peut se dispen-

(71) Nyendal, *ubi sup.* p. 436 & suivantes.

ſer de lui aſſigner un fonds de ſubſiſtance convenable à ſa condition, & de lui laiſſer la jouiſſance de tout ce qu'elle a reçu de ſon pere. Pour les autres veuves, ſur-tout celles qui n'ont point eu d'enfans, il eſt le maître de les prendre s'il les trouve à ſon gré, & d'en uſer comme des ſiennes. S'il ne les juge pas dignes de ſon affection, il les emploie au travail, pour augmenter ſon revenu, mais ſans aucune raiſon conjugale. Le nombre de ces femmes eſt ici fort grand; & la plûpart s'accommodant peu du célibat, n'ont pas d'autre reſſource que la proſtitution.

Si le Mort ne laiſſe point d'enfans, ſon heritage paſſe à ſon frere ou à ſon plus proche parent. Dans le cas où il ne ſe preſenteroit aucun heritier, la ſucceſſion appartiendroit au Roi.

Differentes punitions des crimes.

Le Vol.

Nyendal nous apprend les differentes punitions des crimes. Quoique les Negres de Benin n'ayent pas autant de penchant pour le vol que ceux de pluſieurs autres Pays, un voleur convaincu eſt obligé de reſtituer ce qu'il a pris & de payer une amende. S'il n'a point aſſez de bien pour ſatisfaire à la Loi, il eſt puni corporellement. Le vol commis dans la maiſon des Grands, ou ſur quelque choſe qui leur appartient, eſt

ROYAUME DE BENIN.

puni de mort. Mais on en voit peu d'exemples.

Le meurtre.

Le meurtre est encore plus rare à Benin que le vol. Il est puni de mort. Cependant si le meurtrier étoit d'une haute distinction, tel qu'un des fils du Roi ou quelque Grand du premier Ordre, il seroit banni sur les confins du Royaume & conduit dans son exil par une grosse escorte. Mais comme on ne voit jamais revenir aucun de ces Exilés, & qu'on n'en reçoit même aucune nouvelle, les Negres sont persuadés qu'ils passent bien-tôt dans (72) le pays de l'oubli. S'il arrive à quelqu'un de tuer son ennemi d'un coup de poing, ou d'une maniere qui ne soit pas sanglante, le meurtrier peut s'exempter du supplice à deux conditions; l'une de faire enterrer le mort à ses propres dépens; l'autre, de fournir un Esclave qui soit executé à sa place. Il paye ensuite une somme assez considerable aux trois Ministres; après quoi il est rétabli dans tous les droits de la societé, & les amis du Mort sont obligés de paroître satisfaits.

Tous les autres crimes, à l'exception de l'adultere, s'expient avec de l'argent, & l'amende est proportionnée à

(72) Ils entendent apparemment la Mer, qui est, comme on l'a vû, leur Enfer & leur Paradis.

la nature de l'offense. Si les Criminels sont insolvables, ils sont condamnés à des peines corporelles (73).

ROYAUME DE BENIN.

L'adultere.

Il y a plusieurs punitions pour l'adultere. Parmi le Peuple, un homme qui soupçonne sa femme emploie toutes sortes de moyens pour la surprendre, parce qu'elle ne peut être punie sans conviction. S'il réussit, il acquiert un droit certain sur tous les effets de l'adultere, en Esclaves, en bujis, en yvoire & en marchandises, avec le pouvoir de s'en saisir aussi-tôt & de les employer à son usage. La femme coupable, après avoir essuyé une rude bastonnade, est chassée de la maison & reduite à chercher fortune. Personne n'ayant d'empressement pour l'épouser dans cette situation, elle se retire dans quelque lieu où elle ne soit pas connue, pour trouver un autre mari en qualité de veuve, ou pour y vivre de quelque métier qu'elle n'ait pas besoin d'apprendre.

Les Negres riches tirent à peu près la même vengeance d'une femme adultere; mais ses parens, pour éviter le scandale, s'efforcent d'appaiser le mari offensé avec une somme d'argent, & rétablissent ordinairement la paix entre les deux Parties. La femme rentre alors

(73) Nyendal, *ubi suprà*, p. 448.

ROYAUME DE BENIN.

dans tous les droits de la fidelité & de la vertu, ſans qu'il ſoit permis au mari de lui reprocher ſa faute.

Les Grands & les Gouverneurs ſont beaucoup plus ſeveres dans leurs punitions. S'ils ſurprennent leurs femmes dans une galanterie, ils tuent ſur le champ les deux coupables & jettent leurs corps aux bêtes farouches. Mais cette ſeverité même rend ici l'adultere (74) fort rare. Lorſque l'accuſation n'eſt pas clairement prouvée, l'accuſé doit ſe purger par les methodes établies. Il y en a cinq, dont quatre s'emploient dans les cauſes legeres & de nature civile. La cinquieme eſt pour les crimes capitaux, tels que celui de haute trahiſon, & n'eſt accordée qu'aux perſonnes de diſtinction, par un ordre ſpécial du Roi.

Cinq methodes de purgation pour les accuſés.

Premiere methode.

Dans la premiere, l'Accuſé eſt conduit devant le Prêtre, qui graiſſe une plume de coq & lui en perce la langue. Si la plume penetre aiſément, c'eſt une marque d'innocence, & la bleſſure ſe ferme avec peu de ſecours. Mais ſi la plume s'arrête dans la langue & cauſe de l'embarras au Prêtre, c'eſt un ſi mauvais ſigne, que le crime n'a plus beſoin d'autre preuve.

(74) Nyendal, dans la Deſcription de la Guinée par Boſman; p. 451 & ſuivantes.

Dans la feconde purgation, le Prêtre prend un morceau de terre, qu'il paîtrit en longueur & dans lequel il fait entrer fept ou neuf plumes de coq, que la perfonne foupçonnée doit tirer fucceffivement. Sortent-elles fans peine? c'eft le figne de l'innocence. Mais fi l'on s'apperçoit de quelque difficulté, c'eft une conviction du crime. La troifieme purgation fe fait en crachant le jus de certaines herbes dans les yeux de l'Accufé. S'il n'en reffent aucun mal, il eft renvoyé libre. Si fes yeux deviennent rouges & enflammés, il eft déclaré coupable & condamné à payer une amende. Dans la quatrieme, le Prêtre frappe trois fois l'Accufé fur la langue, avec un anneau de cuivre chauffé au feu. Son innocence dépend d'être brûlé ou de ne l'être pas.

ROYAUME DE BENIN.

Seconde.

Troifieme.

Quatrieme.

L'Auteur ayant été temoin de ces quatre épreuves, tous les accufés furent declarés coupables; & loin d'en être furpris, il l'auroit été, dit-il, qu'un morceau de cuivre rougi au feu n'eût pas fait quelqu'impreffion fur la langue d'un homme. La derniere purgation, dont on ne voit pas un exemple en vingt ans, s'execute avec les formalités fuivantes.

Si le crime eft du premier ordre, & que l'Accufé demande à fe purger par

Cinquieme methode, qui eft fort rare.

ROYAUME DE BENIN.

ferment, on commence par s'adresser au Roi pour obtenir sa permission. Ensuite le prisonnier est conduit sur le bord d'une riviere, à laquelle on attribue l'étrange proprieté de soutenir un innocent qu'on y plonge, quand il n'auroit jamais sçu nager, & de le repousser doucement sur la rive; tandis qu'au contraire elle ouvre son sein pour abîmer le plus habile nageur, s'il est coupable. Aussi-tôt qu'il y est jetté, disent les Negres, l'eau s'agite comme dans le tournant d'un gouffre, & ne redevient tranquille que lorsqu'il est au fond.

Partage des amendes.

Le partage des amendes se fait entre plusieurs personnes. On satisfait d'abord l'offensé; & s'il est question d'un vol, on lui restitue tout ce qui lui avoit été pris. Le Gouverneur a la seconde part, & le reste appartient aux trois grands Ministres. Ainsi le Roi est le seul qui n'en tire aucun avantage, parce que les differends de ses Sujets ne vont jamais jusqu'à lui. Si les trois Ministres paroissent contens, l'affaire est terminée. Mais il arrive souvent qu'ils renvoient leur part au Gouverneur, en lui reprochant d'imposer des amendes trop legeres. Il est obligé alors de leur envoyer le double de la même somme.

Dapper s'est attaché à décrire la cé-

remonie du couronnement des Rois de Benin. Lorſque le Monarque regnant croit approcher de ſa fin, il fait appeller un de ſes trois Miniſtres; & lui ordonnant le ſecret, ſous peine de mort, il lui nomme, entre ſes fils, celui qu'il deſtine à ſa ſucceſſion. Auſſi-tôt que le Roi eſt expiré, ce Miniſtre prend ſous ſa garde le threſor & tous les effets du Roi. Les Princes, qui ſont tous dans l'incertitude avec les mêmes eſperances, viennent lui rendre hommage à genoux & s'efforcent de lui plaire, comme à l'arbitre de leur ſort.

ROYAUME DE BENIN.

Couronnement des Rois.

Comment le Succeſſeur eſt nommé.

A l'approche du temps reglé pour la proclamation, il fait avertir le Grand-Marechal, qui vient recevoir auſſi-tôt ſes ordres. Il lui declare les dernieres volontés du Roi, & le Grand-Marechal ſe les fait repeter cinq ou ſix fois; après quoi il retourne gravement ſur ſes pas, s'enferme dans l'intérieur de ſa maiſon, & ne découvre à perſonne l'auguſte ſecret qu'il vient d'entendre.

Formalités qui précedent la proclamation.

Le Miniſtre fait alors appeller celui d'entre les Princes à qui la Couronne doit appartenir, & lui commande de ſe rendre chez le Grand-Marechal, pour le prier de donner un Maître à l'Etat. Le Prince obéit, ſans repondre un ſeul mot, fait ſa priere au Grand-Marechal,

ROYAUME DE BENIN.

& retourne au Palais pour excuter fidellement toutes ſes inſtructions. Cinq ou ſix jours après, cet Officier y revient lui-même, & concerte avec le Miniſtre-Régent les meſures neceſſaires pour la proclamation ; mais ce n'eſt pas ſans lui avoir fait repeter encore les dernieres volontés du Roi, & ſans lui avoir demandé pluſieurs fois ſi ſa memoire ne le trompe pas, & s'il ne prend pas le nom d'un Prince pour celui d'un autre. Enfin, ils font appeller tous deux le jeune Prince, & lui ordonnant de ſe mettre à genoux, ils lui déclarent, dans cette poſture, les intentions du Roi ſon pere. Il les remercie de la fidelité avec laquelle ils ont rempli leur devoir, il ſe leve, il eſt revêtu ſur le champ des ornemens royaux ; & ces deux Officiers le proclamant Roi de Benin, il reçoit les Grands & le Peuple, qui viennent lui rendre hommage à genoux.

Inſtructions que le nouveau Roi prend dans l'art de gouverner.

Après cette céremonie, le nouveau Roi ſe retire ordinairement dans un Village nommé *Oiſebo*, aſſez près de Benin, pour y tenir ſa Cour juſqu'à ce qu'il ſoit inſtruit des regles du Gouvernement. Barbot ajoute que dans cet intervalle, la Reine-Mere, le Miniſtre dépoſitaire des volontés du feu Roi & le Grand-Marechal, ſont chargés de

l'administration. Lorsque le temps de l'instruction est fini, le Roi quitte Oisebo sous la conduite du Grand-Marechal, & va prendre possession du Palais & de l'autorité royale. Il pense ensuite à se défaire de ses freres, pour assurer la tranquillité de son regne. Cet usage cruel avoit été adouci dans ces derniers temps, & l'on en avoit laissé vivre quelques-uns; mais ils userent si mal de cette faveur, en conspirant avec les amis de quelques Fiadors exilés, que le Roi d'aujourd'hui a pris le parti de faire étouffer (75) ou massacrer tous les siens. Quelques-uns prétendent qu'il les a forcés de se pendre de leurs propres mains, parce qu'il n'est jamais permis de repandre le sang royal. Mais, après leur mort, il n'épargna rien pour donner toute la magnificence possible à leurs funerailles (76).

ROYAUME DE BENIN.

Il fait mourir tous ses freres.

On a deja fait observer, d'après Nyendal, que le Roi de Benin ne se montre au Peuple qu'une fois l'année, à la fête du corail. Cependant Artus assure qu'il fait annuellement deux processions au travers de la Ville. C'est dans ces occasions qu'il fait éclater toute sa

Processions royales.

(75) Barbot dit qu'on les étouffe, après leur avoir lié les mains, en leur bouchant les oreilles, le nez & la bouche.

(76) Afrique d'Ogilby, p. 447, & Barbot, p. 378 & suivantes.

grandeur, en marchant à la tête de ses femmes, dont le nombre monte à plus de six cens. Ce nombre n'a rien de surprenant dans les femmes du Roi, puisque les Grands en ont ici quatre-vingt ou quatre-vingt dix, & les plus pauvres jusqu'à dix ou douze (77).

Suivant Dapper, le Roi de Benin monte à cheval certains jours de l'année, pour se faire voir de son Peuple. Il prend, dans ces occasions, un de ses beaux chevaux, richement équipé. Il est suivi de trois ou quatre cens des principaux Seigneurs de sa Cour, une partie à cheval, l'autre à pied, précedés & suivis de musiciens. A la tête de cette procession royale, une troupe de nains & de muets conduit des leopards & des tigres enchaînés. La fête se termine ordinairement par la mort de dix ou douze Esclaves, achetés par le Peuple & sacrifiés à l'honneur du Roi (78).

Cour du Roi de Benin.

Artus dit que la Cour du Roi de Benin est composée d'un grand nombre de Nobles qui montent à cheval pour se rendre au Palais, & qui s'y tiennent assis, à la maniere des (79) femmes, les deux pieds du même côté. Un Es-

(77) Artus dans la Collection de Bry, Vol. II, Part. VI, p. 121 & suiv.

(78) Ogilby, p. 475, & Barbot, p. 370.

(79) Gynæcius.

ROYAUME DE BENIN.

clave conduit leur monture; & des deux côtés ils en ont un autre, sur lequel ils s'appuyent dans le besoin. Par derriere ils en ont une troupe, dont les uns portent un parasol sur la tête de leur Maître. Les autres jouent de la flute ou du tambour. Outre ces instrumens communs, les Nobles du premier rang en ont de propres à leur ordre. C'est une sorte de filets, qui ressemblent à ceux de nos pêcheurs, & qui contiennent quelque chose, dit l'Auteur, dont le mouvement fait le même bruit que des noix renfermées dans une boete.

Instrumens de musique.

Le Roi entretient un prodigieux nombre d'Esclaves des deux sexes. On ne fait pas un pas dans la Ville sans en rencontrer une foule, dont les uns portent sur leur tête, des fruits & de l'huile de palmier, pour l'usage du Palais; d'autres, de l'eau & du foin pour les écuries royales. Quelquefois le Roi fait l'honneur à ses Nobles de leur envoyer des presens, qui sont portés avec beaucoup de pompe par ses Esclaves. Ces marches sont autant de spectacles reguliers. Elles sont conduites par divers Officiers du Palais, qui portent à la main des bâtons blancs, pour écarter le Peuple & rendre le chemin libre (80).

Esclaves du Roi.

(80) Artus, *ubi sup.*

ROYAUME DE BENIN.

Figure du Roi suivant Barbot.

Du temps de Barbot, le Roi de Benin étoit un jeune Prince d'un air affable. Il avoit encore sa mere, qu'il traitoit avec beaucoup de respect, & qui faisoit sa demeure dans un Palais separé, à quelque distance de la Capitale, avec une Cour digne de son rang. Il la consultoit souvent sur les affaires de l'Etat, mais par l'entremise de ses Ministres; car il ne pouvoit la voir lui-même sans blesser les loix & sans s'exposer à quelque soulevement du Peuple (81).

Audience que Nyendal obtint de ce Prince.

Il y a beaucoup d'apparence que ce fut le même Prince dont Nyendal obtint une audience. Ce Voyageur lui donne quarante ans, & fait le même portrait de sa figure. Après avoir été introduit dans la salle, on l'obligea, suivant l'usage, de s'arrêter à trente pas du thrône. Mais il demanda la permission de s'approcher plus près de Sa Majesté; & cette faveur, quoiqu'extraordinaire, lui fut accordée par le Roi, avec un sourire fort gracieux. Il s'avança jusqu'à huit ou dix pas de sa personne. Il n'y avoit au-tour de lui que les trois grands Ministres, & un Negre le sabre à la main, d'une contenance aussi fiere que les sentinelles militaires. Tout

(81) Barbot, p. 368.

ce qu'on veut dire au Roi doit être expliqué à ces trois Seigneurs, qui ne font qu'aller & venir pour communiquer les discours & les reponses, sans que personne puisse sçavoir si leurs rapports sont justes & fideles.

Disposition des richesses du Roi.

A la gauche du Roi l'Auteur observa, contre une belle tapisserie, sur des piedestaux d'ivoire, plusieurs belles dents d'élephans. Toutes les richesses de ce Prince sont placées de même dans les appartemens du Palais. Nyendal lui presenta une robbe de chambre de soie, qu'il parut recevoir avec beaucoup de satisfaction. Les presens qu'on lui fait sont couverts de nattes & portés par des Esclaves, qui marchent devant & derriere avec un bâton blanc à la main. Ceux qui rencontrent cette procession doivent se retirer promptement, s'ils ne veulent être battus avec beaucoup de vigueur. On se croit obligé à cette précaution, pour éviter le poison (82) & tout ce qui pourroit donner atteinte à la sûreté du Roi.

Ses revenus.

Les revenus de la Couronne sont fort considerables. Chaque Gouverneur de Province est comptable au Roi d'un certain nombre de sacs de bujis, qui montent à de grosses sommes. Les Officiers

(82) Nyendal, *ubi sup.* p. 464 & suiv.

ROYAUME DE BENIN.

subalternes payent leurs taxes en bestiaux, en volaille, en ignames & en étoffes. Ainsi, le Palais étant fourni de toutes les provisions necessaires, il y a peu de depenses à faire pour l'entretien de la vie, & le revenu pecuniaire demeure entier dans les coffres. La Cour n'impose aucun droit sur les marchandises; mais chacun paye au Gouverneur du lieu qu'il habite une somme annuelle pour la liberté du Commerce. Les Gouverneurs en donnent au Roi une partie fixe, & sçavent ainsi à quoi monte leur propre revenu.

Les Européens favorisés dans le Commerce.

Les Européens sont ici traités avec beaucoup de distinction, car les droits du Roi sur chaque Vaisseau, ceux des trois Ministres & des Gouverneurs, avec les gages des Mercadors ou des Fiadors, ne montent point ensemble à plus de six livres sterling. Une si petite somme(83) met un Capitaine étranger dans tous les droits du Commerce.

Puissance militaire de Benin.

Dapper represente le Roi de Benin comme un Prince si puissant, que dans l'espace d'un seul jour il peut rassembler une armée de vingt mille hommes. Avec un peu plus de temps, il en met cent mille en campagne. Aussi sçait-il se faire respecter de ses voisins & de ses propres

(83) Le même, p 460; & Barbot, *ubi sup.*

troupes. Il n'admet au partage du butin que son Géneral, qui porte le titre d'*Ouafferry* ou *Siaffiri*. La discipline est si rigoureuse dans ses armées, que personne n'ose quitter son poste (84), sous peine de mort. Cependant Nyendal assure que l'art de la guerre est ignoré dans la Nation, & que le courage & la conduite lui manquent également, quoiqu'étant environnée de pirates & de voleurs, qui lui causent des allarmes perpetuelles, elle ait souvent l'occasion de s'aguerrir.

Armes de la Nation.

Les armes du Royaume de Benin sont le sabre, le poignard & la zagaie, avec l'arc & les fleches. Chaque soldat est couvert d'un bouclier, mais composé de bambous, & par consequent si foible & si leger (85), qu'il sert plutôt d'ornement que de défense. La plûpart des Nobles portent en campagne une robbe d'écarlatte, comme une marque de leur rang. D'autres neanmoins se couvrent de peaux d'élephant, ou d'autres cuirs à l'épreuve de la fleche, ornés de dents de léopards, & surmontés d'un grand bonnet rouge, d'où pend une longue queue de cheval. Le commun des soldats porte à la ceinture un pagne de soie très fine, qui est comme l'unifor-

(84) Ogilby, p. 474.   (85) Nyendal, p. 457.

ROYAUME DE BENIN.

me de leur profeſſion militaire. Le reſte du corps eſt nud, & n'a pour défenſe que leurs boucliers, quoique leurs fleches & celles de leurs ennemis ſoient empoiſonnées (86).

Le même Ecrivain ajoute diverſes remarques, qui ne ſe trouvent point dans les autres Voyageurs. Mais Nyendal les ayant refutées, comme autant d'erreurs ou de fauſſes imaginations, nous nous garderons bien d'en infecter cet Ouvrage.

CHAPITRE II.

Voyage au Nouveau Kalabar, à Bandi & à Dono, par Jacques Barbot & Jean Grazilhier.

INTRODUCTION.

L'AUTEUR de cette Relation étoit frere de *Jean Barbot*, Voyageur celebre par ſa Deſcription de la Guinée, où nous n'avons pas ceſſé de puiſer juſqu'ici comme dans une excellente ſource. Jacques Barbot, excité par cet exemple domeſtique, entreprit un voyage maritime avec la qualité de Supercargo, ſur l'*Albion*, Frégate de trois cens tonneaux & de quatre pieces de canon (87) Il s'étoit aſſocié avec d'au-

(86) Dapper dit qu'elles ſe font par leurs Prêtres.

(87) L'Auteur l'appelle un Vaiſſeau de *dix pour cent*; c'eſt-à dire, un de ces Marchands particuliers

tres Marchands de Londres pour le fond de la cargaiſon ; & l'objet particulier de ſon voyage étoit le nouveau Kalabar, riviere de la Côte méridionale d'Afrique, que les Portugais nomment *Rio-Real*. *Jean Grazilhier*, qui partageoit avec lui l'office de Supercargo, l'accompagna dans toutes ſes courſes, & recueillit ſes propres obſervations, qui furent enſuite augmentées dans quatre voyages qu'il fit ſucceſſivement aux mêmes lieux. Elles paroîtront ici, après le Journal de Barbot. Les Cartes dont ils ont enrichi leurs Relations furent compoſées par d'habiles Pilotes, dans les pays mêmes dont elles repréſentent la ſituation ; & ſi les Auteurs n'ont pas toujours travaillé ſur le témoignage de leurs propres yeux, ils ont conſulté ſoigneuſement les Negres, dans les occaſions où les autres ſecours leur ont manqué.

INTRODUCTION.

§ I.

Journal de Jacques Barbot.

JACQUES BARBOT. 1699.

Depart de l'Auteur, & cours de ſa navigation.

L'ALBION, où l'Auteur s'embarqua aux Dunes, mit à la voile le 13 de Janvier 1699. Elle paſſa, dans la

qui payoient dix pour cent à la Compagnie Angloiſe pour la liberté du Commerce. *Voyez ci-deſſus, Tome IX.*

JACQUES BARBOT. 1699.

route ordinaire, à la vûe de Porto-Santo, de Madere, des Canaries, du Cap-Verd & du Cap Mesurado. Le 25 de Février elle jetta l'ancre à l'embouchure de Rio Sestos ou Sestro, où elle s'arrêta quelques jours pour prendre de l'eau, du bois & des provisions. Barbot y trouva le Roi *Peter* plein de vie & de santé; mais les dents d'élephans y étoient si cheres qu'il n'en acheta qu'un petit nombre.

Nouvelles qu'il apprend à Frederick-sbourg.

La Frégate quitta Rio Sestos le 20 de Mars, & mouilla le 8 d'Avril au Cap Tres-Puntas, devant le Grand-Fredericksbourg. Barbot y fut reçu fort civilement du Géneral Danois; mais il apprit de lui qu'il y avoit peu de Commerce à se promettre sur la Côte. La guerre étoit allumée entre les Habitans, à l'instigation des Hollandois, qui employoient cette voie pour se rendre insensiblement les maîtres du Pays. Barbot apprit encore que six semaines auparavant, le même Géneral, revenant du Cap Lopez-Consalvo, avoit été attaqué par un pirate, qu'il avoit forcé de prendre le large, & que deux ou trois autres de ces brigands croisoient actuellement entre le Cap Lopez & l'Isle St-Thomas. Le Patron d'une petite Barque Portugaise, qui arriva le 10

d'Avril à Frederickſbourg, confirma cette nouvelle par le recit de ſon voyage, que les mêmes craintes avoient fait durer trois ſemaines depuis St-Thomas. Il ajoûta que trois mois auparavant il avoit vû dans cette Iſle trois grands Vaiſſeaux François, qui venoient de la Côte de Guinée avec leur cargaiſon d'Eſclaves & qui étoient commandés par le Chevalier Damon. Ces trois Bâtimens étoient venus acheter des Eſclaves en Guinée par commiſſion particuliere de la Cour de France, pour indemniſer les Flibuſtiers de l'Iſle St-Domingue des prétentions qu'ils formoient au butin que Mrs de-Pointis & du-Caſſe avoient enlevé à Carthagene. Le deſſein de la France étoit de leur donner des Eſclaves au lieu d'argent, dans l'eſperance de les faire retourner à leur Etabliſſement de St-Domingue, qu'ils avoient abandonné. On étoit convenu avec eux que, rendus dans cette Iſle, ils les prendroient à deux cens cinquante livres par tête, marché dont la France ne tira pas beaucoup d'avantage, parce que les Eſclaves étant alors fort chers, ils lui revenoient à cinquante écus ſur la Côte de Juida. Mais elle obtint ce qu'elle s'étoit propoſé à cette condition; c'eſt-

JACQUES BARBOT. 1699.

Commiſſion de trois Vaiſſeaux François.

JACQUES BARBOT. 1699.

à dire, le retour des Flibustiers à St-Domingue.

Maladies qui se repandent dans l'Albien.

Barbot, sur quelques démêlés avec les Negres de Tres-Puntas, se vit exposé à manquer d'eau fraîche auprès du rivage, par la malignité qu'ils eurent de détourner le canal de la source. Il porta ses plaintes au Géneral Prussien, qui donna ordre que le cours de l'eau fût retabli, & qui prêta même quelques-uns de ses gens pour transporter les tonneaux à bord. Mais ce secours n'empêcha point que l'excès de la chaleur ne causât de fâcheuses maladies dans l'équipage. Plusieurs matelots perirent en peu de jours. Les rafraîchissemens étoient rares & fort chers. On ne put se procurer qu'une chevre, un porc & sept poulets, qui couterent cinq ackis en or; & pour comble de disgrace, une provision de grosses feves, qui devoit servir à la subsistance des Esclaves & qui avoit couté cent livres sterling à Londres, se trouva si corrompue, qu'elle ne put être d'aucune ressource.

Vaisseaux Hollandois qu'elle rencontre à Mina.

On remit tristement à la voile, & le 17 d'Avril on jetta l'ancre devant le Château de Mina. Cette rade avoit alors sept bâtimens Hollandois, dont quatre étoient des Vaisseaux de haut-bord, en-

tre lesquels Barbot vit deux Frégates de trente pieces de canon & de cent trente hommes d'équipage, qui étoient chargées de donner la chasse aux pirates & aux Marchands d'Interlope. Elles avoient pris depuis peu trois Interlopiers de Zélande, dont l'un portoit trente six pieces de canon, & ne s'étoit rendu qu'après une vigoureuse résistance. Une de ces deux Frégates ayant passé deux années entieres sur la Côte, se disposoit à retourner en Hollande, chargée de mille marcs d'or, qui reviennent à trente deux mille livres sterling.

JACQUES BARBOT. 1629.

Cap Corse & Anamabou.

Le 18 on arriva au Cap Corse, où l'on mouilla contre deux Vaisseaux Anglois, sur un fonds de vase & de sable d'environ huit brasses. La Barque Portugaise qu'on avoit rencontrée à Tres-Puntas, ayant eu la liberté d'accompagner le Vaisseau, eut le malheur d'échouer, pour s'être trop approchée du rivage après avoir perdu son cable. Elle mit son esquif en mer, pour en tirer quelques secours; mais il fut renversé presqu'aussi-tôt par un vent impétueux qui fit perir trois hommes. La Frégate Angloise trouva le bled si cher au Cap Corse, qu'elle n'en put obtenir pour sa provision. Ayant levé l'ancre le 21 d'A-

JACQUES BARBOT. 1699.

vril, elle l'alla jetter sous Anamabo, où elle acheta une grosse quantité de bled d'Inde, qui lui couta fort cher; mais dans l'extrémité où la perte de ses feves l'avoit reduite, il falloit du bled à toutes sortes de prix. Elle se dédommagea par la vente de ses perpétuanes & de quantité de poudre, marchandises que les Negres recherchoient avec beaucoup de passion. Ils ne marquerent pas moins d'avidité pour les toiles peintes & les toiles cirées.

Commencemens de Commerce.

On partit d'Anamabo le 11 de Mai; & passant à la vûe des Forts d'Apang & de Winneba, on arriva le 15 dans la rade d'Akra, où l'on employa le temps, jusqu'au 26, au Commerce de l'or, des Esclaves & de l'ivoire. La perte d'une ancre dont le cable se rompit & qu'on fut obligé de laisser entre les rocs, n'empêcha point qu'on n'achetât soixante six Esclaves au long de la Côte d'Or, avec une bonne quantité d'or & d'ivoire. Enfin l'on remit en mer, dans la résolution de porter droit au nouveau Kalabar, où l'on esperoit de trouver des Esclaves en plus grand nombre.

Le 27 de Mai on étoit, suivant le observations, à cinq degrés quatre minutes de latitude du Nord, avec un temps doux & le vent Sud-Ouest quart-

d'Oueſt. Mais vers minuit le temps devint ſi gros, qu'on craignit beaucoup de ſe voir ſeparés de la petite Chaloupe, qui ſuivoit à voiles. Le 29 on eſſuia des agitations violentes, par l'impétuoſité d'un vent de Nord, accompagné d'une groſſe pluie. On ſe crut, par eſtimation, fort près du Cap Formoſa. Le jour ſuivant, on s'avança juſqu'à deux lieues de la terre, ſur un fond de ſable de dix braſſes, avec beaucoup de peine à reſiſter au cours de la marée, qui étoit fort impétueux vers le rivage. On crut avoir fait cent dix lieues depuis Akra, & l'on s'apperçut avec ſurpriſe qu'ayant manqué le Cap Formoſa, on avoit été jetté par la marée quinze lieues plus loin au Nord-Oueſt, dans le Golfe de Benin. Le 31, on jetta l'ancre à une lieue & demie du rivage, vers quatre degrés cinq minutes de latitude du Nord. On trouva pendant le reſte du jour que le cours de la marée étoit fort rapide au Nord. La Côte s'étendoit Nord & Sud, & paroiſſoit plate & couverte de bois. Depuis qu'on étoit parti d'Akra, le temps n'avoit pas ceſſé d'être fort épais, avec des pluies continuelles.

JACQUES BARBOT. 1699.

Navigation penible.

Ceux qui croiroient, dit l'Auteur, que la navigation eſt facile en Guinée, depuis le mois de Mai juſqu'au mois

Remarques ſur la Mer de Guinée.

JACQUES BARBOT. 1699.

d'Août, seroient fort éloignés de la verité. Ils doivent au contraire se fournir dans cette saison, d'une double provision d'ancres, parce que la mer est fort grosse, le vent impétueux au Sud-Sud-Ouest, accompagné de pluies longues & pesantes, qui incommodent beaucoup un Vaisseau, tandis qu'il est à l'ancre, & le fond chargé de rocs dans quantité d'endroits, tels que Sestos, Axim, Tres Puntas & Akra. On s'est imaginé, aussi faussement, que les grandes pluies abbattoient la force des vagues. L'Auteur a verifié, au contraire, que pendant plus de cinq semaines de pluie, la mer avoit été continuellement fort grosse, le temps obscur, & le froid aussi vif, pendant le jour & la nuit, que dans le Canal de la Manche au mois de Septembre.

Depuis le premier de Juin jusqu'au 15, la Frégate continua de tourner, en mouillant chaque jour au long de la Côte, sans cesser d'avoir le vent contraire. Le 16, ayant porté au Sud-Est, sur huit & neuf brasses, on gagna le Cap Formosa, qu'il n'est pas aisé de reconnoître. A deux heures après midi on passa *Rio-Non*, en portant à l'Est; & vers quatre heures *Rio-Oddy*, sur sept brasses. A six heures du soir on

Cap Formosa.

Rio-Non.

Rio Oddy.

mouilla sur six brasses, Nord-Est & Sud-Ouest de *Rio-Tilante* ou *St-Juan*. Le 17 continuant d'avancer vers l'Est au long du rivage, sur six & sept brasses, on eut vers neuf heures Rio St-Nicolas au Nord, à onze heures Rio Sta-Barbara; on passa vers une heure la riviere de St-Barthelemy, & à deux heures & demie celle de Sombreiro. Enfin, vers trois heures, on jetta l'ancre entre l'ancienne & la nouvelle riviere de Kalabar, sur cinq brasses & demie d'un fond de vase, Nord & Sud de la pointe de Foko, par estimation.

JACQUES BARBOT. 1699.

Rio Tilante, ou St-Juan.

St-Barthelemy.

Sombreiro.

Le 18, à la pointe du jour, on envoya la Chaloupe au rivage, pour y prendre langue, & demander des Pilotes qui connussent la riviere de Kalabar. Trois hommes, qui se mirent dans la Chaloupe, avec des essais de plusieurs sortes de marchandises, découvrirent presqu'à perte de vûe un Bâtiment à voiles dans la riviere de *Bandi*. Vers dix heures, le cours de la marée étant à l'Est, on prit le parti de mouiller à quatre lieues du rivage, dans l'opinion que le Commerce ne se pourroit faire qu'avec la Chaloupe & la Barque longue, parce qu'il ne seroit pas possible de trouver un canal favorable pour un Bâtiment qui tiroit quatorze pieds &

Barbot arrive à la Riviere de Kalabar.

JACQUES BARBOT. 1699.

demi d'eau. Le 21, à la pointe du jour, le vent devint si impétueux qu'il brisa le cable du Sud-Est. La marée étoit très forte & le temps d'une fraîcheur extrême. On s'apperçut que le mois de Juin est *un diable* dans cette mer, comme on en avoit été averti à Tres-Puntas par le Patron de la Barque Portugaise. Cependant l'agitation des vagues diminua un peu le jour suivant.

Dangers au mois de Juin.

Informations que l'Auteur reçoit d'un Canot Negre.

Le 23, à une heure, on vit paroître un grand Canot, à neuf rameurs, avec plusieurs autres Negres. Il appartenoit à *Guillaume* Roi de *Bandi*, qui envoyoit à la Frégate deux ou trois Pilotes de sa Nation, munis des certificats de plusieurs Capitaines Anglois, dont ils avoient conduit heureusement les Vaisseaux dans la riviere, quoiqu'ils ne tirassent pas moins de treize brasses d'eau. Les mêmes Negres assurerent que le Bâtiment qu'on avoit apperçu étoit un Vaisseau Anglois, commandé par le Capitaine Edouards, qui avoit fait dans l'espace de trois semaines sa cargaison d'Esclaves, & qui se préparoit à partir pour les Indes Occidentales. Ils ajouterent qu'ils n'avoient pas plutôt découvert la Frégate, que le Roi avoit envoyé des ordres sur la riviere pour acheter des Esclaves, outre cent cin-

quante qui étoient actuellement à Bandi; & le Patron de la Chaloupe vint rendre témoignage que ce Prince lui avoit promis d'en rassembler bien-tôt cinq cens, des plus jeunes & des plus vigoureux. Sur tant d'heureuses apparences on prit la résolution de s'abandonner à la conduite des Pilotes, & d'entrer dans la riviere pour hâter la cargaison.

JACQUES BARBOT. 1699.

Le Vaisseau entre, avec danger, dans la riviere.

Le 24, avec un fort beau temps, on commençoit à retirer la seule ancre qui restoit au Vaisseau, lorsque le cable se rompit, quoique neuf; & la chaîne ayant eu le même sort un peu après midi, on fut forcé de tendre une partie des voiles, pour sauver la vie des hommes & le Vaisseau. On observa de présenter l'avant au Sud-Est, pour diminuer l'action des vagues du côté de la barre. Toute la ressource fut d'avancer ainsi, la sonde à la main. Vers trois heures, étant à la distance d'environ trois lieues des pointes de Foko & de Bandi, on tomba tout d'un coup sur trois brasses & demie, ensuite sur trois brasses, & bien-tôt sur deux & trois quarts, & sur deux & demie. Il n'y eut personne qui ne crût le Vaisseau près de sa ruine. L'arriere toucha trois fois le fond,

JACQUES BARBOT. 1699.

& la troisieme fois avec beaucoup de violence. Mais on prit le parti de déployer toutes les voiles ; & cette résolution sauva la Frégate Angloise, en lui faisant passer tout d'un coup la barre. Pendant les deux heures suivantes, on continua de trouver dans les sondes quelques inégalités qui causerent encore de l'effroi ; mais la mer étant assez tranquille, on ne courut en effet aucun danger. A cinq heures, on se trouva dans l'embouchure même de la riviere, d'où l'on découvrit clairement le Vaisseau du Capitaine Edouards, qui étoit à l'ancre devant la Ville royale. On arriva près de lui avec la même marée ; & la seule ancre dont on pût faire usage n'étant que de trois cens, on mouilla devant Bandi, malgré la difficulté de resister au courant avec un si foible secours. Edouards envoya aussi-tôt sur l'Albion une ancre de six cens, mais seulement pour la nuit, & jusqu'à ce qu'il fût en état d'en prêter une plus grosse. Les Pilotes n'avoient été d'aucun secours dans des embarras si pressans. Ils s'étoient contentés d'assurer que jamais ils n'avoient vû l'eau si basse, quoiqu'ils l'eussent fait passer à plusieurs Vaisseaux dans les basses marées. En effet, le Ca-

Il mouille devant la Ville de Bandi.

pitaine Edourds leur dit lui-même, qu'en mettant les deux Caps Est & Ouest, & portant droit au Nord & au Nord-Est-quart-d'Est, au lieu de porter au Nord-Ouest-quart-de-Nord & au Nord-Nord-Ouest, ils auroient trouvé constamment entre cinq & huit brasses de fond, jusqu'au lieu où il étoit avec sa pinace.

JACQUES BARBOT. 1699.

Difficultés pour le Commerce.

Le 25 au matin, il saluerent le Roi Negre d'une décharge de sept pieces. Les Officiers de la Frégate descendirent le même jour au rivage, pour rendre leurs devoirs à ce Prince, & regler les conditions du Commerce. Mais il leur fit entendre qu'il exigeroit d'eux, pour chaque Esclave, une barre de plus que le Capitaine Edouards n'avoit payé. Il se plaignit de leurs bassins, de leurs chaudrons & de leurs colliers jaunes, qui n'étoient plus des marchandises convenables à ses besoins. Le lendemain ils eurent une autre conference avec lui & ses principaux Officiers. Elle dura long-temps sans aucun fruit, parce que faisant valoir la rareté des Esclaves, ils exigeoient rigoureusement treize barres pour un mâle & dix pour une femme. Le Roi traita les Facteurs à souper. Le 27, il leur fit demander un baril

Conferences infructueuses.

JACQUES BARBOT. 1699.

d'eau-de-vie, de trente cinq gallons, à deux barres pour chaque gallon. La conference recommença le soir avec aussi peu de succès que les deux premieres. Le 28, les Anglois firent remonter la riviere à leur Chaloupe jusqu'à la Ville de *Doni*, qui est éloignée de Bandi d'environ vingt cinq milles. Les provisions commençoient à manquer sur le Vaisseau.

Discours du frere du Roi.

Le 30, ils eurent une nouvelle conference avec les Officiers du Roi, sans en retirer plus d'avantage pour la conclusion du Traité. Pepperell, frere du Roi, leur dit civilement » qu'il étoit » mortifié de leur voir fermer l'oreille » à ses propositions; qu'ils ne pou- » voient lui en faire un reproche, par- » ce qu'il estimoit beaucoup les Blancs, » & qu'il leur avoit l'obligation de s'ê- » tre enrichi par le Commerce; mais » qu'il étoit forcé d'insister sur le prix » des Esclaves, depuis que la vûe de » tant de grands Vaisseaux qui arri- » voient sur la Côte, l'avoit fait hausser » dans tous les marchés interieurs du » Pays: que pour le moderer néan- » moins, il se contenteroit de treize » barres pour les hommes, de neuf bar- » res & deux anneaux de cuivre, pour

» les femmes, & d'un prix proportion- » né pour les garçons & les filles. « On se sépara sans avoir rien conclu.

JACQUES BARBOT. 1699.

On s'accorde.

Cependant, dès le lendemain, le Roi fit rappeller les Facteurs, & l'on s'accorda presqu'aux mêmes termes que Pepperell avoit proposés; c'est-à-dire, à treize barres pour les hommes, & neuf pour les femmes. Le Roi promit de se rendre le lendemain à bord, pour confirmer les articles & pour recevoir ses droits. Le même jour, les Matelots Anglois prirent un Requin monstrueux, dont les Nègres de Bandi firent un grand festin. La Chaloupe arriva le soir de Doni. Elle apportoit un Esclave, qui n'avoit couté que dix barres & un pot d'étain; avec une vache, qu'on avoit achetée pour cent cinquante anneaux de cuivre.

Visite que le Roi rend à bord.

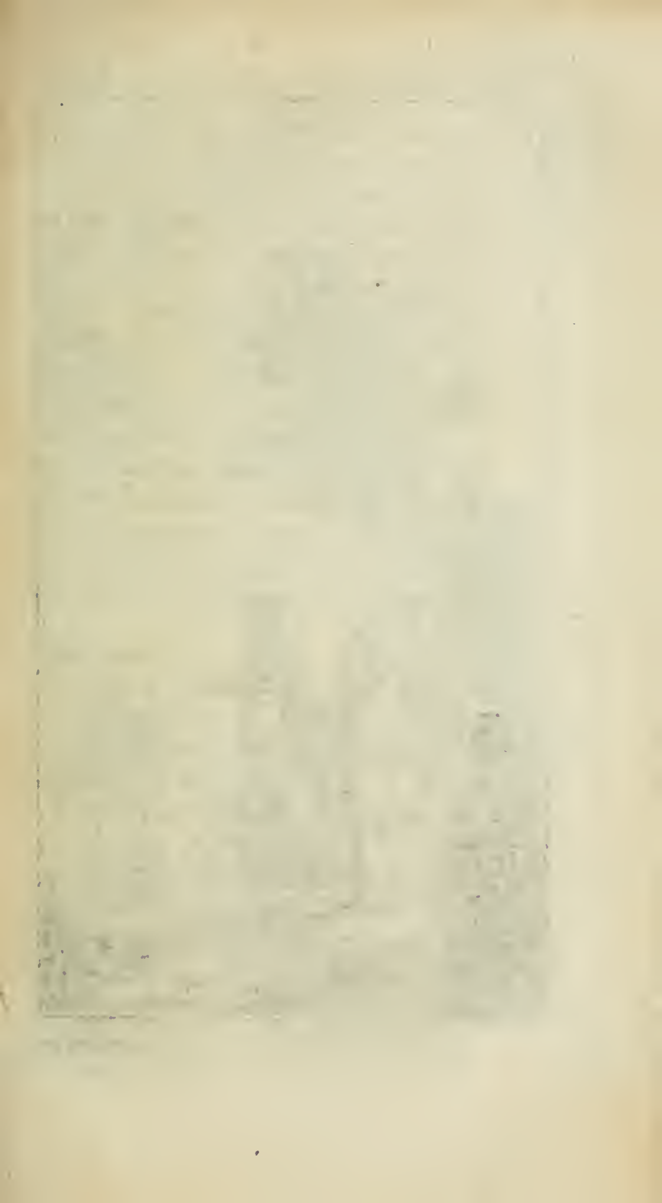
Après une grosse pluie, qui dura la moitié du jour, le Roi tint sa promesse, & se rendit sur le Vaisseau dans la Chaloupe des Anglois, escorté de ses Cabaschirs & de ses Officiers dans trois grands Canots. En montant à bord il fut salué de sept coups de canon. Son habillement étoit un juste-au-corps d'écarlate à l'ancienne mode, enrichi d'un galon d'or & d'argent fort terni. Il avoit la tête couverte d'un fort beau chapeau,

JACQUES BARBOT. 1699.

mais les pieds nuds. Son cortege lui rendoit des respects extraordinaires ; & ce sentiment est si géneral dans la Nation, que depuis l'arrivée de la Frégate aucun Habitant n'avoit osé commerce avec les Anglois jusqu'à la conclusion du Traité. Barbot & les Facteurs eurent un long entretien avec ce Prince & son frere, touchant le prix de chaque marchandise & les Droits royaux. Pepperell leur parut fort rusé, mais grand parleur. Le pounch & l'eau-de-vie furent distribués avec tant de profusion, que l'Assemblée, composée de quinze Negres, commençoit à se rendre importune aux Anglois. Enfin, les articles furent reglés solidement, & le Roi donna ordre que la permission du Commerce fût proclamée dans sa Capitale. Cette proclamation se fait au son de quelques trompettes d'ivoire, semblables à celles de la Côte d'Or. Le Crieur a seize anneaux de cuivre pour salaire.

La permission du Commerce est proclamée.

Les Negres de cette Côte sont assez capables de trouver des raisons ou des excuses. pour rompre un Traité, qui ne peut être que verbal, parce qu'ils n'ont point l'art de l'écriture. Ils se croient en droit d'interpréter à leur gré les expressions qu'ils ont employées.





1. Femmes de qualité 2 Femmes du commun 3 Esclaves

T. IV. N°. XXIV.

JACQUES BARBOT. 1699. Presens des Facteurs.

Barbot fit les presens. Le Roi reçut un fusil, un chapeau, & neuf paquets de colliers, au lieu de juste-au-corps qu'il avoit jusqu'alors exigé. Le Capitaine *Forty*, Géneral des Armes, le Capitaine Pepperell, le Capitaine *Boileau*, l'Alderman *Bougsby*, Milord *Wittiby*, le Duc de Monmouth, l'Ivrogne *Harry*, (88) & quelques autres Seigneurs Negres, reçurent deux fusils, huit chapeaux & neuf pagnes d'étoffe de Guinée. Ce fut avec ce Conseil que les Facteurs Anglois reduisirent la valeur des marchandises & des provisions en barres, qui étoient comme le coin fixe, ou la monnoie de convention.

Tarif des marchandises.

Marchandises.	*Barres.*
Un paquet de colliers	1
Quarante anneaux	1
Quatre bagues de cuivre	1
Une piece d'étoffe de Guinée	1
Une piece de Hambourg	1
Une piece de Nicanis	1

La poudre à tirer, l'eau-de-vie, les chaudrons & les bassins, les pots, &c. avoient leur tarif proportionné.

(88) On a deja vû plusieurs exemples de ces noms empruntés des Européens, dont les Negres se font beaucoup d'honneur.

JACQUES BARBOT. 1699.

Provisions.	*Barres.*
Soixante ignames du Roi..........	1
Cent soixante ignames communes..	1
Une jatte de beurre.................	2 anneaux.
Une chevre..............................	1 barre.
Une vache, suivant sa grandeur..............................	8 *ou* 10.
Un porc..................................	2
Un veau.................................	8
Une jatte d huile de palmier....	1 un quart.

Les droits du Roi furent payés en marchandises, sur le pied de deux anneaux pour chaque Esclave. Mais ce Prince & les principaux Marchands demanderent qu'on leur avançât une partie du payement reglé pour la cargaison, qui devoit monter à cinq cens Esclaves de l'un & de l'autre sexe. Ils avoient besoin de cette avance pour acheter une partie de ce qu'ils s'engageoient à fournir, d'autant plus que les Marchés interieurs sont éloignés, & qu'ils avoient besoin de neuf ou dix jours pour remonter la riviere & la descendre dans leurs grands Canots. Aussi Barbot ne fit-il pas difficulté de prêter au Roi la valeur de cent cinquante barres en diverses marchandises. Les prêts

eu les avances, qu'il fit aux Seigneurs, monterent à plus de trois cens barres.

JACQUES BARBOT. 1699.

Après ces arrangemens, les Anglois se crurent obligés de rendre au Roi le festin qu'il leur avoit donné dès le premier jour. Ce Prince choisit le souper. Il fut servi avec autant de propreté que d'abondance : mais la conduite du Monarque & des Sujets fit un spectacle également comique & revoltant. A peine un plat paroissoit sur la table, qu'il étoit vuidé par un grand nombre de mains, qui se disputoient les morceaux. Chacun pensoit à remplir tout à la fois son ventre & ses poches, sur-tout lorsqu'on apporta les jambons & les langues. Le tumulte étoit affreux, sans aucune ombre d'ordre ni de decence. Lorsqu'ils se furent tous remplis, jusqu'à ne pouvoir plus marcher sans peine, ils rentrerent dans leurs Canots pour retourner à la Ville, & la Frégate les salua de sept coups de canon.

Festin que les Anglois donnent au Roi.

Le Roi revint à bord le jour suivant, sous prétexte de voir des essais de marchandises, mais en effet pour se rassasier encore une fois à la table des Anglois. Le 5, il leur envoya trente Esclaves des deux sexes, dont ils ne prirent que dix-neuf & lui renvoyerent le reste. Le 6, il en amena lui-même quatre

Traite des Esclaves.

JACQES BARBOT. 1699.

autres, qui furent acceptés. C'étoit vingt trois, pour lesquels on lui paya deux cens quarante sept barres, parce que dans ce nombre il se trouvoit trois femmes grosses.

Le Commerce fut poussé avec autant de bonne foi que de chaleur jusqu'au 29 d'Août, non seulement à Bandi, mais dans plusieurs autres endroits de la riviere jusqu'à Doni, par le moyen des Chaloupes armées. Dans cet intervalle, on rassembla six cens quarante huit Esclaves des deux sexes & de toutes sortes d'âges, en y comprenant les soixante cinq qu'on avoit achetés sur la Côte d'Or. On se fournit aussi d'un grand nombre de provisions, telles que des ignames, des chevres, des porcs, de la volaille, de l'eau & du bois, avec quelques bœufs & quelques veaux. A l'égard du poisson, il s'en trouva peu dans la riviere; & les Anglois y perdirent beaucoup, parce qu'ayant épuisé toute leur chair salée & leur biscuit, il se virent dans la nécessité de nourrir l'équipage, qui étoit affoibli par les maladies, & même par la mort de plusieurs matelots, avec de la viande fraîche de terre, & d'autres provisions nouvelles, qu'ils n'achetoient point à bon marché.

Cherté des vivres & maladies des Anglois.

§ II.

GRAZILHIER. *1699.*

§ II.

Journal de Jean Grazilhier, depuis Bandi jusqu'au Nouveau-Kalabar & à Doni.

L'Auteur se rend à la Ville du nouveau Kalabar.

LE 22 de Juillet 1699, Grazilhier, second Supercargo de l'Albion, (89) partit de la Pointe de Bandi dans une Chaloupe, avec une petite cargaison, pour se rendre au nouveau Kalabar, dans la riviere du même nom, que les Portugais appellent Rio-Real. Le soir du même jour il mouilla près d'un Village nommé *Bandi*, situé dans la partie Nord-Nord-Ouest de l'Isle des Interlopiers, où les Portugais font habituellement la traite des Esclaves. Le 23 il remit à la voile avec la Marie; & vers minuit il jetta l'ancre dans la riviere du nouveau Kalabar, & salua le Roi de trois coups de canon. Il fallut commencer par des présens, suivant l'usage, qui s'est changé comme en loi dans cette riviere. Grazilhier donna au Roi un barril d'eau de-vie, un barril de poudre, & un chapeau. Les quatre principaux Negres, qui portoient comme à Bandi des noms éclatans de l'Eu-

Presens qu'il fait au Roi & aux Grands.

(89) On ne doit point avoir oublié que Grazilhier étoit associé à Barbot dans le même Emploi, & que sa Relation fait partie du même Voyage.

GRAZILHIER. 1699.

rope, reçurent, l'un un chapeau, les autres une piece d'étoffe, un juste-au-corps & un fusil. La permission du commerce fut aussi-tôt proclamée à douze barres par tête pour les hommes, neuf pour les femmes, & six pour les garçons ou les filles.

Dès le jour suivant Grazilhier acheta quinze jeunes Esclaves; & lorsqu'il vit le zele des Habitans échauffé jusqu'à faire partir quarante grands Canots pour aller presser le commerce dans l'intérieur des Terres, il renvoya son Bâtiment à Bandi, avec les Esclaves qu'il s'étoit deja procurés, & l'ordre de lui apporter de nouvelles marchandises pour le retour des Canots. Dès le 27, à neuf heures du soir, les Canots arriverent chargés d'un grand nombre d'Esclaves. Grazilhier, surpris de cette diligence, en apprit bien-tôt la raison. Les marchés intérieurs sont moins éloignés du nouveau Kalabar que de Bandi; d'où il conclut que cette Riviere est plus avantageuse que l'autre pour le commerce. La Chaloupe qu'il avoit renvoyée à Bandi étant revenue le 29, il prit le parti de conduire lui-même au Vaisseau quarante quatre Esclaves qu'il venoit d'acheter. Il partit à l'entrée de la nuit, pendant une fort grosse pluie.

Avantages du commerce de Kalabar.

Voyages à Bandi, & retours successifs.

Le lendemain il mouilla ſous la pointe de Foko, cinq lieues au Sud du Kalabar; & le 31 à dix heures du matin, il arriva heureuſement à bord. Pour éviter les bancs qui ſont au Nord de la pointe de Foko, il avoit porté à l'Eſt l'eſpace d'une demi-lieue; enſuite au Nord-Oueſt juſqu'à l'Iſle des Interlopiers, en côtoyant l'écume des vagues au-deſſous du vent, ſur trois braſſes, & deux & demie dans la baſſe marée, avec beaucoup de précautions pour ſe garantir d'un banc qui s'étend plus d'un lieue vers la mer. De-là juſqu'à la pointe de Bandi, & de cette pointe juſqu'à la Ville, il avoit trouvé conſtamment dix braſſes.

GRAZILHIER. 1699.

La nuit ſuivante il remonta dans ſa Chaloupe, pour retourner à Kalabar avec une nouvelle cargaiſon. Barbot s'étant déterminé à l'accompagner, ils y arriverent enſemble la nuit du premier d'Août. Quarante deux Eſclaves, qu'ils trouverent prêts le lendemain, mirent Grazilhier en état de partir auſſi-tôt pour Bandi avec ce ſupplément. Barbot, demeurant à Kalabar pendant ſon abſence, logea ſes marchandiſes dans le Palais ou les Cabanes du Roi, qui ſe nommoit Robert. Grazilhier revint deux jours après, accompagné d'un

GRAZILHIER. 1699.

Vaisseau Portugais; & trouvant trente Esclaves deja prêts, il remit à la voile immédiatement pour Bandi.

Ce que Grazilhier découvrit dans cette route.

La traite fut soutenue avec le même bonheur, & les voyages continués d'un lieu à l'autre, jusqu'à ce que le nombre des Esclaves fût rempli. Dans ces frequens passages, lorsque le vent étoit contraire ou trop impetueux, Grazilhier traversoit le Canal, au long de la petite Isle qui est à l'Ouest de la Rade. On y découvre quelques hutes de Pêcheurs, qui lui apportoient quelquefois du poisson à bord. Au Nord du Canal, on apperçoit un édifice de charpente, qui paroît aussi loin de la rive, qu'elle l'est du lieu d'où l'on commence à voir ce Bâtiment. L'Isle que l'on côtoye a plus de hauteur que toutes les terres voisines. A mesure qu'on avance, on trouve que l'édifice de bois a l'apparence d'une grange, & qu'il est environné de plusieurs Villages, qui n'en sont point éloignés. La curiosité y ayant un jour conduit Barbot, il y remarqua vingt cinq ou trente têtes d'élephans, sechées & rangées au long des solives. Ce sont les Idoles du Pays; & les Habitans s'y rendent en foule, comme au centre de leur Religion.

Voyages de

Grazilhier fit ensuite quelques voya-

ges à Doni dans la Barque longue, accompagné ordinairement de Barbot. Le 8 du mois d'Août, s'y étant rendu seul, il y arriva dans le cours de la nuit, & logea ses marchandises dans le Palais du Roi, qui étoit âgé d'environ quarante cinq ans. On lui fournit le lendemain trois Esclaves, trois vaches & une chevre, qui ne lui coûterent ensemble que cinquante sept barres. Le temps devint si mauvais à son retour, qu'il ne put arriver à Bandi que le 10 au matin, dans le même instant que Barbot arrivoit de Kalabar avec trente sept Esclaves.

GRAZILHIER. 1699.

l'Auteur à Doni.

Après ce voyage dans l'Albion, Grazilhier en fit successivement trois autres à Kalabar, avec la qualité de Commandant ou de Capitaine, pour divers Marchands d'Angleterre ou de la Hollande (90). En 1705, se trouvant à Southampton avec Jean Barbot, il lui dit que les Hollandois ne faisoient pas difficulté d'envoyer des Bâtimens de trois ou quatre cens tonneaux pour la traite des Esclaves; & que par la connoissance qu'il avoit acquise de la riviere, il se faisoit fort d'y faire entrer

Autres voyages de l'Europe à la Riviere de Kalabar.

(90) C'est à dire, qu'après avoir été au service de l'Angleterre, il alla s'établir en Hollande. Il étoit Protestant refugié, comme les deux Barbot; mais sa Relation ne le fait pas mieux connoître.

GRAZILHIER, 1699.

un Vaiſſeau de ſix cens tonneaux, par un nouveau paſſage qu'il avoit découvert, où, dans la baſſe marée même, la barre n'avoit jamais moins de quatre ou cinq braſſes.

Dans un voyage qu'il fit en 1700, étant parti des Dunes au mois d'Octobre, il n'employa que deux mois pour ſe rendre à l'embouchure de la riviere. Son Bâtiment étoit une petite Fregate Angloiſe, ſur laquelle il embarqua deux cens Eſclaves. Mais ils lui revenoient par tête à vingt quatre ou vingt ſix barres, parce qu'il étoit arrivé tant de Vaiſſeaux ſur la Côte, qu'elle étoit comme inondée de Marchands. Il fit voile enſuite à la Barbade, où il ſe défit heureuſement de ſa cargaiſon au mois d'Avril ſuivant. En 1703 & 1704, le prix des Eſclaves à Kalabar n'étoit, par tête, que de douze barres pour les hommes, & de neuf pour les femmes.

Qualités des Eſclaves du Pays.

Les Eſclaves mâles de cette Contrée ſont géneralement de haute taille, mais foibles, parce qu'ils ne ſont nourris que d'ignames & d'autres miſerables alimens. On en tranſporte tous les ans un fort grand nombre, & la multitude des Marchands fait ſans ceſſe varier le prix. Dans certaines années il monte au double des années communes. Grazilhier

juge qu'il ſort auſſi, tous les ans, de la riviere de Kalabar, trente ou quarante tonneaux de bel ivoire, ſur-tout pour le compte des Hollandois.

GRAZILHIER. 1656.

Marchandiſes propres aux échanges.

Les marchandiſes qu'on recherchoit en 1724, au nouveau Kalabar, pour l'échange ou le prix des Eſclaves, étoient les barres de fer & de cuivre, les rangos, les colliers de verre, couleur de groſeille, grands & petits, les Nikami des Indes, les ſonnettes de cuivre, les chaudrons de trois livres, les étoffes de Guinée, les cornes de bœuf en forme de taſſes, les pots d'étain, grands & petits, les toiles bleues, les perles bleues, les liqueurs fortes, & les perpétuanes bleues.

Difficultés de la Barre.

Grazilhier obſerve qu'au mois de Juillet, d'Août & de Septembre, les vagues s'élevent de quinze & vingt pieds aux environs de la riviere de Kalabar, & ſur-tout près des bancs de la Barre. C'eſt un avis ſuffiſant, dit il, pour obliger les Vaiſſeaux à de juſtes précautions. Mais pendant les ſix mois ſuivans, lorſque la barre eſt couverte de ſept, huit & neuf pieds d'eau, la défiance doit augmenter d'autant plus, que le peril eſt moins ſenſible. Aux mois d'Août & de Septembre il eſt plus aiſé de faire promptement une cargaiſon

Proviſions d'Ignames pour les Eſclaves.

GRAZILHIER. 1699.

d'Esclaves, que de rassembler la quantité d'ignames & d'autres provisions necessaires pour les nourrir. Mais au mois de Janvier, de Fevrier, &c. où les ignames sont communes & à bon marché, le premier soin d'un Marchand doit être de faire ses provisions, & d'acheter ensuite des Esclaves. Un Vaisseau dont la cargaison est de cinq cens Esclaves, doit se pourvoir de cent mille ignames; & ce n'est point un embarras médiocre pour l'Equipage, parce que cette racine (91) occupe beaucoup d'espace. Cependant on ne peut se dispenser d'en prendre une si grosse quantité. Le temperament des Esclaves demande necessairement cette nourriture; leur estomach ne s'accommode point du bled d'Inde, des feves & du maniok. Ils commencent à languir & deviennent malades lorsque les ignames leur manquent, comme il arriva au premier voyage de Barbot & de Grazilhier, qui s'en trouverent dépourvûs en arrivant à l'Isle St-Thomas, c'est-à-dire, quinze jours après avoir quitté la Pointe de Bandi.

L'Auteur ajoute que les Esclaves de

(91) Pour en juger mieux, voyez ci dessus la description de l'Igname, dans l'Histoire naturelle de la Côte d'Or.

Kalabar ſont une étrange ſorte de créature; foibles & pareſſeux, mais cruels & ſanguinaires, ſe querellant entr'eux & ſe battant ſans ceſſe, ſe pinçant, ſe mordant & s'entretuant quelquefois ſans pitié. Ceux qui ſe chargent de les tranſporter aux Indes Occidentales, doivent demander au Ciel un prompt paſſage, s'il veulent les conduire au terme. La meilleure route eſt d'aller directement de la riviere de Kalabar au Cap Lopez, ſans toucher à l'Iſle de St-Thomas, ni à celle du Prince. Tous les Vaiſſeaux qui avoient chargé dans le même temps que l'Albion, & qui prirent la route de St-Thomas, perdirent, les uns la moitié, d'autres les deux tiers de leur cargaiſon avant que d'arriver à la Barbade; ceux qui eurent moins à ſouffrir dans la navigation, ne virent pas moins perir, après leur arrivée, la plus grande partie de leurs Eſclaves; autant par la mauvaiſe qualité, ou par le défaut des alimens, que par la mauvaiſe conduite des Officiers qu'ils avoient employés à bord.

GRAZILHIER. 1699.

Embarras à les tranſporter.

Pendant que Barbot & Grazilhier étoient dans la riviere de Bandi, leur Pilote, ſecondé par le Capitaine Edouards, par le Capitaine d'un Vaiſſeau Portugais qui étoit près d'eux à

Carte des Rivieres de Bandi & de Kalabar.

GRAZILHIER. 1699.

l'ancre, & par quelques Pilotes Negres d'une grande expérience, employa plusieurs jours à ſonder le canal & les differentes profondeurs de la barre & des bancs qui ſont entre les pointes de Bandi & de Foko. Après y avoir apporté toute l'exactitude néceſſaire, il dreſſa une Carte des Rivieres de Bandi & du nouveau Kalabar.

Uſages mutuels des Européens & des Negres.

C'eſt l'uſage du Roi de Bandi, à l'arrivée d'un Vaiſſeau Marchand, de traiter tous les Officiers dès le premier jour. Comme c'eſt celui des Facteurs de lui rendre cette civilité quelques jours avant leur départ, Barbot & Grazilhier s'acquitterent de ce devoir le 12 d'Août. Leur feſtin fut composé d'une chevre, d'un porc & d'un barril de pounch. Tous les Marchands Negres qui doivent quelque choſe aux Européens, ou qui n'ont point encore fourni le nombre d'Eſclaves & d'ignames dont on eſt convenu, regardent cette fête comme le ſignal du payement. S'ils affectent de fermer les yeux, le Roi les force de ſatisfaire à leurs obligations. C'eſt auſſi le temps où ceux qui ont reçû quelque préſent des Facteurs les prient d'accepter à leur tour un jeune Eſclave de l'un ou de l'autre ſexe. Il ſe fait, à cette occaſion, un autre feſtin à bord.

Barbot & Grazilhier choiſirent le 15 d'Août pour donner cette fête aux Negres. Le Capitaine Portugais & les principales Dames de la Ville y furent invités. Le Roi leur prêta ſa muſique ; & la danſe, qui dura fort long-temps, ne fut point un ſpectacle ſans agrément.

GRAZILHIER. 1699.

Le 22 d'Août, après avoir arboré leur pavillon, ils tirerent quelques pieces d'artillerie, pour avertir les Negres que le jour du départ approchoit, & que le reſte des Eſclaves & des ignames étoit attendu à bord.

On vit arriver, le 26, un Vaiſſeau Hollandois nommé la Zelande, de ſeize pieces de canon & de quarante hommes d'équipage. Il venoit de l'Iſle du Prince, après avoir fait le commerce, au mois de Mars précedent, ſur la Côte d'Or & ſur celle d'Ivoire, & mis enſuite ſes effets en dépôt dans l'Iſle St-Thomas. Le Capitaine ſe propoſoit de prendre des dents d'Elephans au nouveau Kalabar, & de s'avancer de-là, pour le même commerce, à Rio-Gabou, à Congo, & juſqu'au Royaume d'Angola. Barbot & Grazilhier obtinrent de lui une ancre d'onze cens livres, en échange pour leur Chaloupe, avec ſes mâts, ſes voiles & ſes agrêts : extorſion criante, dit l'Auteur, car ils auroient trouvé

Extorſions criantes dont l'Auteur ſe plaint.

GRAZILHIER. 1699.

dans l'Isle St-Thomas quatre cens pieces de huit pour leur Chaloupe ; mais n'ayant qu'une seule ancre dans une Fregate aussi riche que l'Albion, la necessité leur fit une loi de ce marché.

Le 28 d'Août, à six heures du matin, ils partirent de Bandi au reflux de la marée, en suivant la rive de fort près, pour éviter les bancs qui sont situés à l'Est de la pointe, & qui sont mêlés de quelques rochers. A dix heures, ils mouillerent sur neuf brasses, contre la pointe de Bandi, qui regarde le Nord-Est, à une demi-lieue de la terre & deux milles Anglois des écueils, au travers desquels il y a divers passages. Celui du Sud-Ouest n'a pas moins de quinze pieds d'eau dans les basses marées. Mais il est si étroit, que sans un vent de terre, qui est extrêmement rare dans cette saison, il n'y a point de sureté à le traverser ; & l'on prit la resolution d'essayer le lendemain celui du Sud-Est, qui est plus sûr avec les vents Sud-Ouest, parce ce qu'il est plus large.

Passages ou canaux pour sortir de la Riviere.

Observations nautiques.

L'Auteur observe qu'il y a deux barres ou deux bancs à passer. La premiere est située entre deux basses, où la mer se brise avec beaucoup d'écume. Lorsqu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord-Est, & celle de Foka à l'Ouest Nord-

Ouest, on peut suivre sans danger le côté Sud-Ouest des bancs, & le côtoyer de fort près si l'on veut être sûr d'avoir toujours quatre brasses, quatre brasses & demie, & cinq brasses d'eau. Aussitôt qu'on aura mis la Pointe de Bandi au plein Nord, on trouvera, pendant l'espace d'un mille, depuis trois brasses jusqu'à trois & trois quarts. Ensuite, lorsque la même Pointe sera un peu au Nord-Ouest, on sera délivré de tous les dangers, & l'on pourra sans crainte porter quelque temps au Sud-Est, avec certitude de trouver toujours un meilleur fond, entre quatre, cinq, six & sept brasses. Il est aisé, par cette route, de conduire un bâtiment hors de la riviere. Mais pour y entrer, en venant de la Pointe de Foko, sur cinq brasses & quatre brasses & demie; si l'on tombe au temps du reflux, & que le Vaisseau tire plus de dix pieds d'eau, il ne faut pas manquer de jetter l'ancre aussi-tôt qu'on a mis la Pointe de Bandi au Nord & celle de Foko à l'Ouest-Nord-Ouest. Ensuite remettant à la voile au commencement de la marée, & portant au Nord-Nord-Ouest, on est sûr d'être poussé directement entre les deux bancs, & l'on continue d'avancer sans peril en côtoyant celui qui est situé à l'Ouest. Le fond qu'on y trouve est uni, plat, & d'un

GRAZILHIER. 1699.

GRAZILHIER. 1699.

ſable dur. Les Habitans aſſurerent l'Auteur qu'ils n'avoient jamais vû dans la riviere un Bâtiment de la grandeur de ſa Fregate, & qui tirât, comme elle, quinze pieds d'eau. Auſſi regarde-t-il comme un miracle d'y être entré avec tant de bonheur, au milieu des dangers où l'on s'étoit jetté ſans précaution.

§ III.

Deſcription de la Côte depuis Rio-Formoſa juſqu'au Cap Formoſe.

Pirates d'Uſa.

A l'embouchure de la Riviere Formoſa, ou de Benin, ſont ſitués les Negres d'Uſa, que leurs brigandages ont fait nommer Pirates d'Uſa. Ils ſont fort pauvres, & ne vivent que de pillage. Leur unique occupation eſt d'enlever de tous les côtés, ſur les bords de la riviere, les hommes, les beſtiaux & les marchandiſes, qu'ils vendent pour des alimens, dont ils ſont entierement dépourvûs (92).

Rio-Forcado.

Dix huit lieues au Sud-Sud-Eſt de Rio-Formoſa, on trouve Rio-Forcado, riviere dont la ſource eſt fort éloignée dans les terres, vers le Nord-Nord-Eſt, & qui n'arrive à la mer que par une infinité de détours. Dans toutes ſes parties connues, elle n'a pas moins de deux

(92) Nyendal, dans la Deſcription de la Guinée par Boſman, page 428.

milles d'Angleterre, sur-tout vers la mer; mais avec si peu de profondeur, qu'elle n'est pas navigable pour un Bâtiment qui tire plus de sept ou huit pieds d'eau. Ses bords sont ornés de belles rangées d'arbres, qui rendent la perspective charmante. Près de son embouchure, sur une petite riviere qui s'y décharge, on rencontre le Village de Poloma (93), dont les Habitans n'ont pas d'autre exercice que la pêche (94).

ROYAUME D'OVERRY.

Largeur & marques de cette Riviere.

Rio-Forcado est si large, suivant le recit d'Artus, qu'il est facile de le reconnoître, sur-tout à la petite Isle (95) qui se trouve placée à son embouchure. Le même Auteur ajoute que les Portugais frequentent beaucoup cette riviere, & qu'ils y achetent un grand nombre d'Esclaves, pour les transporter à St-Thomas & dans leurs colonies du Bresil. Elle n'a d'ailleurs rien de plus remarquable qu'une sorte de pierres, vertes, bleues ou noires (96), qui sont fort estimées des Negres, & dont ils se font des colliers. Elles sont recherchées

(93) C'est apparemment celui que les Pilotes Anglois appellent *Dolmas*, & devant lequel ils placent une grande Isle du même nom.

(94) Description de la Guinée par Barbot, p. 376.

(95) Cette Isle est nommée *Forcades* par les Pilotes Anglois.

(96) C'est la pierre d'aygris, qui est une sorte de corail bleu.

ROYAUME D'OVERRY.

jusques sur la Côte d'Or. Les Habitans de Rio-Forcado sont tout-à-fait nuds, & ne commencent à se couvrir le milieu de corps d'un morceau d'étoffe, que lorsqu'ils sont transportés pour l'esclavage. Il y a quelques Portugais établis au long de la riviere pour l'exercice du commerce (97).

Situation du Royaume d'Overry sur ses bords.

Capitale du Pays & ses Edifices.

Le Royaume d'Overry, ou d'Oveiro, est situé sur les bords de Rio-Forcado. Sa Capitale, qui communique son nom à tout le Pays, est sur la même riviere, à trente lieues de l'embouchure. On lui donne deux milles de tour. Du côté de la terre elle est environnée de petits bois. Ses édifices sont plus agréables & de meilleur goût que dans la plûpart des autres Pays Negres, surtout ceux des Habitans de quelque distinction. Quoique les murs ne soient composés que de terre, ils sont peints de rouge ou de gris, & la structure des toîts, qui sont de feuilles de palmier, n'est pas non plus sans agrément. Le Palais du Roi, sans être aussi vaste que celui d'*Oedo*, ou de Benin, lui ressemble beaucoup par la forme, par les materiaux & par la disposition des cours & des bâtimens.

Malignité de l'air.

Les vapeurs qui s'exhalent sans cesse

(97) Artus, *ubi sup.* p. 119.

de la riviere rendent l'air si mal sain, qu'il cause des maladies mortelles aux Européens, sur-tout lorsqu'ils oublient les loix de la temperance, & qu'ils ne se garantissent pas soigneusement des rosées du matin & des clairs de Lune. On ne voit guere que des Hollandois & des Portugais dans la riviere de Forcado. Les marchandises qu'ils apportent pour le commerce sont les mêmes qu'à Benin. Ils tirent, en échange, des Negres fort robustes, & mieux faits que ceux de Guinée; mais le Pays n'en fournit pas plus de cinq cens dans le cours d'une année.

ROYAUME D'OVERRY.

Les Portugais, ayant été les premiers Marchands de l'Europe qui ayent ici porté leur commerce, s'étoient accoutumés à confier leurs marchandises aux Habitans, pour les faire vendre avec plus d'avantage dans l'intérieur du Pays. Mais les Hollandois, plus défians, ont aboli cet usage, & mis les Negres dans la nécessité de venir commercer argent comptant dans leurs comptoirs. On y voit même les femmes du Pays, qui viennent acheter ou vendre librement. Cette Nation est civile & de bonne foi dans ses marchés, mais d'une lenteur extrême à regler les conditions. Lorsqu'on est une fois convenu

Défiance des Hollandois dans le Commerce.

ROYAUME D'OVERRY.

de prix, le tarif devient géneral pour tous les Habitans du Pays.

Productions du Royaume d'Overry.

Toutes les parties du Royaume d'Overry ne sont pas également fertiles. La rareté de l'herbe, dans un Pays où les rosées nocturnes ne sont pas fort abondantes, produit celle des bestiaux. On ne voit point ici la même quantité de vaches & de chevaux qu'à Benin & dans les régions à l'Ouest & au Nord. Mais la volaille y est plus grosse & plus commune que dans aucune partie de la Guinée. Les Negres d'Overry ont une methode extraordinaire de rotir leurs poulets. Ils les bardent de leurs entrailles, battues avec un jaune d'œuf, ce qui leur donne assez bon goût.

Ils ont beaucoup de palmiers, beaucoup de limons, d'oranges, de malaguette ou de poivre de Guinée, de bananes & de maniok, qu'ils appellent *mandi hotra* dans leur langue, & dont ils font de la cassave, ou une sorte de farine qui leur sert de pain. Les hommes sont generalement bien faits, & les femmes d'une beauté remarquable. Mais les deux sexes ont trois grandes cicatrices, l'une sur le front, au-dessus du nez; les deux autres, de chaque côté des yeux près des temples. Ils n'ont pas d'usage reglé pour leur chevelure,

qu'ils portent longue ou courte à leur gré. Ils ſont plus induſtrieux que les Negres de Benin & ne leur cedent en rien pour la propreté. Leurs pagnes ſont d'une étoffe plus fine & de la longueur de deux aunes. Ils ſe les paſſent ſous les bras, au-tour du dos & de la poitrine, en les laiſſant pendre de toute leur longueur. Les uns ſont de coton, d'autres de lin ou d'écorce, qu'ils filent auſſi délicatement que la ſoie ; & dans le tiſſu, ils font paſſer ſur les bords quantité de fils, qui ont l'apparence d'une frange. Ces pagnes ſe vendent fort bien ſur la Côte d'Or.

ROYAUME D'OVERRY.

Habits du Pays.

La pluralité des femmes eſt en uſage ici comme dans toutes les autres parties de la Guinée ; mais, à la mort du mari, toutes les veuves appartiennent au Roi, qui diſpoſe d'elles ſuivant ſon interêt ou ſon goût. La Religion du Pays ne differe de celle de Benin qu'à l'égard des ſacrifices d'hommes ou d'enfans, dont on ne parle ici qu'avec horreur. Les Habitans d'Overry croient qu'il n'appartient qu'au Diable de repandre le ſang humain. Ils n'ont pas non plus beaucoup d'inclination pour le culte des Idoles, ni l'habitude des empoiſonnemens, comme en Guinée. Il ſemble même qu'ils ayent conſervé quelque

Religion des Habitans.

Le Chriſtianiſme y eſt établi.

ROYAUME D'OVERRY.

teinture du Christianisme. On voit dans leur Capitale une espece d'Eglise, avec un Crucifix sur l'Autel, entre deux chandeliers, & quelques figures de la Vierge & des Apôtres. Ils se rendent de toutes parts dans ce lieu, pour prononcer devant le Crucifix quelques paroles en forme de prieres, avec des chapelets à la main, tels que ceux des Portugais. On prétend, dit le même Auteur (98), que la plûpart de ces Negres sçavent lire & écrire, & qu'ils reçoivent des plumes, de l'encre, du papier & des livres, des Portugais de l'Isle St-Thomas & de celle du Prince; d'où Barbot conclut que leur conversion seroit moins difficile que celle des autres Negres. *Merolla*, dans la Relation de son Voyage à Congo, raconte à cette occasion une avanture fort remarquable. Vers l'année 1683, deux Missionnaires Capucins, dont l'un se nommoit *Angelo-Maria d'Ajaccio*, & l'autre *Bonaventura di-Firenza*, étant arrivés de St-Thomas dans le Royaume d'Overry, furent reçus du Roi avec beaucoup de civilités & de caresses. Il avoit été mieux élevé que la plûpart des

Avanture qui l'a fait recevoir du Roi & des Habitans.

(98) Description de la Guinée par Barbot, p. 376 & suiv. C'est dans les recits de cette nature qu'on s'apperçoit que l'Auteur étoit Protestant.

Princes Negres. Quelques Portugais, qui s'étoient trouvés à la Cour d'Overry dans son enfance, lui avoient appris leur Langue & communiqué du penchant pour le Christianisme. Dès la premiere audience le Pere Angelo lui tint ce langage : » Si Votre Majesté desire que je fasse un long sejour dans ses » Etats, il faut qu'elle oblige ses Sujets » d'embrasser le saint état du mariage, » suivant les loix de ma Religion, & » qu'elle ordonne à tous les jeunes gens » de son Royaume de couvrir leur nudité avant l'âge nubile. Le Roi repondit, qu'à l'égard de ses Sujets il accorderoit volontiers ces deux demandes ; mais que pour ce qui le regardoit lui-même, il ne se soumettroit jamais à la loi du mariage, à moins qu'on ne lui donnât une femme blanche ; à l'exemple de quelques-uns de ses Predecesseurs. La difficulté consistoit à trouver une Portugaise qui voulût épouser le Roi ; car les femmes de cette Nation méprisent beaucoup les Negres. Le Pere Angelo se hâta de retourner à St-Thomas, pour chercher le moyen de satisfaire ce Monarque. Là, son zele lui ayant fait découvrir une jeune fille, pauvre & vertueuse, qui vivoit sous la conduite de son oncle, il choisit un jour de Diman-

ROYAUME D'OVERRY.

Le Roi veut épouser une femme Portugaise.

Comment on le satisfait.

ROYAUME D'OVERRY.

manche, après la Messe, pour se tourner vers le Peuple qui étoit assemblé dans l'Eglise; & s'adressant à l'oncle, il le conjura publiquement, au nom de Dieu, de consentir au mariage de sa niece avec le Roi d'Overry, dans l'esperance d'avancer la conversion du Royaume entier. L'oncle se laissa vaincre par un si pieux motif, & le zelé Missionnaire eut la satisfaction de conduire au Roi la jeune fille, accompagnée de quelques personnes de sa Nation. Elle fut reçue avec beaucoup d'affection & de magnificence. Le Roi ne tarda point à l'épouser avec les céremonies de l'Eglise; & cet heureux mariage fut suivi de la conversion de tous ses Sujets (99).

De qui ce Prince étoit né.

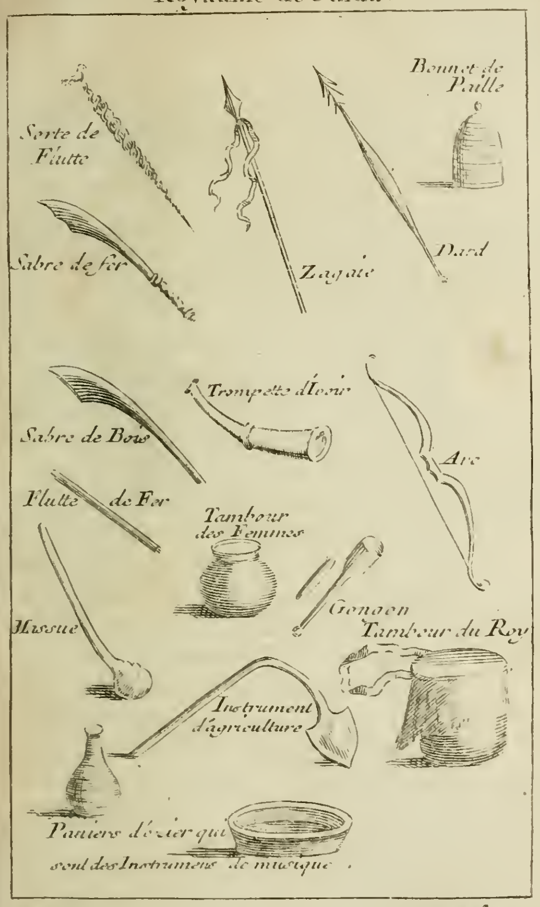
Le Roi d'Overry, quoique tributaire du Roi de Benin (1), jouit d'une autorité fort absolue dans ses Etats. Celui qui regnoit en 1644 étoit un Mulâtre, né d'une femme Portugaise mariée au Roi de Mingo, & se nommoit Dom Antonio Mingo. Il étoit toujours vêtu à la Portugaise, un chapeau sur la tête & l'épée au côté (2).

(99) Voyez la Collection de Churchill, Vol. I, p. 476, & Vol. V, p. 377.

(1) Barbot, *ubi suprà*, page 377.

(2) Le même, p. 378.

Armes et Inſtrumens de Muſique du Royaume de Juida.



T. IV. N° VIII.

§ IV.

Suite de la même Côte.

Côte, depuis Rio Forcado jusqu'à la Riviere du Nouveau Kalabar, nommée aussi Rio Real.

Situation de la Côte d'Overry.

DEPUIS l'embouchure de Rio Forcado jusqu'au Cap Formose, la Côte d'Overry s'étend l'espace d'environ quarante six lieues, Sud-Est-quart-de-Sud. Elle est plate, couverte de bois, & si basse, qu'à peine l'apperçoit-on avant que d'être arrivé sur vingt brasses de fond en s'avançant de la mer au rivage.

Riviere de Ramos ou Lamos.

Elle est divisée par plusieurs rivieres, qui la traversent pour venir se décharger dans l'Ocean. Les plus considerables sont celles de *Ramos* ou *Lamos*, & celle de Dodo. Mais elles sont peu frequentées par les Européens, & Rio Forcado semble attirer tout le commerce. Il y auroit peu d'avantage à s'arrêter dans un Pays, d'où les Hollandois même & les Portugais ne tirent qu'un petit nombre d'Esclaves, par la riviere de Sangama, au Cap Formose, & par celles qui se trouvent situées entre ce Cap & Rio Real ou le Nouveau Kalabar,

Riviere de Dodo.

Situation du Cap Formose.

La situation du Cap Formose est au quatrieme degré quatre minutes de latitude du Nord. Ce Cap, comme tout

SUITE DE LA CÔTE.

le reste des Côtes voisines, est plat & couvert de bois. Il a tiré son nom de la beauté de sa perspective, du côté de la mer. Au Nord-Nord-Ouest il est baigné par une petite riviere, qui a sur sa rive Nord le Village de Sangama, & dans l'intérieur de son embouchure, un banc de sable que la basse-marée laisse à découvert. C'est à ce Cap que la plûpart des gens de mer font commencer le Golfe de Guinée, quoique d'autres le prennent depuis *Rio das Lagos*, près d'Ardra. Les Geographes modernes lui ont donné le nom de Golfe Ethiopique, & le terminent au Cap Lope-Consalvo, parce que la terre forme un demi-cercle dans cet intervalle. On apperçoit le Cap Formose de la mer, lorsqu'arrivant de l'Ouest on commence à se trouver sur vingt quatre brasses de fond. La côte s'étend du Sud-Est au Nord-Ouest.

Riviere & Village de Sangama.

Du Cap Formose jusqu'à Rio Real ou la riviere du Nouveau Kalabar, la direction de la Côte est à l'Est pendant l'espace d'environ trente cinq lieues; mais elle est coupée par sept rivieres. Dans toute cette étendue le mouillage est fort bon pour toutes sortes de Vaisseaux, sur cinq, six & sept brasses; le fond sabloneux, & la terre continuellement

Avis nautique.

ſement baſſe & unie. Cependant le plus ſûr ici, comme dans tout le Golfe, eſt de jetter l'ancre ſur dix braſſes, à cauſe des ſables mouvans qui ſe trouvent près du rivage.

SUITE DE LA CÔTE.

La premiere des ſept rivieres qui diviſent cette Côte, eſt *Rio-Non*, à quatre lieues du Cap Formoſe. La ſeconde, plus loin à l'Eſt, porte les differens noms de *Rio Oddi*, *Fon Soadi* (3), *Melfonſa* (4), & Santo-Benita (5). En arrivant ſur ſept braſſes de fond, du côté du Sud, elle ſe fait reconnoître à deux grands Caps, qui ſont les deux pointes de ſon embouchure. La terre eſt baſſe & plate derriere ces deux Caps. On apperçoit auſſi deux touffes de grands arbres, aſſez voiſines l'une de l'autre, des deux côtés de la riviere. La Côte ne ceſſe pas d'être baſſe & unie.

Sept rivieres. Rio-Non. Rio-Oddi.

La troiſieme riviere ſe nomme Filana (6) ou Juan-Diaz. La quatrieme eſt celle de St-Nicolas ou de Lempta (7).

Filana ou Juan-Diaz. Lempta.

La cinquieme porte les deux noms de Santa-Barbara & de Rio-Meas. A ſon embouchure, & ſur la Côte, à l'Eſt, la

Rio Meas.

(3) *Fonſaoddy*, dans la Carte de la Riviere de Kalabar.

(4) *Maſ nca*, dans la Carte.

(5) Dans la Carte, Rio-Non eſt *Santo-Benito*.

(6) Dans la Carte, c'e Tilana ou St Juan.

(7) Juan-Diaz, dans la Carte.

SUITE DE LA CÔTE.

mer eſt fort groſſe & les vagues entre-mêlées d'écume.

So-Bartolomeo.

La ſixieme eſt St-Barthelemi, ou Rio de Tres-Hermannos. Cette riviere eſt remarquable par un Cap ou un Mont eſcarpé qui en eſt à deux lieues, & par les flots d'écume que l'agitation des vagues produit ſans ceſſe à l'Eſt. On ne trouve pas plus de quatre braſſes d'eau à une lieue & demie du rivage, ſur un fond très inégal. La terre, qui eſt fort

Sombreiro.

baſſe, s'étend vers le Sud-Sud Eſt. Enfin la ſeptieme riviere eſt celle de Sombreiro (8), d'où les petits Bâtimens peuvent ſe rendre dans celle du nouveau Kalabar, par d'autres rivieres intérieures.

Il n'y en a point une des ſept, qui ne ſe découvre aiſément de la mer, & où les Vaiſſeaux ne puiſſent mouiller pour tenter la fortune. Mais celle de Sombreiro eſt la plus avantageuſe; & de ſon embouchure juſqu'à la pointe de Foko, qui forme le Cap Oueſt de la riviere du nouveau Kalabar, on ne compte que trois lieues à l'Eſt, comme il y en a quatre de la pointe de Foko à celle de Bandi (9).

(8) La Carte lui donne auſſi le nom de Sangamar.

(9) Deſcription de la Guinée par Barbot, page 379.

SUITE DE LA CÔTE.

Description de la Riviere de Kalabar ou Kalberine.

La riviere que les Portugais nomment *Rio Seal*, les Anglois (10) *Kalabar*, & les Hollandois *Kalbàri*, est nommée par d'autres, *Riviere de Kalberine*; mais ces trois derniers noms lui viennent également de sa Ville, qui s'appelle le nouveau Kalabar, & du Pays qu'elle arrose. Elle descend de fort loin au Nord-Ouest; mais, outre les difficultés de son embouchure, il y a tant d'inégalités dans le fond de son canal (11), qu'elle n'est navigable que pour les Chaloupes & les Yachts. La rade qui est devant cette riviere a depuis cinq jusqu'à huit brasses d'eau, en deça de la Barre; mais le fond en est dur & sabloneux. Le veritable passage est à la pointe de Bandi, Nord & Sud, sur quatre & trois brasses & demie dans la basse marée. En arrivant près des vagues écumeuses, on doit porter à l'Ouest, presque jusqu'à la pointe de Foko; ensuite au Nord, jusqu'à la rade de la Ville de Foko, entre le Continent & la petite Isle qui lui fait face à deux milles de distance. Cette Isle est assez haute, & sert de marque en mer pour reconnoître la riviere. Peu de Vaisseaux remontent jusqu'à la Ville du nouveau

Sa Rade.

Passages de la Barre.

(10) Dans la Carte Angloise on lit Kalbar.

(11) Barbot, *ubi sup.* p. 380.

SUITE DE LA CÔTE.

Kalabar, parce qu'il y a plus de sûreté à mouiller dans la rade de Foko, où l'on est d'ailleurs moins incommodé des mosquites.

Un petit bâtiment peut risquer le passage à la pointe de Foko, avec le secours de la marée, pourvu qu'il cotoye d'assez près le rivage pour entendre les discours des Negres. Mais, dans les marées basses, le plus profond canal & le seul où la prudence permette de s'engager, est à la pointe de Bandi.

Ville de Foko ou Wyndorp.

La Ville de Foko est située sur la rive Ouest de Rio Real, à quelques lieues de son embouchure, ou, pour parler plus juste, à l'entrée de la riviere; c'est-à-dire, dans l'endroit où elle commence à se resserrer entre ses bords. L'abondance des palmiers qu'on découvre aux environs, lui a fait donner par les Hollandois le nom de *Wyndorp* ou Ville du vin; & Foko même signifie *vin* dans le langage du Pays. Cette Ville est environnée de deux petites rivieres, l'une à l'Ouest & l'autre à l'Est, qui se déchargent toutes deux dans la grande. Le mouillage est excellent à l'embouchure de celle d'Ouest, & les Chaloupes peuvent y remonter l'espace de trois lieues. Comme ses deux rives son bordées de plusieurs Villages dont les Habitans ont

SUITE DE LA CÔTE.

toujours paru civilisés, on peut y faire le commerce de l'ivoire, des Esclaves & des provisions. La Ville de Foko fournit de l'eau & du bois. L'eau se prend dans un étang voisin, & se conserve parfaitement sur mer. Elle est beaucoup plus estimée que celle du nouveau Kalabar. On trouve aussi, dans le Canton de Foko, des ignames & des bananes à bon marché; mais depuis le mois d'Août jusqu'au mois de Mars, elles y deviennent si rares & si cheres, que les Vaisseaux sont quelquefois obligés de descendre, aux mois de Mai & de Juin, vers la Côte d'Ambozes & de Rio Camarones, pour acheter des plantains, qui sont une sorte de bananes seches ou vertes, dont les Negres font beaucoup de cas, & de revenir au nouveau Kalabar pour la traite des Esclaves, après avoir ainsi perdu cinq ou six semaines. Le moyen d'éviter un délai, si pernicieux dans cette saison, est de relâcher au Cap Tres Puntas ou dans la rade d'Anamabo sur la Côte d'Or, pour y acheter du bled d'Inde. Quoique les Esclaves de Kalabar se trouvent mieux des ignames que de toute autre nourriture, ils préferent du moins le bled d'Inde à tous les alimens de l'Europe, excepté peut-être aux grof-

Inconvéniens dangereux pour le Commerce.

SUITE DE LA CÔTE.

ses feves, que la plûpart aiment beaucoup lorsqu'elles sont cuites avec de la chair de porc ou de l'huile de (12) palmier.

Saison propre au Commerce de Kalabar.

Les ignames ne sortant de terre qu'aux mois de Juillet & d'Août, quantité d'Européens sont persuadés que la meilleure saison pour faire voile à la riviere de Kalabar est le mois de Mai & de Juin; d'autant plus que l'air, qui est alors rafraîchi par les pluies, rend le Commerce intérieur plus facile aux Habitans, sur-tout pendant les mois d'Août & de Septembre; car dans le cours de Juin & de Juillet le tonnerre & les éclairs sont terribles. Mais il est certain que la plus fâcheuse de toutes les saisons est celle d'Octobre, Novembre & Décembre, parce que la chaleur est alors excessive, & le brouillard si épais, que deux hommes ne se reconnoissent pas du bout d'un Vaisseau à l'autre.

Les ignames de la pointe de Bandi ne sont pas comparables à celles de Foko ou du nouveau Kalabar, parce que le terrain est beaucoup meilleur dans ces deux cantons.

Situation de la Ville de Kalabar.

La Ville du nouveau Kalabar est située dans une Isle que forme Rio Real, au Nord d'un petit ruisseau qui s'y dé-

(12) Description de la Guinée, par Barbot, p. 379.

charge. C'eſt le centre du Commerce Hollandois dans cette contrée. Elle contient trois cens neuf maiſons, bien paliſſadées à la maniere des Negres. L'Iſle eſt aſſez grande, & couverte de bois; mais ſi proche du Continent, qu'on la diſtingue à peine des bords de ſa riviere. Au Nord de la Ville eſt un grand marais, qui eſt inondé ſouvent par la marée; & l'eau ſe repand même entre les maiſons, qui ſont bâties & diſperſées ſans ordre. Cependant celle du Roi eſt ſur un terrain plus élevé. Comme tous les environs ſont ſteriles, la plûpart des Habitans tirent leur ſubſiſtance d'un Pays au Nord, qui eſt habité par les *Hakkous*, Nation geurriere & livrée au pillage, qui n'en a pas moins deux Marchés chaque ſemaine, où les Negres de Kalabar vont ſe fournir regulierement d'Eſclaves & de proviſions, ſur-tout de vin & d'huile de palmier, qu'ils y trouvent toujours en abondance (13).

SUITE DE LA CÔTE.

Nation des Hakkous & leurs Marchés.

Robert, qui regnoit alors à Kalabar, étoit un Prince doux & civil, âgé de trente cinq ou quarante ans. L'uſage eſt établi, entre ſes Sujets, de ſe traiter le ſoir, alternativement, dans les maiſons l'un de l'autre. Le fond de ces

Feſtins mutuels des Negres de Kalabar.

(13) Le même, *ibid.* p. 380

SUITE DE LA CÔTE. feftins eft une certaine quantité de vin de palmier. Chaque convive de l'un & de l'autre fexe apporte fa fellette & s'affied au pied du tonneau. Les taffes font des cornes de bœuf, affez bien préparées, de la mefure d'une quarte ou plus. Chacun boit, chante & fe rejouit auffi long-temps qu'il refte quelque chofe dans le tonneau. Les alimens font des ignames, bouillies avec du poiffon & de l'huile de palmier.

Leurs Idoles. Toutes les rues & les maifons préfentent un grand nombre d'Idoles, que les Habitans appellent *Jou-jou*, & qu'ils honorent comme leurs Dieux tutelaires. La plûpart de ces Divinités font des têtes d'animaux, fechées au foleil, ou de petites figures de terre, peintes d'un fort beau vernis. Le Roi même ne s'éloigne jamais de fa maifon, foit pour la chaffe ou la promenade, foit pour fe rendre à bord de quelque Vaiffeau de l'Europe, fans avoir rendu fes adorations à fes Idoles au bruit du tambour & des autres inftrumens. Tous les Negres de fa fuite ont la tête nue. Il fe baiffe devant ces informes poupées, les fupplie de lui accorder un heureux voyage, & leur fait facrifier une poule. Ce facrifice confifte à lier la poule par une jambe au bout d'un long bâton, &

à lui paſſer dans l'autre un anneau de cuivre, pour la laiſſer pendre dans cette ſituation juſqu'à ce qu'elle ſoit morte de faim. On fait la même cérémonie au départ & au retour des Canots, lorſqu'ils remontent la riviere pour le commerce des Eſclaves.

SUITE DE LA CÔTE.

Caractere des Negres de Kalabar.

La Nation des Negres du Kalabar eſt géneralement cruelle, portée au larcin, & capable de violer ſes plus ſaints engagemens. Barbot ne remarqua point d'autres curioſités dans le Pays que de fort groſſes dents d'élephans, mais ſi cheres qu'elles n'auroient été d'aucun profit en Europe; diverſes ſortes de coquillages, & quelques armes de la Nation des Hakkous.

Singes & perroquets blancs.

On voit un prodigieux nombre de ſinges aux environs de Kalabar; mais difformes & ſans agrément. On y voit auſſi des perroquets blancs.

Ville de Belli.

Dix lieues plus loin dans les terres, à l'Oueſt du nouveau Kalabar (14), on rencontre une autre Ville qui ſe nomme *Belli*, grande & gouvernée par un Capitaine, mais ſans autre Commerce que celui d'un petit nombre d'Eſclaves.

Environ ſeize lieues au-deſſus de Ka-

(14) Le même, p. 481; mais dans la page ſuivante il place Belli à l'Oueſt du Vieux-Kalabar. L'erreur eſt d'un côté ou de l'autre.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KALABAR.

labar, Rio Real reçoit une autre riviere qui vient de l'intérieur des terres, du côté de l'Est-Nord-Est, & dont les rives sont bordées de plusieurs Villages.

Territoires de Krikke & de Bani.

Le territoire de *Krikke* est situé à quelques lieues de Rio Real (15), au Nord Nord-Ouest, & borde au Sud celui de *Moko*, qui touche à la mer; comme celui de *Bani* (16), autre Canton, qui dans l'espace de quatre ou cinq lieues renferme neuf ou dix Villages, tous gouvernés par des Capitaines indépendans, auxquels les Européens donnent indifféremment le titre de Rois. Le principal est celui de Kalebo, Ville ou grand Village du même Canton.

Monnoie de Moko.

L'Auteur fait observer que la monnoie de Moko est de fer, & que sa forme est proprement celle d'une Raye. Elle est plate & de la grandeur de la main, avec une queue du même metal & de la même longueur.

Pointe & Ville de Bandi.

La Pointe de Bandi, ou le Cap Oriental de l'embouchure de Rio Real, est

(15) Delisle, dans sa Carte de Barbarie, de Nigritie & de Guinée, place Krikke à l'Est de la Riviere de Kalabar, & Moko & Bani à l'opposite du côté Ouest.

(16) C'est ici probablement Boni ou Doni, dont on va bien-tôt parler, & que les Pilotes Anglois nomment Bani, comme Kalebo paroît être Kaledo, à l'embouchure du Vieux-Kalabar.

fort remarquable du côté de la mer, par une touffe de grands arbres, qui s'élevent au-dessus des bois dont toute la Côte est couverte. Les Portugais ont donné à cette touffe le nom de *Lanterne*, qu'elle merite assez justement, parce qu'elle sert comme de guide pour entrer dans la riviere. Le veritable canal est près de cette Pointe, Nord & Sud, sur quatre ou trois brasses & demie. Aussi-tôt que les Negres voient paroître un Vaisseau à l'embouchure, ils ne manquent point d'envoyer à bord plusieurs Pilotes, qui sçavent quelques mots d'Anglois, de Hollandois ou de Portugais, & qui offrent leurs services pour la conduite du Bâtiment. L'entrée de cette riviere n'est pas si difficile que celle de Rio Real. Lorsqu'on la découvre à la gauche du Vaisseau, il faut porter droit au Nord-Est, avec la marée, dont le cours est ici fort rapide, & l'on va mouiller heureusement devant la Ville de Bandi, ou du *Grand-Bandi*.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KALABAR.

Entrée de la Riviere.

La distance, de cette Ville à la pointe, est d'environ deux lieues, à l'Est. On trouve toujours dans sa rade entre douze & quatorze brasses d'eau. La Ville est composée de trois cens maisons. Elle est située, comme celle de Kalabar, dans une Isle qui touche presqu'à la ter-

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KALABAR.

re, mais un peu plus grande que l'autre. Les édifices & les manieres des Habitans ſont les mêmes dans ces deux Villes. Elles ſont fort bien peuplées. L'occupation commune eſt la pêche & le Commerce. Les Canots du Pays ont juſqu'à ſoixante pieds de long ſur ſept de large, & ſont conduits par dix-huit ou vingt rameurs, qui tranſportent les marchandiſes de l'Europe & leur poiſſon dans les Pays intérieurs, & qui apportent en échange un grand nombre d'Eſclaves des deux ſexes, avec d'aſſez bel ivoire, pour la cargaiſon des Vaiſſeaux. Quelques-uns de ces Negres ſont employés, par les Européens, en qualité de Facteurs, & vendent ou achetent pour le compte d'autrui, avec des appointemens proportionnés à leurs entrepriſes. Les Eſclaves qu'ils ſe procurent dans les terres viennent de pluſieurs regions éloignées, où les Marchands Hollandois ne ſont pas tentés de penetrer. Après les Vaiſſeaux de Hollande, qui font ici la plus grande partie du Commerce, les Anglois tiennent le premier rang; & les Portugais du Breſil & de St-Thomas viennent glaner ce qui échappe aux deux Nations. Mais ils tirent enſemble un grand nombre d'Eſclaves pour l'Amerique, avec une quan-

Facteurs Negres emploiés par les Européens.

tité considerable de dents d'élephans & de provisions (17).

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KALABAR.

Riviere de Laitomba, sur laquelle Doni est situé.

Vingt cinq milles à l'Est de Bandi on trouve la riviere de *Laitomba* ou de San Domingo, qui s'appelle aussi *Boni*, *Doni* & *Audoni*. C'est dans cette riviere, à quatre milles de son embouchure, que la Ville de Doni ou Boni (18) est située au fond d'une Anse, du côté de l'Est. Barbot la represente fort grande & fort peuplée. Elle entretient un commerce d'ivoire & d'Esclaves avec les Européens, par la riviere de Bandi qui communique à celle de Laitomba. En 1699, lorsque Jacques Barbot se rendit à Boni, tout le Canton, qui est bas & marecageux, étoit inondé par le débordement de plusieurs petites rivieres, qui le coupent en quantité d'endroits. Il produit un grand nombre de bestiaux noirs, tels que des vaches, des porcs & des chevres; mais petits, surtout les vaches; avec une abondance extraordinaire de vin de palmier, qui est la boisson ordinaire du Pays. Barbot, qui étoit logé dans la maison du Roi, vit près de son logement un autre édifice, où ce Prince faisoit garder reli-

Temple des Idoles du Roi.

(17) Description de la Guinée par Barbot, page 380.

(18) Le même, *ibid.* p. 381 & 461 Voyez la Carte de la Riviere de Kalabar.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KALABAR.

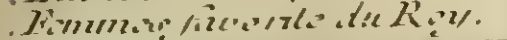
gieusement ses Idoles, ou ses *Jou-jous*, dans une grande armoire, qui étoit remplie de cranes humains & d'une infinité d'os, revêtus de terre peinte comme au nouveau Kalabar. Le regne de la superstition est si tyrannique à Doni, qu'on ne peut toucher à ces miserables Divinités sans mettre sa vie en danger. Les Habitans adorent aussi une espece de gros lezard, qui se nomme *Guana* aux Isles de l'Amerique; & ceux qui auroient l'impieté d'en tuer un, n'éviteroient pas la mort.

La plûpart de ces Negres sont ci concis. Ils rendent de grands honneurs à leurs Prêtres. S'ils tuent quelqu'animal pour leur propre nourriture, ils reservent les entrailles pour leurs Idoles.

Ce Prince avoit quelque teinture du Christianisme.

Le Roi de Doni étoit un Prince doux & de fort bon naturel. Il parloit facilement la Langue Portugaise, & paroissoit avoir reçu quelques idées du Christianisme (19), des Prêtres Catholiques de St-Thomas & du Bresil. Dans la premiere visite qu'il rendit aux Anglois sur leur Vaisseau, ils lui firent present d'un chapeau & d'un fusil. Sa joie & sa reconnoissance éclaterent dans ses yeux. Il les invita civilement à porter leur Commerce dans sa Ville.

(19) Barbot, *ubi sup.* p. 462.



1. Habit des Femmes du Roy.
2. Habit des Grands.
3. Femme favorite du Roy.
4. Agoye Dieu des Conseils.
5. Tombeau du Roy.

T. VI. N°. XXVI.

Depuis Rio-San-Domingo, ou Doni, jusqu'à la riviere du Vieux Kalabar ou de Kalbarine, la Côte, qui est unie & couverte de bois, s'étend à l'Est. Les Anglois donnent le nom de *Vieux Kalabar*, & les Hollandois celui de *Oude-Kalborg* à la riviere que les Portugais ont nommée *Rio Conde*. Son veritable canal, du côté de l'Est, a trois brasses & demie d'eau; & son meilleur ancrage est à l'entrée d'une autre riviere qui s'y rend du Nord-Ouest, au-dessus d'un lieu nommé *Sandy-Point* ou la Pointe de sable. Au-dessous du même lieu, à l'embouchure même de la grande riviere, on apperçoit deux villages, peu éloignés l'un de l'autre, dont l'un se nomme *Fish-Town*, & l'autre, *Salt-Town*, c'est-à-dire, Ville au sel & Ville au poisson, parce que tous les Habitans font leur occupation de ces deux objets.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KALABAR.

Riviere du Vieux Kalabar, ou Rio Conde.

Près du Vieux-Kalabar & presqu'à son embouchure, on trouve à l'Est une autre petite riviere, qui, après avoir coulé au Nord, tourne à l'Est vers *Rio del Rey*, & forme une Isle entre deux. Les Vaisseaux peuvent y entrer sans peril. Mais l'embouchure même du Vieux-Kalabar est divisée au milieu par une petite Isle basse, de figure ovale,

Isle à son embouchure.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KALABAR.

qui se nomme l'Isle des Perroquets (20), & qui forme deux canaux. Le meilleur est à l'Est, du côté de la riviere de *Bennet*. L'autre passe entre la petite Isle & Salt-Town; mais il est croisé par une Barre, qui s'étend depuis Salt-Town jusqu'assez près de la pointe Ouest de l'Isle, & qui ne laisse qu'un étroit passage au long de cette Isle, où la profondeur de l'eau est de six ou sept brasses.

Ses bords sont remplis de Villages.

Toutes ces marques font reconnoître aisément la riviere du Vieux-Kalabar. Elle est navigable pour les plus grands Vaisseaux. Le Pays qui la borde est rempli de villages & produit toutes sortes de provisions, telles que du bled-d'Inde, des ignames, des bananes, &c. Les Habitans sont civilisés, & passionnés pour le Commerce. Mais les biens qu'on leur demande n'étant pas ceux dont ils sont le mieux pourvûs, quelques Vaisseaux ont été forcés d'attendre huit ou dix mois pour leur cargaison, & d'amarrer contre les arbres de la rive pour

Malignité de l'air.

épargner leurs cables. D'ailleurs l'air y est très dangereux pour les Etrangers. Barbot, dans son premier voyage, sur le *Soleil d'Afrique*, rencontra, au pas-

(20) Les Pilotes Anglois placent cette Isle assez loin au-delà de l'embouchure.

sage de la ligne, une Corvette Angloise qui faisoit voile à Nevis, après avoir passé dix mois au Vieux-Kalabar, & qui n'avoit conservé de tout son équipage que cinq hommes capables de travail. De trois cens Esclaves qui composoient sa cargaison, le tiers étoit deja mort, quoiqu'il n'y eût pas plus de trois semaines qu'elle étoit sortie de la riviere.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU VIEUX-KABALAR.

Difficultés pour sortir de la Riviere

Le temperament des Hollandois s'accommode moins de ce sejour que de celui de toutes les autres Nations. Aussi n'y tournent-ils pas souvent leur Commerce; d'autant moins que sa situation est telle dans le Golfe, que le cours de la marée étant fort impetueux vers Rio Camarones, ce n'est pas sans beaucoup de peine que les Vaisseaux emploient trois semaines ou un mois à faire le tour d'une partie du Golfe, pour aller prendre des rafraîchissemens au Cap Lope-Consalvo, ou dans les Isles du Prince & de St-Thomas (21).

(21) Description de la Guinée par Barbot, page 381 & suiv.



CHAPITRE III.

SUITE DE LA CÔTE,

Depuis le Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Lope-Consalvo.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

ON ne compte pas plus de dix lieues depuis la pointe Est du Vieux-Kalabar jusqu'au Cap Ouest de Rio del Rey.

Situation de Rio del Rey.

Rio, ou la riviere *del Rey*, se fait reconnoître aisément de ceux qui viennent de l'Ouest, par l'extrême hauteur des terres d'Ambozes, qui sont entre son embouchure & celle de *Rio Camarones*. Elles se presentent au Sud-Est en entrant dans cette riviere. L'entrée de Rio del Rey a l'apparence d'une grande & profonde Baye, qui n'a pas moins de sept ou huit lieues de largeur. Le canal est exactement au milieu, sans sables & sans basses, excepté vers la rive Est, qui est beaucoup moins libre. Sa profondeur est de trois ou quatre brasses, sur un fond de vase. On apperçoit à quelque distance, vers la mer, deux rangées de pieux fichés dans l'eau, que les Européens appellent *la Pêcherie*, parce qu'il est vraisemblable que les Negres y attachent leurs filets. On trou-

La Pêcherie.

ve près de ce lieu jusqu'à huit brasses.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Le Pays, au long des deux bords de la riviere, est bas & marécageux. Elle vient de fort loin du côté du Nord, & sa largeur est long-temps considerable, parce qu'en avançant vers la mer elle reçoit plusieurs autres rivieres. Ses bords sont bien peuplés & couverts de villages. Le lieu du Commerce est un village situé à la pointe Ouest de son embouchure, sur une petite riviere qui s'y décharge & qui est navigable pour les Chaloupes. C'est entre les mains des Hollandois qu'est ici le principal Commerce. Ils y envoyent des Yachts de Mina, avec des assortimens de marchandises convenables au Pays, telles que des barres de fer, du corail, des chaudrons de cuivre, la plûpart rebutés dans les autres parties de la Côte; des colliers de diverses couleurs, des brasselets & des anneaux de cuivre qui viennent de Loango dans le Royaume d'Angola, & des presses pour les oranges & les limons. En échange, ils tirent annuellement du Pays quatre ou cinq cens Esclaves, mille ou douze cens tonneaux de bel ivoire; sans compter des pierres d'aygris, ou de corail bleu, des javelines, & une sorte de couteaux que les Negres fabriquent ici parfaite-

Marchandises que les Hollandois envoyent ici.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

Le Pays est sans eau fraîche.

ment & qui se vendent fort bien sur la Côte d'Or. L'aygris bleu ne se trouve que sur les bords de Rio del Rey & de Rio Camarones. Le plus fâcheux inconvenient du Pays est de n'avoir pas d'autre eau fraîche que celle de pluie, qu'on reçoit du sommet des maisons. L'air y est continuellement épaissi par des brouillards.

Ambozes.

Le territoire d'Ambozes, qui est situé entre Rio del Rey & Rio Camarones, se fait remarquer par la hauteur de ses montagnes. Elles l'ont fait nommer par les Portugais *Tierra alta de Ambozi* ; & l'on assure en effet qu'il s'en trouve d'aussi hautes que le Pic de Tenerife. Depuis Rio del Rey, la Côte s'étend au Sud-Est. Cinq lieues plus loin on rencontre *Rio Piqueno*, ou la petite riviere de Camarones. De-là jusqu'au Cap Camarones, qui fait la pointe Nord de la grande riviere, la Côte est plus basse & plus couverte de bois qu'entre le Petit-Comarones & Rio del Rey (22).

Rio Piqueno.

Ce canton est occupé par un grand nombre de bras qui sortent des deux rivieres de Camarones, & qui le divisent en plusieurs grandes Isles, dont la plus éloignée du côté de la grande ri-

(22) Barbot, *ubi sup.* p. 384 & suiv.

viere, a reçu le nom de *Negrey*. On y trouve une Baye, qui se nomme *White-Bay*, ou la Baye blanche, près de laquelle est à l'Ouest un Cap que les Anglois nomment *High-Point* (23), à l'opposite de Rio de Beroa, qui est au Sud-Est de Camarones. On voit dans ce lieu un village de Pêcheurs, éloigné de quelques lieues de la pointe de Snalleba (24), qui est au Sud-Ouest.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Baie blanche.

Hight-Point.

Villages du Pays d'Ambozes.

Le Pays d'Ambozes contient plusieurs villages à l'Ouest du Cap Camarones. Barbot nomme ceux de *Serges*, *Bodi* & *Bodiva*, où le Commerce, qui consiste en quelques Esclaves, est entre les mains des Hollandois. La terre y produit toutes les especes de plantes & de fruits qui sont connus dans la Guinée, à l'exception des palmiers. Au defaut du vin qu'on en tire, les Habitans composent une liqueur du jus de certaines racines, qu'ils appellent *Gajanlas*, & qu'ils font bouillir dans de l'eau. Le goût n'en est pas desagréable, & l'on vante sa vertu pour la colique. Ils ont des bestiaux & de la volaille en abondance. Le même Auteur observe

Noms de leurs chiffres.

(23) Les Pilotes l'appellent *Steap-Point*.

(24) Ce detail est le même dans les Pilotes Anglois.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO GABON.

que pour exprimer les premiers nombres 1, 2, 3, 4, 5, ils se servent dans leur langue de *Mo*, *Ba*, *Melella*, *Meley* & *Matan* (25).

Isles que forment les Rivieres Camarones.

La petite riviere de Camarones est proprement un bras de la grande. Elle se subdivise en trois parties, qui traversent le Pays d'Ambozes pour se jetter dans la mer d'Ethiopie. Le principal de ces bras, qui est la troisieme riviere au Sud-Est de Rio del Rey, est nommée par les Anglois, le Vieux-Camarones. Le troisieme bras se subdivise encore en deux autres, qui vont se rendre, l'un au Sud-Est, l'autre au Sud-Sud-Est, dans la grande riviere de Camarones, & qui forment ainsi, avec l'Ocean, trois Isles dans le territoire d'Ambozes. C'est dans ces Isles que sont les plus hautes montagnes. Elles s'étendent jusqu'à la pointe, ou au Cap Nord, du Grand-Camarones.

Isles d'Ambozes.

A l'Ouest & au Sud-Ouest du Vieux-Camarones, on rencontre trois Isles rondes (26), éloignées du Continent d'environ trois lieues, qui, étant fort hautes & vis-à-vis les montagnes d'Ambozes, ne paroissent pas distinguées du

(25) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

(26) Les Pilotes Anglois n'en marquent que deux.

Continent. Elles ont reçu des Portugais le nom d'*Ilhas* Ambozes (27). Le canal qui les ſepare de la Côte a dix braſſes de profondeur ; & les plus grands vaiſſeaux peuvent y paſſer avec d'autant plus de ſureté, qu'au défaut du vent ils ſont aidés par le cours de la marée. La plus Septentrionale des trois Iſles eſt à quatre lieues de la Pêcherie de Rio del Rey; & la plus Meridionale à cinq lieues au Nord du Cap Camarones. Celle ci eſt la plus grande, & celle du milieu la plus petite. Quoique dans l'éloignement ces Iſles paroiſſent remplies de grands rochers, elles ſont toutes trois fort peuplées, & ſi fertiles, ſur-tout en vin de palmier, qu'elles fourniſſent à la ſubſiſtance de leurs Habitans. On eſt d'autant plus ſurpris d'y voir un ſi grand nombre de palmiers, qu'il ne s'en trouve point dans la partie du Continent qui leur eſt oppoſée. La mer y produit auſſi beaucoup de poiſſon.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Leur fertilité.

La rade pour le Commerce eſt à l'Eſt de la plus meridionale des trois Iſles. Les Habitans entendent fort bien la Langue Portugaiſe; mais ils paſſent pour les plus dangereux Negres de toute la Guinée. Les trois Iſles forment une ſor-

Rade du Commerce.

(27) Les François & les Anglois les appellent Amboizes.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

te de la Republique, qui s'est rendue redoutable par ses incursions dans le Continent.

Rio del Rey, & Nation des Kalbongos.

Rio del Rey est habitée par les Kalbongos, Nation divisée en deux Etats, dont l'une occupe la partie superieure de la riviere, vers le pays de Gabon au Nord. L'autre est situé à l'embouchure : mais le lien d'une même origine n'empêche pas que les Peuples de ces deux Pays ne soient sans cesse en guerre. Barbot étend leur contrée à l'Ouest jusqu'au Cap Formose. Ils sont grands & robustes, mais pauvres & capables de toutes sortes de perfidies dans le Commerce; si cruels & si brutaux, que les peres, les maris, les freres, vendent leurs enfans, leurs femmes & leurs sœurs. Ils sont d'une malpropreté dégoutante, sur leurs personnes & dans leurs maisons. Au lieu d'habits, ils se peignent le corps d'une sorte de vernis rouge. Ils ont le front défiguré par de grandes cicatrices, les cheveux bisarrement arrangés, & les dents aiguisées en pointe, comme celles des *Quaquas*. Leur principale occupation est la pêche, dans un grand nombre de rivieres qui abondent en poisson. Lorsqu'ils sont accusés de quelque crime, leur methode pour se justifier est de se faire au

bras

bras une incision dont ils succent le sang. Cet usage leur est commun avec les Peuples d'*Ambozes*, d'*Ambo* & de *Boteri*, qui leur portent une haine mortelle à cause de leur mechanceté (28).

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Grande Riviere de Camarones.

Rio-Camarones, que d'autres appellent *Jameor* ou *Yamur*, borde la Guinée au Sud & le Royaume de *Biafara* au Nord. Cette Riviere tombe dans l'Ocean par une large embouchure, qui ne la rend pas plus favorable à la navigation. Elle ne reçoit que des Brigantins & des Chaloupes, & ne les reçoit pas sans difficulté.

Isle Bouffiers, ou Buffs.

Le Sud de l'embouchure est occupé par la petite Isle de *Boufflers*, que les Pilotes Anglois appellent *Buffs*, d'où part une chaîne de rocs qui s'étend au Sud-Ouest, & si escarpés qu'un Vaisseau les peut côtoyer de fort près sur six brasses d'eau. Il en est de même des autres rochers qui se montrent des deux côtés du canal. Le passage en est exactement au centre, & sa profondeur est de trois brasses. Pendant l'espace de plusieurs lieues, le flux & le reflux de la marée sont d'une extrême vîtesse. Le mouillage le plus sûr est à l'entrée d'une petite riviere qui vient de l'Est, nommée *Manoka* par les Negres, & *Tande-*

Riviere de Manoka, ou Tandegatt.

(28) Barbot, *ubi sup.* p. 385.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

gatt (29) par les Hollandois. Plus haut, au même côté, Rio-Camarones reçoit une autre petite riviere, que les Hollandois appellent *Monambascha-gatt*, sur les bords de laquelle est une Ville du même nom, où les Européens font le commerce. Les montagnes d'Ambozes, se presentent au Nord, & forment une longue chaîne qui s'étend fort loin dans les terres au Nord-Nord-Est.

Village de Bascha. Ville de Biafara.

Au-dessus de Monambascha gatt (30) est un Village nommé *Bascha*, & plus loin au Nord-Est, sur la riviere même de Camarones, une grande Ville qui se nomme Biafara (31), Capitale de toutes ces contrées. La Ville de Medra, Capitale des Royaumes de Medra & de Tebelder, est près du Nygris.

Moneba. Beau Pays.

Les terres opposées à ces dernieres Places, au Nord de Rio-Camarones, sont habitées par les Kalbongos, qui sont sans cesse en guerre, soit entr'eux, soit avec les Camarones leurs voisins. Ceux-ci sont situés plus haut sur la riviere dont ils portent le nom. Ils ont pour Chef un Prince de leur Nation,

(29) Les Pilotes Anglois la nomment *Bora*, & la placent à quelques lieues de l'embouchure de Rio-Camarones.

(30) Dans la Carte de Moll on lit *Monabas*.

(31) Biafara, dans les Pilotes, est placé à vingt lieues de l'embouchure de la Riviere, & dans la Carte de De-l'isle à huit degrés.

nommé Moneba (32), dont la residence, ou le Palais, est un des plus beaux lieux de toute la Guinée. Les agrémens de la perspective, la pureté de l'air & la fertilité du terroir, qui produit en abondance du vin de pardon, des ignames, des bananes & toutes sortes de fruits, en font un delicieux sejour.

La forme des maisons est ici quarrée. Les Habitans entretiennent quelque commerce avec les Européens, qui en tirent des pierres d'aygris & des Esclaves, pour des Barres de fer & de cuivre, des pots & des chaudrons, des colliers de diverses couleurs, des limes d'acier & des cornes de bœuf. L'aygris s'échange ordinairement pour des étoffes d'Harlem, telles qu'on les porte à Rio-del-Rey & dans d'autres endroits du Golfe.

Les Negres de Camarones sont grands & vigoureux. Ils ont la peau douce, mais generalement les jambes trop longues.

Depuis la pointe de Suallaba, au Sud de Rio Camarones, la Côte, qui est d'environ soixante dix lieues jusqu'à Rio-Gabon, est peu connue & peu frequentée des Européens. Elle s'étend d'a-

(32) Ce doit être ici *Monembas*, qu'on a nommée ci-dessus; ou *Moniba*, comme De-l'Isle l'appelle.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Isle de Branca & ses Habitans.

bord au Sud-Est pendant dix lieues, jusqu'à Rio de Boroa ou Borro, près duquel est l'Isle de *Branca* ou *Barracombo*, à deux lieues & demie du Continent. Cette Isle a celle de *Fernando-Po* à l'Ouest, éloignée d'environ dix lieues. Elle produit diverses sortes de fruits & d'animaux, entre lesquels on voit quantité de Kurbalos, telles qu'on les a décrites à Rio Sestos. Les femmes portent ici le libertinage & l'effronterie si loin, qu'elles se prostituent ouvertement à la vûe des hommes.

Il y a quelques années qu'un Vaisseau Hollandois ayant jetté l'ancre sous l'Isle de Branca, vingt huit Negres s'en approcherent dans un Canot (33). Un d'entr'eux avoit un tambour, & un bâton creux de la forme d'une flute. Un autre portoit dans la main droite une branche verte & une cloche ; & dans la gauche un petit oiseau semblable au moineau, qu'il laissoit voler de temps en temps sur le tillac. Dans l'entretien qu'il eut avec lui, il sonnoit quelquefois sa cloche, pour temoigner son admiration. Quelques Hollandois, qui descendirent au rivage, observerent une petite cabane de trois pieds de haut, qui renfermoit un pot de terre couvert

(33) Barbot, *ubi sup.* p. 386.

d'un filet, & près du pot la figure d'un enfant, assez grossierement travaillée en bois, avec quelques os de poisson, enfoncés au-tour des yeux. Les Negres n'ayant pas voulu souffrir qu'ils y portassent la main, ils jugerent que c'étoit quelqu'Idole du Pays. Cependant ils ne leur trouverent aucune notion de la Divinité ni aucune trace de culte, quoiqu'ils fussent tous circoncis.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Depuis Rio de Boroa, on compte quinze lieues jusqu'à Rio de Campo. C'est dans cet espace que les Cartes Portugaises placent quatre Ports ou quatre Villages, qui ne se trouvent dans celles d'aucune autre Nation. Ils les nomment *Serra-Querreira*, *Agra do Ilheo*, *Pao de Nao* & *Porto de Garopo*. Le dernier est representé dans ces Cartes comme une profonde Baye, qui paroît être le Golfe de Pan-Navia dans les Pilotes Anglois, & qui offre un fort bon mouillage, sur quinze brasses d'eau, entre le Cap & la petite Isle du même nom. Les mêmes Cartes marquent, à peu de distance de la Côte, deux Montagnes rondes, qui s'étendent dans les terres depuis la Pointe de Pan jusqu'au Banc Nord de Rio Campo. Mais les noms de toutes ces Places ne se trouvent point

Quatre Villages dans les Cartes Portugaises.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

dans les Cartes Hollandoiſes (34).

De Rio de Campo jusqu'à Rio St-Benito, la diſtance eſt de dix lieues, & les Cartes Portugaiſes placent dans cet eſpace pluſieurs rochers au long du rivage, ſous le nom de *Baixos de Pedra*. Au Sud de ces rochers elles placent un Port nommé *Duas-Puntas*, qui eſt apparemment celui qu'on trouve nommé dans les Pilotes Anglois *Baye de Bata*, Rade large & profonde (35), où le mouillage eſt excellent. Les Cartes Portugaiſes marquent encore ici, dans les terres, une longue chaîne de petites montagnes, qui s'étendent depuis Rio de Campo, de cinq ou ſix lieues vers le Sud, & placent du côté Nord un grand Promontoire à l'embouchure de Rio St-Benito. Avant cette riviere on trouve une chaine de rocs, qui s'étend trois lieues au long du canal. La profondeur de l'eau, dans le canal même, eſt entre quatre & ſix braſſes. Il reçoit de l'Eſt-Nord-Eſt une autre riviere, qui ſe nomme *Gaza* (36).

Rio de Campo.

Poſitions Portugaiſes.

Rio St-Benito, & Baye d'Angra.

Depuis Rio St-Benito juſqu'à la Baye d'Angra, on compte quinze lieues, droit au Sud-Oueſt, car la Côte s'en-

(34) Barbot, *ubi ſuprà*, page 387.

(35) Le même, p. 386.

(36) Le même, p. 387.

ſonce ici en demi-cercle. On y trouve par-tout depuis douze juſqu'à quinze braſſes d'eau. La pointe Nord de la Baye d'Angra eſt nommée dans les Cartes Portugaiſes, Cap das Serras ; & celle du Sud (37), St-Joao. Suivant les Pilotes Anglois, le fond du demi-cercle eſt une terre baſſe, qui s'éleve par degrés juſqu'au Promontoire de *St-Joao ;* & cette terre baſſe eſt ſuivie d'une chaine de montagnes, nommées *Las-Mitas*. La Côte eſt couverte de grands arbres, & n'a pas moins de ſept braſſes en faiſant le tour du Cap pour entrer dans la Baye. SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Cette Baye forme un quarré de huit ou neuf lieues, auquel les Anglois ont donné le nom d'*Anger* (38) ou de *Danger*. La riviere d'Angra s'y décharge, à l'angle du Sud-Eſt, tandis qu'une autre riviere y entre à l'angle du Nord-Eſt. Le centre de la Baye eſt occupé par une petite Iſle nommée le Grand-Coriſco. Les Cartes Angloiſes s'acccordent avec les Portugaiſes ſur la diſpoſition de cette Baye ; mais elles different beaucoup des Hollandoiſes. Deſcription de cette Baye.

(37) Au contraire, les Pilotes Anglois mettent St-Joao au Nord, & le Cap d'*Eſtiras*, qui eſt le même que das Serras, au Nord.

(38) Deux corruptions du mot Portugais *Angra*. On en a vû d'autres exemples.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'À RIO-GABON.

Suivant Barbot, la pointe Nord du Grand-Corisco se termine par un rocher de figure ronde, qui forme deux petits Caps; c'est-à-dire, un de chaque côté, sur lesquels on découvre quelques arbres. L'Isle a trois lieues de longueur au Sud, sur une lieue de largeur. Elle est environnée, du Nord-Est au Sud-Ouest, par des basses, des rocs & des bancs de sable. Mais le côté de l'Est est plus libre, & le mouillage y est fort bon, sur un fond de sable blanc. Sa pointe du Nord est à cinq minutes de latitude du Nord. La terre est assez basse; mais au long de la Côte elle s'éleve un peu vers le Nord. Le nom d'*Ilha de Corisco*, qu'elle a reçu des Portugais, vient du tonnerre horrible qui s'y fait entendre, & de la quantité d'éclairs dont elle parut environnée lorsqu'elle fut découverte (39) pour la premiere fois. Elle est entierement couverte de bois. Les arbres y sont grands, & l'on y en trouve d'une espece rouge & propre à la teinture, que les Habitans nomment *Takoel*, & les Anglois, *Camwood*. Artus lui attribue d'excellentes qualités. Il est pesant, dit-il, dur, po-

D'où vient le nom de Grand Corisco.

Beau bois de teinture qui se trouve dans cette Isle.

(39) Artus dit que ce fut par cette raison qu'elle demeura deserte, quoiqu'on y allât prendre de l'eau & du bois.

li, brillant, & d'un plus beau rouge que le *Brazilletto* ou (40) le bois de Bresil. La terre du Grand & du Petit-Corisco est si basse (41) que les arbres paroissent sortir de l'eau. Comme la mer est ordinairement fort calme au-tour de l'Isle, il s'y trouve des endroits extrêmement commodes pour carener les Vaisseaux sur trois ou quatre brasses d'un excellent fond, & fort près du rivage. La Rade est au Nord Est de l'Isle, près d'une source d'eau fraîche qui tombe des montagnes de la mer, vis-à-vis la Baye d'Angra. Cette eau est fort douce après le départ de la marée.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Le Grand Corisco n'a pour Habitans que trente ou quarante Negres, qui sont établis vers la pointe Nord-Est, à deux ou trois milles du lieu de l'aiguade. Ils sont gouvernés par un Chef qui se qualifie de Seigneur de l'Isle. Leur vie est fort miserable. Ils n'ont pour alimens que des concombres (42) & diverses sortes d'oiseaux; sans compter que l'air étant fort mal-sain, ils sont sujets à quantité de maladies (43).

Ses Habitans & leur misere.

En 1679, le Géneral Hollandois de

(40) *Ubi sup.* p. 123.

(41) Bosman ajoute que ces Isles sont fort agreables.

(42) Artus dit que la terre n'y peut produire autre chose.

(43) Barbot, *ubi suprà*, p. 388.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Tentative des Hollandois pour s'y établir.

Mina se proposa d'y établir une Colonie de sa Nation, pour y faire trouver des rafraîchissemens aux Vaisseaux de la Compagnie, & les delivrer de la necessité d'avoir recours aux Isles Portugaises. Il y envoya quarante Hollandois, qui éleverent un Fort de terre, monté de quelques canons de fer, & qui s'appliquerent soigneusement à l'agriculture. Mais la fatigue & les mauvaises qualités de l'air rendirent bien-tôt leur condition si triste, qu'après avoir perdu dix sept de leurs compagnons, ils prirent le parti de raser leur Fort & de retourner à Mina. La Compagnie de Hollande n'a pas pensé depuis à renouveller cet Etablissement (44).

Du temps d'Artus, elle avoit dans la Baye d'Angra un commerce d'ivoire assez considerable. Le langage y est different de celui de Gabon; mais les usages & les superstitions de ces deux Pays ont beaucoup de ressemblance (45).

Isles Moucheron. Origine de ce nom.

A quelque distance du Grand-Corisco, dans la même Baye, on rencontre à l'Est-Nord-Est trois petites Isles, que les Hollandois appellent *Isles Moucheron*, du nom d'un certain Baltazar de Moucheron, qui, faisant voile aux

(44) Le même, p. 389.
(45) Artus, *ubi sup.* p. 123 & suivantes.

Grandes Indes en 1600, fut jetté par la violence des courans dans le Golfe de Guinée, où il tomba heureusement sur ces petites Isles. Il fit bâtir un Fort dans la plus grande, avec l'esperance d'un commerce considerable sur le Continent; & laissant un Facteur, nommé *Nesius*, pour y commander, il continua sa route. Mais les Hollandois étoient à peine établis depuis six mois, lorsque les Negres de Rio-Gabon, apprehendant qu'ils n'attirassent dans leur Fort tout le commerce de la riviere, trouverent l'occasion de les surprendre & de les massacrer, eux & tous les Negres d'Angra que le commerce avoit rassemblés dans la même Isle. Les Habitans de Rio d'Angra, moins puissans que ceux de Gabon, quoiqu'ils ayent un Roi, ne purent tout d'un coup se venger de cet outrage; mais leur ressentiment n'ayant pas moins subsisté, ils trouverent par degrés le moyen de commencer la guerre, & cette querelle dure encore.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

Rio d'Angra & son Commerce.

Rio d'Angra est un lieu de commerce très frequenté par les Hollandois, & quelquefois par les Vaisseaux de la Compagnie Angloise, qui en tirent des dents d'élephans, de la cire & des Esclaves. Ils ont pris l'habitude de

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'A RIO-GABON.

mouiller dans la rade Nord-Eſt du Grand-Coriſco, & d'envoyer leurs marchandiſes en balles, dans la riviere, ſur des Chaloupes ou des Canots. Les Negres d'Angra pretendent que leur riviere vient de fort loin dans les terres, & la grandeur de ſon embouchure donne aſſez de vraiſemblance à cette opinion. Elle eſt ſituée preciſement à deux degrés (46) de latitude du Nord.

Baye das Serras & Côte ſuivante.

Depuis le Cap das Serras la Côte s'étend au Sud-Oueſt l'eſpace de cinq lieues juſqu'à la Baye du même nom, qui a trois lieues de profondeur du Nord au Sud, ſur environ la même largeur. On compte dix lieues, Sud-quart-d'Eſt, depuis l'Iſle Coriſco juſqu'au Cap Sainte-Claire, & l'on trouve au long de cette Côte quinze braſſes d'eau, juſqu'aſſez près du Cap, où la profondeur diminue à douze braſſes. La Carte Angloiſe ne place qu'une ſeule riviere dans cet intervalle, & ne lui donne pas de nom.

Le Cap Sainte-Claire forme une pointe fort élevée, & preſente au côté du Nord (47) une double terre d'une grande hauteur. C'eſt la pointe Nord

(46) Artus, *ubi ſuprà*, p. 550; & Barbot, *ubi ſup.* p 123. Collection Hollandoiſe, Tome I, Part. II,

(47) Barbot, page 389 & ſuivantes.

de Rio-Gabon, lieu fort connu de tous les gens de mer.

§ II.

Rio-Gabon & ses Habitans.

APRE'S le Cap Sainte-Claire, la terre tourne tout d'un coup à l'Est pendant l'espace de six lieues, pour former la Baye de Rio-Gabon, ou Gabaon, comme (48) l'appellent les Portugais. C'est une Côte élevée, qui présente de grands arbres à diverses distances. Elle tourne ensuite au Sud-Sud-Est, où elle est coupée par deux petites rivieres. Artus dit que Rio Gabon est à quinze lieues au Sud de Rio-d'Angra, & qu'étant situé sous la Ligne Equinoxiale il a directement devant lui l'Isle St-Thomas, à la distance d'environ quarante cinq lieues à l'Ouest. La largeur de son embouchure est de quatre lieues; mais elle diminue par degrés, & vers l'Isle de Pungo elle n'a pas plus de deux lieues. Ses bords sont revêtus (49) de grands arbres. Suivant Barbot, la largeur de la Baye depuis le Cap Sainte-Claire, qui fait sa pointe Nord, jusqu'au Cap du Sud, que les Anglois ont nommé (50)

RIO-GABON.

Rio-Gabon est directement sous la Ligne.

(48) D'autres le nomment *Gaba*, *Gabona*, & *Gabam*

(49) Artus, *ubi s.* p. 124.

(50) Leurs Pilotes mettent *Round-Corner*, ou coin rond. *Round-Hill* signifie *Montagne ronde*.

RIO-GABON. *Round-Hill*, eſt d'environ trois lieues. Le milieu du canal eſt ſitué préciſément au deſſous de la Ligne. Sa profondeur, entre les deux Caps, eſt depuis ſix juſqu'à dix braſſes.

Cap Sainte-Claire. Sa deſcription.

Le Cap Sainte-Claire a beaucoup de reſſemblance du côté de la mer avec le Cap *St-Joao*, qui fait la pointe de Rio d'Angra. Mais il eſt d'une blancheur, qui pourroit le faire prendre dans l'éloignement pour la voile d'un Vaiſſeau. Quelques baſſes (51) qui l'environnent & qui s'étendent dans la mer en rendroient l'approche dangereuſe, ſi l'écume des vagues qui s'y briſent n'étoit un avis continuel. La pointe Sud, à l'entrée du canal, eſt une terre baſſe, avec une petite montagne ronde qui eſt couverte de bois. Elle a auſſi ſon banc de ſable; mais qui laiſſe un paſſage libre & ſans danger pour des Chaloupes de trente tonneaux. Quelques lieues au Sud de cette pointe, on découvre les Dunes blanches qui portent le nom de *Las Serniſſas*, & qui ſervent de marque, à ceux qui viennent du Nord, pour reconnoître la riviere. Le meilleur canal eſt au long de la rive Sud, avec un peu de precaution pour ſe ga-

Pointe du Sud.

(51) Artus aſſure qu'il n'y a pas moins de trois ou quatre braſſes d'eau ſur ces Baſſes.

fantir d'un rocher qui se fait voir au-dessus de l'eau, près de la seconde pointe, dans l'interieur de la riviere. Lorsqu'on a passé cet écueil, on porte quelque temps au Sud, & l'on se trouve dans le veritable canal des Isles de Pungo, au-de-là desquelles un Vaisseau peut remonter sans crainte l'espace de cinq ou six lieues.

RIO-GABON.

Isle de Pungo dans la Riviere de Gabon.

Les Isles de Pungo sont dans l'interieur de la riviere, à trois ou quatre lieues de l'embouchure. Elles sont situées au-de-là de la pointe que les Hollandois appellent *Sandhoek* ou Pointe de Sable. D'autres lui donnent le nom de Pointe du Sud, & vantent la bonté de son eau, qui surpasse beaucoup celle du Cap Lopez-Consalvo. Barbot dit que cette Pointe est dans l'intérieur de la riviere, à cinq lieues (52) de l'embouchure, & qu'elle s'étend (53) du Nord au Sud. Les Isles de Pungo sont au long de la rive Nord. On les distingue par differens noms. La plus grande, qui n'a qu'environ deux lieues de circonference, a presqu'au centre une haute Montagne. Les Anglois lui ont donné le nom de *Prince's-Ile*, ou d'Isle du Prince; tandis qu'elle est nommée

(52) Barbot, page 390.
(53) Suivant Bosman, elle ne peut être si loin.

RIO-GABON.

par les Hollandois *Koning-Eyland* (54) ou Isle du Roi. Elle est fort peuplée & sert de residence au Roi du Pays. L'autre a tiré le nom d'*Isle aux Perroquets* du grand nombre de ces animaux (55) dont elle est remplie. Elle abonde en plusieurs sortes de fruits ; & se trouvant fortifiée par sa situation, elle sert de retraite pendant la guerre aux Habitans de l'Isle du Prince. Depuis l'année 1601, les Habitans ont quelques pieces de canon & plusieurs mousquets, qu'ils enleverent d'un Vaisseau Hollandois, après avoir massacré & mangé l'Equipage. Ils traiterent ensuite un Bâtiment Espagnol avec la même barbarie; mais le commerce des Européens les a rendus moins intraitables, quoiqu'ils ne puissent point encore passer pour civilisés (56).

Titre du Roi, & revolution dans les deux Isles.

Les Habitans de Pungo donnent à leur Roi le nom de *Mani-Pungo*, qui signifie Seigneur ; titre qu'ils trouvent preferable à celui de Roi. Bosman, qui avoit passé seize jours dans cette riviere, dit qu'une de ces deux Isles tire son nom du Roi, & l'autre du Prince de la riviere; deux Seigneurs, dit il, fort puissans dans le Pays; mais qu'ayant

(54) Bosman, p. 408, & Barbot, *ubi sup.*

(55) Artus confirme qu'il y a dans cette Isle une montagne d'une hauteu remarquable, & que l'autre abonde en fruit.

(56) Barbot, *ubi sup.*

été ravagées & rendues desertes en 1698, elles furent abandonnées par ces deux Princes, qui se firent de nouveaux Etablissemens sur deux differens bras de la riviere.

RIO-GABON.

Diverses profondeurs de Rio-Gabon.

A deux lieues de l'embouchure, suivant Artus, on trouve dans Rio-Gabon un banc de sable, mais qui n'a pas moins de huit brasses d'eau. La profondeur, au milieu du canal, est de douze ou treize brasses (57), qui diminuent, dans l'espace d'une demi-lieue, jusqu'à sept, six & quatre; de sorte qu'il est aisé d'y mouiller au long des rives. Bosman observe neanmoins que les sondes ont ici peu d'uniformité, & qu'après avoir trouvé dix, douze, & quinze brasses, on est surpris de tomber aussi-tôt sur cinq; après quoi l'on se retrouve presqu'aussi-tôt sur douze, comme si le fond de la riviere étoit parsemé de rocs. Il ajoute qu'il faut attendre la marée pour y entrer, parce que la violence du reflux ne permet pas de remonter lorsqu'elle descend. Cet Auteur, à qui l'experience avoit procuré tant de lu-

(57) Il y a quelque difficulté à concilier ici les Voyageurs: car il semble, en lisant Barbot, que de son temps du moins, l'Isle du Prince & celle des Perroquets étoient la même. Mais on conçoit effectivement que ceux qui l'ont suivi peuvent avoir confondu tous ces noms. *Voyez* Barbot, *ubi sup.*

RIO-GABON. mieres, avertit encore, que pendant l'espace de quelques lieues la riviere de Gabon est navigable pour les petits Bâtimens, mais qu'il y a peu de sûreté à remonter plus loin.

Commodité de cette Riviere.

Outre le motif du commerce, quantité de Vaisseaux sont attirés dans cette riviere par la commodité qu'on y trouve pour se radouber. Ceux qui s'y rendent dans cette derniere vûe, se dechargent dans l'Isle du Prince de tout ce qu'ils ont de pesant, comme leur canon, leurs ancres, leurs barils d'eau, & se servent de la marée pour s'avancer sur la rive aussi loin qu'il est possible, afin de se trouver presqu'à sec au temps du reflux. Mais les gros Bâtimens courent beaucoup de risque à suivre cette methode.

Quel est son Commerce.

Le commerce de Rio-Gabon consiste en ivoire, en cire, en miel, &c. Il est quelquefois fort lent, sur-tout lorsque les Habitans ayant vû paroître peu de Vaisseaux, ne s'empressent point de faire approcher leurs marchandises de la Côte. Mais cette disgrace leur arrive peu, depuis que les Bâtimens Zelandois d'Interlope ont pris l'habitude de visiter leur riviere dans toutes les saisons, soit pour le commerce ou pour se radouber. Ils y vont prendre aussi de l'eau



T. IV. N°. XVI.


PROCESSION AU TEMPLE DU SERPENT
tirée de Des Marchais
A. Le Temple ...
B. Bedeaux.
C. 40 Mousquetaires.
D. 20 Trompettes.
E. 22 Tambours.
F. 20 Flutes.
G. 12 Femmes du Roy avec leurs presens.
H. Valet de Chambre du Roy
I. 12 Femmes du Roy avec des Provisions
K. 3 Nains
L. Maitres des ceremonies
M. 12 Femmes du Roy avec des presens pour sa Mere.
N. Chaise de la Reine Mere
O. La Reine Mere.
P. Trois Dames du Palais.
Q. Musique du Palais de la Reine.
R. Grand Sacrificateur ou Grand Prêtre.

T.IV. N.º XVI.

& du bois, quoiqu'ils n'en trouvent pas moins facilement au Cap Lopez (58). RIO-GABON.

Bosman, qui s'étoit proposé de faire le commerce de l'ivoire & de la cire à Rio Gabon, s'accommoda si peu du caractere des Habitans, que pour s'en défaire, après avoir commencé à traiter avec eux, il ceda ses droits à d'autres Facteurs de sa Compagnie, qui arriverent fort à propos. Il trouva les mêmes Negres encore plus insupportables en revenant de Juida, où il n'avoit eu qu'à se louer de la civilité des Habitans (59).

Les Habitans rebutent Bosman.

Quelqu'avidité que les Negres de Gabon ayent pour l'eau de-vie, ils n'en boiroient point une goute à bord, avant que d'avoir reçu quelque present. S'ils trouvent qu'on ait trop de lenteur à l'offrir, ils ont l'effronterie de demander si l'on s'imagine qu'ils soient capables de boire pour rien ? Ceux qui ne les payent point ainsi pour la peine qu'ils prennent de boire, ne doivent point esperer de faire avec eux le moindre commerce.

Plaisante fierté.

Lorsque l'Auteur eut abandonné le dessein d'entrer en commerce avec eux, il lui en vint d'abord une grosse Troupe, qu'il auroit souhaité de pouvoir envoyer aux autres Facteurs. Il leur offrit

(58) Barbot, *ibid.* (59) Bosman, p. 401.

Rio-Gabon. quelques verres d'eau-de-vie, pour s'en délivrer honnêtement. Mais irrité de leur voir refuser de boire sans avoir reçu des presens, il prit le parti de leur tourner le dos. Alors comprenant qu'il renonçoit au commerce, ils revinrent lui demander humblement ce qu'ils avoient refusé. Sa reponse fut, qu'il n'avoit pas le temps de les écouter. Ils sont assez disposés à faire eux-mêmes des presens aux Européens qui arrivent, mais c'est à condition qu'on leur en fasse sur le champ de plus considerables; & si l'on est trop lent pour leur impatience, non seulement ils n'ont pas de honte de demander, mais ils reprennent ce qu'ils ont apporté lorsqu'ils croient ne rien gagner au change. Enfin, l'Auteur conclut d'un ton chagrin (60) qu'ils ne different des bêtes que par la forme. Au reste, son temoignage est confirmé par celui d'Artus, qui represente les Habitans de Rio-Gabon comme une Nation farouche & cruelle. Ils n'épargnent personne, dit-il, & bien moins les Etrangers. En 1601, les Hollandois éprouverent leur cruauté, lorsque ces Barbares s'étant saisis de deux Barques de Delft, massacrerent inhumainement

Barbarie & cruauté des Habitans.

(60) Description de la Guinée par Bosman, p. 404 & suivantes.

l'Equipage. Le même Auteur ajoute que les hommes font des Loups raviffans, & les femmes des Louves impudentes, qui previennent les defirs & les follicitations des Etrangers. Entr'eux les premieres loix de la nature paroiffent inconnues ou comme effacées par une longue dépravation. La mere reçoit ouvertement les careffes de fon fils, & les filles celles de leur pere (61).

RIO-GABON.

Inceftes en ufage.

Quoique les Negres de Gabon ne compofent point une Nation nombreufe, ils font divifés en trois claffes; l'une qui eft attachée au Roi, l'autre au Prince, & la troifieme, qui ne reconnoît point d'autre Maître qu'elle même. Les deux premieres, fans être en guerre ouverte, font profeffion de fe haïr, & cherchent pendant la nuit l'occafion de fe battre & de s'entrepiller. Mais cette barbarie n'empêche point qu'ils ne fe faffent honneur de prendre des noms Européens, & qu'en venant à bord ils ne déclarent le nom qu'ils ont emprunté, comme s'ils nous croyoient obligés, dit l'Auteur, de les en eftimer davantage (62).

Divifion de la Nation.

Ils ont, pour pagnes, des nattes d'écorce d'arbres, affez proprement tra-

Leurs habits & leurs parures.

(61) Atkins, *ubi fup.* page 125.
(62) Bofman, *ubi fup.* page 402.

RIO-GABON. vaillées & teintes en rouge, qu'ils ornent de quelques peaux de ſinges ou d'autres animaux, avec une ſonnette qui leur pend du milieu de l'eſtomach. La plûpart vont pieds & têtes nuds. Leur cheveux ſont coupés d'une maniere biſatre, ou relevés ſur la tête. Quelques-uns portent de petits bonnets de joncs, ou d'écorce de cocotier. D'autres ſe parent les temples de deux touffes de plumes & de petites plaques de fer. Ils ſe peignent le corps de rouge avec la décoction d'un certain bois. On voit aux uns des anneaux de fer ou de cuivre, qui leur traverſent le nez, les levres & les oreilles; aux autres, de petites pieces d'ivoire dans les mêmes parties. Pluſieurs ſe percent la levre inferieure, & rendent le trou aſſez grand pour ſe faire un plaiſir d'y paſſer la langue. Leurs pendans d'oreille peſent quelquefois plus d'une livre. La plûpart ont pour ceinture une piece de peau de bufle, qui ne leur entourant point tout-à-fait le corps, eſt liée par devant avec une corde. Elle leur ſert à ſuſpendre des couteaux larges & courts, qui pendent devant eux.

Ferocité des femmes. Les femmes ſont chargées de bracelets de cuivre & de leton. Au-tour de la ceinture, elles n'ont qu'une natte de

roseau. Leur vie ressemble à celle des bêtes sauvages. Lorsqu'elles sont pressées du sommeil, elles se couchent à terre dans le lieu où elles se trouvent. Leur occupation est de porter de l'eau & de preparer les fruits & les racines qui servent d'alimens à leur famille. Les hommes & les femmes ont la peau cicatrisée d'un si grand nombre de figures (63), qu'on ne peut les regarder sans étonnement.

Bosman, sans entrer dans aucune description de leurs habits, dit seulement qu'ils sont miserablement vêtus, comme tous les autres Negres, & qu'achetant les habits de rebut des Matelots Européens, ils se croient merveilleusement parés lorsqu'ils sont couverts de ces guenilles. Ils sont passionnés pour les chapeaux & les perruques, mais la maniere dont ils les portent est singulierement horrible. Autrefois les Matelots Hollandois faisoient ici un commerce considerable en vieilles perruques, pour lesquelles ils recevoient en échange de la cire, du miel, des perroquets, des singes, & toutes sortes de rafraîchissemens. Mais depuis quelques années, il est venu sur la Côte tant de Marchands de perruques, que

Commerce de vieilles perruques.

(63) Bosman, page 403 & 405.

RIO-GABON.

les Matelots ont ce profit de moins.

Les Negres de Gabon ſont grands, robuſtes & bien faits. Ils ſe frottent le corps avec de la graiſſe de bufle & d'élephant, & ſe le peignent d'une couleur rouge, dont l'odeur eſt ſi puante, ſur-tout dans les femmes, qu'on ſent leur approche de cinquante pas. Mais elles n'en plaiſent pas moins aux Matelots, qui pour un petit couteau, ou quelqu'autre bagatelle, peuvent ici ſe choiſir des Maîtreſſes (64).

Les femmes s'apprivoiſent avec les Matelots.

Armes du Pays.

Les armes du Pays ſont de zagaies, des dards, des arcs & des fleches empoiſonnées. On ne voit jamais les Habitans ſans un poignard à la main. Quelques uns en ont à trois pointes, dont les bleſſures doivent être fort dangereuſes. Leurs tambours ſont étroits, & ſe terminent en pointe. Leurs zagaies & leurs épieux ſont fort bien travaillés, car ils ont d'excellens Forgerons. Lorſqu'ils vont à la guerre, leurs femmes portent leurs armes.

La nourriture commune, au long de la riviere, conſiſte en ignames, en patates & en bananes (65). On fait ſecher les bananes ; & de leur farine, on com-

(64) Artus, *ubi ſ.* p. 124.

(65) Le même Ecrivain dit qu'ils font rotir les bananes & que c'eſt leur principal aliment. Ils ont des ignames, des patates & des feves, mais en petite quantité.

poſe

pose une pâte qui tient lieu de pain. Rio-Gabon.
Le Pays produit diverses sortes de racines & de cannes de sucre. Le poisson y étant en abondance, les Habitans le font secher au Soleil. Ils mangent à terre, avec beaucoup de malpropreté, dans des plats & dans des écuelles de bois. Mais leur Mani, ou leur Roi, est assez bien fourni de vaisselle d'étain.

Usages grossiers.

Ils n'ont pas l'usage de boire en mangeant; mais après leurs repas ils prennent plaisir à s'enivrer de vin de palmier, ou d'un mêlange de miel & d'eau qui ressemble à notre hydromel. Quoique la passion pour l'eau-de-vie paroisse commune à tous les Negres, elle est si désordonnée à Rio Gabon, que les Habitans lui sacrifient tout ce qu'ils possedent. Ils donnent une fort belle dent d'élephant pour une mesure d'eau-de-vie, qu'ils ont quelquefois vuidée avant que de sortir du vaisseau. Lorsque l'ivresse commence à les échauffer, la moindre dispute les met aux mains, sans respect pour leur Roi & pour leurs Prêtres, qui entrent à coups de poings dans la mêlée, pour ne pas demeurer spectateurs inutiles. Ils se battent de si bonne grace, que leurs chapeaux, leurs perruques, leurs

RIO-GABON. habits, & tout ce qu'ils ont entre leurs mains, eſt précipité dans la mer. Au reſte, ils ſont ſi peu délicats ſur l'eau-de-vie, qu'avec la moitié d'eau claire & un peu de ſavon d'Eſpagne, pour faire écumer la liqueur, on peut l'augmenter au double ſans qu'ils s'en apperçoivent (66).

Le Pays eſt ſans bled & ſans culture.

En un mot, dit Boſman, l'Univers n'a point de Nation plus barbare & plus miſerable. Il juge qu'elle tire ſa principale ſubſiſtance de la chaſſe & de la pêche, parce qu'il n'apperçut dans le Pays (67) aucune ſorte de bled, ni aucune trace d'agriculture. Les maiſons, ſuivant Artus, ne laiſſent pas d'être bâties avec aſſez d'art; elles ſont compoſées de roſeaux & de cannes, couvertes de feuilles de bananier, & plus agreables que ſur la Côte de Guinée.

Palais du Roi.

Le Palais du Mani ſe nomme *Golipatta*. Il eſt plus grand que tous les autres édifices. L'habillement de ce Prince n'eſt pas moins different de celui du Peuple. C'eſt une eſpece de harnois, compoſé d'un mêlange d'os & de coquillages, peints en rouge, & joints enſemble comme des chapelets, au-

(66) Boſman, *ubi ſup.* p. 402.
(67) Le même, p. 406.

tour de ſon cou, de ſes bras & de ſes jambes. Il a le viſage peint de blanc. Devant la porte de ſon Palais, on voit un mauvais canon de cuivre & quelques autres pieces de fer, que les François lui ont donnés en échange pour des marchandiſes plus précieuſes. Mais les Negres ſont paſſionnés pour l'artillerie.

Langue & Religion de Gabon.

Le langage & la Religion du Pays ſont les mêmes qu'au Cap Lopez. Artus prétend que la Langue de Gabon s'apprend plus facilement que celle de la Côte d'Or, parce que les Habitans parlent avec plus de lenteur.

Leur Religion n'a rien de remarquable. Ils adorent le Soleil & la Lune, mais ſans exclure d'autres Idoles, qu'ils ont en grand nombre. Quelques-uns adreſſent leur culte aux arbres; d'autres à la terre, comme à la ſource de tous les biens ſenſibles, & portent le reſpect qu'ils ont pour elle (68), juſqu'à n'oſer cracher deſſus. Boſman n'ajoute rien au recit d'Artus. Il leur attribue ſeulement beaucoup de ſuperſtition, & quantité d'Idoles; mais dans le peu de ſejour qu'il fit ſur les bords de la riviere, il ne put ſe procurer d'autres informations. Il conclut auſſi du

(68) Artus, p. 124 & 126.

RIO-GABON. peu d'égard qu'ils ont les uns pour les autres, que chacun vit pour soi-même, s'embarrassant peu du Roi & des Princes, qui ne jouissent que d'un vain titre (69) & d'une ombre de pouvoir. En 1600 (70), on comptoit trois Rois sur la riviere, dont l'un faisoit sa residence à *Kajomba*, sur la rive Nord; l'autre à Gabon, sur la rive Sud; & le troisieme, dans les Isles de Pungo. Le Roi de Pungo & celui de Kajomba, s'étant unis par une étroite alliance, étoient sans cesse en guerre avec le Roi de Gabon, qui employoit de son côté le secours des Negres du Cap Lopez-Consalvo. Artus, qui nous donne cette idée du Pays, ajoute que dans chaque Village, les Habitans s'assembloient le matin chez leur Gouverneur, qu'ils nommoient *Chaveponso*; & que se jettant à genoux devant lui, ils battoient des mains & crioient, *Fino*, *Fino*, *Fino*, qui signifie bon jour dans leur Langue. Mais on a deja fait observer que du temps de Bosman il n'y avoit qu'un Mani, ou un Roi, sur la riviere de Gabon. Ce Prince, dit le même Auteur, exerçoit le metier de Forgeron, pour gagner sa vie sans être à charge

Etat du Pays en 1600.

Changement posterieur.

(69) Bosman, p. 405 & suivantes.
(70) Artus, *ubi sup.* p. 124.

à ses Sujets, & louoit ses femmes aux Européens; ce qui n'empêchoit point que sa pauvreté ne fût extrême, comme celle de tous les autres Habitans (71).

RIO-GABON.

Hyver du Pays.

La saison de l'hyver arrive ici au mois d'Avril, & dure jusqu'au mois d'Août. Mais on ne doit entendre, par le nom d'hyver, que le temps des pluies, qui tombent, avec une abondance continuelle, & que la terre absorbe aussitôt sans qu'il reste aucune trace d'humidité. La chaleur n'est pas moins excessive, avec beaucoup d'épaisseur & d'obscutité dans l'air. Ces pluies enflent les rivieres, & le poisson est innombrable dans cette saison. Les jours & les nuits sont égaux en longueur (72).

Bêtes farouches en grand nombre.

Dans tous les Pays qui bordent la riviere, la multitude des bêtes farouches est incroyable, sur-tout d'Elephans, de Bufles & de Sangliers. Bosman ayant pris terre à la pointe de sable, avec le Capitaine de son Vaisseau & quelques domestiques, poursuivit, l'espace d'une heure, un Elephant qui avoit marché pendant plus d'une lieue sur le rivage, à la vûe du Vaisseau. Mais il disparut heureusement dans un bois;

Chasse d'Elephans.

(71) Bosman, p. 406.

(72) Description de la Guinée par Bosman, p. 406.

car avec si peu d'hommes, qui n'étoient armés que de mousquets (73), il y avoit eu de l'imprudence à presser un animal si redoutable. En revenant de cette chasse, l'Auteur rencontra cinq autres Elephans en troupe, qui jettant sur lui & sur son cortege un regard indifferent, comme s'ils n'eussent pas jugé quelques hommes dignes de leur colere, les laisserent passer tranquillement. Bosman & ses Compagnons, par un mouvement de crainte autant que de respect, les saluerent, en ôtant leur chapeau. Cependant il ne se passa pas de jour où l'Auteur ne prît le plaisir de la chasse, sur-tout des Sangliers, qui lui donnerent beaucoup d'amusement. Dès le second jour il en trouva une troupe de plus de trois cens, qu'il se mit à chasser avec vigueur. Mais ils étoient plus legers que lui, à l'exception d'un seul qui se laissa couper & qui se jetta dans un petit bois. Les Chasseurs Hollandois n'auroient pas été long-temps à se rendre les plus forts, s'ils n'eussent découvert aussi-tôt dans le même bois le squellette entier d'un Elephant. La joie de cette prise leur ayant fait abandonner l'esperance de l'autre, ils trouverent soixan-

Chasse de Sangliers.

(73) Artus, dans la Collection de Bry, Part. VI, page 226.

te dix livres d'ivoire dans la tête d'Elephant (74).

RIO-GABON.

Chaſſe de bufles.

Le troiſieme jour, Boſman tomba ſur une bande d'environ cent Bufles ; & les ayant forcés de ſe ſeparer en pluſieurs troupes, il s'attacha aux plus voiſins, ſur leſquels ſes Gens firent pleuvoir une grêle de balles. Il ne parut pas que ces farouches animaux s'en fuſſent reſſenti ; mais ils regarderent leurs ennemis d'un air irrité, comme s'ils leur avoient reproché cet outrage.

Qualité de ces animaux.

La plûpart de ces Bufles étoient rougeâtres. Ils avoient les cornes droites & panchées vers les épaules, de la grandeur à peu près de celles d'un bœuf ordinaire. En courant, ils paroiſſent boiteux des pieds de derriere ; mais leur courſe n'en étoit pas moins prompte. Les Negres aſſurerent Boſman que s'ils ſe ſentent bleſſés, ſans l'être mortellement, ils ſe jettent ſur leurs ennemis, & ne manquent gueres de les tuer.

Hollandois tué.

L'Auteur eut d'autant moins de peine à le croire, que dix ans auparavant quelques Hollandois étant à la chaſſe dans le même Pays, un d'entr'eux tira ſur un Bufle, qui fondit auſſi-tôt ſur lui, & l'auroit tué, ſans le ſecours qu'il reçut d'un de ſes compagnons. Mais ce

(74) Boſman, *ubi ſup.* p. 408 & ſuiv.

RIO GABON. secours même lui devint funeste. Celui qui le donnoit ayant tiré sur le Busle, le manqua, & blessa du même coup l'ami qu'il avoit voulu secourir. Alors le Busle se jetta sur son ennemi blessé, & lui arracha facilement un reste de vie. Les Negres font la guerre aux Busles avec plus de précautions. Après avoir observé les lieux que ces animaux fréquentent, ils se placent sur quelque arbre aux environs, & tirent de-là sans danger. S'ils voient tomber leur proie, ils descendent pour l'emporter tranquillement. S'ils n'ont fait que des blessures, ils attendent que l'animal ait disparu pour se retirer. La chair de Busle est ici fort bonne, & suffisamment grasse (75), parce que l'herbe ne manque point à ces animaux vers le *Sandy-Point*, ou la pointe de sable.

Le terroir du Pays n'est pas d'ailleurs extrêmement fertile, c'est-à-dire, propre aux grains & aux racines, du moins depuis l'embouchure de la riviere jusqu'à l'Isle du Prince, qui est la seule partie où l'on ait penetré. Mais il produit une abondance extraordinaire de fruits; & la riviere n'est pas moins remplie de toutes sortes de poissons.

Crocodiles & Souffleurs. On y voit aussi beaucoup de croco-

(75) Bosman, page 408.

diles & de chevaux marins. L'embouchure eſt frequentée par un grand nombre de petites Baleines, que les François appellent *Souffleurs*, les Hollandois *Nord-Kopers*, & les Anglois (76) *Grampuſſ*, dont la longueur eſt d'environ quarante pieds. Juſqu'au Cap-Lopez, la Côte offre une infinité de Remores ou de Succeurs (77). Les Negres ont une maniere de pêcher fort amuſante. Ils parcourent tranqillement la riviere dans un Canot; & lorſqu'ils apperçoivent un poiſſon, ils lui lancent leur zagaie avec tant d'adreſſe, qu'ils manquent rarement leur coup (78).

RIO-GABON.

§ III.

Côte depuis Rio - Gabon juſqu'au Cap Lopez-Conſalvo.

DEPUIS la pointe Sud de Rio-Gabon, la Côte s'étend Sud-quart-d'Oueſt juſqu'à la riviere d'*Olibato*, ou d'*Olibata*, pendant l'eſpace de vingt cinq ou trente lieues. On en compte neuf de cette Pointe à la riviere de Nazareth; ſix de-là juſqu'à la Baye du même nom; douze enſuite juſqu'à

Diſtance au long des Côtes juſqu'au Cap Lopez.

(76) Voyez ci-deſſus l'Hiſtoire Naturelle du Tome X.

(77) Boſman, p. 407; & Barbot, page 390.

(78) Ou *Litile* & *Great-Servis*.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU CAP LOPEZ-CONSALVO.

l'embouchure d'une autre riviere; d'où il n'en reste que quatre & demie jusqu'à celle d'Olibato.

La Côte est basse & couverte de bois jusqu'aux Dunes blanches qu'on appelle *Las-Sernissas*. Ces Dunes sont distinguées par les Portugais en *Fanais-Piquenas*, au Nord de la riviere Nazareth, & *Fanais-Grandes* qui s'étend au Sud jusqu'assez près de la Baye de Nazareth. A l'exemple des Portugais, les Anglois les ont nommées dans leur Langue *Little* & *Great Cliffs* (79); & les Hollandois *Kleyne* & *Groete Klypen*. D'autres les nomment *Wittehoek*.

Rivieres de Nazareth & d'Olibato.

Après la riviere Olibato, la terre tourne droit au Nord-Ouest l'espace d'environ huit lieues, & forme une peninsule étroite & platte, qui n'a pas plus de deux lieues dans sa plus grande largeur, & qui diminue par degrés à mesure qu'elle approche au Nord-Ouest de sa Pointe ou de son Cap, qui est le fameux Cap Lopez-Consalvo. La mer qui est entre ce Cap, & la terre qui lui répond à l'Est, porte le nom de Baye ou d'Angra de Nazareth; & la Côte voisine, au Sud-Sud-Est, forme le Golfe ou la Baye d'Olibato. A l'entrée de la riviere

(79) Cette Description est entierement tirée de la Description de Guinée par Barbot, p. 394 & suiv.

de Nazareth, du côté du Nord, on rencontre une Isle nommée *Fanias*, que les Pilotes Anglois appellent *Finas*; & du côté du Sud, sort un banc triangulaire qui s'étend l'espace de cinq lieues au long de la Baye d'Olibato. Cette Baye contient plusieurs Isles & quantité de bancs. Au centre est l'Isle de Pirins, entre la Côte de la Baye de Nazareth & le Cap Lopez. A l'Est on trouve une autre Isle, mais beaucoup plus petite. A l'Ouest, près du Cap, est un banc qui a pris le nom de *Banc François*. Au Sud-Est de l'Isle Pirins, on trouve encore une Isle qui est à l'opposite de la riviere d'Olibato, vers laquelle s'avance un banc de sable qui part de cette riviere.

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU CAP LOPEZ-CONSALVO.

Plusieurs Isles.

Banc François.

La Côte de la Baye d'Olibato, depuis Angra de Nazareth jusqu'à la pointe Nord-Est de Rio Olibato, est couverte d'un grand banc de sable, qui s'élargit à mesure qu'il approche de la riviere, jusqu'à ce qu'il arrive au canal de l'embouchure, & qui recommence à s'étendre au-de-là du canal, vers la rive Nord de la même riviere. Comme les sables sont mouvans & les fonds d'une inégalité continuelle aux environs de cette Baye, il seroit dangereux d'y passer sans avoir constamment la sonde à la main. Mais aussi-tôt qu'on est

SUITE DE LA CÔTE JUSQU'AU CAP LOPEZ-CONSALVO.

arrivé à l'Oueſt du Cap, tous les dangers diſparoiſſent, & le fond devient excellent.

Sondes de cette Côte.

On trouve géneralement au long de cette Côte douze & treize braſſes d'eau à une lieue & demie du rivage; mais, plus près de la terre, on tombe ſur quatre & ſix, & le mouillage eſt sûr. La marée venant du Cap Lopez, porte au Sud & à l'Oueſt-quart-de-Sud, pendant les mois de Mars, d'Avril & de Mai; ce qui facilite beaucoup la navigation pour traverſer l'Equateur. Il eſt rare autour du Cap, qu'elle aille au Nord, dans cette ſaiſon, comme il arrive quelquefois aux mois d'Août & de Septembre. On attribue ce changement aux vents du Sud, qui la forcent de prendre ſon cours au Nord; & l'on prétend qu'alors ils ſoufflent conſtamment de la grande riviere de Zaire, quoiqu'elle ſoit à près de cent lieues de cette Côte au Sud-Eſt (80).

Marées favorables.

Cap Lopez-Conſalvo.

Bornes du Golfe de Guinée.

Le Cap Lopez-Conſalvo, qui n'eſt en droite ligne qu'à dix huit lieues de Rio-Gabon (81), fait les dernieres bornes du Golfe de Guinée. Un peu plus loin au Sud, on arrive à l'entrée du

(80) Barbot, *ibid.*

(81) Artus & Boſman le placent un degré au-deſſous de la Ligne; Barbot, à cinquante cinq minutes.

Royaume (82) d'Angola. Artus assure que ce Cap n'est pas difficile à reconnoître, parce que c'est l'endroit de toute la Côte, qui s'avance le plus à l'Ouest. Sa situation est au premier degré de latitude du Sud (83).

CAP LOPEZ-CONSALVO.

Suivant Barbot (84), le Cap Lopez-Consalvo, à cinq lieues de distance du côté de l'Ouest, paroît une Isle basse & platte. Mais c'est réellement une longue & étroite peninsule, qui s'étend l'espace de plusieurs lieues dans la mer, & qui est basse, platte, marécageuse & couverte de bois (85), comme toutes les terres voisines. Il a pris le nom du Portugais qui l'a découvert le (86) premier.

Description du Cap & de sa rade.

Artus observe que la rade de ce Cap est également bonne pour le mouillage & le carenage. On y trouve des rafraîchissemens & des provisions en abondance. Mais les bancs de sable & les basses ne permettent point d'y entrer (87) sans le secours de la sonde. Bosman, qui rend le même témoignage, ajoute que ces bancs sont peu dangereux dans

(82) Bosman, p. 411.
(83) Artus, p. 127.
(84) On le trouve aussi nommé *Lopo*, *Lopos-Consalvez*, & simplement *Lopez*.
(85) Atkins dit que le Cap est bas, mais escarpé, qu'il a beaucoup d'arbres & des plaines par derriere, p. 196.
(86) Barbot, p. 395.
(87) Artus, p. 127.

CAP LOPEZ-GONSALVO. un temps tranquille, & que suivant l'experience qu'il en a faite, on les passe en pleine marée (88) sans s'en appercevoir. Barbot dit que le mouillage ordinaire pour les Vaisseaux de charge est à cinquante minutes de latitude du Sud, Est-quart-de-Sud du Cap, à l'entrée même de la Pointe. Quoique la terre soit platte & basse, on peut s'approcher fort près du rivage pendant la marée, contre la nature ordinaire des Côtes plattes, où la profondeur de l'eau diminue à proportion que la terre est basse. Mais le même Auteur fait observer qu'à une lieue & demie du Cap, à l'Est-Nord-Est, on rencontre un banc de sable, qui laisse entre le Cap & lui un grand canal (89) de cinquante brasses de profondeur. Atkins, plus exact encore sur la situation de la rade, assure qu'on peut mouiller sur deux brasses de fond, en mettant le Cap Nord-Ouest-quart-de Nord; que le lieu de l'Aiguade est au Sud-quart-d'Est, & que le Cap forme une Baye sûre & agreable (90).

Hameau près du Cap. On decouvre près du Cap un Hameau de vingt maisons, ou de vingt hutes, qui ne sont habitées par les Negres qu'à l'arrivée des Vaisseaux de l'Europe;

(88) Bosman, p. 413.
(89) Barbot, p. 394.
(90) Atkins, p. 396.

mais c'eſt-à-dire preſque continuellement, car on voit ſans ceſſe au Cap Lopez un grand nombre de Bâtimens, ſurtout de Hollandois, qui viennent s'y carener ou prendre des proviſions (91). Boſman met peu de maiſons ſur le rivage, & marque pour principale habitation des Negres, une Ville, qui eſt ſituée, dit-il, un peu au-de-là du Port, ſur une riviere nommée (92) *Olibato.*

CAP LOPEZ-CONSALVO.

Ville d'Olibato.

C'eſt ſans doute la Ville même d'Olibato, qui eſt à l'embouchure de la riviere. Barbot compte ſix lieues par terre depuis cette Ville juſqu'au Cap. C'eſt la reſidence du Prince Thomas, fils du Roi du Cap Lopez, comme les Marchands de l'Europe lui font l'honneur de le nommer. D'Olibato juſqu'à la Cour du Roi, on compte encore cinq ou ſix lieues, qu'on fait en remontant la riviere dans des Canots. Le même Voyageur vit devant le Palais d'Olibato quelques canons de fer montés ſur leurs affuts, que le Prince avoit reçus des François, mais dont il faiſoit peu d'uſage. La Ville où le Roi fait ſa demeure contient environ trois cens maiſons, bâties de branches entrelaſſées & couvertes de feuilles de palmier, comme

Ville où le Roi du Cap fait ſa reſidence.

(91) Barbot, p. 395.
(92) Boſman, *ubi ſup.* p. 412.

Cap Lopez-Consalvo.

celles de Gabon. On rencontre, dans le Pays, d'autres Villes éloignées de cinq ou six lieues l'une de l'autre (93). Les principaux Negres prennent les titres de Princes, de Ducs, d'Amiraux, & d'autres noms empruntés de l'Europe, comme ceux de Rio-Gabon. En un mot, dit Bosman, les usages se ressemblent parfaitement dans ces deux Contrées, à l'exception de la civilité & de la douceur, dont les Habitans du Cap Lopez sont mieux partagés (94).

On ne sçauroit douter que la riviere d'Olibato ne soit la même, où, suivant le recit d'Artus, les Hollandois faisoient de son temps le commerce de l'ivoire. Il ajoute qu'elle produit un grand nombre de Crocodiles & de Chevaux marins; d'où quelques-uns concluent, dit-il, qu'elle doit être un bras du Nil (95). Il observe aussi que les Habitans sont ici beaucoup plus civilisés qu'à Rio-Gabon, & que le Pays abonde en toutes sortes de bêtes farouches, telles que des Elephans, des Buffles, des Dragons, des Serpens, & d'autres monstres, aussi affreux que redoutables. Atkins

Ressemblance entre les Negres du Cap & ceux de Gabon.

(93) Barbot, p. 396 & suiv.

(94) Bosman, *ubi sup.*

(95) La même raison, soutenue par l'ignorance, a fait croire à quantité d'Ecrivains que le Nil étoit la source commune de toutes les rivieres d'Afrique.

CAP LOPEZ-CONSALVO.

represente le Cap Lopez comme le refuge des Buffles. On trouve aussi beaucoup de Singes, & des Perroquets (96) gris.

Suivant Bosman, le poisson est encore plus commun au Cap Lopez qu'à Rio-Gabon. Un jour au matin, dit-il, ses gens en prirent assez, d'un coup de filet (97) pour la provision de dix vaisseaux. Barbot dit, presque dans les mêmes termes, que d'un seul coup on peut prendre de quoi charger une Barque. Il ajoute que les huitres n'y sont pas en moindre abondance, & qu'on les voit pendre aux branches des Mangles ou des Peletuniers qui environnent la (68) Baye.

Provisions que les Vaisseaux prennent au Cap.

Les provisions, dont les Vaisseaux se fournissent ici, sont des bananes, des patates & des ignames, de la chair de buffle & de porc, de la volaille, du poisson, du poivre long, qu'on nomme autrement Pimento de Rabo, & du Pourpier. L'usage, pour tous les Bâtimens qui arrivent dans la rade, est de donner avis de leur approche par une décharge de quatre pieces de canon. Aussi-tôt les Habitans d'Olibato & des autres lieux voisins s'empressent d'ap-

Usages du Cap à l'arrivée des Vaisseaux.

(96) Artus, *ubi sup.*
(97) Artus, *ibid.*
(68) Barbot, *ubi sup.* p. 411.

CAP LOPEZ-CONSALVO.

porter au rivage, du bois, de l'eau & toutes sortes de provisions. Ils tiennent en reserve certaines mesures de bois coupé, de la longueur de deux pieds, dont ils donnent la charge d'un Canot pour une barre de fer. L'eau fraîche se tire d'un grand Etang bourbeux, qui n'est pas loin du Cap. Elle se conserve fort bien en mer, & quantité de Matelots la trouvent plus saine que celle de St-Thomas & du Prince. Chaque Vaisseau donne pour le mouillage & pour la liberté de l'eau & du bois, une douzaine de couteaux, & quelques bouteilles de liqueurs fortes (99), qui sont moins un droit qu'un present.

Commerce du Cap Lopez.

Bosman fait consister ici le Commerce, comme à Rio-Gabon, en ivoire, en cire & en miel, qui est en fort grande abondance dans le Pays. Mais il y vient tant de vaisseaux, qu'ils ne peuvent se flatter tous d'y trouver leur cargaison. Cependant un des Yachts de la Compagnie Hollandoise y prit, en 1698, trois ou quatre milliers d'ivoire & de cire. D'autres ont été plus (1) ou moins heureux. Barbot ajoute à ces richesses, du bois de teinture. Les échan-

(99) Description de la Guinée par Barbot, page 395. Description du même Pays par Bosman, p. 412 & suivantes.

(1) Bosman, *ib.* p. 412.

ges se font pour des couteaux, du fer en barres, des colliers de verre, de vieux draps, de l'eau-de-vie, & du rum, des haches, des chaudrons & d'autres vaisseaux de cuivre, des armes à feu, de la poudre, du plomb & des balles. Le bois de teinture, que les Anglois appellent *Camwood*, appartient ici au Roi, qui le vend vingt cinq ou trente schellings le tonneau, c'est-à dire, la valeur de ce prix en marchandises. La meilleure espece croît dans les terrains marécageux. Elle est dure, pesante, & du plus beau rouge; au lieu que celle des lieux hauts & secs est plus pâle & plus legere. Le bon Camwood du Cap Lopez est aussi estimé à Londres que celui de Scherbro (2).

CAP LOPEZ-CONSALVO.

Où croît le bon Camwood.

§ IV.

Courans, Pluies, Vents de Commerce & Vents de Terre sur les Côtes de Guinée.

HISTOIRE NATURELLE.

ATKINS, raisonnant en Physicien sur les mouvemens de la mer au long des Côtes de Guinée, a jugé que le principe de pesanteur dont le célebre Newton s'est servi pour expliquer tous les phenomenes des marées, peut être appliqué ici aux courans. Il expose les

(2) Barbot, *ibid.* p. 395 & suivantes.

HISTOIRE NATURELLE.

faits, & tire ensuite la conclusion (3).

Regularité des Courans, excepté dans les rivieres & les canaux.

Dans les rivieres de Gambra, de Sierra-Leona & de Gabon, dans les détroits & les canaux de Benin, & sur toute la Côte, les marées sont regulieres; avec cette difference, que dans les rivieres & les canaux où l'eau est resserrée entre des rives peu éloignées, elles sont hautes & violentes; mais que sur les Côtes ouvertes, elles sont lentes & basses, ne s'élevant gueres au-dessus de deux ou trois pieds. Cette remarque est sensible au Cap Corse, à Sukkonda, à Commendo & dans d'autres lieux. En un mot, par-tout où la Côte s'ouvre & s'enfonce par quelque détour, la marée est plus haute d'un, de deux, ou de plusieurs pieds, que sur des Côtes plus droites & plus unies, quoique fort voisines.

Observations physiques & nautiques sur les Courans de la Côte de Guinée.

Les courans ont quelquefois ici leur direction avec le vent, quelquefois contre le vent, & forment des ondulations comme la marée. Dans d'autres temps, la surface de la mer, jusqu'à dix ou douze lieues du rivage, est immobile pendant plusieurs jours, sans qu'on y sente ou qu'on y apperçoive la moindre agitation.

(3) Les Observations suivantes contiennent, dans l'original, quelques superfluités qu'on a cru devoir supprimer.

Les courans dans la Baye de Benin, se portent également sur les deux rivages. Du côté du Sud, ils viennent des environs du Cap Lopez & de plus loin; & de la Côte de Popo, du côté de l'Oueſt, c'eſt-à-dire, de deſſous le vent; car on remarque les mêmes variétés dans les vents au long de la Côte, que dans les courans. C'eſt ce que tous les Vaiſſeaux ont éprouvé en faiſant voile au Royaume d'Angola, lorſqu'ils ont voulu ſuivre la terre, ou lorſqu'ils ont gagné l'Oueſt de Popo ou de la Côte d'Or. Atkins eſt perſuadé que la cauſe de toutes ces differences n'eſt que la forme des Côtes & les differentes qualités de l'air & des vents. La terre étant en droite ligne, ſans Golfes & ſans Bayes, à l'exception de celle de Benin & de Kalabar, le flux de la mer n'eſt pas plutôt arrêté par le rivage, qu'il tend naturellement vers l'enfoncement qui forme ce Golfe, & devient plus fort à meſure qu'il s'avance des deux côtés; parce que les Golfes ont dans la contraction de leurs eaux quelque reſſemblance avec les canaux des rivieres, qui à proportion de leur largeur, de leur profondeur, & de la mer qui eſt à leur ouverture, ont plus ou moins de courant au long de leurs rives. Les vents, qui

changent de route pour s'enfoncer dans la Baye, contribuent auſſi à l'impetuoſité des flots ; & l'on peut juger que la qualité même de l'air y a quelque part, lorſque la chaleur du Soleil attire des vapeurs qui vont ſe repandre en brouillard & en pluies vers le rivage. Que ne doit-on pas penſer des pluies, qui durant, ſans interruption, pendant cinq ou ſix ſemaines, fortifient encore la détermination des courans ?

L'Auteur examine pourquoi les courans prennent ordinairement leur direction ſous le vent. C'eſt que le flux, dit-il, venant de l'immenſe étendue de l'Ocean meridional, prend neceſſairement ſon cours au long du rivage ; mais que le reflux, qui retourne aiſément & comme également vers la mer, cauſe ſi peu d'alteration dans ſon cours, qu'à peine ſe fait-il appercevoir ou ſentir à peu de diſtance. Le courant le plus impetueux que l'Auteur ait trouvé, fut à l'entrée du Golfe de Benin. Il avoit quitté la rade de Juida vers la fin du mois de Juillet ; quoique les courans, dans cette rade, fuſſent très impetueux vers le deſſous du vent, il trouva que ſans beaucoup de peine il auroit pû gagner les Iſles de l'Amerique. Mais il en auroit deſeſperé, comme d'une en-

treprise impossible, si le même courant eût traversé toute la Baye. Il ne comprend pas même comment il put aller si loin au Sud, c'est-à-dire, sous le vent, à moins qu'on ne suppose que les eaux, que les courans amenent dans la Baye, sont reverberées au milieu de l'espace & tournent insensiblement vers la grande mer.

Conclusions que l'Auteur en tire.

De ce petit nombre d'observations, Atkins croit pouvoir conclure : 1°. Que dans toutes sortes de lieux il y a beaucoup de liaisons entre les courans & la marée ; que c'est principalement la forme des Côtes qui sert à leur direction ; que s'ils se trouvent resserrés entre deux rivages jusqu'à former une espece de canal, l'élevation diurnale de l'Ocean par la Lune rendra la marée rapide à proportion de la largeur & de la profondeur du canal ; & que si la Côte est ouverte, comme en Guinée, ces marées deviendront de simples courans. Ces conclusions s'accordent avec les observations que l'Auteur a lues dans plusieurs voyages aux mêmes lieux, particulierement avec celles du sixieme voyage entrepris au nom de la Compagnie d'Angleterre (4), qui regardent le canal entre la Côte Orientale d'Afrique &

(4) Voyez ci-dessus, Tome second de ce Recueil.

HISTOIRE NATURELLE.

l'Isle de Madagascar. Comme ce canal est trop large & trop profond pour soutenir la marée dans une même direction, il s'y trouve des courans Nord & Sud, suivant que l'élevation de la marée porte au Nord ou au Sud de l'Isle ; & ce qui confirme l'opinion de l'Auteur, c'est que ces courans sont plus forts dans les lieux où le canal est plus étroit, & varient sur les differens points du compas, à proportion que la mer s'ouvre au passage de la ligne.

Autres conclusions.

L'Auteur conclut en second lieu, que les courans & les marées ne s'apperçoivent que vers les Côtes, & qu'il est impossible de les découvrir à dix lieues en mer, ou à l'embouchure d'un canal. Il ajoute qu'ils peuvent varier suivant l'influence de la Lune & le changement de l'air (5). On a remarqué constamment, au long de la Côte, un retour de pluies d'Automne & de Printemps ; mais celles-ci sont les plus longues & les plus continuelles, des deux côtes de l'Equateur. A Sierra - Leona, elles commencent au mois de Mai. Sur la Côte d'Or & sur celle de Juida, c'est au mois d'Avril. Elles sont précedées par les vents du Sud & du Sud-Est. De

(5) Voyage de Guinée par Atkins, page 132 & suivantes.

l'autre

l'autre côté de la Ligne, le mois des pluies du Printemps, au Cap Lopez, est Octobre ; au Royaume d'Angola, c'est Novembre. Les nuées, qui sont alors fort épaisses, rendent l'air plus froid. Aussi les Habitans donnent-ils à cette saison le nom d'hiver.

HISTOIRE NATURELLE.

Explication de divers phenomenes.

Atkins croit que la cause de cette irregularité est impenetrable. Mais c'est une observation génerale, que le Soleil à l'équinoxe amene ordinairement la pluie. Le Docteur Clayton assure (6) qu'aux mois d'Avril & de Septembre les pluies sont grosses & frequentes à la Virginie. On a fait la même remarque dans toutes les autres Contrées. Au Cap Corse, en 1721, elles cesserent à la fin de Mai, après avoir duré six semaines sans interruption, sur-tout pendant la nuit, avec un tonnerre continuel, des éclairs & des calmes. Tous les vents qui soufflerent dans cet intervalle furent Sud, & venoient directement de la mer. Les nuées qui contenoient la pluie arrivoient aussi de l'Ocean, & sembloient se succeder avec beaucoup d'ordre. Lorsque l'horizon s'é-

(6) Voyez les Transactions Philosophiques, N°. 201, p. 781 ; & l'Abregé, Vol. III, p. 575 & suiv.

claircissoit, comme il arrive quelquefois dans ces saisons pluvieuses, le Soleil se faisoit sentir avec un redoublement de chaleur.

D'où viennent les pluies, dans les Pays voisins de la Ligne.

Les brouillards ordinaires dans les mêmes saisons, & ces rosées abondantes, qui dans les autres temps tombent chaque nuit sur le rivage, & rarement, ou jamais deux milles plus loin lorsqu'un Vaisseau est à l'ancre, sont une preuve assez forte que les vapeurs qui forment les pluies s'élevent moins du milieu de l'Ocean, que des eaux moins profondes au long ou dans l'interieur des Côtes. Autrement ces exhalaisons seroient beaucoup plus sensibles en pleine mer, au milieu de la masse d'eau dont on y est environné. Mais au contraire elles diminuent à proportion qu'on s'éloigne de la terre. Ajoutez, dit l'Auteur, que les vents de mer, qui amenent ordinairement les pluies, ne s'élevent, comme on le sçait fort bien, qu'à peu de lieues du rivage ; & quoique leur regularité periodique, dans ces lieux voisins de la Ligne, soit un mystere fort obscur, il est certain qu'ils poussent visiblement ces nuées de terre, chargées de vapeurs aqueuses, qu'un

ait plus rarefié attire d'ailleurs assez naturellement, & dont il facilite la (7) chûte.

Vents & Tornados.

Les vents differens de ceux de l'Europe, dont on trouve la description dans les mêmes Voyageurs, sont particuliers aux latitudes chaudes, tels que les vents de commerce (8); ou aux Côtes, tels que les Tornados & les *Matans* d'air. Ces vents sont Est, soufflent nuit & jour, pendant toute l'année & dans toutes les parties du globe maritime, soit Atlantique, Indien, ou Ameriquain; car quoique la cause qui les produit subsiste avec beaucoup de force, ils reçoivent, de la position des terres, des déterminations fort differentes & fort incertaines. Ils s'étendront jusqu'à trente degrés de latitude du Nord lorsque le Soleil est de ce côté de l'Equateur, & de même au Sud lorsqu'il est du même côté; se détournant où il est le plus éloigné, ici au Nord-Est, là au Sud-Est, & toujours le plus près du point Est de l'Equinoxial, ou du lieu où il est vertical.

Raisons de ce phenomene.

Les meilleures raisons que l'Auteur apporte de ce phenomene sont: 1°. La

(7) Atkins, dans le même Voyage, p. 136 & suiv.
(8) Qu'on nomme aussi *Alisés*.

rotation diurnale de la terre sur son axe, dans laquelle l'air ou le vent vont à l'Ouest, relativement aux superficies; ce qui paroît d'autant plus vrai, que ces vents ne se trouvent que dans les plus grands cercles, où le mouvement diurnal est le plus prompt, & qu'ils sont aussi forts la nuit que le jour, aussi bien sur la Côte du Bresil, que vers la Guinée.

Raisons du Docteur Halley.

Le Docteur Halley donne pour seconde cause permanente des mêmes effets l'action des rayons du Soleil sur l'air & sur l'eau, jointe à la nature des terres & aux situations des Continens voisins. Le Soleil échauffe & rarefie excessivement l'air dans toutes les latitudes entre le Zodiaque; ce qui paroît évidemment à la respiration de la plûpart des animaux dans les calmes. Or, l'air devenant plus pesant dans les latitudes qui sont hors de son influence, presse avec beaucoup de force pour retablir l'équilibre, & doit aller à l'Est pour suivre le Soleil. Les vents Ouest, qui rétablissent cette balance, en venant des latitudes au-de-là des Tropiques, seroient aussi constans, suivant le Docteur Halley, & garderoient une circulation reguliere, si tout le globe

étoit composé d'eau. Dans l'état où font les chofes, ils font les plus dominans depuis trente degrés jufqu'à foixante, avec une déflexion au Nord ou au Sud, caufée par divers accidens : ils fouflent avec plus de force, parce qu'entr'autres raifons l'équilibre eft retabli d'un plus grand cercle à un petit ; & pour confirmation de cette doctrine, ils entrent dans le vent de commerce, avec quelque deflexion au Nord-Eft, ou plus au Nord, dans le point même de leur reception.

Sur la Côte de Guinée, au Nord de l'Equinoxial, les veritables vents font Oueft, & gardent la direction du rivage lorfqu'elle eft entierement à l'Eft. Depuis la riviere de Gabon, fous la Ligne, les Côtes s'étendent vers le Sud ; & les vents courent du Sud-Eft au Sud-quart-d'Eft pour garder une efpece de parallele avec la terre. Dans ces deux directions, la Côte fembloit détourner le vrai vent de commerce, comme les Caps détournent les marées ou les courans jufqu'au point où le paffage eft plus libre. Si dans quelque faifon particuliere, comme dans celle des pluies, les vents deviennent plus Sud, & tombent directement fur le rivage, on s'ap-

perçoit qu'ils sont foibles ; & le Soleil étant alors du côté Nord de l'Equinoxial, c'est probablement pour retablir l'équilibre de l'air de terre, qui est plus rarefié par une chaleur plus forte & plus refléchie.

Remarques d'Atkins sur d'autres voyages.

A ces remarques l'Auteur en ajoute quelques-unes sur d'autres Voyages : 1°. Il faut être hors de l'influence de la terre, sous le vent, pour trouver le veritable vent de commerce. Dans la mer de Guinée, cette distance des Côtes doit être de trente ou quarante lieues ; après quoi les Bâtimens qui vont en Amerique peuvent s'assurer de faire tranquillement quarante ou cinquante lieues toutes les vingt quatre heures.

Raison des calmes qui regnent dans certaines latitudes.

2°. De l'un & de l'autre côté de la Ligne, les vents de commerce Nord-Est & Sud-est soufflant obliquement l'un contre l'autre, c'est, suivant Atkins, la raison du calme qui regne dans les latitudes qui sont entre quatre & douze degrés du Nord, parce que c'est le point de leur combat. L'Auteur en apporte pour preuve, 1° que le vent de commerce Est-Sud s'étend ordinairement jusqu'au quatrieme degré du Nord ; & c'est aussi le terme du vent

de commerce Eſt-Nord. Les calmes & les petits vents peuvent varier un peu, ſuivant le lieu actuel du Soleil ; mais cette varieté n'eſt jamais conſiderable ; & près des Côtes qui ſont au-deſſus du vent, ils ſeront accompagnés de tonnerre, d'éclairs & de pluies continuelles.

3°. La verité de cette obſervation eſt reconnue par tous les Vaiſſeaux, dans leur paſſage de Guinée aux Indes Occidentales, ou dans le paſſage d'Angleterre en Guinée. Il n'y a point de mois excepté. Le veritable vent de commerce diminue à meſure qu'ils approchent de ces latitudes, du côté d'en-haut, entre le Cap Verd & les Iſles, tous les Navigateurs rendent temoignage qu'il eſt conſtamment accompagné de tonnerre & de pluies.

4°. Les mêmes effets, qui arrivent au commencement de ces vents, à vingt ſept ou vingt huit degrés de latitude du Nord, doivent être rapportés inconteſtablement à la même cauſe.

De ces remarques l'Auteur eſt porté à conclure, qu'en faiſant voile de Guinée, les latitudes calmes ſont plus aiſées à paſſer, à la diſtance de cent lieues du Continent d'Afrique ; & qu'il

HISTOIRE NATURELLE.

en eſt à peu près de même du côté de l'Amerique ; car il eſt perſuadé que ſous le vent comme au-deſſus, la navigation eſt plus aiſée dans cet eſpace, que plus loin ou plus près de la terre. La precaution, dit-il, n'eſt pas ſi neceſſaire aux Vaiſſeaux qui partent d'Angleterre, parce que le vent de commerce Nord-Eſt ne leur manque point juſqu'au-de-là du parallele de la Barbade, la plus meridionale des Colonies Angloiſes.

Vents de terre & de mer.

Les vents ordinaires de terre & de mer ne s'étendent jamais bien loin. Les premiers, qui ſont les plus foibles & les plus inconſtans, souffleront d'une Iſle dans toutes les parties d'une Rade ; & l'Auteur ne s'attribue point aſſez d'experience pour juger s'ils ſoufflent en même temps de tous les côtés, ou ſi c'eſt alternativement d'un côté & de l'autre ; quoique leur inconſtance, ajoute-t-il, rende l'une & l'autre opinion également probable. On trouve ces deux vents ſur toutes les Côtes entre les Tropiques. Ceux de mer arrivant vers dix heures du matin, rafraîchiſſent & raniment tout. Ceux de terre, qui leur ſuccedent, commencent à la même diſtance du Soleil couchant au plus

tard ; mais ils ſont foibles, & preſque toujours puans, ſur tout lorſqu'ils paſſent au travers des Mangles, ou qu'ils viennent de quelque canton où les eaux ſoient dormantes. Il ſemble qu'ils ne doivent leur naiſſance qu'à la chaleur des rayons du Soleil. On ne ſçauroit douter que l'air ne ſoit plus rarefié par la reflexion de ces rayons ſur le corps ſolide de la terre, que ſur un fluide : Ainſi, juſqu'à ce que l'équilibre ſoit rétabli après une rarefaction de trois ou quatre heures, le vent doit être de mer ſur toutes les parties de la Côte, parce que la même cauſe y opere de même, & ſi cette rarefaction eſt limitée par une hauteur déterminée de l'atmoſphere, les vents de mer qui doivent remplir les vuides ne dureront auſſi qu'un temps déterminé, c'eſt-à-dire, deux, trois heures, ou plus.

On peut trouver, dans les mêmes principes, l'explication de certains vents qui s'élevent ſouvent ſur les Côtes avec le Soleil du midi, juſques dans la latitude d'Angleterre. Les vents de terre, qui ſuccedent pendant la nuit, lorſque le Soleil a perdu ſon pouvoir, ſemblent par leur foibleſſe n'être que le retour de l'air, que la chaleur du

HISTOIRE NATURELLE.

jour precedent a comme entaſſé, & qui comme tous les autres fluides, doit revenir à l'égalité par une eſpece de reflux, lorſqu'il s'eſt trouvé plus haut ou plus plein d'un côté que de l'autre (9). On a rendu compte dans l'Hiſtoire Naturelle du dixieme Tome, des *Matans d'air*, ou des *Harmattans*.

(9) Voyage d'Atkins, p. 144 & ſuivantes.

Fin du XVe Volume.





